



Diagnostic territorial

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT
VERSION FINALE – NOVEMBRE 2022





Sommaire

1	Introduction	1
1.1	Historique	1
1.2	Le territoire d'étude	1
1.3	Organisation territoriale.....	2
1.4	Objectifs du document	3
1.5	Méthodologie d'élaboration	3
2	Des milieux naturels riches et préservés	5
2.1	Contexte physique et milieux naturels : une relation étroite	5
2.1.1	Une topographie faiblement marquée	5
2.1.2	Une Géologie liée à la présence de l'eau	6
2.2	Une mosaïque de milieux naturels	7
2.2.1	Les milieux forestiers et bocagers	7
2.2.2	Les prairies humides	8
2.2.3	Les lacs, les rivières, les mares et les étangs.....	8
2.3	Une diversité d'espèces floristiques et faunistiques	10
2.3.1	Exemples d'espèces faunistiques prioritaires => REVOIR PLUS TARD.....	11
2.3.2	Exemples d'espèces floristiques prioritaires.....	14
2.4	Des zones inventoriées ou protégées qui maillent le territoire	15
2.4.1	Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB).....	15
2.4.2	Les réserves naturelles.....	16
2.4.3	Les sites Natura 2000.....	18
2.4.4	Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.....	19
2.4.5	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I ou II	19
2.4.6	Les Espaces Naturels Sensibles.....	21
2.4.7	La protection exercée par le Conservatoire des Espaces Naturels	21
2.4.8	Les propriétés du Conservatoire du littoral	22
2.4.9	Les zones humides	22
2.4.10	La zone RAMSAR.....	23
2.5	Des fonctionnalités écologiques à maintenir et renforcer	26
2.5.1	Le contenu de la Trame Verte et Bleue	26
2.5.2	Les SRCE/SRADET de la région Grand-Est.....	27
2.5.3	Déclinaison locale de la TVB.....	29

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	31
3 L'eau comme fondement du territoire	32
3.1 Un réseau hydrographique dense	32
3.2 Des lacs emblématiques	34
3.3 La richesse des nombreuses zones humides.....	35
3.4 Des masses d'eau souterraines souvent vulnérables.....	36
3.5 Des usages domestiques de l'eau de plus en plus encadrés	39
3.5.1 Eau potable : une qualité satisfaisante sur le périmètre d'étude.....	39
3.5.2 Des équipements d'assainissement souvent non conformes	40
3.6 Une qualité moyenne des cours eaux	42
Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	47
4 Des risques et nuisances relativement peu marquées	48
4.1 Des risques technologiques modérés sur le territoire	48
4.1.1 Un risque ICPE modéré.....	48
4.1.2 Un territoire concerné par le risque lié au transport de matières dangereuses	49
4.1.3 Des aménagements hydrauliques d'ampleur	50
4.2 Des risques naturels liés à la présence de l'eau.....	51
4.2.1 Un risque sismique très faible	51
4.2.2 Un risque inondation très présent	52
4.2.3 Un Alea retrait et gonflement des argiles et des mouvements de terrain susceptibles de s'amplifier avec le réchauffement climatique.....	54
4.3 Un territoire fortement préservé des nuisances sonores	56
4.4 Des carrières en activité	58
4.5 Des initiatives concernant la gestion des déchets	59
4.6 Une pollution lumineuse relativement limitée	61
4.7 Une qualité de l'air moyenne.....	63
4.7.1 Hypothèses et sources.....	63
4.7.2 Bilan territorial des émissions atmosphériques.....	64
Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	69
5 Un territoire vulnérable aux évolutions climatiques.....	70
5.1 Évolution du climat et vulnérabilité du territoire	70
5.1.1 Climat actuel	70
5.1.2 Évolutions constatées.....	70
5.1.3 Projections	71
5.1.4 Vulnérabilité du territoire au changement climatique	72

5.2	Des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre représentatives d'un territoire rural	74
5.2.1	Des émissions de GES quasiment égales entre les secteurs agricole et des transports	74
5.2.2	Le secteur des transports, principal consommateur d'énergies	75
5.2.3	Des énergies renouvelables produites majoritairement par la filière bois-énergie	78
5.2.4	Une facture énergétique du territoire relativement élevée	80
5.2.5	Une vulnérabilité énergétique du territoire pour le logement et les déplacements	81
	Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	84
6	Les paysages	85
6.1	Les composantes paysagères	87
6.1.1	La géologie	87
6.1.2	Le relief et l'hydrographie	88
6.1.3	Les boisements	89
6.1.4	L'agriculture	90
6.1.5	Le bâti et l'urbanisation	91
6.1.6	Les grands ensembles paysagers	92
6.2	Dynamiques de transformation des paysages	93
6.2.1	50 ans de transformation des paysages	93
6.2.2	Construction d'infrastructures et d'équipements	94
6.2.3	Gestion et préservation de la biodiversité	96
6.2.4	Pratiques agricoles	97
6.2.5	Développement urbain	98
6.2.6	Des dynamiques urbaines pesant sur l'identité des paysages	98
6.3	Les représentations sociales paysagères	101
6.4	Les unités paysagères	106
6.5	La Champagne crayeuse	108
6.5.1	Mosaïque de grandes cultures, villages groupés et rus-oasis	109
6.5.2	Atouts - faiblesses	114
6.5.3	Dynamiques paysagères	115
6.5.4	Enjeux paysagers	117
6.6	La Champagne Humide	118
6.6.1	Un maillage prairies, cultures, boisements et réservoirs d'eau	119
6.6.2	Atouts – Faiblesses	123
6.6.3	Dynamiques paysagères	125
6.6.4	Enjeux paysagers	127
6.7	Le barrois	128

6.7.1	Un plateau entaillé par les valles viticoles	129
6.7.2	Atouts- Faiblesses	133
6.7.3	Dynamiques paysagères	134
6.7.4	Enjeux paysagers.....	136
6.8	La plaine de Brienne-le-Château	137
6.8.1	Grandes cultures, gravières et ville étalée	137
6.8.2	Atouts – Faiblesses.....	141
6.8.3	Dynamiques paysagères	142
6.8.4	Enjeux paysagers.....	143
6.9	L’aire urbaine de Troyes	144
6.9.1	Des paysages ruraux en cours de mutation, vers la périurbanisation.....	145
6.9.2	Atouts – Faiblesses.....	148
6.9.3	Dynamiques paysagères	149
6.9.4	Enjeux paysagers.....	151
7	Aménagement et urbanisme : des dynamiques contrastées	152
7.1	Une occupation du sol majoritairement agricole et boisée.....	152
7.2	Une tendance au développement de tissus urbanisés diffus	154
7.3	Des documents d’urbanisme à compléter	158
7.3.1	Une couverture du territoire par les documents d’urbanisme plutôt bonne	158
7.3.2	Les documents d’urbanisme supra communaux peu nombreux.....	160
	Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	162
8	Un patrimoine culturel de qualité, à préserver	163
8.1	Une occupation humaine ancienne et une histoire riche	163
8.2	Patrimoine archéologique : une prise en compte loin d’être systématique	165
8.3	Un patrimoine bâti révélateur du paysage et de l’histoire du territoire	166
8.3.1	Un patrimoine monumental essentiellement religieux	166
8.3.2	Le patrimoine vernaculaire : un révélateur du paysage	168
8.4	Des efforts de valorisation du patrimoine culturel immatériel.....	170
8.4.1	Culture locale	170
8.4.2	Diffusion des savoirs et éducation à l’environnement et au territoire.....	171
8.5	Protections réglementaires du patrimoine naturel et bâti.....	172
8.5.1	Patrimoine mondial de l’UNESCO	172
8.5.2	Sites patrimoniaux remarquables	172
8.5.3	Monuments historiques	172
8.5.4	Sites classés et inscrits	174
8.6	Activités socioculturelles et vie culturelle	176

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	177
9 Une population et des services en évolution	178
9.1 Une démographie stabilisée.....	178
9.1.1 Un territoire peu densément peuplé, essentiellement composé de villages	178
9.1.2 Une population quasi stable dans l'ensemble mais des évolutions contrastées au sein du périmètre.....	179
9.1.3 Un léger vieillissement de la population	181
9.1.4 Une prépondérance d'actifs employés et une augmentation des cadres	183
9.1.5 Des revenus polarisés à l'ouest	184
9.2 Une forte progression des logements vacants.....	185
9.3 Des équipements et services bien répartis mais essentiellement de proximité	188
9.3.1 Un maillage lâche des équipements et services	188
9.3.2 Des services de santé relativement peu nombreux	189
Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	191
10 L'économie et l'emploi en recul.....	192
10.1 Une diminution importante des emplois.....	192
10.2 Des bassins d'emploi marqués	194
10.3 Des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de qualité hétérogène	195
10.4 Une prépondérance d'établissements du secteur des commerces, transports et services divers	196
10.5 Des filières en évolution	198
10.5.1 La ressource forestière abondante mais à préserver	198
10.5.2 L'agriculture : un recul de l'élevage et un vieillissement des actifs.....	201
10.5.3 Une offre touristique diversifiée qui valorise le patrimoine naturel.....	203
Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	206
11 Des déplacements dépendants de la voiture.....	208
11.1 Flux de déplacement.....	208
11.1.1 Des flux internes polarisés essentiellement autour de Brienne-le-Château	208
11.1.2 Les flux ex ternes centrés sur l'agglomération troyenne	210
11.1.3 Des déplacements de moyenne distance.....	213
11.2 Un réseau routier attractif, des transports en communs quasi inexistant.....	213
11.2.1 Un réseau routier relativement dense	213
11.2.2 Transports collectifs	214
11.2.3 Un usage du vélo essentiellement tourné vers les loisirs	216
11.2.4 La place prépondérante de la voiture, notamment pour les trajets domicile-travail.....	217
11.2.5 Réglementation sur la circulation des véhicules motorisés	217

11.3	Un déploiement satisfaisant du numérique et de la téléphonie mobile	218
11.3.1	Des initiatives importantes pour une bonne couverture numérique	218
11.3.2	La téléphonie mobile, une couverture globale hormis dans les zones forestières	219
	Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	221
12	Une organisation territoriale marquée par l'échelle départementale.....	222
12.1	Des intercommunalités partiellement intégrées au périmètre d'étude	222
12.2	Le tourisme, vers un partage des compétences clarifiées ?	224
12.3	Des ressources solides concernant l'éducation au territoire et au développement durable 224	
	Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux	226
13	Conclusion générale.....	227



Tables des cartes

Carte 1 : Organisation territoriale	2
Carte 2 : Relief du territoire	5
Carte 3 : Géologie.....	6
Carte 4 : Milieux naturels inventoriés et protégés 1/2.....	24
Carte 5 : Milieux naturels inventoriés et protégés 2/2.....	25
Carte 6 : Carte schématique de la TVB régionale Champagne-Ardenne	27
Carte 7 : Réservoirs de biodiversité.....	28
Carte 8 : Interprétation des enjeux de la Trame Verte et Bleue.....	29
Carte 9 : Réseau hydrographique	33
Carte 10 : Zones Humides Effectives (ZHE)	36
Carte 11 : Masses d'eau souterraines.....	37
Carte 12 : État quantitatif des masses d'eau souterraines 2019 (Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie).....	38
Carte 13 : État chimique des masses d'eau souterraines 2019 (Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie).....	39
Carte 14 : Compétence eau potable (Source : SDDEA).....	39
Carte 15 : Compétence assainissement collectif (Source : SDDEA)	41
Carte 16 : Compétence assainissement non collectif (Source : SDDEA).....	41
Carte 17 : Qualité écologique des cours d'eau	43
Carte 18 : Qualité chimique des cours d'eau	44
Carte 19 : Etat chimique des eaux superficielles avec et sans ubiquistes	45
Carte 20 : ICPE et carrières (source : Géorisque)	48
Carte 21 : Communes concernées par le tracé d'une canalisation de matière dangereuse	50
Carte 22 : Zonage sismique (georisques.gouv.fr)	52
Carte 23 : Risque d'inondation sur le territoire	53
Carte 24 : Risque de mouvements de terrain	55
Carte 25 : Risque de retrait et gonflement des argiles	56
Carte 26 : Bruit lié aux infrastructures de transport	57
Carte 27 : Pollution lumineuse (source : AVEX)	63
Carte 28 : Moyenne annuelle des concentrations de NO2 en 2019 (Source : ATMO Grand Est)	66
Carte 29 : Moyenne annuelle des concentrations de PM10 en 2019 (Source : ATMO Grand Est).....	67
Carte 30 : Carte des installations géothermiques recensées dans l'Aube (Source : Panorama des énergies renouvelables et de récupération en région Grand Est – Bilan année 2018, DREAL Grand Est)	79

Carte 31 : Cartographie du potentiel éolien et des contraintes inhérentes au territoire (Source : SCoT Pnr de la Forêt d'Orient, 2014)	80
Carte 32 : Occupation du sol d'après la base de données Corinne Land Cover de 2018	153
Carte 33 : Occupation du sol d'après la base de données Corinne Land Cover de 2018	153
Carte 34 : Évolution de l'artificialisation des sols entre 2006 et 2018 (Source Corine Land Cover) ...	155
Carte 35 : Couverture du territoire par des documents d'urbanisme	159
Carte 36 : Les EPCI, le SCoT et le périmètre d'étude	161
Carte 37 : Carte de Cassini (XVIIIe siècle). Le massif forestier de la forêt d'Orient est bien visible, tout comme l'influence de la topographie (vallées) dans la structuration du territoire autour des routes	164
Carte 38 : Localisation des fouilles archéologiques autorisées en 2017 à l'échelle du département de l'Aube (Source : Bilan 2017 du Service Régional de l'Archéologie)	166
Carte 39 : Délimitation des entités architecturales	169
Carte 40 : Protection réglementaire du patrimoine naturel et bâti	175
Carte 41 : Répartition de la population	178
Carte 42 : Répartition et densité de population	180
Carte 43 : Revenus fiscaux par communes	185
Carte 44 : Répartition et types de logement par commune	186
Carte 45 : Pôles d'équipements et services	188
Carte 46 : Répartition des professions de santé	190
Carte 47 : Répartition des emplois par secteurs d'activités	194
Carte 48 : Localisation des établissements et effectif	197
Carte 49 : Répartition de l'occupation des sols distinguant les types de peuplement forestier	198
Carte 50 : Répartition des SAU et orientation technico-économique des exploitations agricoles en 2010	201
Carte 51 : Flux des actifs internes	209
Carte 52 : Flux des actifs entrants	211
Carte 53 : Flux des actifs sortants	212
Carte 54 : Réseau routier	214
Carte 55 : Offre en transports collectifs	216
Carte 56 : Débits numériques disponibles	219
Carte 57 : Couvertures disponibles en téléphonie mobile	220
Carte 58 : EPCI composant le périmètre d'étude	223



Table des tableaux

Tableau 1 : Inventaire du nombre d'espèces présentes sur le territoire d'après les données PNR	10
Tableau 2 : Recensement des APB sur le territoire d'étude	15
Tableau 3 : Synthèse des RNN et RNR du territoire d'étude	18
Tableau 4 : Recensement des zones Natura 2000 sur le territoire d'étude	18
Tableau 5 : Recensement des ZNIEFF sur le territoire d'étude	20
Tableau 6 : Mouvements de terrain recensés sur le territoire (Source : Géorisques.gouv.fr)	55
Tableau 7 : Carrières (Source : Géorisques.gouv.fr)	58
Tableau 8 : Évolution de l'occupation des sols en hectares et en pourcentage entre 2006 et 2018 (Source : Corine Land Cover)	154
Tableau 9 : Etat de la planification communale	158
Tableau 10 : identification des sites de fouilles archéologiques sur le périmètre d'études (Source : Bilan 2017 du Service Régional de l'Archéologie)	165
Tableau 11 : Liste des monuments historiques	172
Tableau 12 : Catégories socioprofessionnelles comparées entre 2008 et 2018, avec le département et la région d'appartenance.....	184
Tableau 13 : Entreprises du secteur d'activité de la filière bois (Source : Annuaire Valeurbois 2016)	199
Tableau 14 : Les communes du territoire les plus attractives vis-à-vis des flux internes (source : INSEE 2018).....	208
Tableau 15 : Les flux inter-communaux les plus significatifs (source : INSEE 2018).....	210
Tableau 16 : Les communes du territoire les plus attractive vis-à-vis des flux externes (source : INSEE 2018).....	210
Tableau 17 : Les communes externes au territoire les plus attractives (source : INSEE 2018)	213



Table des figures

Figure 1 : Concept de la Trame Verte et Bleue (©INDDIGO).....	27
Figure 2 : Répartition des émissions de polluants par type et secteur pour le Pnr Forêt d'Orient (Source : ATMO Grand Est)	64
Figure 3 : Evolution des émissions de PM10	65
Figure 4 : Evolution des émissions de PM2,5.....	65
Figure 5 : Evolution des émissions de NOx	65
Figure 6 : Evolution des émissions de NH3	65
Figure 7 : Evolution des émissions de SO2	65
Figure 8 : Evolution des émissions de COVNM	65
Figure 9 : Évolution des températures moyennes à Troyes-Barberey entre 1976 et 2020 (Source des données : Infoclimat).....	71
Figure 10 : Evolution du nombre de jours de chaleur à Troyes-Barberey entre 1976 et 2020 (Source : Infoclimat).....	71
Figure 11 : Evolution du nombre de jours de gel à Troyes-Barberey entre 1976 et 2020 (Source : Infoclimat).....	71
Figure 12 : Projections climatiques moyennes à Barberey-Saint-Sulpice (Source : Chambre d'Agriculture de l'Aube)	72
Figure 13 : Répartition des émissions de GES par secteur (Source : ATMO Grand Est).....	75
Figure 14 : Répartition de la consommation d'énergie par secteur (Source : ATMO Grand Est)	76
Figure 15 : Répartition des consommations d'énergie par source (Source : ATMO Grand Est)	77
Figure 16 (à gauche) : Répartition de la production énergétique par nature (Sources : ATMO Grand Est)	78
Figure 17 (à droite) : Répartition de la production énergétique par source (Sources : ATMO Grand Est)	78
Figure 18 : Facture énergétique du Pnr de la Forêt d'Orient (Source : ATMO Grand Est)	81
Figure 19 : Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement par EPCI (Source : ATMO Grand Est)	82
Figure 20 : Évolution de la population entre 1896 et 2018.....	179
Figure 21 : Comparaison de la pyramide des âges du territoire avec le département d'appartenance	181
Figure 22 : Évolution de la pyramide des âges du territoire entre 2008 et 2018	182
Figure 23 : Évolution de la pyramide des âges du territoire entre 2008, 2013 et 2018	183
Figure 24 : Évolution du parc de logements en 2008, 2013 et 2018.....	187
Figure 25 : Part des emplois par secteur d'activités en 2018	192
Figure 26 : Evolution des emplois par secteurs d'activités entre 2008, 2013 et 2018.....	193



1 Introduction

1.1 Historique

Le Parc naturel régional (Pnr) de la Forêt d'Orient a été créé par décret en Conseil d'Etat du 16 octobre 1970 pour répondre au besoin de structuration du territoire, dans le contexte de la réalisation du lac-réservoir Seine, ouvrage de 2 300 hectares (ha) mis en eau en 1966, auxquels sont venus s'ajouter les 2 320 ha des lacs du Temple et d'Amance en 1990.

Suite à la dernière révision de sa Charte, le Pnr de la Forêt d'Orient a bénéficié d'un renouvellement de son classement pour une durée de 12 ans, jusqu'au 2 avril 2021. La loi du 8 août 2016 (loi Biodiversité) a permis de renforcer le rôle et les missions des Parcs naturels régionaux, mais aussi d'allonger la durée de classement du territoire à 15 ans. Ainsi, le classement du Parc arrivera à terme le 2 avril 2025, étant donné qu'un délai supplémentaire de 12 mois a été accordé en raison de la COVID.

Après une Charte fondatrice signée en 1970, deux autres Chartes se sont succédé. La dernière en date, actuellement en vigueur, a été signée en 2010. Son principe conducteur est « Habiter, vivre et accueillir durablement sur le territoire ».

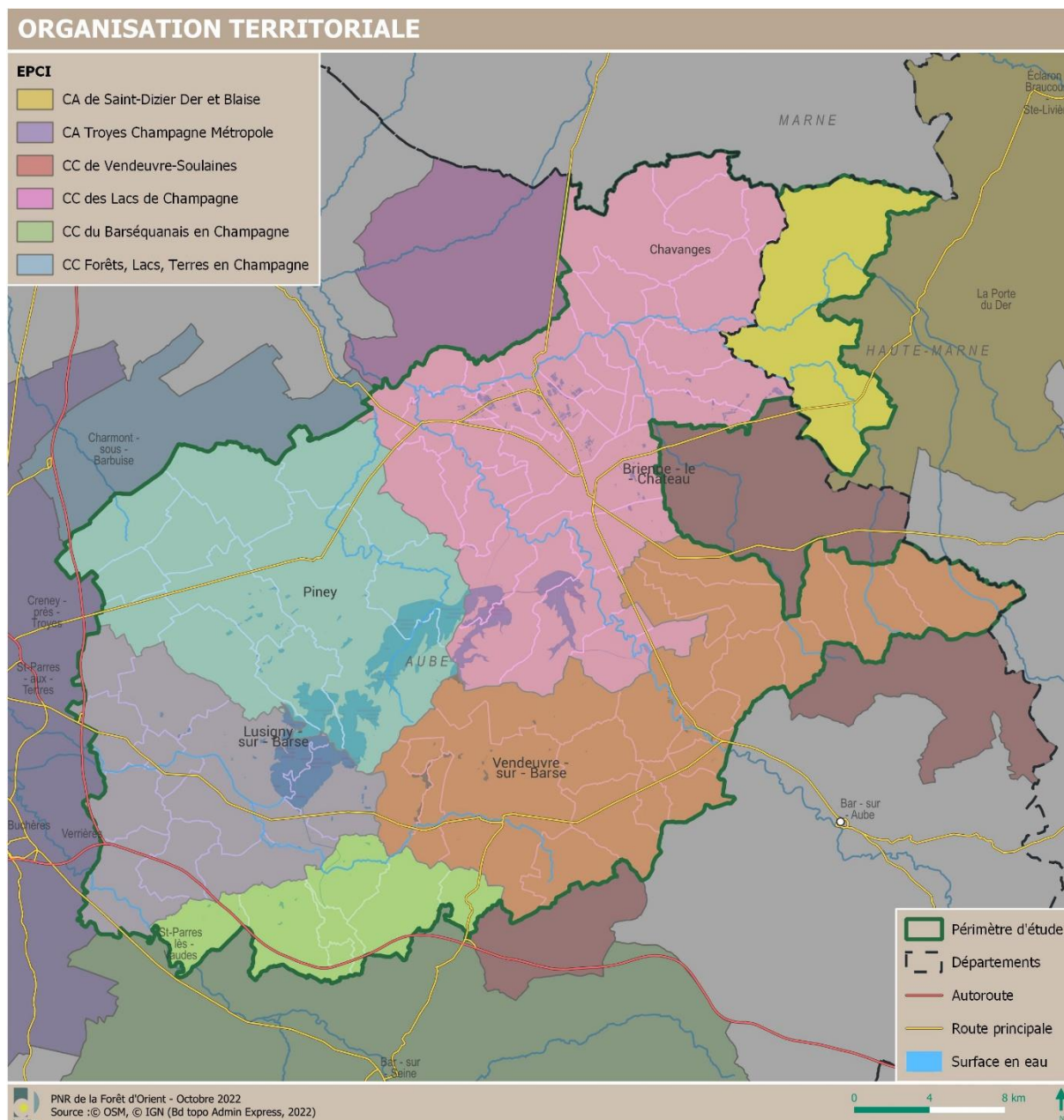
Initialement composé de 39 communes, le Pnr s'est ensuite agrandi plusieurs fois. Il compte actuellement 58 communes, le projet de révision de la Charte proposant de l'étendre à 35 nouvelles communes, réparties entre les franges Est, Sud et Ouest.

1.2 Le territoire d'étude

Le périmètre de révision du Pnr de la Forêt d'Orient s'étend sur 87 communes, situées dans le département de l'Aube et de la Haute-Marne pour une seule d'entre elles, en région Grand Est.

Ce périmètre couvre 1180 km², pour une population totale de 31 356 habitants. Avec 26 habitants/km², la densité de population au sein du périmètre d'étude est faible, et reflète le caractère rural du territoire. En comparaison avec la moyenne départementale, le périmètre d'étude compte en moyenne 326 habitants par commune, alors que l'Aube en compte 719. (Source : INSEE RGP 2018)

1.3 Organisation territoriale



Carte 1 : Organisation territoriale

Les 87 communes concernées par la révision sont réparties entre 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) distincts :

- La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole ;
- La Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise ;
- La Communautés de communes de Vendeuve-Soulaines ;
- La Communautés de communes des Lacs de Champagne ;
- La Communautés de communes du Barséquanais en Champagne ;
- La Communautés de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne.

Le territoire a connu d'importantes évolutions organisationnelles au cours de ces dernières années, notamment avec la modification des périmètres de certaines Communautés de communes (Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines, Communauté de communes du Barséquanais en Champagne) et l'extension de la Communauté d'agglomération troyenne (Troyes Champagne Métropole).

D'autre part, à partir de 2010, le Pnr de la Forêt d'Orient a procédé à la révision de son Schéma directeur et sa « transformation » en SCoT sur l'ensemble de son territoire. Ce SCoT a été approuvé en 2014. En 2017, le SCoT du Pnr de la Forêt d'Orient a été intégré au SCoT de la Région Troyenne pour la création d'un SCoT étendu nommé SCoT des Territoires de l'Aube. La compétence SCoT a ainsi été reprise par les EPCI pour être retransférée au syndicat DEPART.

1.4 Objectifs du document

Le présent document constitue le diagnostic territorial élaboré dans le cadre de la révision de la Charte du Pnr de la Forêt d'Orient. L'article R333-3 du code de l'environnement dispose en effet que la révision de la charte est fondée sur « un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire ».

Ce diagnostic actualisé du territoire permettra, en concertation avec les élus et les acteurs du territoire, de définir « les orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement » et, en particulier « les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du Parc et les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques » (art. R333-3 du code de l'environnement).

A ce titre, il constitue donc un outil support pour la réflexion prospective. Sa vocation n'est pas de dresser une monographie du territoire, mais d'avoir une vision d'ensemble de son patrimoine, d'identifier les tendances à l'œuvre et les évolutions ainsi que de mettre en exergue ses forces, ses faiblesses et les grands enjeux. L'analyse est centrée sur les enjeux du territoire dans la perspective de l'exercice prospectif et de la révision de la charte du Parc.

1.5 Méthodologie d'élaboration

Ce diagnostic territorial a été élaboré à partir de l'analyse et de la valorisation d'études et de données collectées sur le territoire, complétées par une série d'entretiens avec des acteurs ressources, en interne au Parc ou auprès de ses partenaires :

- Élus, agents et direction du Parc ;
- Partenaires :
 - Région Grand Est ;
 - Département de l'Aube ;
 - Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole ;
 - Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne ;
 - Communauté de communes Lacs de Champagne ;
 - Communautés de communes Soulaines-Vendevre ;
 - Communauté de communes Barséquanais en Champagne ;
 - Direction Départementale des Territoires de l'Aube ;
 - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube ;
 - Syndicat DEPART ;
 - Chambre d'Agriculture de l'Aube ;
 - Agence de l'Eau Seine Normandie ;
 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est ;
 - Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Champagne-Ardenne ;
 - Conservatoire du littoral ;
 - Office National des Forêts (ONF) ;
 - Agence Départementale du Tourisme de l'Aube ;
 - Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ;
 - Association des Amis du Parc.

Ce diagnostic aborde différentes thématiques, dans le cadre d'une approche systémique, complétée par une synthèse générale reprenant les principaux enjeux croisés. L'ordre des thématiques n'est pas priorisé mais permet une lecture cohérente du diagnostic.

Ce découpage thématique permet une présentation intelligible des axes de réflexion soulevés. Il ne doit cependant pas faire oublier l'interdépendance des enjeux et le croisement nécessaire de ceux-ci, propre à toute approche systémique.

Pour chaque thème sont abordés :

- Les principaux éléments d'état des lieux et de patrimoine, les évolutions constatées ;
- Les forces et les faiblesses ;
- Les enjeux du territoire.

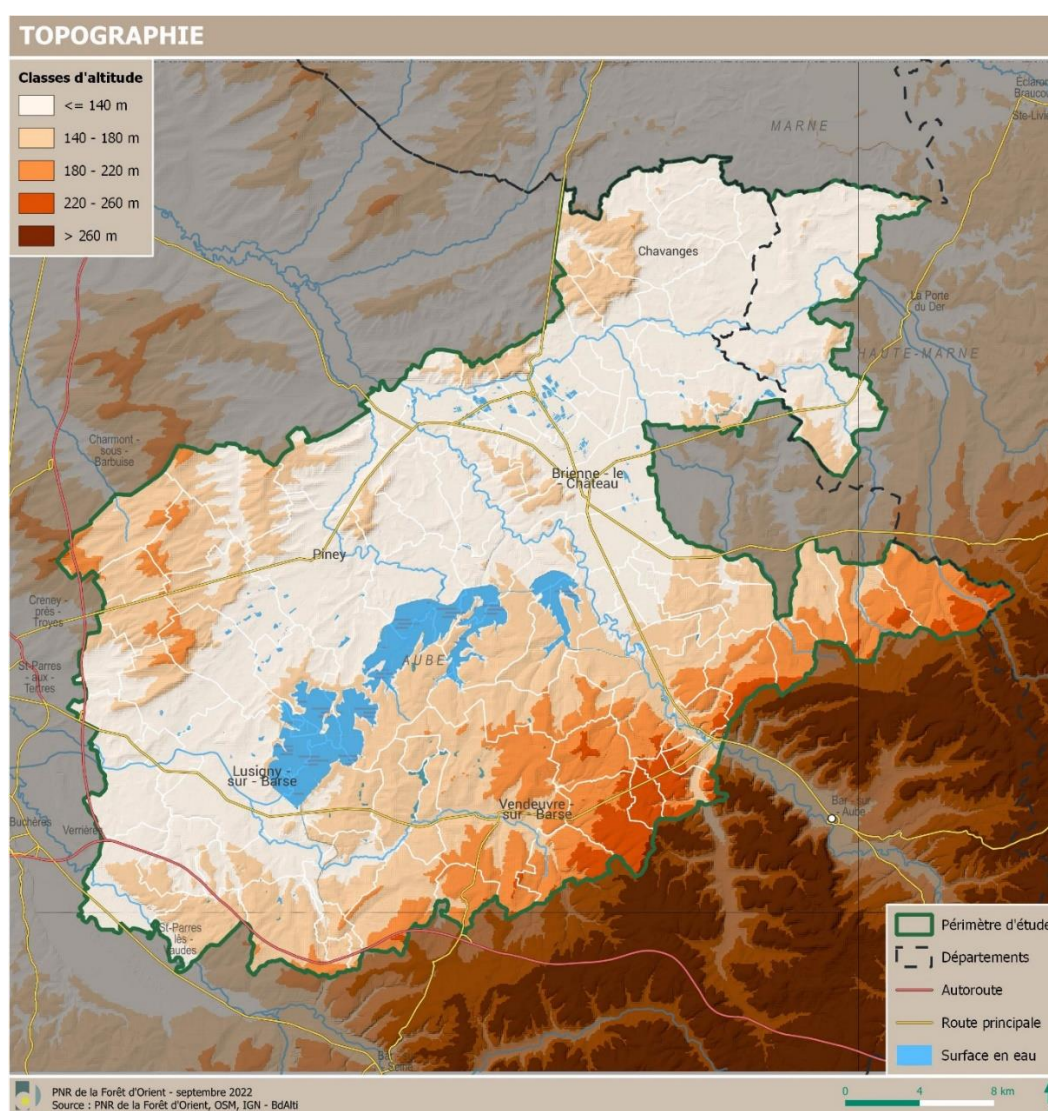
La synthèse générale du diagnostic permet de croiser l'ensemble des enjeux et résume ceux-ci sous la forme d'une analyse transversale.

2 Des milieux naturels riches et préservés

2.1 Contexte physique et milieux naturels : une relation étroite

2.1.1 Une topographie faiblement marquée

A l'Est de Troyes, dans département de l'Aube, la zone d'étude est formée d'une plaine crayeuse (propice à l'agriculture), d'une plaine argileuse (secteur des lacs et des forêts) et de la côte des Bar (coteaux viticoles pour partie concernés par l'appellation l'AOP Champagne). Le périmètre d'étude est relativement plat, avec la présence au Sud-Est des contreforts de la côte des Bar.

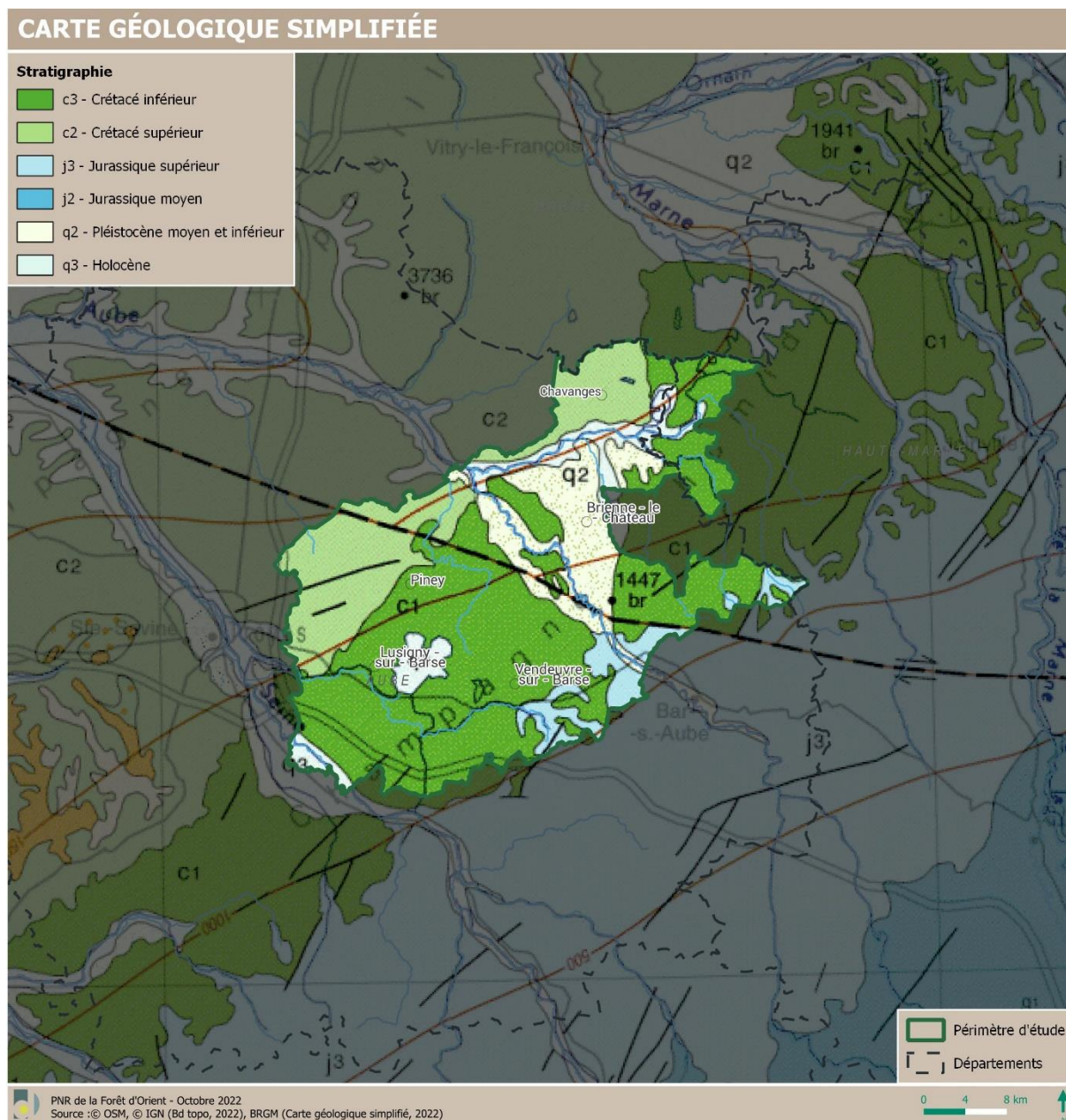


Carte 2 : Relief du territoire

2.1.2 Une Géologie liée à la présence de l'eau

Le périmètre d'étude est situé dans le Sud-Est du Bassin parisien, à la frontière entre la Champagne humide et la Champagne crayeuse, dans un secteur marqué par une alternance de transgressions et régressions marines.

Au cours du Jurassique supérieur, l'environnement y est d'abord celui d'une mer chaude tropicale peu profonde avec des coraux et des lagunes. Ces conditions amènent le dépôt de calcaires fins qui marquent l'oxfordien. Après 145 millions d'années, la mer se retire pendant environ cinq millions d'années (Ma). Son retour de (- 140 à - 100 Ma) se manifeste par des dépôts de l'infra-crétacé dits de Champagne humide (cf. carte ci-après).



Carte 3 : Géologie

Au cours du Crétacé, les coccolites s'accumulent au fond des mers pour former d'épaisses couches de craie. Après une nouvelle période d'émergence, le territoire subit à nouveau des transgressions marines qui permettent le dépôt de sédiments variés (sables, argiles...). Vers la fin du Cénozoïque, une nouvelle émergence entraîne l'érosion de ces sédiments et favorise des dépôts éoliens.

Progressivement sous le poids des grandes épaisseurs de sédiments déposés, le centre du Bassin parisien s'est enfoncé, prenant la forme d'une cuvette. Au cours de l'orogénèse alpine, lors du Cénozoïque, il y a 23 Ma, les bordures septentrionales, orientales et méridionales du Bassin parisien se sont soulevées, et un relief de côtes ou cuestas s'est développé d'Est en Ouest.

Par ailleurs, le quart Nord du périmètre d'étude et l'extrême Sud-Ouest sont marqués par la présence d'alluvions de grèves recouvertes par un dépôt de limon calcaire d'épaisseur variable. Ce sont des sols de valeur inégale dont l'utilisation est limitée par les submersions consécutives aux crues des rivières. Dans les vallées latérales, les alluvions sont généralement très fines (argilo-limoneuses à argileuses), elles sont toujours décalcifiées et présentent une hydromorphie très forte dès la surface. Les terrasses présentes principalement au niveau de l'Aube, sont riches en matériau alluvionnaire, soit de grève, soit de sable calcaire, recouvert par un dépôt plus récent et meuble d'épaisseur très variable.

La grande diversité des sous-sols entraîne la diversité des paysages, des milieux naturels et de l'occupation des sols sur le périmètre d'étude.

2.2 Une mosaïque de milieux naturels

Le territoire d'étude est une mosaïque de paysages et de milieux. On retrouve ainsi :

- La Champagne humide, composée de trois lacs (Lac d'Orient, Lac du Temple et Lac Amance), présentant chacun des spécificités différentes et enclavés au cœur d'une forêt et des étangs.
- La Champagne Crayeuse et son damier de couleurs formé par les étendues de champs.
- La Vallée de l'Aube et ses coteaux du Barrois, abritant une partie du vignoble champenois.

Cet ensemble offre un patrimoine naturel, une faune et une flore riches, définissant son identité.

2.2.1 Les milieux forestiers et bocagers

Le Parc compte 30 850 hectares de forêts, dont une grande partie est privée (*cf.10.3.1 La ressource forestière abondante mais à préserver*). Les chênes et charmes prédominent. En Champagne humide, elles sont parsemées de mares, ornières et petits ruisseaux. Dans certains secteurs du Nord du Parc, les forêts sont marécageuses.

Les haies et vergers sont encore abondants sur le secteur d'étude. L'aubépine, le saule, le charme et le frêne peuplent ces espaces. Les arbres isolés sont également très caractéristiques de la région car ils ont pour certains une histoire : ce sont les arbres « têtard » en référence à la technique de taille et d'exploitation dont ils ont fait l'objet pendant des siècles. Leurs formes tourmentées est le résultat d'une transformation liée aux cicatrisations et à l'étêtage périodique permettant la repousse de rejets qui serviront pendant des décennies au bois de chauffage.



Photo 1 : Bocage et forêts sur le territoire de la Forêt d'Orient

2.2.2 Les prairies humides

Le périmètre d'étude compte près de 3 000 hectares de prairies humides (permanentes ou non). Elles sont situées sur un sol argileux ou en bordure de cours d'eau. L'élevage extensif porte des enjeux importants pour le territoire, comme notamment l'entretien et la valorisation des prairies.

Les difficultés ou contraintes liées à l'élevage telles que les changements climatiques, les difficultés économiques, les conditions de travail, mais aussi, plus spécifiquement sur certaines zones défavorisées du périmètre d'étude, les critères biophysiques des sols et de la Production Brute Standard agricole qui suscitent des Indemnités Compensatrices au Handicap Naturel (ICHN), amènent certains éleveurs à arrêter leur activité d'élevage et/ou à changer leurs pratiques en souhaitant remettre des prairies permanentes en culture. Certains projets d'aménagement se développent par ailleurs sur des prairies permanentes, dans une logique de valorisation économique d'un foncier considéré sans réelle valeur agronomique.



Photo 2 : Prairies pâturées

2.2.3 Les lacs, les rivières, les mares et les étangs

Le milieu lacustre est extrêmement présent. On compte 3 grands lacs dans le périmètre d'étude : le Lac d'Orient s'étend sur 2 300 ha et est le plus vaste. Il est dédié aux loisirs non motorisés. Le Lac du Temple s'étend sur 1 840 ha a une vocation environnementale et est le paradis des pêcheurs. Quant à celui d'Amance, de 460 ha, on y pratique des sports nautiques. Le niveau d'eau fluctue de façon significative en fonction des saisons. En automne se forment en effet de grandes étendues de vase offrant un écosystème unique en Europe et sur lesquelles vivent et apparaissent une quantité impressionnante d'espèces tant animales que végétales. On y retrouve notamment des espèces de vasières exondées, ainsi qu'une flore aquatique et paludicole. Des espèces patrimoniales telles que la grande douve ou la pulicaire vulgaire y sont présentes. A ces lacs s'ajoute la Réserve naturelle nationale (RNR) de l'Étang de la Horre au Nord-Est du périmètre d'étude, qui s'étend sur 415 ha.



Photo 3 : Plage Géraudot et Lac d'Orient

Le territoire d'étude compte une centaine d'autres étangs, qui sont majoritairement des propriétés privées. Créés pour la plupart au Moyen-Âge, les étangs sont dotés de systèmes de vidange. Certains font l'objet d'une pêche chaque année (à l'automne). Les propriétaires d'étangs font régulièrement l'objet de sollicitation pour des suivis naturalistes, que ce soit pour des suivis ornithologiques (Râles d'eau, Blongios nain...) ou dans le cadre des suivis régionaux (Odonates...).

Les mares font l'objet d'un Plan Régional d'Action sur lequel le Parc s'appuie pour définir des orientations de gestion sur son territoire. L'ensemble des actions est à concerter et à démultiplier au profit des enjeux liés aux différents sites. Certaines mares prairiales de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la Forêt d'Orient accueillent des populations significatives de Triton crêté et jouent également un rôle important pour l'accueil des oiseaux en milieu prairial. Ces mares sont peu entretenues ou de façon inadéquate pour préserver leur intérêt écologique.



Photo 4 : Mare située à proximité d'un lavoir à Brantigny

Le réseau de cours d'eau est dense (la Seine, l'Aube, la Voire, la Barse, l'Auzon, le Longsols...). Certains cours d'eau du territoire sont bordés par des bandes enherbées ou des prairies. Ces milieux sont inondés plus ou moins longtemps. D'autres sont longés par des ripisylves, les « forêts sur la rive » (« ripi » signifie rive ou berge et « sylve » signifie forêt).



Photo 5 : Rivière Aube

2.3 Une diversité d'espèces floristiques et faunistiques

En raison de la grande diversité de ses milieux et notamment des milieux humides et forestiers, le territoire dispose d'une très grande variété d'espèces floristiques et faunistiques. Il constitue par ailleurs un carrefour migratoire de l'avifaune du Paléarctique occidental¹ : plusieurs centaines d'espèces d'oiseaux ont été observées sur les 3 lacs et leurs abords.

Un observatoire de la biodiversité a été mis en œuvre récemment à l'échelle du Pnr de la Forêt d'Orient. 77 689 observations et 1 598 espèces ont été enregistrées à ce jour, dont 648 espèces de faune invertébrée, 373 espèces de faune vertébrée et 511 espèces de flore. Plusieurs inventaires ont également été réalisés par le passé sur des portions de territoire et ont révélé la présence de plusieurs espèces prioritaires. La base de données de l'observatoire fait état de 1607 espèces sur le périmètre d'étude, réparties de la manière suivante :

Tableau 1 : Inventaire du nombre d'espèces présentes sur le territoire d'après les données PNR

	Familles	Nombre d'espèces
Flore	Angiospermes	428
	Gymnospermes	27
	Mousses	65
	Ptéridophytes	6
Faune	Amphibiens	15
	Arachnides	42
	Ascidies	1
	Bivalves	26
	Gastéropodes	54
	Insectes	533
	Mammifères	47
	Nématodes	4
	Oiseaux	295
	Plathelminthes	3
	Poissons	11
Reptiles	5	
Autre	Lichens	38
	Autres	7

¹Zone biogéographique à laquelle appartient l'avifaune d'Europe. Elle regroupe les écorégions de l'Europe, du nord de l'Asie (au nord de l'Himalaya), de l'Afrique du Nord et les parties septentrionales et centrales de la péninsule arabe.

Les données disponibles sur le site de l'observatoire doivent encore être complétées par des archives papier du Parc mais aussi des tableurs Excel provenant de suivis externalisés. Enfin, la base de données du CNBP n'a pas encore été intégrée.

2.3.1 Exemples d'espèces faunistiques prioritaires => REVOIR PLUS TARD

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Ce petit amphibien, qui ne dépasse que rarement les 6 cm est facilement reconnaissable par une coloration ventrale jaune et noire. La forme de sa pupille en forme de cœur, unique chez les amphibiens autochtones de France métropolitaine, est un autre critère de reconnaissance aisée.

Le Sonneur à ventre jaune utilise différents types de zones aquatiques pour sa reproduction, qui ont à peu près toutes un caractère pionnier, particularité qui le distingue d'une grande partie des autres amphibiens de nos latitudes. En effet, ces zones peuvent être des ornières créées par des véhicules, des vasques et flaques d'eau, des fossés, des mares, des zones de source, des petits ruisseaux ou torrents... Son habitat terrestre, où il passe une grande partie de sa vie comme de nombreux amphibiens, est assez peu connu. Il semblerait qu'il utilise les galeries de micromammifères, les anfractuosités du sol dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres autour de sa zone de reproduction.

L'espèce est protégée et classée comme Vulnérable sur la Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine. L'espèce a été observée 610 fois d'après le site de l'Observatoire de la biodiversité du Parc. Les observations ont été faites majoritairement sur des milieux humides et/ou forestiers, au centre du territoire.

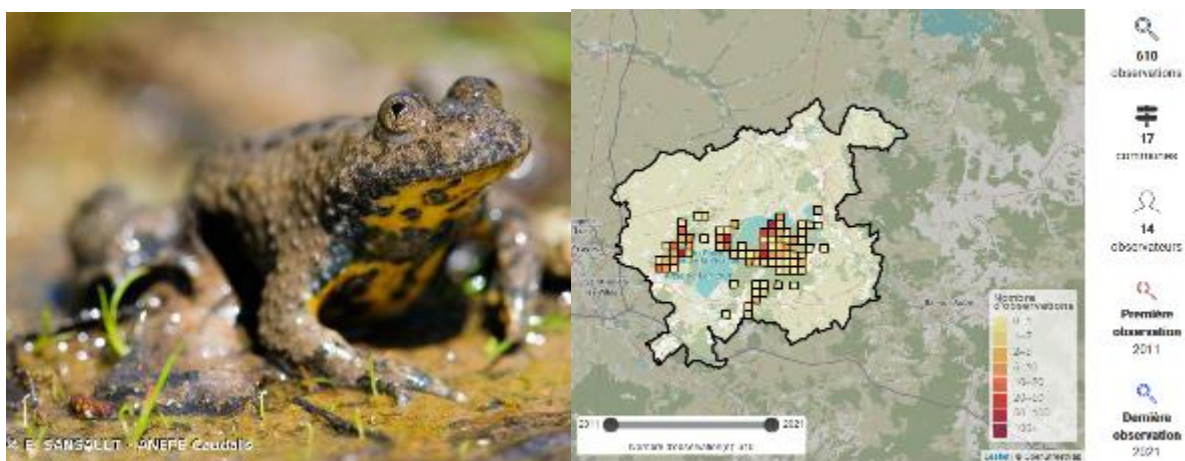


Photo 6 : Sonneur à ventre jaune et répartition (source : Observatoire de la biodiversité)

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Il s'agit d'un grand Triton, atteignant 14 à 15 cm avec un dimorphisme sexuel très marqué en période de reproduction. Les mâles arborent une grande crête dentelée noire sur le dos et la queue. Cette dernière, très aplatie latéralement, présente une ligne argentée transversale. La coloration de la face dorsale est noire à gris foncé. Les femelles n'ont pas du tout de crête et présentent une coloration dorsale grise foncée avec des tâches noires rondes. Le ventre est toujours orange vif avec des tâches noires réparties parfois de façon inégale. La peau du dos est granuleuse.

Le Triton crêté occupe différents types d'habitats tout au long de son cycle biologique. Hors période de reproduction, on le retrouve dans des boisements divers, dans des zones de fourrés, dans des haies. Il se reproduit dans des zones d'eau stagnantes souvent de grande taille et peu profondes, mais il choisit parfois aussi des petites pièces d'eau. Les sites de reproduction doivent être exempts de poissons. On le trouve dans des mares, bras morts, étangs, bassins de carrières, anciens trous de bombes... Le Triton crêté recherche des eaux oligotrophes ou oligo-mésotrophes, riches en sels

minéraux et en plancton. Les mares doivent être relativement vastes, de 0,50 à 1 m de profondeur, pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Ces mares doivent présenter au moins sur une partie de leur pourtour des berges en pente douce.

L'espèce a été observée 31 fois d'après les données disponibles sur l'Observatoire de la biodiversité du Parc. Les observations ont été faites autour de milieux aquatiques (étangs, mares, lacs, ...).



Photo 7 : Triton crêté et répartition (source : Observatoire de la biodiversité du Parc)

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

La Cigogne noire vit principalement dans les grands massifs forestiers tranquilles, parsemés de ruisseaux, d'étangs, de marais ou de prairies humides. Sa nourriture est essentiellement constituée de poissons qu'elle pêche en eau peu profonde. Elle mange aussi des insectes (notamment des criquets) et des amphibiens, plus rarement des mammifères, reptiles, crustacés et jeunes oiseaux. La Champagne humide constitue un lieu de passage et de refuge pour la cigogne noire se déplaçant d'un secteur à un autre. Cet espace est situé sur le parcours postnuptial de l'espèce, ce qui justifie sa présence régulière.

L'espèce est inscrite sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine comme « en danger » et la Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) comme « vulnérable ». L'espèce a été observée 1020 fois, principalement au niveau des 3 grands lacs du territoire.

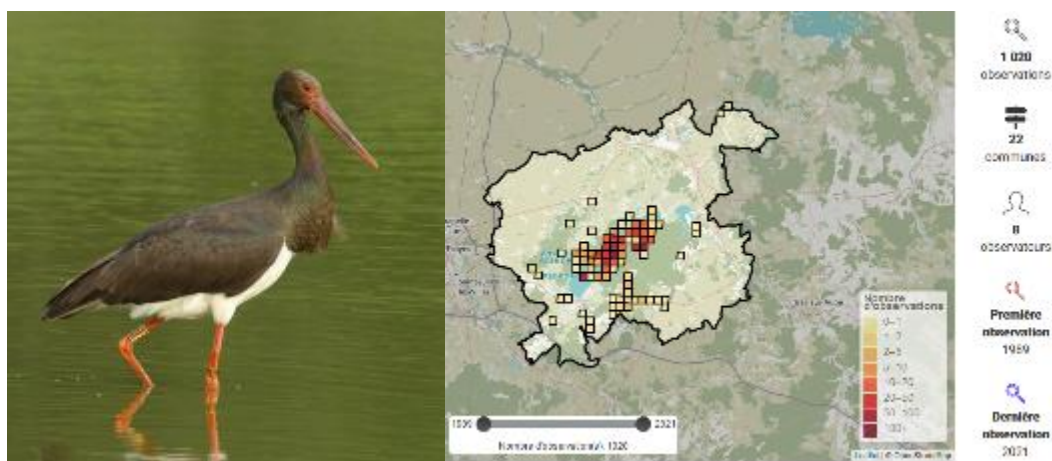


Photo 8 : Cigogne noire et répartition (source : Observatoire de la biodiversité du Parc)

Le Putois d'Europe (*Mustela putorius*)

Le pelage du Putois est constitué d'une couche supérieure appelée jarre et d'une couche inférieure de poils moins longs qui forme la bourre. Le pelage de jarre est de couleur beaucoup plus sombre que la bourre jaunâtre. La partie supérieure du corps apparaît de couleur brun-noirâtre brillant qui vire au châtain. Les flancs sont plus pâles car la bourre blanc-jaunâtre y est visible. Le ventre est presque noir. La queue est foncée. Le museau, les sourcils et l'extrémité des oreilles sont de couleur blanche et contrastent avec le fond brun : c'est le « masque » caractéristique du Putois.

Le Putois peut vivre dans des milieux très divers : lisières forestières, boisements peu denses, paysages d'agriculture extensive, divers milieux en mosaïque. Toutefois, les zones humides sont particulièrement fréquentées. Le Putois privilégie notamment des abords de cours d'eau riches en biodiversité. Les milieux méditerranéens sont fréquentés, semble-t-il essentiellement dans les secteurs présentant des zones humides et des cours d'eau. Le régime alimentaire du Putois est essentiellement carnivore. L'espèce consomme majoritairement des petits mammifères, particulièrement des petits rongeurs (campagnols, rats...), localement des lapins, et de façon plus saisonnière des amphibiens.

L'espèce est inscrite sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine comme quasi menacée. Sur le territoire concerné par l'Observatoire de la biodiversité, les observations ont été majoritairement concentrées autour de la Forêt d'Orient et des milieux humides associés.



Photo 9 : Putois d'Europe et répartition (source : Observatoire de la biodiversité du Parc)

Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Le Petit rhinolophe est une chauve-souris de petite taille qui possède un pelage gris-brun avec un ventre plutôt gris à gris-blanc. Au repos et en hibernation, le petit rhinolophe s'enveloppe de ses ailes, ne laissant apparaître que son museau en forme de fer à cheval qui lui vaut son nom de « petit fer à cheval ». Il émet des ultrasons par les narines à une fréquence très élevée dépassant les 100 kHz.

C'est une espèce sédentaire dont les gîtes de reproduction sont situés à quelques dizaines de kilomètres des gîtes d'hibernation. En hiver, elle hiberne dans les milieux souterrains (mines, cavités, caves, anciennes champignonnières...). En période de reproduction, le petit rhinolophe est présent dans les combles et les greniers de bâtiments situés dans des secteurs bocagers ou de cultures extensives, proches d'espaces boisés dont il exploite les lisières pour la chasse. Cette espèce fait partie des six espèces présentes au sein du périmètre actuel inscrites à la Directive Habitats Faune Flore.

Seulement deux observations ont été enregistrées dans la base de données de l'Observatoire de la biodiversité du Parc. Ces observations ont été faites au niveau de zones boisées.



Photo 10 : Petit rhinolophe et répartition (source : Observatoire de la biodiversité)

2.3.2 Exemples d'espèces floristiques prioritaires

La Renoncule langue ou Grande douve (*Ranunculus lingua*)

La grande douve pousse dans les eaux stagnantes ou à courant lent (lacs, bras morts des rivières), de préférence sur fonds marécageux et tourbeux, là où la profondeur ne dépasse pas 1 m. On peut la rencontrer jusqu'à environ 600 m d'altitude.

L'espèce est protégée et classée comme Vulnérable sur la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine

A ce jour, l'espèce n'a été enregistrée que deux fois sur le site de l'Observatoire de la biodiversité du Parc, au niveau du Lac d'Orient.



Photo 11 : Renoncule langue et répartition (source : Observatoire de la biodiversité du Parc)

La Pulicaire vulgaire (*Pulicaria vulgaris*)

La pulicaire vulgaire se trouve dans les ornières des étangs, les layons forestiers, ces zones humides par intermittence. Les fleurs ligulées dépassent très peu l'involucre. Les feuilles sont molles et velues grisâtres comme les bractées. Plante annuelle, la floraison a lieu l'été jusqu'à la fin de l'automne. La Pulicaire vulgaire est protégée au niveau national.

A ce jour, l'espèce n'a été enregistrée qu'une seule fois sur le périmètre de l'Observatoire de la biodiversité du Parc, au niveau du Lac d'Orient.



Photo 12 : Pulicaire vulgaire (www.annie-claude-bolomier.fr) et répartition (source : Observatoire de la biodiversité du Parc)

2.4 Des zones inventoriées ou protégées qui maillent le territoire

2.4.1 Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Cette mesure réglementaire, prise au niveau départemental, permet de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, leur reproduction, leur repos ou leur survie.

Il en existe 6 sur le périmètre d'étude.

Tableau 2 : Recensement des APB sur le territoire d'étude

Nom de l'APB	Code MNHN	Surface (ha)	Date de création
Anciennes Carrières Souterraines d'Arsonval, Dolancourt & Bossancourt	FR3800475	169,86	10/07/1997
Anse D'Arcot (Lac Amance) à Dienville	FR3800933	31,13	26/12/2017
Cortin D'Enfert à Dosches	FR3800863	0,99	24/01/2012
L'Emprunt à Dosches	FR3800862	1,04	24/01/2012
Pelouse Des Brebis à Brienne-La-Vieille	FR3800631	10,85	19/12/2003
Prairies De Terres Rappelle-Coeurre à Dienville & Radonvilliers	FR3800861	20,00	24/01/2012

Pour exemple, pour le site de la « pelouse des Brebis », un bail de 30 ans a été conclu avec la Commune de Brienne-la-Vieille et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

Au total, ces APB concernent une surface d'environ 215 hectares sur le territoire, soit 0,26% du périmètre d'étude.

2.4.2 Les réserves naturelles

Une Réserve Naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel, présente une importance particulière. Un arrêté ministériel ou une délibération régionale sont pris pour en réglementer l'usage et en protéger les richesses.

On distingue les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et les Réserves Naturelles Régionales (RNR). Leur gestion est confiée à des associations de protection de la nature dont les Conservatoires d'Espaces Naturels, à des établissements publics (Parcs nationaux, Office national des forêts...) et à des collectivités locales (Communes, groupements de communes, syndicats mixtes...). Un plan de gestion, rédigé par l'organisme gestionnaire de la réserve pour cinq ans ou dix ans (à partir du second plan de gestion), prévoit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur le terrain afin d'entretenir ou de restaurer les milieux. Les RNR, créées à l'initiative des Régions, peuvent remplacer les anciennes réserves naturelles volontaires (RNV).

On compte deux RNN sur le territoire d'étude :

- La Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient :

Créée en 2002 à l'initiative du Parc, qui en est gestionnaire, elle est à dominante ornithologique et vise à préserver des habitats et des milieux humides et forestiers remarquables. Elle occupe une surface de 1 555 ha, soit 1,3 % de la surface du territoire étudié. 90% de la surface concerne des espaces lacustres sur le Lac d'Orient et le Lac du Temple. Sa mosaïque paysagère entre terre et eaux, engendre une diversité d'habitats naturels propices à la faune et la flore sauvages. Depuis sa création, la base de données de l'INPN recense l'observation de 214 espèces d'oiseaux différentes. En outre, son origine artificielle (création des lacs-réservoirs) présente un intérêt scientifique en termes d'étude de la reconquête des milieux par la flore sauvage. La RNN de la Forêt d'Orient est classé en sites Natura 2000, inventorié ZNIEFF de type 1 en 1984 et ZNIEFF de type 2 en 1983 et ZICO en 1991.

- La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de la Horre :

Située dans la partie Nord-Est du périmètre d'étude, elle est à cheval entre le département de l'Aube et le département de la Haute Marne. Créée en 200, aujourd'hui en grande partie propriété du Conservatoire du littoral (387ha), elle est gérée par le Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardennes (CENCA) depuis 2016 (de 2001 à 2013, sa gestion était confiée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Également à dominante ornithologique, elle s'étend sur 415,37 ha. Elle est composée de l'étang homonyme, ainsi que d'une diversité de milieux naturels dont l'étang Neuf, des roselières et des boisements plus ou moins humides favorables à un nombre important d'espèces. 250 espèces végétales ont été inventoriées ainsi que plusieurs espèces animales dont des amphibiens (triton crêté, salamandre tachetée), des libellules, des chauves-souris mais aussi l'avifaune (canard colvert, sarcelle d'hiver...) représentant près de 200 espèces. La RNN de l'étang de la Horre est entouré par un périmètre de protection d'une superficie de 1025 ha. Mentionné dans l'article 2 du décret de création de la RNN qui lui est associé, il joue le rôle de zone tampon permettant de faciliter les échanges écologiques. La réglementation de ce périmètre de protection est définie par un arrêté inter préfectoral qui interdit la chasse des oiseaux (sauf pigeons ramiers, bécasses et grives). L'Etang de la Horre est également inscrit au programme Natura 2000 en tant que zone de protection spéciale de la directive « oiseaux » (FR2110091) et « habitats, faune et flore » (FR2100332), le site est inscrit dans le périmètre de la zone RAMSAR des « étangs humides de Champagne-Ardenne » ainsi que d'une ZNIEFF de type I (210000118).

On compte également deux RNR :

- La Réserve Naturelle Régionale des Prairies humides de Courteranges :

Elle a été créée en 2010 à l'initiative du Parc, qui en est gestionnaire avec le CENCA. Elle protège 27,68 hectares de prairies de fauche, humides à marécageuses, soit 0,02 % du périmètre d'étude. Ces milieux constituent un refuge pour de nombreuses espèces végétales et animales très rares dans la région, ou en France, et en très forte régression.

- La Réserve Naturelle Régionale Étang de Ramerupt :

D'une superficie de 33.56 ha, elle constitue un site privilégié pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires de nombreuses espèces d'oiseaux. Elle est gérée par le CENCA et a également été créée en 2010. L'Étang de Ramerupt est référencé en tant que ZNIEFF depuis le milieu des années 1980 et fait partie intégrante du site RAMSAR des "Étangs de Champagne Humide". Le site bénéficie également d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) depuis 1994.

Tableau 3 : Synthèse des RNN et RNR du territoire d'étude

Nom complet	Superficie en ha.	Part de la superficie du périmètre d'étude
RNN de la forêt d'Orient	1560	1,3 %
RNN de l'étang de la Horre	415	0,4 %
RNR des Prairies Humides de Courteranges	28	0,02 %
RNR Étang de Ramerupt	34	0,03 %
TOTAL	2 037	1,73 %

2.4.3 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation des espèces et des milieux naturels les plus menacés de l'Union européenne. La liste de ces espèces et de ces milieux est fixée par deux textes, la Directive Habitats (n°92/43/CEE) et la Directive Oiseaux (n°147/2009/CEE). Ces deux Directives fixent les objectifs de préservation des espèces et des milieux menacés en Europe. Transcrites dans les lois nationales par chaque pays membre, elles insistent sur la nécessité de prendre en compte les activités humaines et les particularités socio-économiques locales.

Elles ont défini la mise en place des :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : sites sélectionnés par la France au titre de la Directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête de terrain validée par les Directions Régionales de l'Environnement (ex DIREN).
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : sites sélectionnés par la France au titre de la Directive « Habitats » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des espèces (autres que oiseaux) et de leurs habitats. La désignation des ZSC s'appuie généralement sur les ZNIEFF, fruit d'une enquête de terrain validée par les Directions Régionales de l'Environnement (ex DIREN).

Chaque État commence à inventorier les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de site d'intérêt communautaire).

Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme site d'intérêt communautaire pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC, lorsque son document d'objectifs (DOCOB) est terminé et approuvé.

Sur le territoire d'étude, sont recensées les zones suivantes :

Tableau 4 : Recensement des zones Natura 2000 sur le territoire d'étude

Type	Code MNHN	Nom du site	Surface concernée (ha) (source : www.natura2000.fr)
ZPS	FR2112010	Barrois et forêt de Clairvaux	287
ZPS	FR2112001	Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines	2097
ZPS	FR2110091	Etang de la Horre	1485
ZPS	FR2110001	Lacs de la forêt d'Orient	23615

ZSC	FR2100295	Prairies de la Voire et de l'Héronne	1086
ZSC	FR2100290	Prairies de Courteranges	41
ZSC	FR2100253	Pelouse des brebis à Brienne-la-vieille	40
ZSC	FR2100339	Carrières souterraines d'Arsonval	345
ZSC	FR2100311	Camp militaire du bois d'Ajou	267
ZSC	FR2100309	Forêts et clairières des bas-bois	2846
ZSC	FR2100305	Forêt d'Orient	6135
ZSC	FR2100332	Etang de la Horre	725

La surface couverte par les ZSC représente donc 9,7% environ (11 485 ha) du territoire d'étude et celle des ZPS représente 23,2% environ (27 483 ha). La surface totale couverte par une zone Natura 2000 sur le périmètre d'étude est de 31 383 ha, soit près de 26,6 %.

2.4.4 Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

3 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) sont présentes sur le territoire d'étude. Les ZICO sont des inventaires qui recensent les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages. Ceci en vue de protéger les oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur les territoires, en particulier des espèces migratrices.

Les 3 ZICO sont les suivantes :

- La ZICO des « Lacs de la Forêt d'Orient », d'une superficie de 35 800 ha. Les milieux concernés sont principalement les forêts de feuillus, les cultures sans arbres et les lacs, étangs et mares. Plus de 230 espèces d'oiseaux nicheurs, hivernants ou migrateurs y étaient recensés dès les années 1990, ce qui témoigne de l'importante richesse ornithologique de la Champagne humide. Le syndicat mixte du Parc et la Ligue de Protection des Oiseaux de Champagne Ardenne (LPO CA) ont fortement contribué à attirer l'attention sur ces richesses ornithologiques.
- La ZICO du « Barrois et de la Forêt de Clairvaux » couvre 66 550 ha et une petite portion est comprise dans le périmètre d'étude, au Sud-Est de celui-ci. Elle est très majoritairement occupée par les forêts de feuillus, mais d'autres types de formations végétales sont présentes. Une quinzaine d'espèces d'oiseaux y était recensée en 1990, ce qui est peu en comparaison aux deux autres ZICO, beaucoup plus riches. Cela est probablement lié à la moindre présence de l'eau dans le Barrois.
- La ZICO du « Lac du Der-chantecoq et ses étangs latéraux » couvre 56 000 ha et une petite portion est comprise dans le périmètre d'étude, au Nord-Est de celui-ci. Les milieux y sont plus diversifiés : cultures sans arbres, haies et bocages, forêts de feuillus, prairies amendées ou humides. Plus de 80 espèces d'oiseaux nicheurs, d'hivernage ou migrateurs y ont été recensés.

2.4.5 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I ou II

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur particulièrement intéressant sur le plan écologique participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial poules espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses

données sur les milieux naturels, la faune et la flore, établie pour le compte du ministère de l'Environnement. Il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel. Il n'a pas de valeur juridique directe même si la jurisprudence accorde une place de plus en plus importante aux ZNIEFF (leur non prise en compte dans les projets relève fréquemment de l'erreur manifeste d'appréciation). Il permet, en effet, une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- La ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Les ZNIEFF de type I sont donc des sites particuliers, généralement de taille réduite, par rapport aux ZNIEFF de type II. Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.
- La ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent une ou plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes.

Sur le territoire d'étude, sont recensées les ZNIEFF suivantes :

Tableau 5 : Recensement des ZNIEFF sur le territoire d'étude

Type	Code MNHN	Nom du site	Surface concernée (ha)
ZNIEFF II	210020186	BOIS ET PRAIRIES DE LA VALLÉE DE L'AUZON ENTRE BREVONNES, PINEY ET MOLINS-SUR-AUBE	608
ZNIEFF II	210008918	FORETS DES BAS-BOIS ET AUTRES MILIEUX DE PINEY A COURTERANGES	3866
ZNIEFF II	210000163	PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE	370
ZNIEFF II	210000640	FORETS ET LACS D'ORIENT	14994
ZNIEFF II	210020015	VALLÉE MOYENNE DE L'AUBE ENTRE BAR-SUR-AUBE ET BRIENNE-LA-VIEILLE	654
ZNIEFF II	210001006	FORÊT DOMANIALE DE VAL D'AJOUT ET CAMP MILITAIRE DE BRIENNE	972
ZNIEFF II	210020028	LES ENVIRONS DU LAC DU DER	125
ZNIEFF I	210008917	PRAIRIES DE MONTAULIN	2
ZNIEFF I	210020203	PELOUSES ET ANCIENNES CARRIÈRES DE DOSCHES ET DE LAUBRESSSEL	5
ZNIEFF I	210020145	PRAIRIES, BOIS ET ÉTANGS DU GRAND VERDAT ET DE BLÂMERAIS À L'OUEST D'ÉPOTHÉMONT	15
ZNIEFF I	210008920	MARÉCAGE DE L'ANCIEN ÉTANG DE PRÉ MOLLE A LUSIGNY-SUR-BARSE	19
ZNIEFF I	210000139	RIVES BOISÉES DU CANAL DE YON A PEL-ET-DER	32
ZNIEFF I	210000978	MARAIS DE BOUY LUXEMBOURG	34
ZNIEFF I	210014801	ÉTANG DE MAUREPAIRE A PINEY	34
ZNIEFF I	210009502	RAVINS BOISÉS DE L'AUBE ENTRE MATHAUX ET BRIENNE-LA-VIEILLE	40
ZNIEFF I	210000673	PELOUSE ET BOIS DES BREBIS A BRIENNE-LA-VIEILLE	42
ZNIEFF I	210002020	GRAVIÈRES ABANDONNÉES AU SUD-EST D'UNIENVILLE	42
ZNIEFF I	210008922	PRAIRIES DE COURTERANGES	45
ZNIEFF I	210020185	LES PRÉS DU SOUCHER A BREVONNES	46
ZNIEFF I	210000159	PRAIRIES DE CHAMP-LAURENT ET DE FONTAINE CHERUE A L'OUEST DE MONTREUIL-SUR-BARSE	50
ZNIEFF I	210000164	PRAIRIES DE LENTILLES (VALLÉE DE LA VOIRE)	58
ZNIEFF I	210000674	MARAIS ET PELOUSES HUMIDES DU JARD A BRIENNE	68

ZNIEFF I	210008921	CLAIRIÈRES MARÉCAGEUSES DU GRAND CANAL, DE LA CARPIERE ET DE L'EMPRUNT A DOSCHES	75
ZNIEFF I	210000140	BOIS SUR GREVE ALLUVIALE DE BEAULIEU ENTRE JUVANZÉ ET JESSAINS	91
ZNIEFF I	210008919	BOIS ET CLAIRIÈRES MARÉCAGEUSES DE CHAMPIGNY A LAUBRESSEL	94
ZNIEFF I	210000165	PRAIRIES D'HAMPIGNY-MONTMORENCY (VALLÉE DE LA VOIRE)	113
ZNIEFF I	210000157	LES GRANDS PRÉS A UNIENVILLE	141
ZNIEFF I	210000138	BOIS ET PRAIRIES DU MORILLER ET DES BROUSSES ENTRE BREVONNES ET BLAINCOURT-SUR-AUBE	160
ZNIEFF I	210014800	SUITE D'ÉTANGS DEPUIS L'ÉTANG PRÉVÔT JUSQU'À L'ÉTANG DE LA VILLE ENTRE LA LOGE-AUX-CHÈVRES ET LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE	176
ZNIEFF I	210009843	PÂTURES DE SACEY, MARAIS ET ÉTANGS DU GROS PONCET ET DE LA PRISE D'EAU A ROUILLY-SACEY	255
ZNIEFF I	210013049	ANCIENNES CARRIÈRES ENTRE BOSSANCOURT, ECLANCE ET ARSONVAL	283
ZNIEFF I	210020238	PRAIRIES ET BOIS DE LA VALLÉE DE LA BARSE DE LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE A BRIEL-SUR-BARSE	354
ZNIEFF I	210000137	BOIS DES ASTRES ET PRAIRIES HUMIDES AU SUD DE PINEY	450
ZNIEFF I	210020237	PRAIRIES ET BOIS À L'EST ET AU SUD DE MESNIL-SAINT-PÈRE	554
ZNIEFF I	210000142	PRAIRIES DES VALLÉES DE LA BARSE ET DE LA BODERONNE ENTRE COURTERANGES ET MAROLLES-LES-BAILLY	757
ZNIEFF I	210000639	RÉSERVOIRS SEINE (LAC D'ORIENT) ET AUBE (LACS DU TEMPLE ET AMANCE)	5962
ZNIEFF I	210000166	PRAIRIES DE DROYES	87
ZNIEFF I	210009511	BOIS SECANT À DROYES ET PLANRUPT	52
ZNIEFF I	210000118	ÉTANG DE LA HORRE	989
ZNIEFF I	210020222	PRAIRES ET BOIS DE LA VOIRE À PUELLEMONTIER ET LONGEVILLE-SUR-LA-LAINES	403

Le périmètre d'étude comporte 33 ZNIEFF de type I, soit 11 528 hectares (11,2 %) et 7 ZNIEFF de type II soit 23 699 hectares (20 %).

2.4.6 Les Espaces Naturels Sensibles

Il s'agit de sites labellisés par les Départements. Leur vocation est la protection des enjeux écologiques associée à l'ouverture et la découverte au grand public.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire de l'Aube. Mais une réflexion portée par le Département est en cours pour identifier des sites intéressants, ce qui pourrait amener à terme à l'identification sur le périmètre d'études de secteurs ENS. Le Parc a déjà fait l'objet de plusieurs propositions de site au Conseil départemental de l'Aube. Cette dynamique pourrait renforcer les actions conjointes de mise en valeur et d'éducation à l'environnement.

2.4.7 La protection exercée par le Conservatoire des Espaces Naturels

Les Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) sont des associations « loi 1901 » dont la vocation est d'améliorer la connaissance, protéger, gérer et valoriser les milieux naturels présentant un intérêt écologique, floristique, faunistique, géologique et paysager. Les CEN disposent de deux outils : l'acquisition foncière et la signature de convention de gestion avec des propriétaires publics ou privés.

En 2020, le CENCA protège 4 480 hectares répartis sur 256 sites en Champagne-Ardenne. Dans le périmètre d'étude, le CENCA est copropriétaire avec la Communauté de communes de Soulaines de la RNR de l'étang de Ramerupt dont il est également gestionnaire. Située sur la commune de Petit-Mesnil, elle a été créée en 2010. Elle s'étend sur 33,56 ha composés d'un étang, de mares temporaires, de roselières et autres groupements de végétation et de boisements. De plus, une convention-cadre a été

signé entre le syndicat mixte et la CENCA en 2022. Cette convention-cadre vise à élaborer, renforcer et mettre en œuvre des stratégies et des actions communes pour le développement et la valorisation durable du patrimoine naturel.

2.4.8 Les propriétés du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire de l'espace Littoral et des rivages lacustres (ou « Conservatoire du littoral ») est un établissement public administratif de l'État, créé en 1975. Il est aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'écologie, qui mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages grâce à leur acquisition.

Le massif de la Forêt d'Orient est essentiellement constitué de quelques grands domaines. L'un d'eux, couvrant 552 ha d'un seul tenant (la forêt du Grand Orient), a été en grande partie (464 ha) acquis par le Conservatoire du littoral grâce à des fonds en provenance de l'Union européenne, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Établissement Public de Bassin Seine Grands Lacs. Les 89 ha restants ont été achetés par un tiers avec qui le Conservatoire dispose d'un pacte de préférence. Une promesse unilatérale d'achat permet à l'établissement d'être certain de reconstituer l'ensemble du domaine (1 229 ha) au maximum dans 15 ans. Le seul bâtiment situé sur cette propriété – le Pavillon Saint-Charles- abrite une partie des services du Parc naturel régional. En s'adossant aux espaces déjà gérés par l'ONF (forêts communales et l'Établissement Public de Bassin Seine Grands Lacs), l'ensemble naturel sous maîtrise publique pourrait atteindre à long terme près de 2 500 ha. Le Parc est gestionnaire de la forêt du Grand Orient avec l'ONF comme opérateur technique associé.

Un autre petit site, Le bois des Hauts guets, a été acquis en 2000 pour 13,6 ha. Cette propriété est inscrite dans le périmètre de la Réserve Naturelle de la Forêt d'Orient.

Enfin, dernière acquisition du Conservatoire, l'étang de la Horre lui a été vendu par le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du lac du Der. Le périmètre acquis par le Conservatoire représente ainsi 387 ha.

2.4.9 Les zones humides

En France, la loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (article L211-1 du Code de l'environnement).

Les Zones à Dominante Humide (ZDH) :

Elles constituent la première enveloppe de pré localisation peu précise au 50 000ème (sans passage sur le terrain. Elles sont issues de modélisation informatiques (cumulant des indices topographiques, hydrologiques, des bases de données existantes, etc. Les ZDH sont disponibles au niveau du SCoT des territoires de l'Aube (mises à disposition par la DREAL).

Une « cellule étangs » a été créée par le Parc de la Forêt d'Orient afin d'assurer la gestion de son territoire concerné par la convention. Son action tend à sensibiliser et impliquer les habitants, notamment les gestionnaires et propriétaires d'étangs, dans des mesures de gestion durable et de valorisation.

Les Zones Humides Effectives (ZHE)

Elles permettent d'affiner et ainsi compléter l'enveloppe des ZDH (au 10 000ème). La cartographie qu'elles composent est issue de prospections de terrain rapides et ne constituent pas une cartographie règlementaire mais un indice plus précis d'une modélisation informatique. Leur cartographie existe ponctuellement sur le territoire du SCoT, notamment à l'échelle du Parc.

Les Zones Humides Règlementaires LEMA (Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques)

Il s'agit du niveau le plus précis de diagnostic définissant l'enveloppe humide d'un site. Elles sont issues d'un diagnostic réglementaire (arrêté ministériel de 2008, modifié en 2009), réalisé au cas par cas, à l'échelle de la parcelle et/ou du projet en diagnostiquant la végétation ou les traces d'hydromorphie dans le sol.

Les zones humides et les milieux aquatiques sont des habitats naturels remarquables qui rendent de nombreux services écosystémiques. Ils abritent en effet une biodiversité unique (amphibiens, libellules, flore particulière...) et participent à la régulation et l'épuration des eaux. Les milieux humides jouent également un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. Menacés par l'assèchement et les activités humaines, la préservation des milieux humides est aujourd'hui un enjeu environnemental prioritaire. Plusieurs études ont porté sur les zones humides à différentes échelles. Le Parc a réalisé un diagnostic à l'échelle de son périmètre actuel du PNR, ce qui correspond à 21 460 ha de zones humides effectives (ZHE) dans le périmètre d'étude (18 % du périmètre). À cela s'ajoutent d'autres études Syndicat Mixte du Nord-Est Aubeois (SMNEA), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne (DREAL-CA), du CENCA et du Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne (CRPF-CA). Ces études identifient 5 053 ha supplémentaires de zones humides, incluant cette fois-ci les nouvelles communes du périmètre d'étude. La surface totale des zones humides du périmètre d'étude est donc portée à 26 513 ha (22% du périmètre). Ces chiffres sont à relativiser au regard de la multiplication des sources, de l'ancienneté de certaines données et de l'évolution rapide des zones humides. D'une manière générale, ces zones ont tendance à diminuer ou à être détériorées.

Afin de préserver l'ensemble des zones humides de son périmètre, le Parc a mis en place une stratégie en faveur de celles-ci. La connaissance de ces milieux étant essentielle, des inventaires et états de fonctionnement ont été réalisés. Les actions d'accompagnement à la gestion, le soutien financier et technique, la mise en place de partenariats ainsi que la mise en protection de zones humides ont permis de protéger ces espaces sensibles.

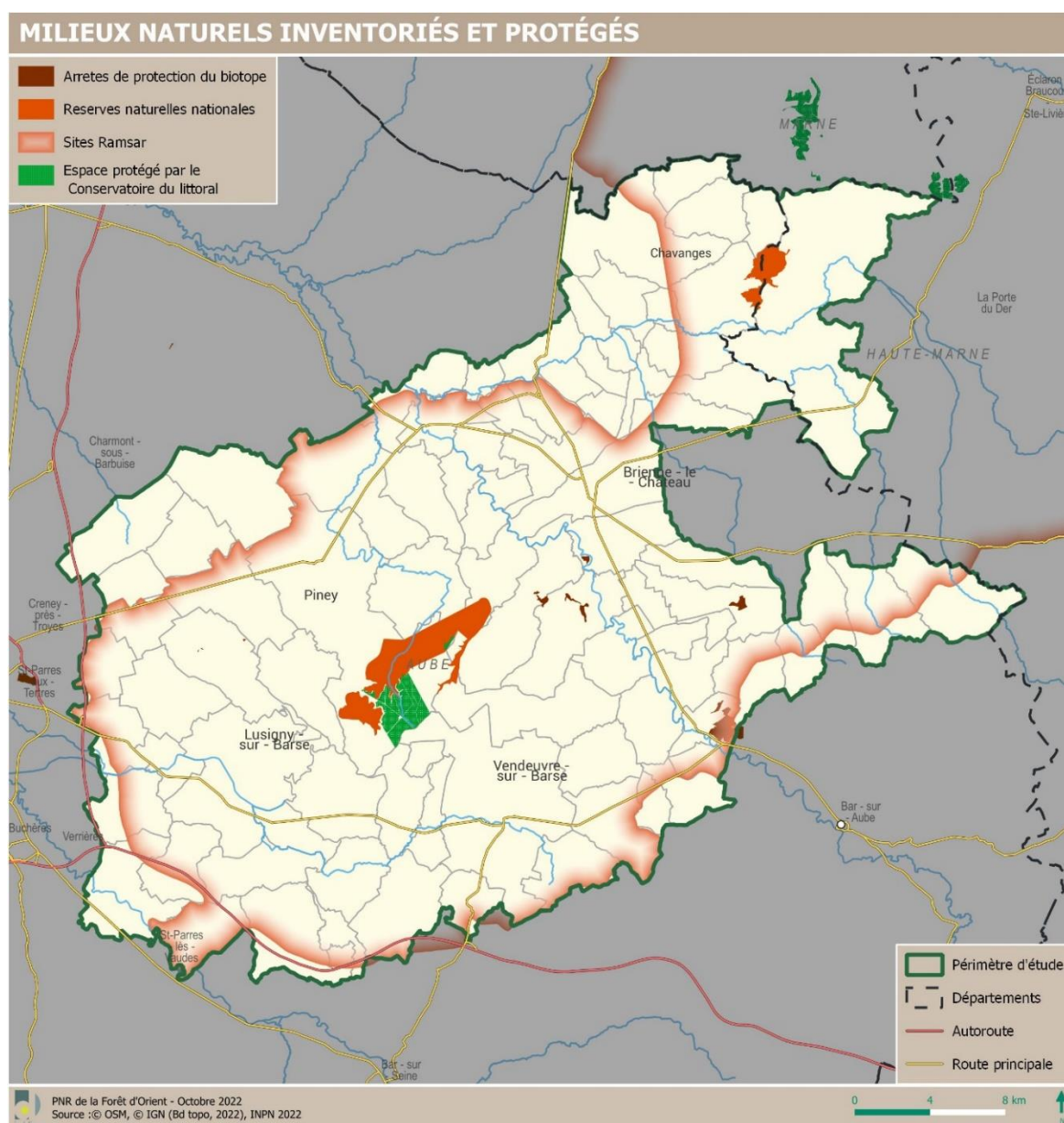
2.4.10 La zone RAMSAR

Le périmètre d'étude a la particularité de faire partie intégrante d'une zone RAMSAR. La zone RAMSAR est un territoire reconnu en application de la convention internationale de RAMSAR du 2 février 1971. Cette convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement en tant qu'habitats des oiseaux d'eau, est un traité intergouvernemental ayant pour objectif général leur conservation.

La zone RAMSAR des étangs de la Champagne humide est la plus vaste du territoire métropolitain (255 800 ha) et s'étend sur trois départements (l'Aube, la Marne et la Haute-Marne). L'omniprésence de l'eau, avec sources, ruisseaux, rivières, étangs et lacs en grande partie nés de la main de l'Homme, coexiste avec bois, prairies et gravières, favorisant une vie sauvage abondante. Situé sur les grands axes de migration entre Europe du Nord et pays méridionaux, c'est un territoire particulièrement favorable aux haltes des oiseaux d'eau qui affectionnent notamment les vastes zones exondées (vasières) à l'automne formées par la baisse du niveau des lacs-réservoirs. La zone constitue un refuge pour 150 000 oiseaux d'eau hivernants (notamment des grues cendrées migratrices), elle est également d'une haute importance pour le héron pourpré et le butor étoilé qui voient leurs lieux de nidification limités dans la région Grand-Est. Outre ces quelques espèces, de nombreux oiseaux s'y arrêtent ou s'y reproduisent, dont certains sont rares (pygargue à queue blanche, cigognes noires...). La richesse des poissons, amphibiens et insectes y est également notable, mais sa connaissance reste

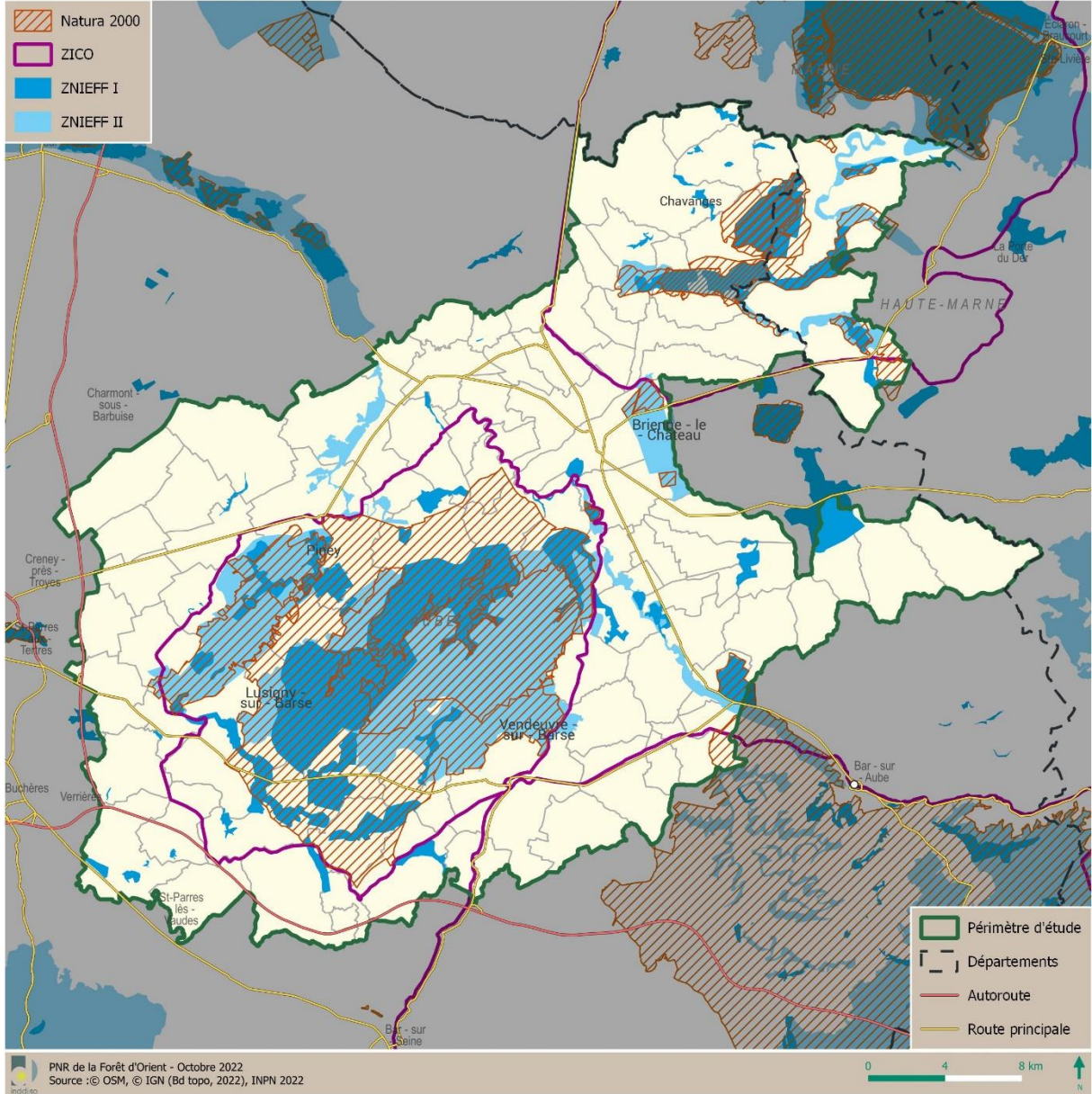
à parfaire. La richesse floristique est remarquable, avec plusieurs espèces rares et protégées (pulicaires vulgaires, utriculaires, renoncules à feuilles d'ophioglosse...).

Si la création des lacs-réservoirs a créé des milieux favorables aux oiseaux, plusieurs activités menacent cette zones RAMSAR dont le développement touristique non durable, la mise en culture des prairies, les plantations de peupleraies... À ce titre, l'animation et la gestion du site a été confié aux syndicats mixtes du PnrFO et de Seine Grands par lettre de mission conjointe de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la DREAL Grand Est, en date du 21 juin 2019. Un document d'orientation a été conçu. Il fournit une photographie synthétique des thématiques à enjeux du site. Aussi et surtout, il présente les grands objectifs à atteindre pour répondre aux problématiques identifiées dans les études réalisées, et durant la phase d'animation (rencontres bilatérales, ateliers participatifs). Ces objectifs seront atteints grâce au programme d'actions triennal élaborés avec les acteurs du territoire, et qui sera mis en œuvre par les structures porteuses de l'animation, et les parties-prenantes engagées.



Carte 4 : Milieux naturels inventoriés et protégés 1/2

MILIEUX NATURELS INVENTORIÉS ET PROTÉGÉS



Carte 5 : Milieux naturels inventoriés et protégés 2/2

2.5 Des fonctionnalités écologiques à maintenir et renforcer

La loi du 12 juillet 2010 portant « Engagement National pour l'Environnement » (ENE), dite Grenelle 2 a instauré, parmi ses mesures phares, la volonté de mettre en place une Trame Verte et Bleue (TVB) qui doit se décliner de l'échelon national au niveau local. Cette trame vise à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques qui permettent le déplacement des espèces. Une des premières causes de la perte de biodiversité est, en effet, la destruction des habitats naturels par les aménagements liés aux activités humaines et la fragmentation qui en résulte. Les effets de ces menaces peuvent être accentués par le phénomène de réchauffement climatique qui peut entraîner des déplacements d'espèces au-delà de leurs aires de distribution actuelles.

2.5.1 Le contenu de la Trame Verte et Bleue

La TVB se compose de trois éléments principaux ²:

- Les réservoirs de biodiversité : « C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos » (Comité opérationnel « Trame verte et bleue » dans le cadre du Grenelle de l'environnement, 2010). Autrement dit, les réservoirs de biodiversité représentent des habitats d'espèces.
- Ce sont soit des réservoirs à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux d'intérêt écologique. Ce terme sera utilisé de manière pratique pour désigner « les espaces naturels et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité », au sens de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement.
- Les corridors écologiques : « Ce sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration » (Comité opérationnel « Trame verte et bleue » dans le cadre du Grenelle de l'environnement, 2010). Il existe plusieurs structures de corridors.
- Les cours d'eau : « Sont à la fois des réservoirs et des corridors. La continuité écologique pour les cours d'eau se définit comme la libre circulation des espèces biologiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri et le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que les connexions notamment latérales avec les réservoirs biologiques (définis dans le SDAGE) » (Comité opérationnel « Trame verte et bleue » dans le cadre du Grenelle de l'environnement, 2010).

Les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les cours d'eau sont des éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique, appelé continuité écologique au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants du Code de l'Environnement.

En termes d'objectifs réglementaires, le Code de l'environnement (article L.371-1) assigne à la Trame Verte et Bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leurs déplacements dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Préserver les zones humides ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;

² Article L. 371-2 du code de l'environnement, annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques : Document-cadre « orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »

- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

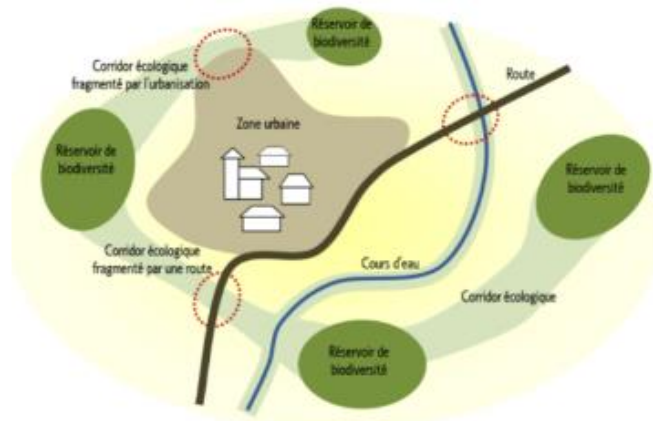
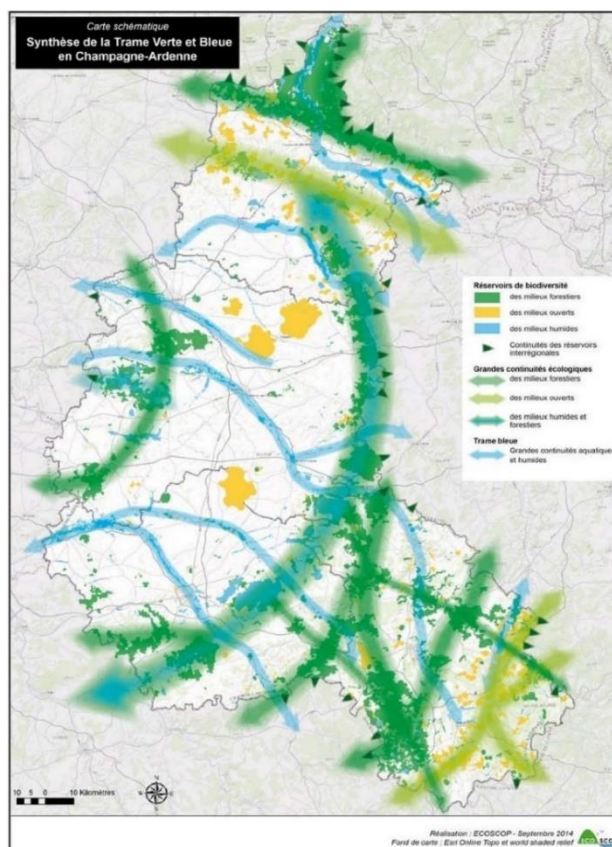


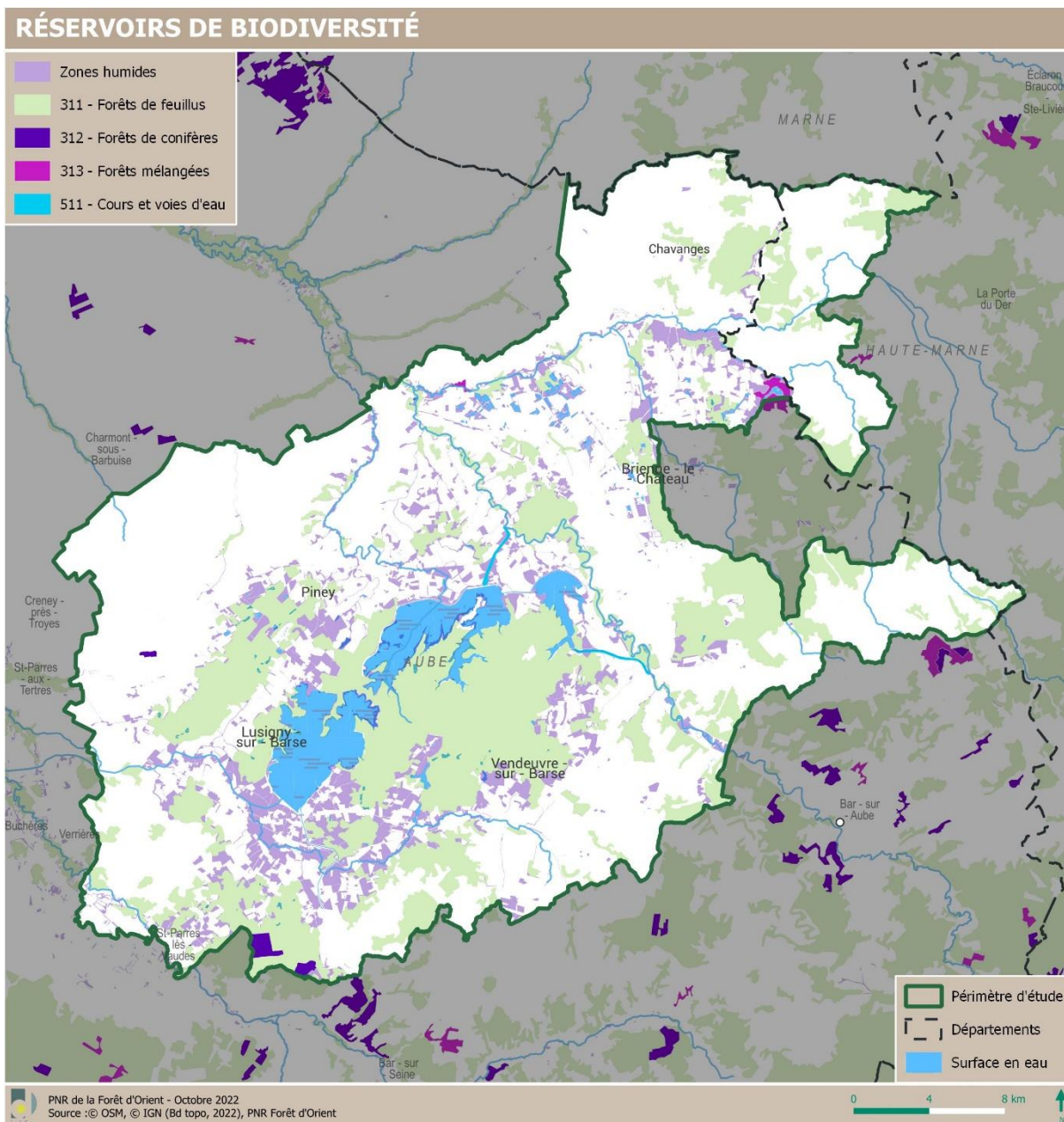
Figure 1 : Concept de la Trame Verte et Bleue (@INDDIGO)

2.5.2 Les SRCE/SRADET de la région Grand-Est

La déclinaison de la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) au niveau régional s'est traduite par l'adoption du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) permettant d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Le SRCE de l'ex-région Champagne-Ardenne a été adopté en juin 2015. Le nouveau Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADET), adopté en 2019 en Grand-Est, a depuis repris les éléments du SRCE, mais sans développer une cartographie à valeur réglementaire. Aussi, les orientations du SRCE restent pertinentes (mais non réglementaires) pour appréhender la TVB à l'échelle du périmètre d'étude.

Carte 6 : Carte schématique de la TVB régionale Champagne-Ardenne





Carte 7 : Réservoirs de biodiversité

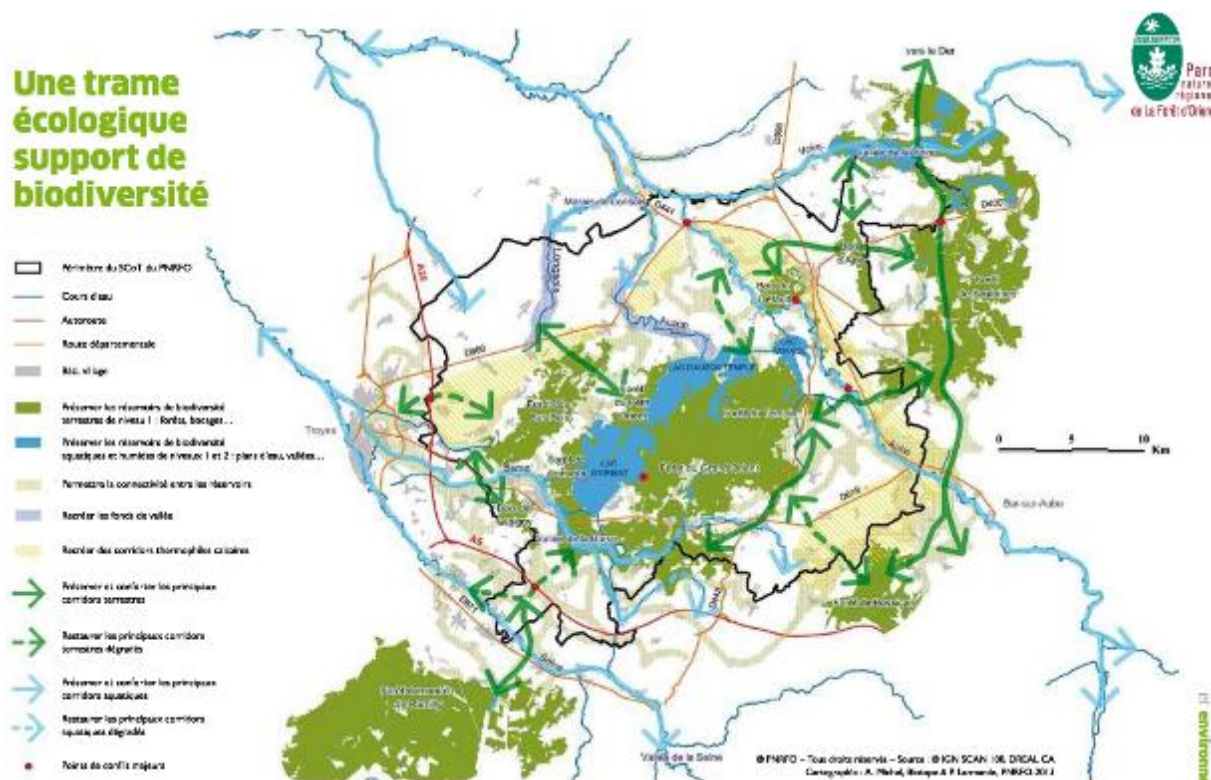
Le SRADDET révèle que le territoire d'étude est un territoire à forts enjeux, notamment en matière de services rendus : qualité du cadre de vie, diversité paysagère, espaces de loisirs et touristiques, puits de carbone... Celui-ci est en effet situé au niveau de la principale continuité écologique des milieux humides et forestiers régionale et encadré par deux grandes continuités écologiques aquatiques correspondant à la Seine et à l'Aube. Par ailleurs les lacs du territoire et les milieux humides et forestiers constituent des réservoirs de biodiversité notable à l'échelle régionale. Ces réservoirs représentent 60 839 ha soit 51,55 % du territoire.

- Forêts : 30 850 ha
- Zones humides : 26 513 ha (dont 21 460 ha de ZHE)
- Surfaces en eau : 5183 ha

Le territoire d'étude est situé sur le couloir de migration principal de l'avifaune identifiée dans le SRCE ainsi que sur un couloir de déplacement fort des chiroptères.

2.5.3 Déclinaison locale de la TVB

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient de 2014 intègre un volet concernant la TVB. L'ancien SCoT du PnrFO a été repris dans le SCoT des Territoire de l'Aube acté en 2020. L'orientation structurante était « [d'assurer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue en préservant et en restaurant les continuités écologiques reconnues comme stratégiques pour les espèces et en limitant leur fragmentation. ». Cette orientation se décline ensuite en une série d'objectifs qui vise à l'appropriation des enjeux de la TVB (connaissance, déclinaison dans les documents locaux), la mise en valeur des milieux et des continuités (protection, restauration, reconquête), et la cohérence et la communication des actions (éducation à l'environnement, cohérence avec les actions mises en œuvre en-dehors du territoire).



Carte 8 : Interprétation des enjeux de la Trame Verte et Bleue

Les discontinuités écologiques identifiées sur le périmètre restent aujourd'hui limitées à l'échelle du SRCE. Il peut s'agir d'un espace ouvert où il y a de la conurbation, comme c'est le cas entre Brienne-le-Château et Brienne-la-Vielle, ou encore l'ouvrage du canal d'Amenée, très bétonné et qui coupe le territoire à l'Est.

En 2019, le Parc a répondu à un appel à projet de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie visant la reconquête de la Trame Verte et Bleue.

Le programme TVB du Parc a été validé sur une durée de 3 ans, de 2019 à la fin de l'année 2021.




Les communes sont invitées à proposer des projets de plantation de haies, de vergers et de prairies sauvages. Le Parc porte l'opération (montage technique, marché à bon de commande global, récupération des recettes...) via une délégation de MOA entre les communes bénéficiaires et le Parc, via notamment la mise en place de moyens humains spécifiques. Le financement de l'opération est assuré à hauteur de 80% hors taxes.

Début 2020, le Pnr a concrétisé des projets de plantation de haies et de vergers. Les projets suivants ont été mis en œuvre, avec l'implication de 11 communes du Parc :

- Haies : à Géraudot, Jessains, Bouy-Luxembourg, Piney, Laubressel, Mesnil-Saint-Père
- Vergers : à Rouilly-Sacey, Dosches, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der et Brévonnes.

Cela représente, entre 2020 à début 2022 1 028 mètres de linéaire de haies, 7 446 m² de vergers plantés.

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une grande diversité de milieux naturels, vecteurs d'une faune et d'une flore riches. • Des espèces rares pour lesquelles le Parc a une responsabilité particulière (sonneur à ventre jaune, cigogne noire...) • Un territoire faisant partie intégrante d'un des plus importants corridors écologiques régional, intégré au sein de la plus grande zone RAMSAR de France métropolitaine. • La présence de nombreux zonages d'inventaire ou de protection, couvrant une large partie du territoire d'étude. • Des dynamiques de préservation et de mise en valeur des atouts environnementaux déjà en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ruptures de continuités écologiques touchant certains cours d'eau et le réseau bocager. • Des activités agricoles et sylvicoles impactant des milieux naturels fragiles : évolution des surfaces prairiales, impact de la grande faune sur le renouvellement des espaces forestiers exploités en sylviculture...
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en valeur du patrimoine naturel. • Le maintien de la mosaïque de milieux naturels, du cortège d'espèces patrimoniales qui y est rattaché et de corridors écologiques fonctionnels liés aux pratiques agricoles et forestières durables. • La restructuration et la reconquête paysagère des agrosystèmes • La sensibilisation des élus, des communes, des acteurs de l'aménagement du territoire, des professionnels et des usagers à la fragilité des milieux (nature ordinaire et espaces remarquables) et la préservation de zones de calme peu ou pas fréquentées. • L'accompagnement des agriculteurs et des forestiers dans leurs pratiques par rapport à la préservation de l'environnement. • L'accompagnement des Communes et de tous les acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire dans leurs projets, notamment urbains, pour maintenir des trames naturelles fonctionnelles et interconnectées. 	

3 L'eau comme fondement du territoire

Le périmètre d'étude, situé sur le bassin hydrographique Seine-Normandie, se trouve à cheval sur les régions hydrographiques Seine amont et Aube, avec une ligne de partage des eaux qui sépare le territoire en deux selon une diagonale Nord-Ouest/Sud-Est, et un point de passage entre le Lac du Temple et le Lac d'Orient. La majeure partie du périmètre d'étude est située en Champagne humide. Ce pays humide est marqué par le caractère imperméable des sols, du fait de la prépondérance des terrains argileux.

L'eau, dans l'impossibilité de s'infiltrer, est omniprésente et forme un chevelu hydrographique dense de cours d'eau sinueux aux cours indécis. Naturellement ou suite à des aménagements humains parfois millénaires, elle se retrouve partout, sous forme d'étangs, de lacs, de marais, de tourbières, de mares, de fossés, de biefs, de rus, de canaux, de rivières et ruisseaux. Le paysage est semi-bocager, avec une abondance de prairies mais aussi de grandes cultures.

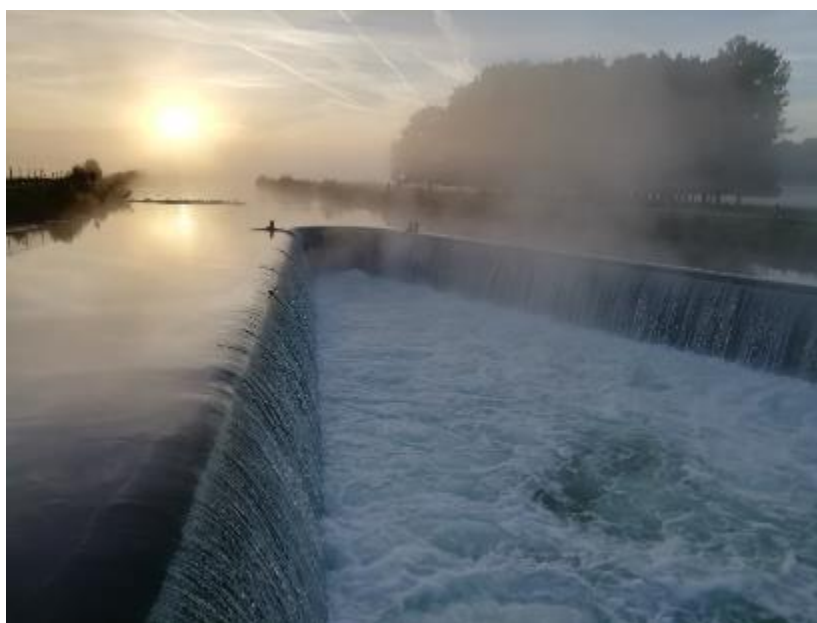
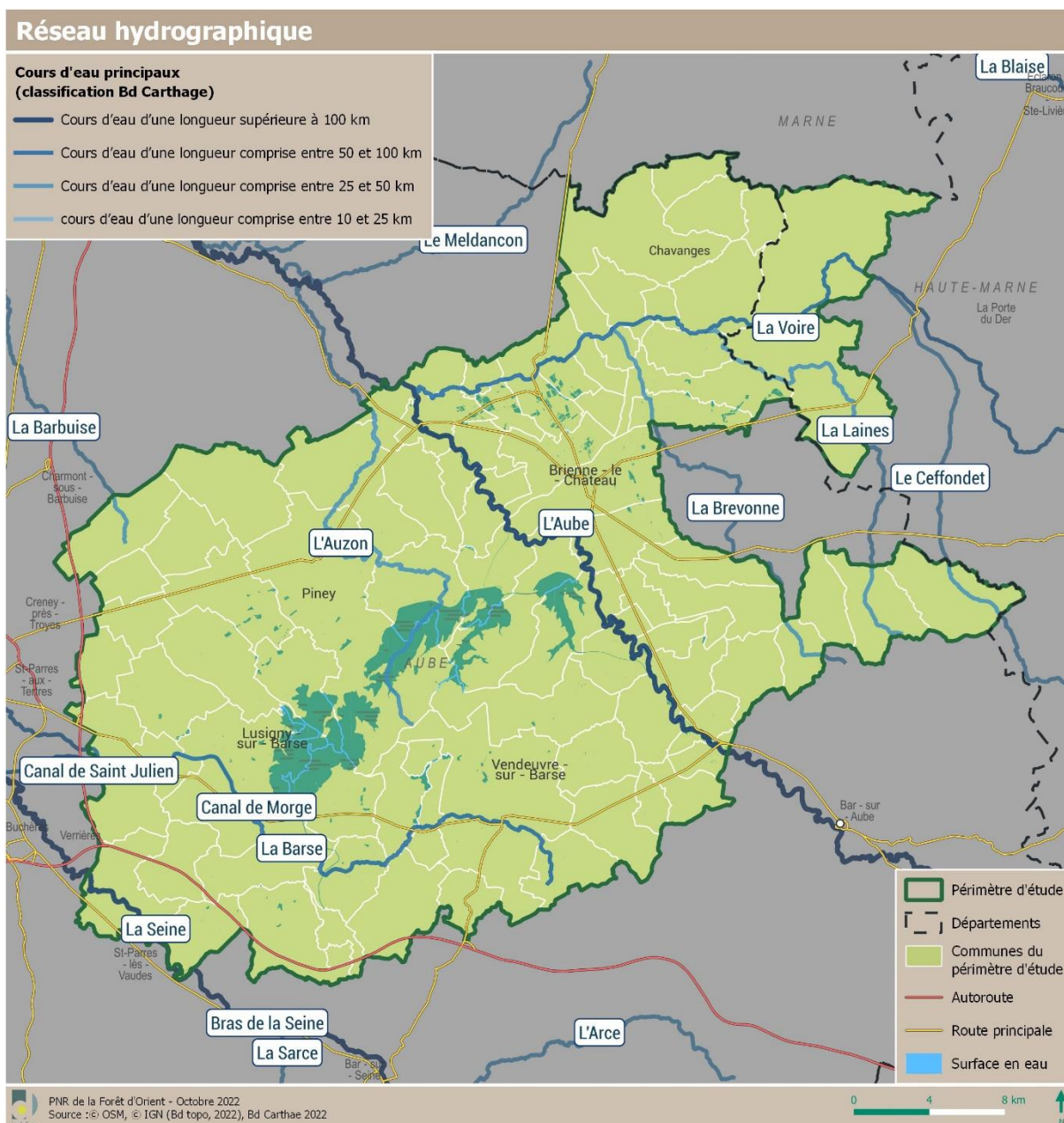


Photo 13 : Canal de Morges sur la commune de Lusigny-sur-Barse

3.1 Un réseau hydrographique dense

Le périmètre d'étude compte 922 km de cours d'eau et d'écoulements. Plus de 50 % du linéaire des écoulements présents sur le Parc sont cartographiés comme « non cours d'eau », soit plus de 460 Km d'écoulement concernés par cette catégorie sur le territoire. Ajouté aux écoulements busés et canalisés, les « non-cours d'eau » représentent près de 54 % des écoulements du Parc.



Carte 9 : Réseau hydrographique

Le territoire n'est concerné par aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mais est inclus dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie. Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans, dans l'objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures qui l'accompagne identifie les actions à mettre en œuvre localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Le SDAGE réglementairement en vigueur sur le bassin Seine-Normandie est le SDAGE 2010-2015, suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures (PDM) 2016-2021. L'élaboration du SDAGE 2022-2027 est en cours.

Le SDAGE 2010-2015 définissait 8 défis et 2 leviers :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants,
- Protéger et restaurer la mer et le littoral,

- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Gestion de la rareté de la ressource en eau,
- Limiter et prévenir le risque d'inondation,
- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis,
- Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis.

3.2 Des lacs emblématiques

Au niveau du périmètre d'étude, on compte près de 5 200 ha de plan d'eau. Les trois lacs d'Orient, du Temple et d'Amance représentent à eux seuls près de 4300 ha d'étendue d'eau :

- Le Lac d'Orient (environ 2300 ha) est le plus vaste. Il est dédié à la pratique de la voile et comporte de nombreuses zones aménagées pour la baignade. Il constitue aussi la principale réserve ornithologique.
- Le Lac du Temple (environ 1840 ha) est en partie inclut dans le périmètre de la RNNFO et l'autre partie est dédiée aux activités de pêche.
- Le Lac Amance (environ 460 ha) permet la pratique des activités de motonautisme (ski nautique principalement).



Photo 14 : Plage de Mesnil-Saint-Père sur le lac d'Orient

Les lacs de la Forêt d'Orient sont soumis à une gestion hydraulique de précision, avec des variations du niveau d'eau au fil des saisons :

- Au début du printemps, les lacs se remplissent,
- Pendant toute la belle saison, les lacs jouent un rôle de soutien au débit d'étiage et atteignent leur période de basses eaux à la fin de l'automne. C'est à cette saison que les oiseaux migrateurs viennent se poser sur les bords des lacs, profitant des zones exondées pour se nourrir,
- En hiver, ces grands réservoirs presque vidés vont atténuer les débits de crues de la Seine et de l'Aube et se remplir à nouveau petit à petit jusqu'au printemps.

Du fait de la présence des lacs barrages-réservoirs Seine et Aube, le territoire est concerné par l'application de la loi littoral. En effet, une dizaine de communes sont riveraines d'un plan d'eau supérieur à 1 000 hectares :

- Les communes riveraines du Lac d'Orient : Dosches, Géraudot, Lusigny-sur-Barse, Mesnil-Saint-Père, Montiéramey, Piney ;
- Les communes riveraines du Lac du Temple : Piney, Brévonnes, Mathaux, Radonvilliers, Amance.

3.3 La richesse des nombreuses zones humides

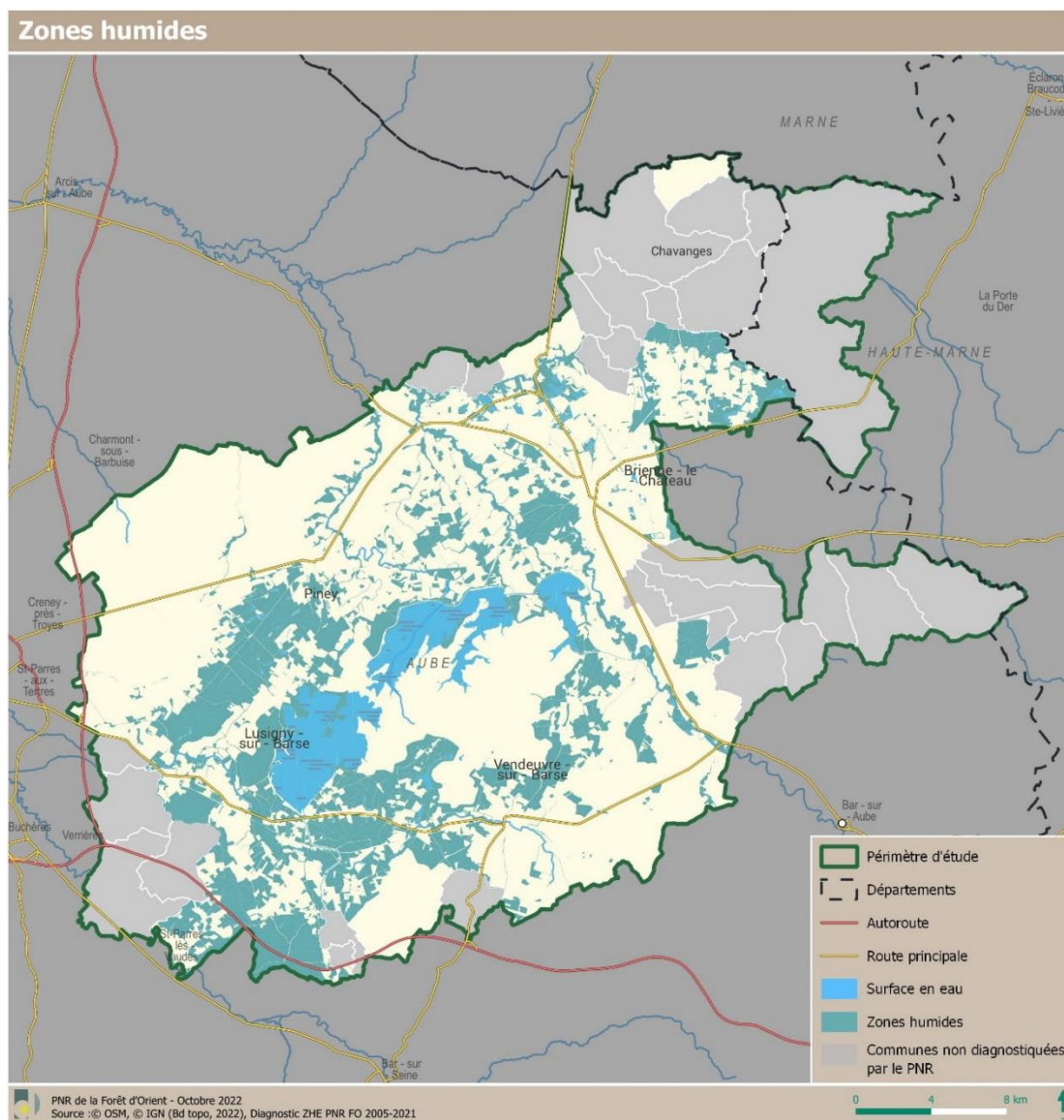
Une large partie du périmètre d'étude est située en Champagne humide. Ce secteur est composée de paysages semi-bocagers, prairies et grandes cultures mais il est surtout marqué par la forte présence de l'eau, liée au lacs et son réseau hydrographique particulièrement dense.

Les prairies naturelles, ou permanentes, majoritairement classées zones humides, présentent un intérêt important en matière de biodiversité sur le plan floristique et faunistique. Menacées par la diminution de l'activité d'élevage et par la mise progressive en culture, il s'agit de milieux qui ont fortement régressé ces dernières années, à l'instar des zones humides.

Une cartographie des zones humides a été établie par la DREAL, pour rappel la cartographie de la DREAL est issue du cumul de plusieurs études, dont celle produite par le diagnostic de terrain du Parc. Trois types de zones ont été identifiées selon la méthode employée pour déterminer le caractère humide des parcelles. En totalisant la surface de ces trois types de zones, celles-ci représentent plus de 26 500 hectares sur le territoire du périmètre d'étude, soit 22 % de la surface du territoire du périmètre d'étude. Le diagnostic du Parc a permis de comptabiliser précisément 21 460 ha de ZHE³. Selon la méthode utilisée, le caractère humide est plus ou moins certain et nécessite dans certains cas des investigations complémentaires. En matière d'urbanisme, une doctrine départementale a été produite, afin de guider les collectivités et les bureaux d'études. Cette doctrine a été créée dans la continuité de la mise en place de la cartographie des ZHE par le Parc.

Les zones humides jouent un rôle primordial face aux inondations : elles permettent à l'eau de s'épandre, ce qui limite les dommages pour la population et elles stockent l'eau, ce qui réduit le ruissellement. Pendant les canicules, les zones humides prodiguent un air rafraîchissant. Les surfaces d'eau s'évaporent et la végétation libère également une fraîcheur par le phénomène d'évapotranspiration. Elles permettent également d'atténuer le dérèglement climatique. En effet, les zones humides stockent naturellement le carbone, l'un des principaux gaz responsables du réchauffement climatique.

³ Ne concerne pas les nouvelles communes ajoutées au périmètre d'étude, grisées sur la carte.



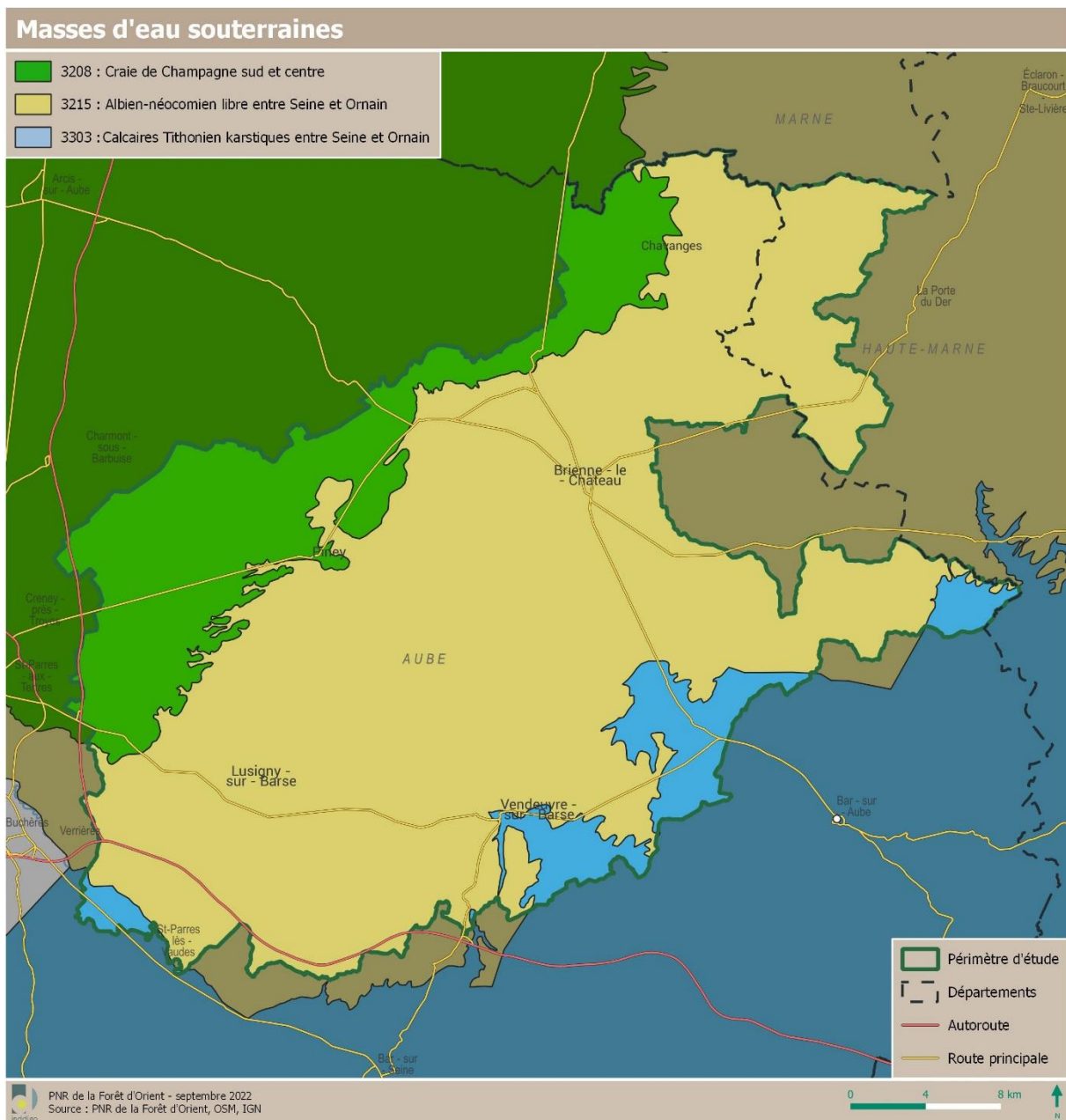
Carte 10 : Zones Humides Effectives (ZHE)

Le territoire bénéficie d'une reconnaissance de ses enjeux écologiques, aux niveaux international et européen, à travers la zone humide d'importance internationale RAMSAR des Etangs de la Champagne humide (traité international de 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides), la plus vaste de France métropolitaine.

3.4 Des masses d'eau souterraines souvent vulnérables

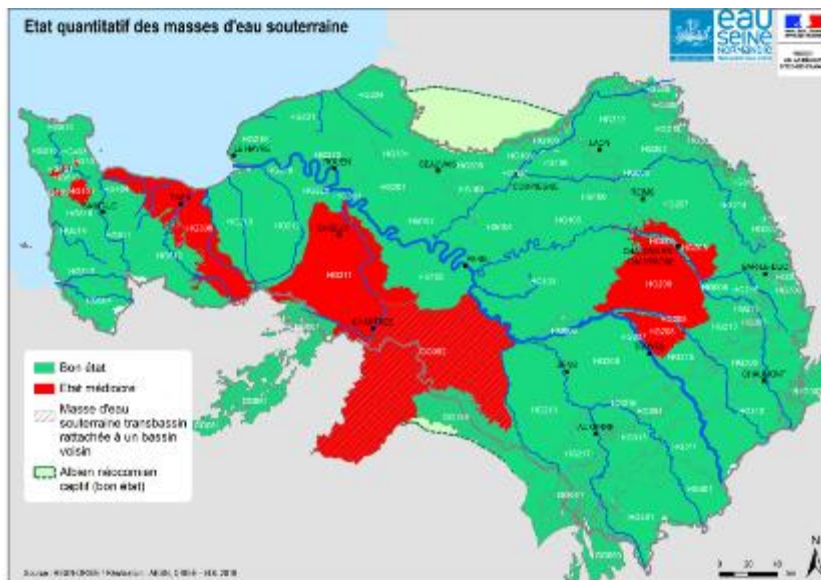
À grande échelle, la totalité du département de l'Aube est située en zone de vulnérabilité forte aux nitrates, avec une problématique de qualité des eaux que l'on retrouve sur le périmètre d'étude. Ce dernier est concerné par plusieurs masses d'eau souterraines principales :

- La masse d'eau HG208 (ou 3208) « Craie de Champagne Sud et centre » ;
- La masse d'eau HG215 (ou 3215) « Albien-Néocomien libre entre Seine et Ornain » ;
- La masse d'eau HG303 (ou 3303) « Calcaires Tithonien karstiques entre Seine et Ornain ».



Carte 11 : Masses d'eau souterraines

En 2019, l'état quantitatif des masses d'eau des nappes 3215 et 3303 est bon (jeune et bleu sur la carte). En revanche, la masse d'eau 3208 est dans un état quantitatif médiocre (vert sur la carte). En 2013, cette nappe était en bon état quantitatif. Elle a été déclassée en raison de changements de référentiel et de méthodes mais aussi à l'amélioration des connaissances (études locales, relation nappe-rivière, prélèvements).



Carte 12 : État quantitatif des masses d'eau souterraines 2019 (Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie)

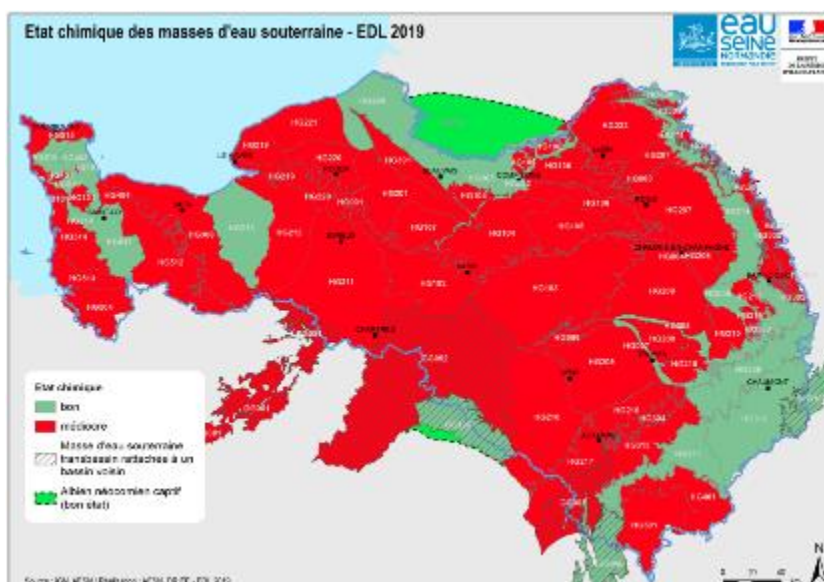
L'eau de la nappe 3303 (Calcaires Tithonien karstiques entre Seine et Orvain) est de bonne qualité chimique, alors qu'en 2013 elle était de qualité médiocre. Cette amélioration est notamment liée à la résorption progressive de la contamination par les métabolites de l'atrazine. La qualité chimique des nappes 3208 et 3215 est jugée médiocre.

La vulnérabilité d'une masse d'eau souterraine aux pollutions dépend des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des différents horizons qui la recouvrent. La protection naturelle d'un aquifère sera d'autant plus efficace que :

- Les sols sont épais et argileux ;
- L'épaisseur de la zone non saturée est importante ;
- La roche est peu perméable et non fracturée.

Sur l'ensemble du territoire, la vulnérabilité des masses d'eau est jugée moyenne à forte. Les aquifères sont particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses, actuelles et passées, en raison de la porosité du matériau géologique et/ou de pratiques agricoles impactantes (élevage, grandes cultures). La présence de pesticides (atrazine déséthyl, éthylurée) explique le classement de leur qualité comme « médiocre ».

Si l'évolution des pratiques agricoles tend à limiter les intrants (démarches de protection des bassins d'alimentation de captages...), l'enjeu de protection et d'amélioration de la qualité de la ressource reste fort à l'échelle du territoire.

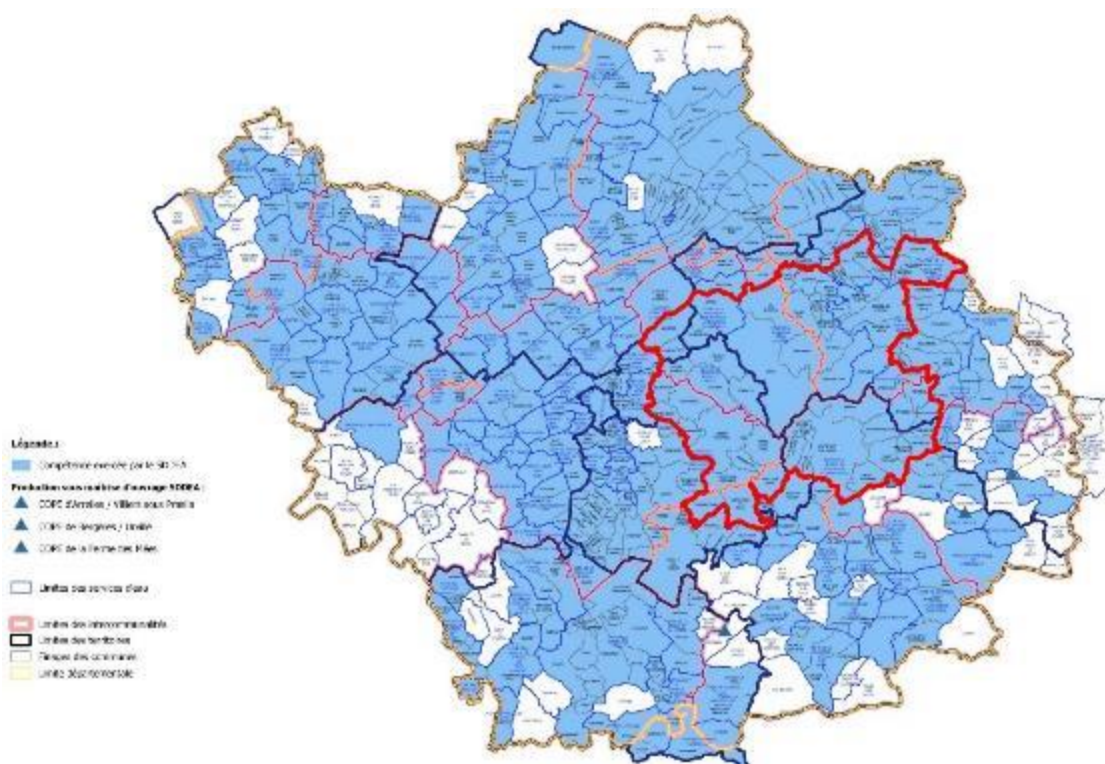


Carte 13 : État chimique des masses d'eau souterraines 2019 (Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie)

3.5 Des usages domestiques de l'eau de plus en plus encadrés

3.5.1 Eau potable : une qualité satisfaisante sur le périmètre d'étude

De manière générale, la compétence « eau potable » peut être conservées dans les communes ou déléguées aux intercommunalités (ou syndicats dédiés). L'ensemble des communes du périmètre d'étude a délégué la compétence eau potable à la régie du SDDEA (Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube).



Carte 14 : Compétence eau potable (Source : SDDEA)

La production d'eau potable est réalisée à partir de 28 captages sur les sources, les eaux de surface ou de forage en eaux souterraines.

L'institution de périmètres de protection autour de ces captages d'eau est une obligation fixée par les dispositions des articles L 1321-2 et L 1321-3 du Code de la Santé Publique. L'objectif de cette démarche est en premier lieu d'assurer une protection autour des points de prélèvement d'eau potable contre les risques de pollutions accidentelles provenant des activités exercées à proximité. Elle ne constitue pas, à elle seule, une réponse aux risques de pollutions diffuses. La lutte contre la pollution diffuse nécessite des opérations intégrées à l'échelle des bassins versants pour les eaux superficielles et des bassins d'alimentation pour les nappes souterraines.

Suite au constat de la dégradation de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable par les pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, pesticides...), l'outil « captages prioritaires » a été mis en place afin d'élaborer des plans d'actions de restauration de la qualité de l'eau. Celui-ci permet des actions ciblées en priorité sur les captages d'adduction en eau potable les plus menacés par ce type de pollution.

Une liste de captages prioritaires a été définie par grand bassin hydrographique pour lesquels des programmes d'actions sont mis en œuvre. En 2015, 4 captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) étaient classés comme prioritaires sur le territoire du périmètre d'étude :

- BSS000WLAJ (02984X0037/FAEP) à Bouy-Luxembourg ;
- BSS000ULRT (02636X0022/PAEP) à Lassicourt ;
- BSS000WPDN (02998X0007/PAEP) à Argançon ;
- 02998X0019/PAEP2 à Argançon.

L'eau distribuée sur l'ensemble du territoire en 2019 était de bonne qualité microbiologique et physicochimique d'après l'Agence régionale de santé avec des analyses non conformes comprises entre 0 et 10%.

3.5.2 Des équipements d'assainissement souvent non conformes

Comme pour la gestion de l'eau potable, la compétence assainissement est conservée par les communes ou déléguées aux intercommunalités (ou syndicats dédiés).

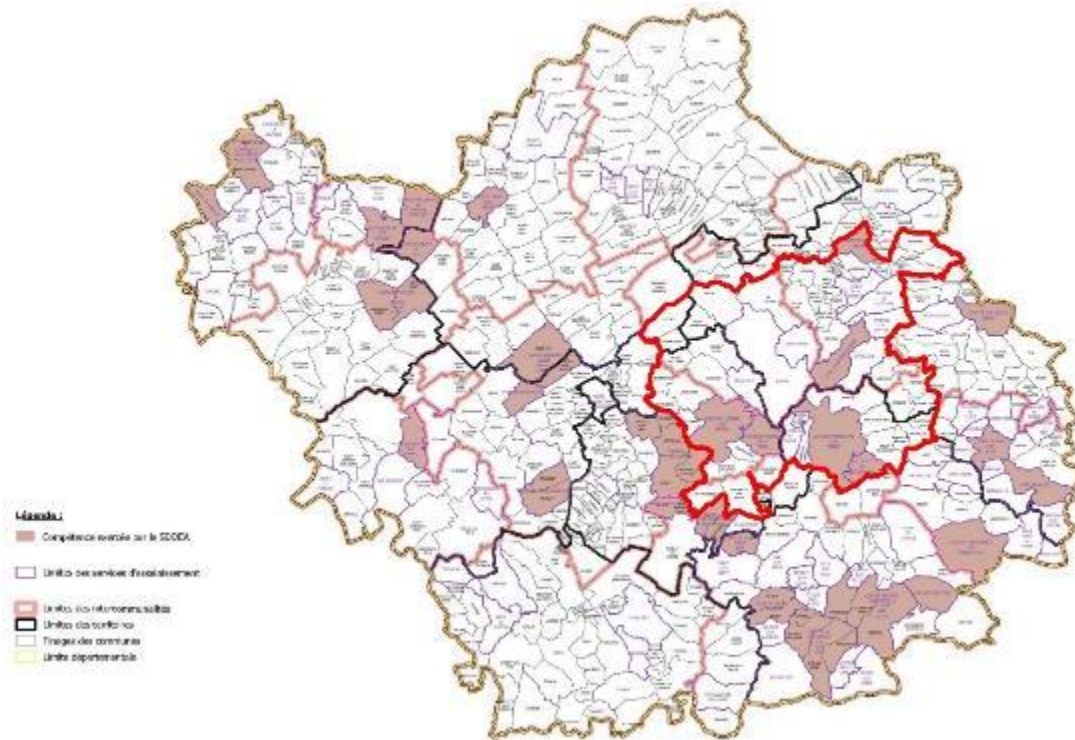
Parmi les 14 communes du territoire disposant d'un réseau d'assainissement collectif, seules 6 ont choisi de déléguer la compétence à la SDDEA : Vendevre-sur-Barse, Puits-et-Nuisement, Mesnil-Saint-Père, Lusigny-sur-Aube, Radonvilliers, Rosnay L'Hôpital.

Les 8 autres communes sont Brienne-le-Château, Brienne-la-Vieille, Dienville, Brévonnes, Piney, Géraudot, La-Villeneuve-au-Chêne, Saint-Léger-sous-Brienne. Elles assurent elles-mêmes la collecte, le transport et la dépollution de l'eau du réseau collectif.

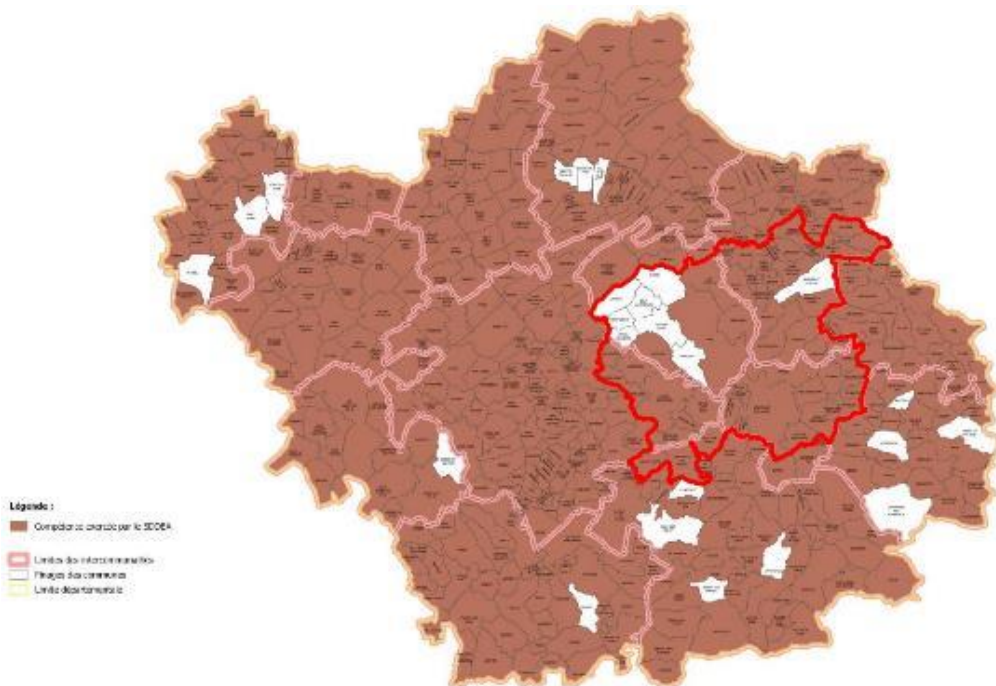
Toute construction située à proximité d'un réseau d'assainissement collectif doit y être raccordée pour préserver le cadre de vie, l'environnement et la santé publique. Pour les habitations qui seraient trop éloignées, les collectivités, dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), doivent assurer un contrôle des installations d'assainissement autonome (hors réseau) et veiller à la réalisation des travaux de réhabilitation éventuels.

Sur le périmètre, plusieurs communes ont des études capacitaires en cours dont Mesnil-Saint-Père et Géraudot. Il semble que les Station de traitement des eaux usées (STEP) sont en limite de capacité et

subissent des infiltrations d'eaux pluviales. Concernant Dienville et Lusigny-sur-Barse, les STEP ont été refaites mais présentent vraisemblablement toujours des problèmes.



Carte 15 : Compétence assainissement collectif (Source : SDDEA)



Carte 16 : Compétence assainissement non collectif (Source : SDDEA)

Le SDDEA réalise également des contrôles ponctuels sur des installations anciennes. Les contrôles se font communes par communes, en fonction des années. À titre d'exemple, en 2018, la commune de

Montreuil-sur-Barse a fait l'objet de 107 contrôles d'installations avec un taux de conformité de 16 %. En 2019, sur Villemoyenne 232 installations ont été contrôlées pour un taux de conformité de 20 %.

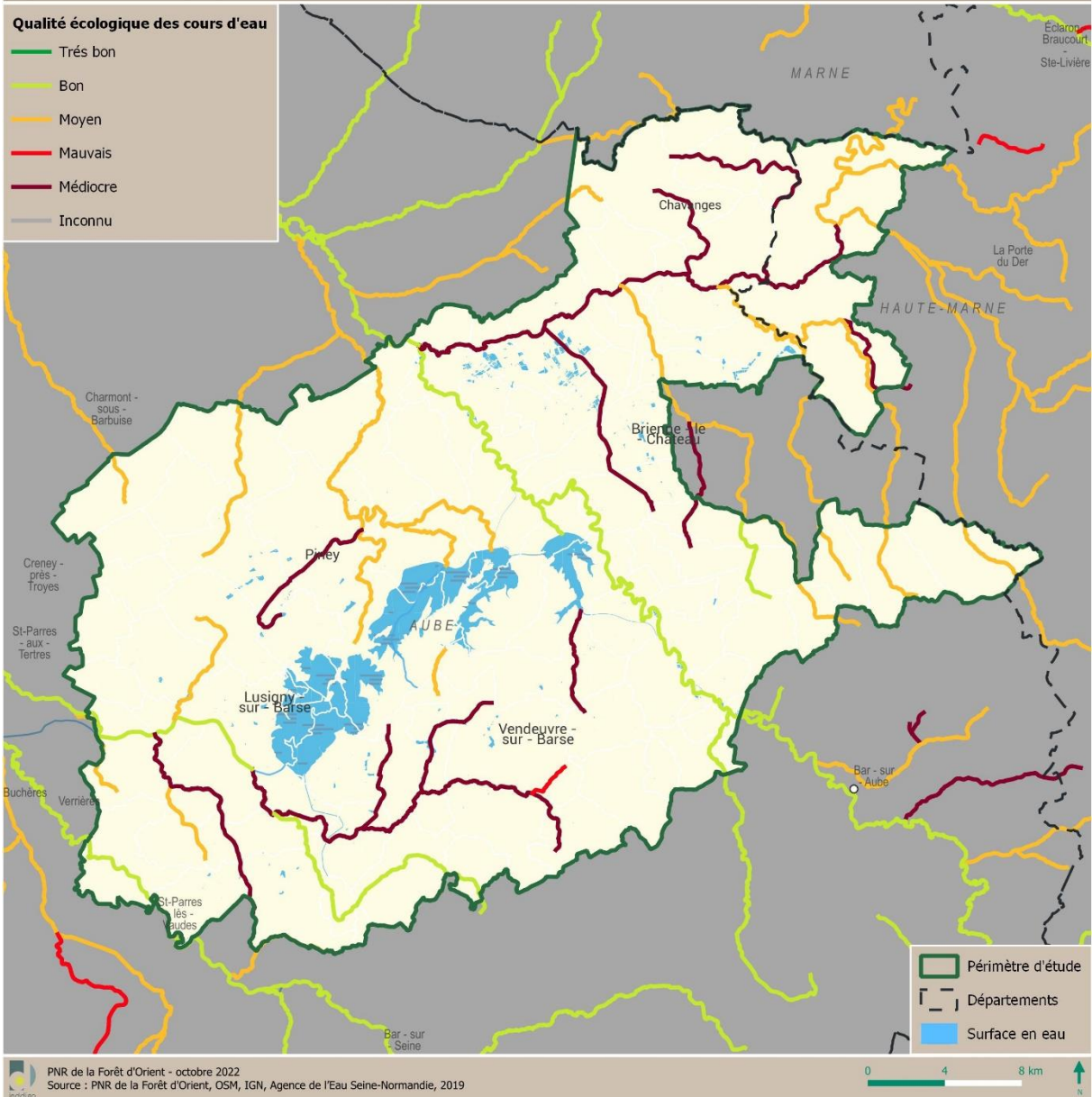
3.6 Une qualité moyenne des cours eaux

Le niveau de qualité des cours d'eau est globalement moyen sur le territoire, avec des secteurs en mauvais état écologique au Sud des lacs et au Nord de Brienne-le-Château. Les berges de l'Aube sont plutôt en bon état. Les pressions induites par les activités humaines (exploitation agricole et viticole, impact des lacs réservoirs, ouvrages et obstacles aux continuités écologiques) provoquent des phénomènes de pollutions diffuses, d'érosion liée au ruissellement, de modification hydrologique et thermique... La préservation de la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux aquatiques constitue un enjeu.

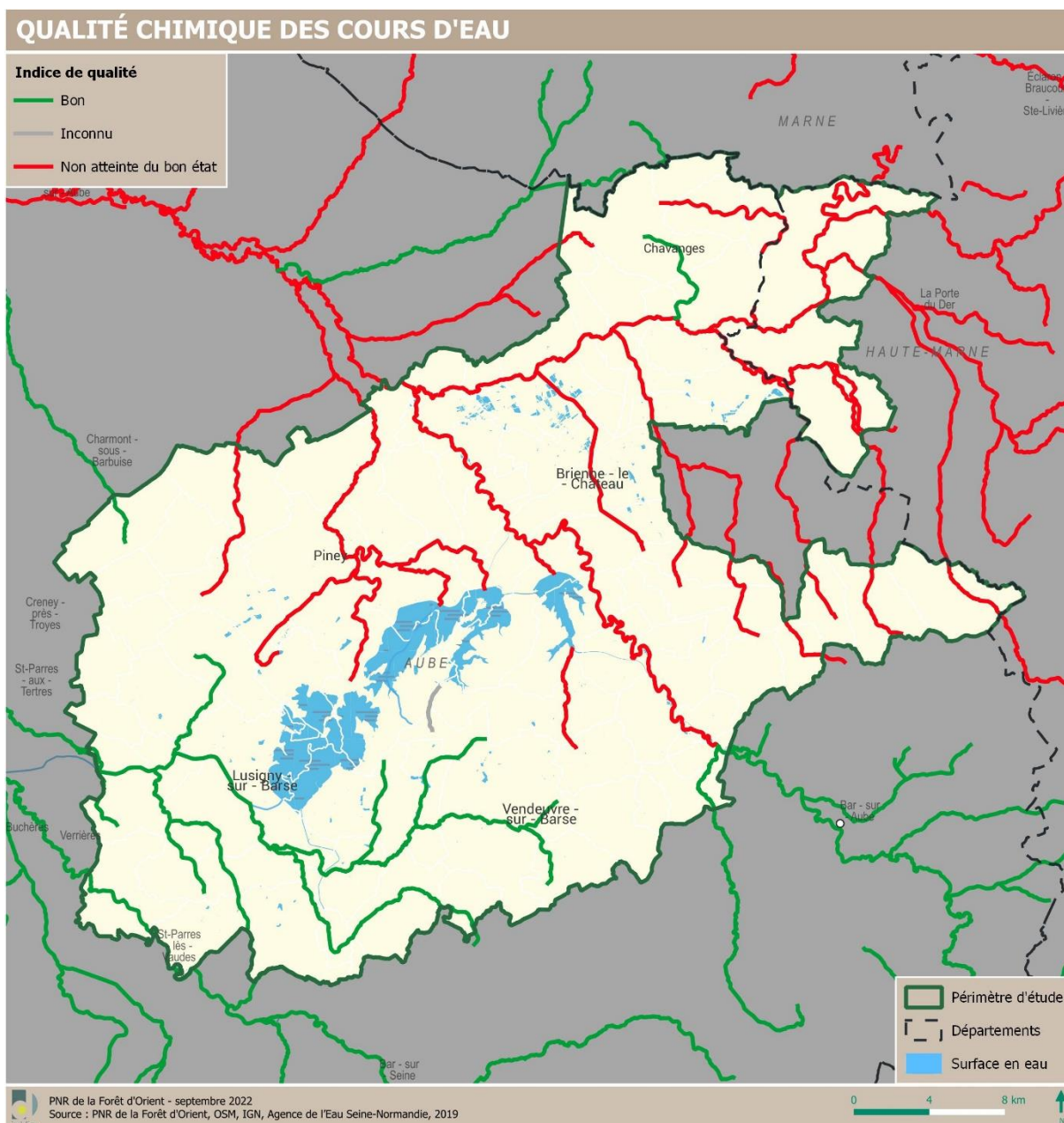


Photo 15 : La rivière Aube

Qualité écologique des cours d'eau



Carte 17 : Qualité écologique des cours d'eau



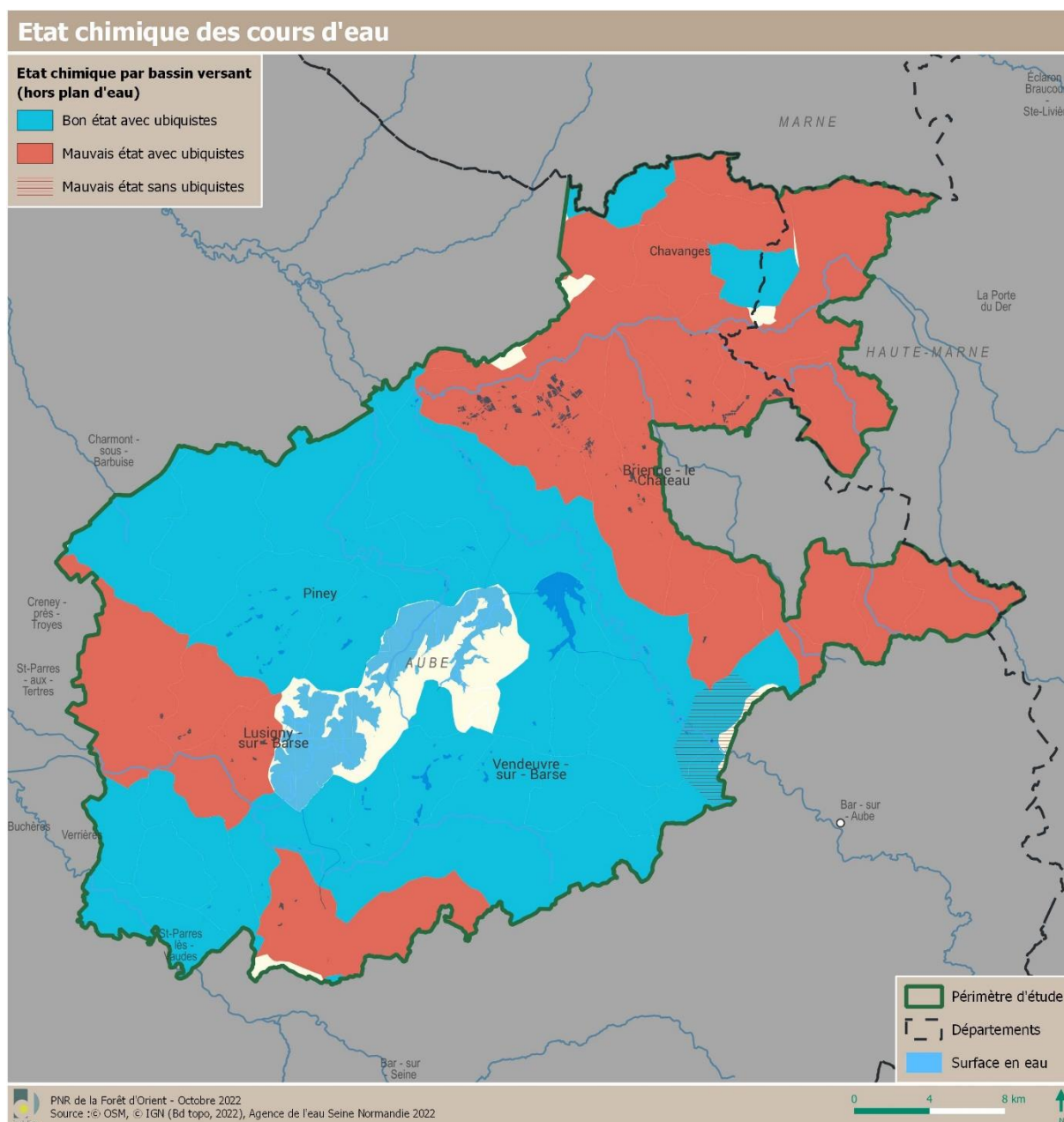
Carte 18 : Qualité chimique des cours d'eau

L'état des masses d'eau superficielles est classé selon quatre catégories (bon, moyen, médiocre, mauvais). Sur les 700 kilomètres classés sur le territoire du périmètre d'étude, la répartition est la suivante :

- 42 % du linéaire est dans un bon état écologique,
- 37 % du linéaire est dans un état moyen,
- 20 % du linéaire est dans un état médiocre,
- Inf 1% du linéaire est dans un mauvais état.

L'état chimique est évalué à partir d'une liste de substances établie à l'échelle européenne. Celle-ci comprend deux types de paramètres, ceux liés à la politique de l'eau et ceux dits ubiquistes que l'on retrouve dans tous les compartiments environnementaux (les eaux, l'air et le sol). Même si certaines de ces molécules sont aujourd'hui interdites, il est important de continuer à les mesurer, du fait de leur toxicité ou écotoxicité, et de leur bioaccumulation dans la chaîne trophique, et de leur temps de transfert pour suivre la réduction progressive de leur concentration dans l'eau.

Si on ne tient pas compte des substances ubiquistes, l'ensemble des cours d'eaux du territoire du périmètre d'étude est en bon état chimique en 2019. En revanche, si on prend en compte ces substances (hydrocarbures aromatiques polycycliques, issus de la combustion des carburants domestiques, du charbon, du bois, des aciéries ou des alumineries, ou encore des incinérateurs), on constate que la partie située au Nord de l'Aube est en mauvais état chimique, de même que certains cours d'eaux situés près de Troyes et au Sud du périmètre d'étude.



Carte 19 : Etat chimique des eaux superficielles avec et sans ubiquistes




Au-delà des substances identifiées par l'Union européenne pour juger de la qualité des cours d'eau émerge une problématique particulière : la prolifération des cyanobactéries, dans les cours d'eau et dans les lacs et étangs.

L'apparition de ces cyanobactéries est liée à la conjonction de deux facteurs : l'élévation de la température de l'eau (du fait du réchauffement climatique) et la présence importante de nutriments dans les cours d'eau.

Les impacts de fortes concentrations de cyanobactéries sont encore mal connus, mais portent à minima sur des questions de salubrité et sécurité des personnes. L'impact sur les activités (touristiques, de loisirs) est donc avéré et significatif, tout comme sur les milieux. À titre d'exemple, et à proximité immédiate du périmètre d'étude, certaines plages du Lac du Der (plages d'Eclaron et de la presqu'île de Champaubert) ont dû être fermées en 2018 à cause des concentrations en cyanobactéries.

En l'absence de solution de gestion, il est indispensable de travailler en amont, sur la prévention de la multiplication de ces bactéries, en particulier par une maîtrise des rejets de nutriments dans les cours d'eau. Les actions à mener portent sur l'agriculture (réduction des intrants), la pisciculture et la mise aux normes des installations d'assainissement (notamment communaux).

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

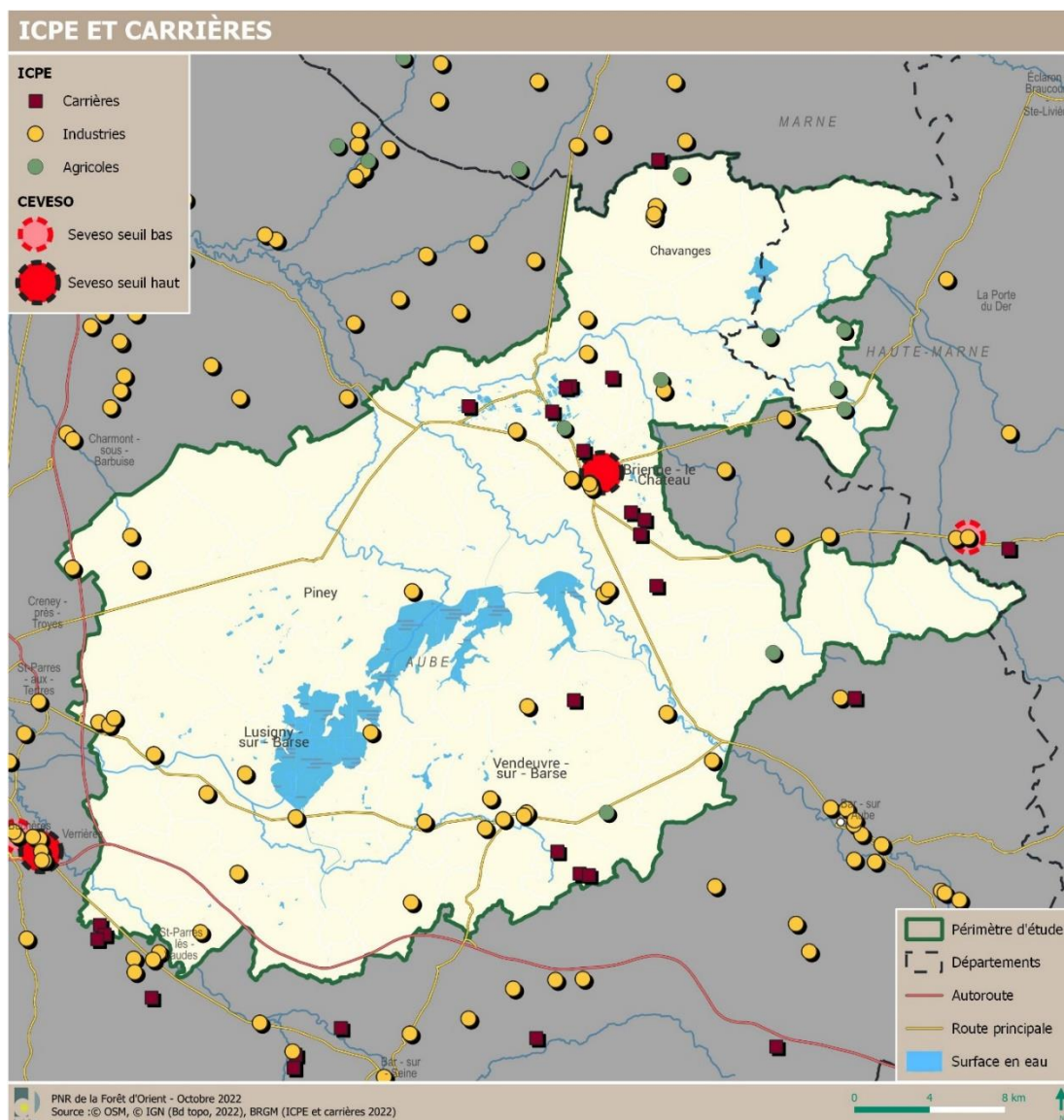
 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Grande disponibilité en eau sur l'ensemble du territoire. • Des plans d'eau comme emblèmes du territoire. • Des dispositifs de surveillance renforcés liés aux captages prioritaires, avec des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau. • Une amélioration de l'état chimique d'une partie des masses d'eau souterraines entre 2013 et 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais état écologique ou chimique de certains cours d'eau, avec une problématique émergente liée aux cyanobactéries. • Présence de polluants dans certaines nappes souterraines. • Etat quantitatif d'une masse d'eau souterraine médiocre. • Des équipements d'assainissement collectifs ou individuels pas aux normes ou peu performants.
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Le rétablissement d'un bon état écologique des cours et masses d'eau, et la préservation de la naturalité des cours d'eau et de la richesse du réseau hydrographique. • Le maintien et la valorisation des zones humides, marqueurs du territoire. • Le rétablissement de la bonne qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et de l'eau potable. • Un bilan et une poursuite de la protection des captages AEP. • La mise aux normes des dispositifs d'assainissement et des réseaux d'eau potable non conforme. • La formation des habitants et des acteurs économiques à la préservation de la ressource en eau. • L'anticipation des impacts du changement climatique, en veillant au partage de la ressource en eau entre tous les usages (domestique, agricole, industriel) sans altérer les milieux aquatiques. 	

4 Des risques et nuisances relativement peu marquées

Les risques dit « majeurs » d'origine naturelle ou anthropique/technologique sont recensés dans l'arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2021041-0002, établi par le préfet le 10 février 2021. Ce document a pour objet d'offrir une information préventive aux administrés en recensant la connaissance des risques ainsi que les mesures pour les limiter voire les éviter, ainsi que les conduites à tenir pour y faire face.

4.1 Des risques technologiques modérés sur le territoire

4.1.1 Un risque ICPE modéré



Carte 20 : ICPE et carrières (source : Géorisque)

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) englobent les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité ou la santé des riverains. Ces établissements sont inscrits sous un régime traduisant des activités les moins polluantes (Déclaration) jusqu'aux plus polluantes (Autorisation).

Le territoire accueille 49 ICPE, dont 10 sont sous le régime de l'enregistrement et 23 sont sous le régime de l'autorisation (source : Géorisque.gouv.fr). Le régime des 16 autres n'est pas précisé.

12 établissements sont des carrières, situées dans l'Est du territoire. Seules 10 sont encore en activité (cf. carte ci-avant). Seulement 3 établissements sont liés à l'élevage de bovins, volailles ou porcs (les élevages relèvent d'une réglementation ICPE à partir d'une certaine taille, différente selon les types d'animaux). Les 36 autres établissements sont classés comme « industrie ». Les principaux domaines d'activités faisant l'objet d'ICPE dans l'industrie sont la fabrication de produits métalliques et/ou plastiques, la gestion des déchets (collecte, traitement, stockage, déchèteries), l'agroalimentaire. Aucun parc éolien n'est actuellement présent dans le périmètre d'étude.

D'après l'arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2021041-0002, le territoire accueille également un ICPE relevant de la directive SEVESO seuil haut, c'est-à-dire des installations dans lesquelles des substances, des préparations ou des mélanges dangereux sont présents dans des quantités telles qu'ils engendrent des dangers particulièrement importants pour la sécurité et la santé des populations voisines et pour l'environnement.

Il s'agit de EPMU CHAMPAGNE LORRAINE à Brienne-le-Château, qui est un dépôt de munitions des trois armées. Les risques identifiés sont l'explosion, le nuage toxique et l'incendie sur les communes (en gras celles faisant partie du périmètre du périmètre d'étude) de Brienne-le-Château, Brienne-la-Vieille, Crespy-le-Neuf, Juzanvigny, Morvilliers.

Brienne-le-Château est également concernée par la présence d'un silo à Enjeux Très Importants (SETI), faisant l'objet d'une attention particulière de la DREAL (risque d'explosion). Il s'agit de l'entreprise VIVESCIA (ex-NOURICIA).

Le périmètre du périmètre d'étude n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

En dehors du périmètre, l'ANDRA, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, exploite deux centres de stockage, le Centre de Stockage de l'Aube (CSA) à Soulaines-Dhuys et le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) à Morvilliers. Ces centres, bien que non inclus dans le périmètre d'étude, ont une incidence sur le territoire qui les entoure : impact paysager, artificialisation des sols, stockage potentiellement dangereux, transport routier des déchets radioactifs, source d'emplois...

4.1.2 Un territoire concerné par le risque lié au transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le transport de marchandises dangereuses par voie routière concerne les principaux axes de circulation du territoire. Le transport par canalisation utilise, quant à lui, un ensemble de conduites sous pression en acier soudé, de diamètres variables. Il permet le transport de fluides et de gaz sur de grandes distances. Les conduites sont généralement enterrées, ce qui les protège de certaines agressions tout en préservant les paysages.



Carte 21 : Communes concernées par le tracé d'une canalisation de matière dangereuse

4.1.3 Des aménagements hydrauliques d'ampleur

Un barrage est un ouvrage stockant de l'eau. Il est établi soit en dérivation d'un cours d'eau, soit en travers de son lit. Les deux lacs-réservoirs du périmètre d'étude ont plusieurs fonctions, qui peuvent être cumulatives : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

Le territoire comporte plusieurs communes concernées par le risque de rupture de barrage :

- Le barrage réservoir Seine, mis en service en 1966, d'une superficie de 2 320 hectares pour une capacité de stockage de 208 millions de m³ à la cote normale d'exploitation. Le risque de rupture de barrage concerne les communes de Bouranton, Dosches, Laubressel, Lusigny-sur-Barse, Montieramey et Montreuil-sur-Barse.

- Le barrage réservoir Aube, mis en service en 1990, d'une superficie de 2 320 hectares pour une capacité de stockage de 170,3 millions de m³ à la cote normale d'exploitation. Le risque Rupture de barrage concerne les communes de Blaincourt-sur-Aube, Brévonnes, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Dienville, Dosches, Epagne, Géraudot, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Piney, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Val d'Auzon, Vallentigny.

Par ailleurs, le département de l'Aube est concerné par le risque de rupture d'un barrage situé à la limite des départements de la Marne et de la Haute-Marne : le barrage réservoir Marne, mis en service en 1974, d'une superficie de 4 800 hectares pour une capacité de stockage de 349 millions de m³ à la cote normale d'exploitation. Le risque de rupture concerne les communes de Brienne-le-Château, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Val d'Auzon, Vallentigny.

Les aménagements hydrauliques qui comportent à la fois un réservoir d'une capacité égale ou supérieure à quinze millions de mètres cubes et un barrage d'une hauteur d'au moins vingt mètres au-dessus du point le plus bas du sol naturel, doivent faire l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), en application de l'article R741-18 du Code de la Sécurité Intérieure. Ainsi 32 communes du périmètre du périmètre d'étude font l'objet d'un PPI.

4.2 Des risques naturels liés à la présence de l'eau

Le territoire est couvert par plusieurs types de risques naturels et certaines communes sont concernées par des Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn). Ces documents réglementaires réalisés par l'État constituent des servitudes d'utilité publique qui réglementent l'usage des sols et définissent des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

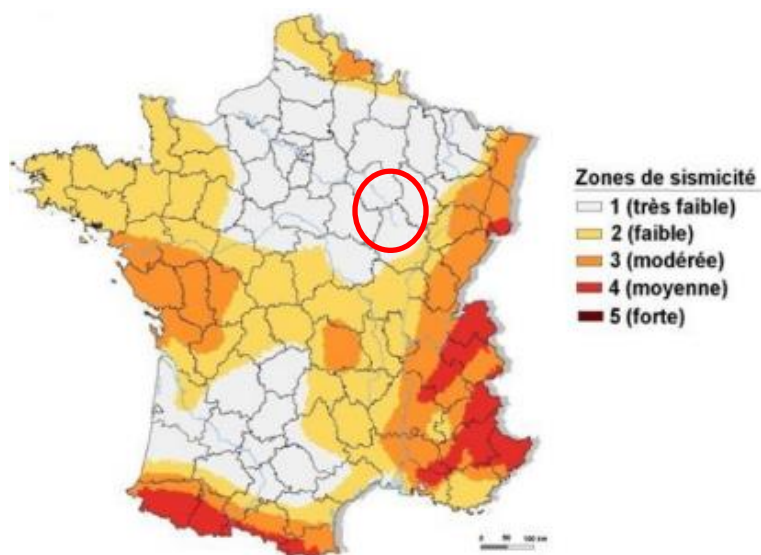
4.2.1 Un risque sismique très faible

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

La réglementation parasismique a été actualisée par la parution des décrets du 22 octobre 2010, qui ont notamment modifié le zonage sismique réglementaire à partir d'une évaluation de l'aléa sismique.

Ce zonage défini à l'échelle de la commune se compose de cinq niveaux d'aléa, allant du niveau 1 aléa très faible au niveau 5 aléa fort (articles R563-4 et D563-8-1 du Code de l'Environnement).

L'ensemble du territoire est concerné par un aléa sismique de niveau 1, ce qui correspond à une sismicité très faible. Il n'y a donc pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (maisons individuelles, immeubles d'habitation collective, écoles, hôpitaux, bureaux...). Seul le risque sismique est pris en compte dans les installations à risque spéciales (installations classées).

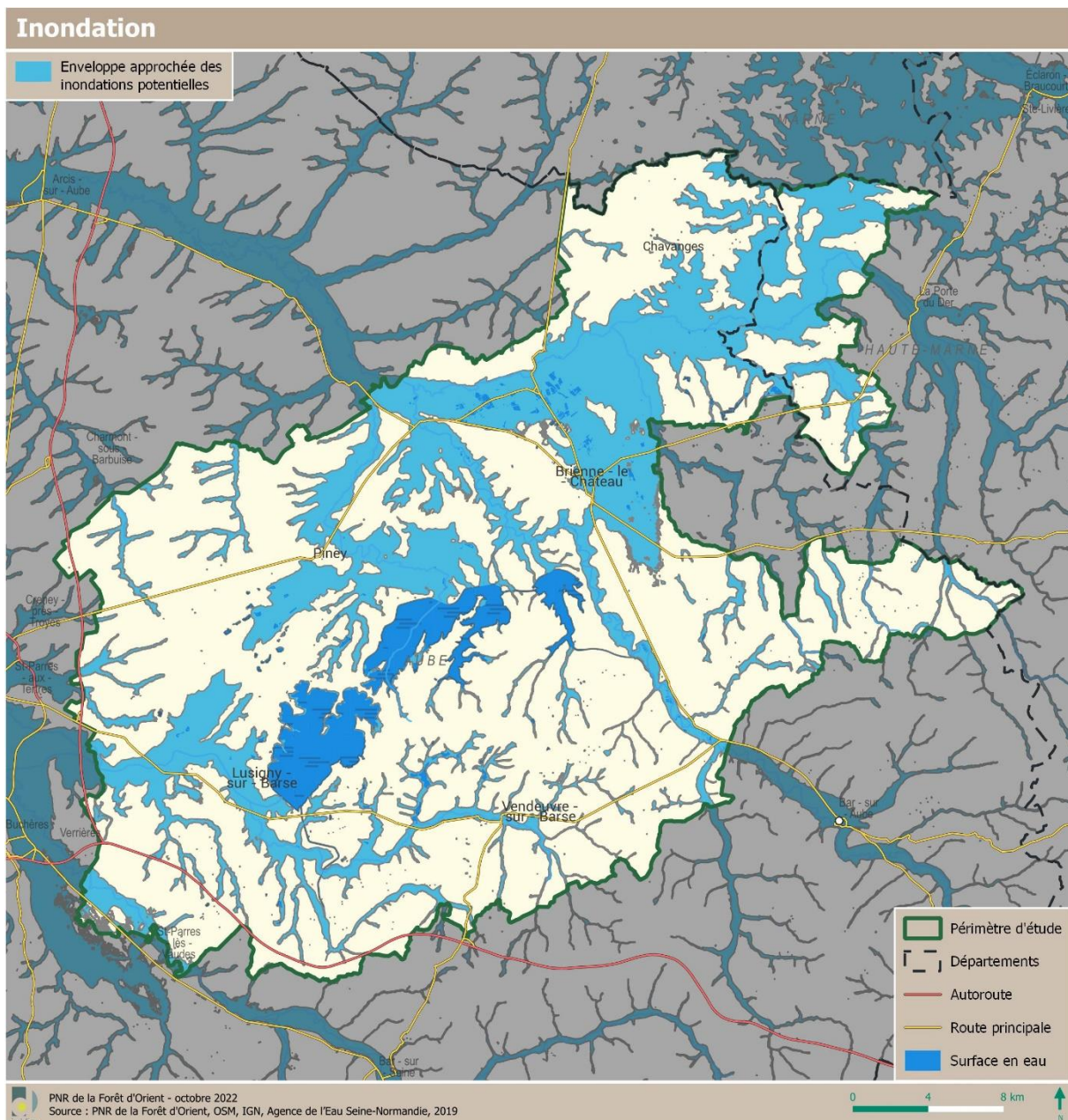


Carte 22 : Zonage sismique (georisques.gouv.fr)

4.2.2 Un risque inondation très présent

Le territoire est exposé au risque d'inondation. D'après l'arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2021041-0002, 18 communes situées dans le périmètre du périmètre d'étude sont concernées par le risque inondation et sont soumises à un PPRI (cf. carte ci-après) :

- 10DDT20150031 PPRI-Seine Amont (Révision) pour la commune de Villemoyenne, approuvé le 10/03/2017
- 10DDT20110001 - PPRI-Aube amont pour les communes de Blaincourt-sur-Aube, Bossancourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Dienvielle, Dolancourt, Epagne, Jessains, Juvanzée, Lesmont, Mathaux, Molins-sur-Aube, Precy-Notre-Dame, Precy-Saint-Martin, Radonvilliers, Saint-Léger-sous-Brienne, Trannes et Unienville. Ce PPRI a été approuvé le 14/10/2009.



Carte 23 : Risque d'inondation sur le territoire

Les risques d'inondation peuvent être amplifiés par :

- L'urbanisation (habitations, campings...), l'implantation d'activités industrielles, commerciales et de voies de communication en zone inondable qui réduisent les capacités de stockage de l'eau du lit majeur et accroissent les enjeux présents en zone inondable ;
- L'imperméabilisation des sols en zone urbaine ;
- La réduction de la capacité naturelle de rétention des eaux des zones rurales par :
 - La suppression des haies et des forêts, avec le recul du bocage, notamment sur des terrains en pente ;
 - Les pratiques culturales (labours réalisés dans le sens de la pente, défaut de couverture des sols en hiver, drainage...)
- Les travaux d'endiguement, de recalibrage, de curage, de coupures de méandres ou encore d'aménagement du lit qui peuvent concourir à augmenter le niveau des crues à l'amont ou à l'aval ;
- Le défaut d'entretien des cours d'eau qui favorise la formation d'embâcles ;
- Les travaux dans le lit majeur, la dégradation voire la destruction des zones humides qui diminuent fonctionnalité naturelle des zones d'expansion des crues.

Par ailleurs, en lien avec le changement climatique, l'évolution du régime pluviométrique sur l'année, avec une concentration accrue des précipitations sur certaines périodes, est aussi un facteur aggravant du risque d'inondation.

Suites aux crues de 2013 de la Seine dans le secteur de Troyes, un projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été élaboré entre plusieurs acteurs : Communauté d'agglomération du Grand Troyes (aujourd'hui Troyes Champagne Métropole), DDT de l'Aube et EPTB Seine Grands Lacs. Le projet a été labélisé en 2015 par la Commission Mixte Inondation⁴. Au niveau du périmètre d'étude, ce PAPI ne concerne qu'une seule commune : Villemoyenne.

4.2.3 Un Alea retrait et gonflement des argiles et des mouvements de terrain susceptibles de s'amplifier avec le réchauffement climatique

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'Homme). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (plusieurs centaines de mètres par jour).

On distingue ainsi :

Parmi les mouvements lents :

- Les tassements, affaissements ;
- Les glissements de terrain le long d'une pente (pouvant aussi être rapides) issus d'une solifluxion de matériaux boueux ramollis par l'augmentation de leur teneur en eau ou de fluages (déformation lente du sol sous la pression de la pesanteur) ;
- Le retrait-gonflement des argiles résultant des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux entraînant un gonflement du sol en période humide et des tassements en période sèche.

Parmi les mouvements rapides :

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) ;
- Les chutes de pierres ou de blocs, les éboulements rocheux ;
- Les coulées boueuses et torrentielles.

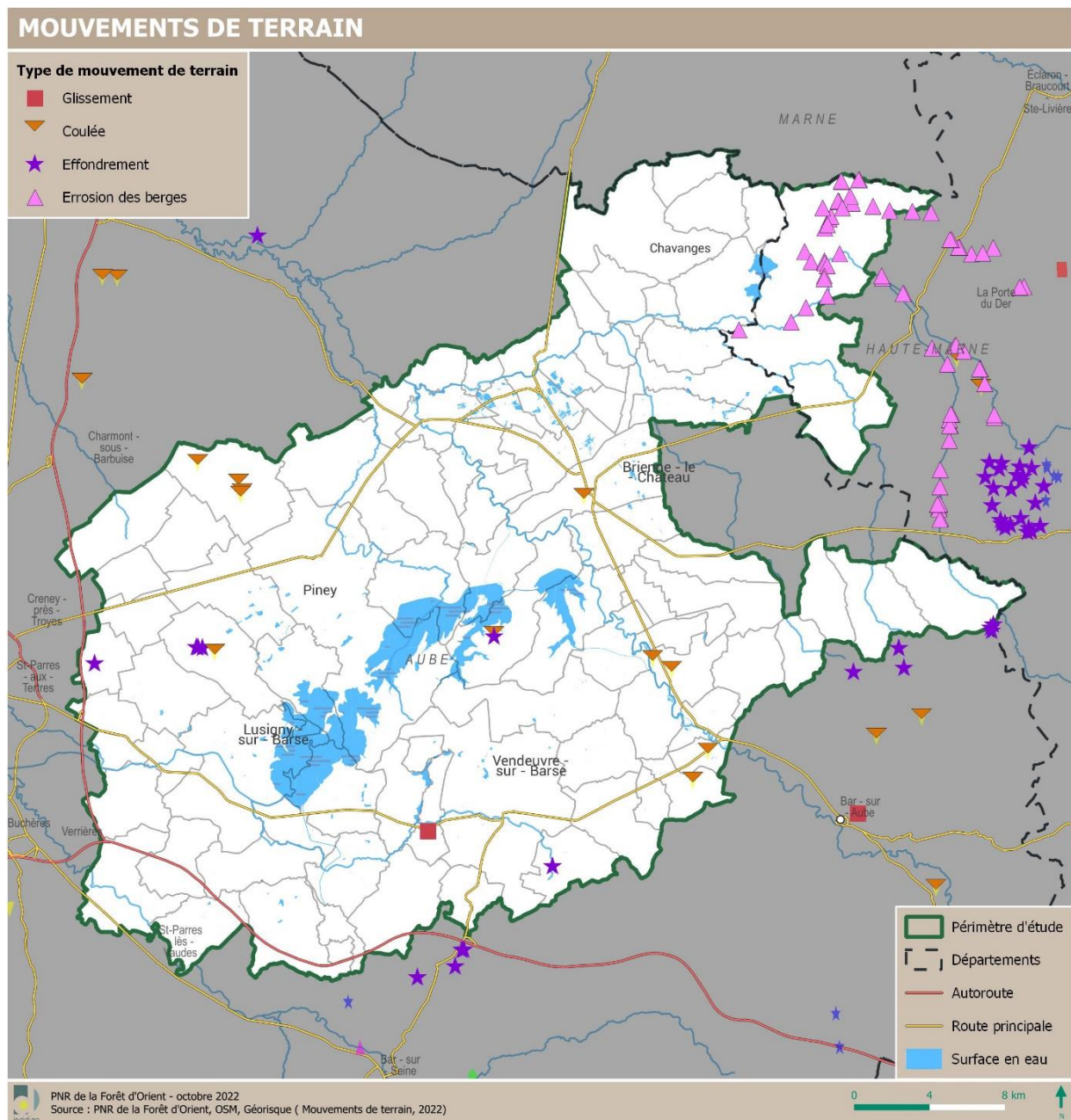
Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale et le mouvement des nappes phréatiques.

Le principal aléa lié aux mouvements de terrain sur le territoire d'étude correspond à l'érosion des berges, situé principalement sur la commune de Rives Dervoises. Il concerne particulièrement Onjon qui totalise 7 coulées, mais aussi 6 autres communes. Les effondrements concernent 4 communes mais on compte 3 effondrements sur la commune de Dosches.

⁴La **commission mixte inondation** (CMI) est chargée du **pilotage de la politique nationale de gestion des risques d'inondation** en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE) et transposant en droit français la directive européenne inondation.

Tableau 6 : Mouvements de terrain recensés sur le territoire (Source : Géorisques.gouv.fr)

Type	Nombre	Communes concernées
Effondrement	6	Dosches, Radonvilliers, Bouranton
Éboulement	0	-
Glissement	1	Champ-sur-Barse
Coulée	14	Onjon, Dosches, Argançon, Trannes, Brienne-le-Chateau
Érosion des berges	28	Rives-Dervoises, Espagne
Total	49	

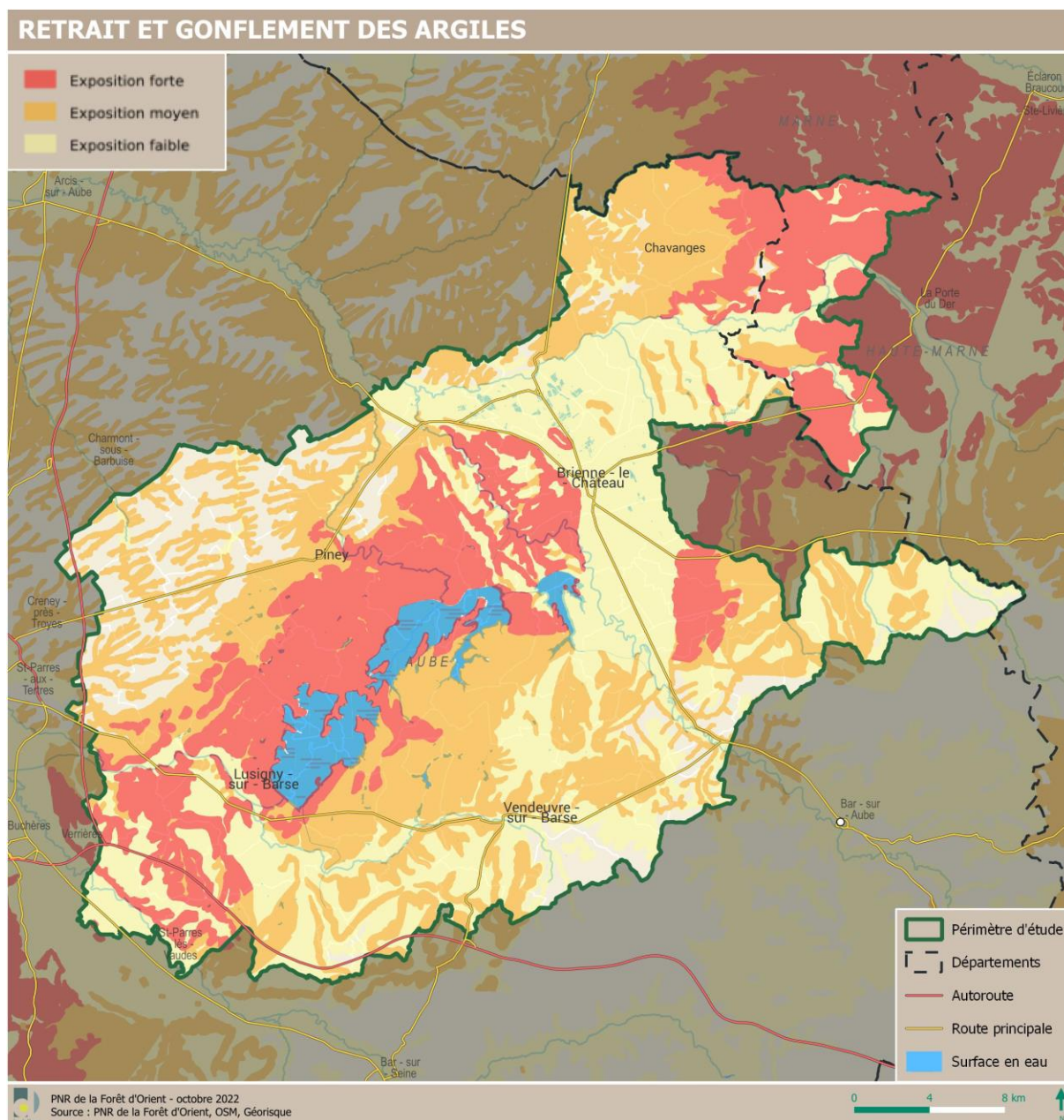


Carte 24 : Risque de mouvements de terrain

L'aléa retrait et gonflement des argiles est présent sur le territoire, et notamment dans sa partie centrale, avec un aléa fort et moyen. La zone d'aléa fort correspond à la Champagne humide,

caractérisée par les sols du Crétacé inférieur. La zone d'aléa moyen au Sud-Est correspond au Barrois avec des terrains du Jurassique supérieur. La zone d'aléa moyen au Nord-Ouest correspond à la plaine champenoise sur des terrains datant du Crétacé supérieur avec une forte présence de la craie.

Ces mouvements de terrain lents peuvent, à terme, entraîner des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Comme les autres mouvements de terrain, ce phénomène est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique.



Carte 25 : Risque de retrait et gonflement des argiles

4.3 Un territoire fortement préservé des nuisances sonores

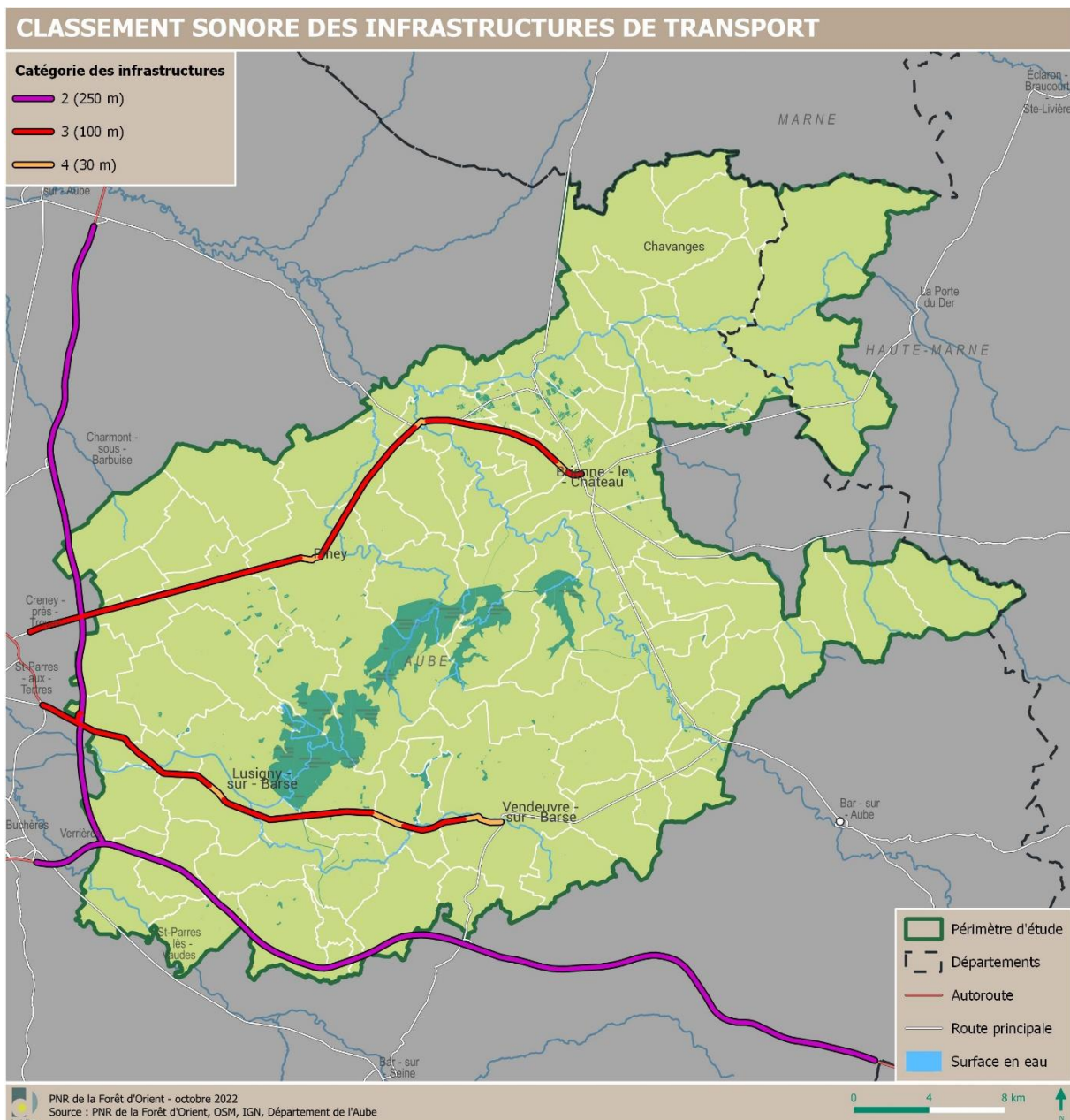
Les nuisances sonores du territoire sont principalement dues à la circulation routière. La Direction Départementale des Territoires de l'Aube a recensé les voies les plus bruyantes (cf. carte ci-après). Ces voies sont classées par catégorie (1 étant la plus bruyante avec un niveau sonore de référence

diurne supérieur à 81 décibels, supérieur à 76 décibels en période nocturne et une largeur maximale de 300 m de part et d'autre de la voie affectée par le bruit).

Aucune voie de catégorie 1 n'est à recenser sur le territoire. Seule l'autoroute A5 est classée en catégorie 2 sur le tronçon qui traverse le territoire d'étude, entre Montreuil-sur-Barse et Chauffour-lès-Bailly.

Les autres voies importantes sont toutes classées en catégories 3 et 4. Il s'agit de la D960 entre Mesnil-Sellières et Brienne-le-Château, avec une forte problématique de circulation de poids-lourds (en direction de Saint-Dizier), créant des impacts sur le cadre de vie, notamment à Piney et à Lesmont, et la D619 en deux tronçons : celui de Courteranges à Vendevre-sur-Barse et le bout du tronçon vers Dolancourt.

Les nuisances sonores relatives à la circulation automobile restent donc limitées, en épargnant d'importantes parties du territoire, et notamment la partie centrale du périmètre d'étude.



Carte 26 : Bruit lié aux infrastructures de transport

4.4 Des carrières en activité

Rendu obligatoire par la loi sur les carrières du 4 janvier 1993, le Schéma départemental des carrières définit les conditions d'implantation des carrières à l'échelle des départements.

Dans l'Aube, le Schéma Départemental des Carrières (SDC) a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2001, complété par arrêté complémentaire du 22 février 2007. Depuis l'approbation du SDC, le nombre de carrières a été réduit de près de 55 %, passant de 99 à 45 à fin 2017. Une baisse de 58 % du nombre de carrières alluvionnaires peut être observé, quand le nombre de carrières calcaires a été réduit de 33 %.

Le département produit moins de 4 millions de tonnes de matériaux, principalement des roches meubles alluvionnaires mais aussi des roches massives, d'origine calcaires et éruptives. L'Aube ne produit que 5% des matériaux de la région Grand-Est.

Le territoire d'étude est concerné par 10 carrières en exploitation et deux à l'arrêt, exploitant des ressources diversifiées :

Tableau 7 : Carrières (Source : Géorisques.gouv.fr)

Commune/entreprise	Type d'exploitation	Production annuelle	Fin d'autorisation d'exploiter	En activité ?
Transformation				
TUILERIE BRIQUETERIE ST-MARTIN D'AMANCE - Amance	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	de ? et de ?	?	Oui
BHS – Brienne-la-Vieille	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	66 600 t en moyenne	2047	Oui
Extraction				
GIE CARRIERES DU BRIENNOIS – Brienne-la-Vieille	Carrière de matériaux alluvionnaires	200 000 t en moyenne	2029	Oui
CHAPLAIN SAS – Brienne-la-Vieille	Carrière de matériaux alluvionnaires	75 000 t en moyenne	2029	Oui
BHS – Saint Léger sous Brienne	Carrière de matériaux alluvionnaires	141 000 t en moyenne	2044	Oui
CHAPLAIN SA Lassicourt	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	65 000 t en moyenne	2018	Non

CHAPLAIN SA - Lesmont		Carrière de matériaux alluvionnaires	155 000 t en moyenne	2035	Oui
CHAPLAIN – Puits et Nuisement		Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	150 000 t en moyenne	2051	Oui
CARRIERES CHRISTOPHE – Puits et Nuisement	ST	Carrières de roches calcaires	130 000 t en moyenne	2047	Oui
CARRIERES SARL – Puits et Nuisement	ROUSSEL	Carrière de matériaux alluvionnaires	?	?	Oui
CARRIERES CHRISTOPHE – L'Hopital	ST Rosnay-	Carrière de matériaux alluvionnaires	198 000 t en moyenne	?	Oui
CARRIERES CHRISTOPHE – L'Hopital	ST Rosnay-	Carrière de matériaux alluvionnaires	?	?	Non

Par la nature et les moyens de production mis en œuvre, les carrières ont un impact plus ou moins marqué sur l'environnement. Ces effets sont sensibles sur l'atmosphère en raison des bruits, des vibrations, des poussières, sur les paysages, les cultures, la flore, les forêts, le patrimoine culturel et sur les milieux aquatiques (eaux superficielles et souterraines et écosystèmes associés). Il faut ajouter également l'impact lié au transport des matériaux entre les sites d'extraction, les installations de transformation et les lieux d'utilisation.

Les schémas départementaux des carrières insistent sur la vocation ultérieure des lieux après l'arrêt des travaux d'extraction afin que les opérations de réaménagement soient rigoureusement définies. Les sites doivent être remis en état, voire réaménagés pour trouver une nouvelle vocation (réaménagement écologique, agricole, intégration paysagère...). L'ensemble des carrières présentes sur le territoire font ainsi l'objet d'un projet de réaménagement, l'enjeu réside dans le contenu des arrêtés. La plupart du temps, cette remise en état intervient au cours de la durée d'exploitation favorisant l'intégration écologique et paysagère du site : végétalisation, plantations, aménagement de zones humides et de plans d'eau. Dans l'avenir, le plan de réhabilitation devra tenir compte de la possibilité de mise en valeur de la géodiversité au même titre que la biodiversité, et le cas échéant de sa protection.

4.5 Des initiatives concernant la gestion des déchets

De manière générale, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, les collectivités compétentes doivent respecter le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), adopté par la Région Grand-Est le 22 novembre 2019.

La gestion des déchets est un service unique mais une distinction est faite entre les opérations de collecte et celles de traitement, qui peuvent être gérées à deux niveaux différents.

Sur le territoire du périmètre d'étude, la quasi-intégralité des communes est adhérente à un syndicat mixte chargé de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective : SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient). A noter que ce syndicat est une création du Pnr, et qu'il est adhérent du Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA).

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie, une fois par semaine, avec une politique de tarification incitative visant à améliorer le tri sélectif. Plusieurs communes ont adopté la collecte en points de regroupement. Sur le territoire du périmètre d'étude, cela concerne les communes de Assencières, Bossancourt, Bouy-Luxembourg, Chauffour-lès-Bailly, Dienville, Dosches, Epagne, Hampigny, Jessains, Juvanzé, La Loge-aux-Chèvres, Laubressel, Luyères, Maison-des-Champs, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Mesnil-Sellières, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précý-Notre-Dame, Précý-Saint-Martin, Radonvilliers, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Thennelières, Unienville, Val-d'Auzon et Vallentigny. Une fois la collecte effectuée, les déchets sont dirigés vers une installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

La collecte des emballages ménagers est effectuée une fois toutes les deux semaines, en régie, par le syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

La collecte sélective concerne les emballages plastiques (bouteilles et flacons uniquement), les emballages métalliques (barquettes, aérosols, conserves, canettes...) et les cartons. Le centre de tri (Tri Val Aube) de ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc et est exploité par la société SITA/ DECTRA.

Le verre, les vêtements et les papiers-journaux-magazines sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble des communes du SIEDMTO.



Photo 16 : Point d'apport volontaire sur la commune de Brantigny

Le SIEDMTO assure aussi la gestion de 4 déchèteries situées sur le territoire du périmètre d'étude : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.

Les deux communes incluses dans le périmètre d'étude et qui n'adhèrent pas au SIEDMTO sont Briel-sur-Barse et Villemoyenne. Elles appartiennent à la Communauté de communes du Barséquanais en Champagne. La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine contre une fois toutes les deux semaines pour les emballages ménagers. Depuis 2021, c'est l'entreprise Suez qui a la charge de la collecte et du traitement des déchets sur la CC.

La Communauté de commune gère également 4 déchèteries, dont aucune n'est située sur le territoire du périmètre d'étude : Mussy-sur-Seine, Buxeuil, Essoyes, Bar-sur-Seine.

A l'échelle du département de l'Aube, les quantités de déchets traitées en 2019 sont de l'ordre de :

- 76 941 tonnes d'ordures ménagères, soit 249,07 kg / habitant,
- 6 770 tonnes d'emballages (hors papier et verre), soit 21,92 kg / habitant,
- 5 799 tonnes de papier, soit 18,77 kg / habitant,
- 11 289 tonnes de verre, soit 36,54 kg / habitant,
- 2 028 tonnes de refus suite à des erreurs de tri, soit 6,56 kg / habitant,
- 10 743 tonnes de déchets verts.

La commune de Rives-Dervoises est, quant à elle, située dans le département de la Haute-Marne. Elle adhère donc au SMICTOM Nord. Il regroupe au total 119 communes de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise et de la Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne.

La commune de Montreuil-sur-Barse accueille un centre d'enfouissement technique, exploité par la société Valest. Le site arrive en fin d'activité, mais il reste de la place. Des problématiques de gestion ont été relevées, traduites entre autres par le débordement d'une cellule, des incendies, pollutions ou encore des nuisances olfactives. La Charte interdit la présence de tout centre d'enfouissement dans son périmètre, mais une exception a été instaurée. La Charte a été modifiée afin d'amender l'article 49 dans le but d'autoriser spécifiquement le centre d'enfouissement de Montreuil-sur-Barse. Il mentionne que « *Le Centre d'enfouissement technique (Classe II) fait l'objet d'un suivi particulier par le Parc dans le cadre de ses éventuelles extensions dont les impacts environnementaux doivent être réduits et compensés. L'État et les signataires s'engagent à ne pas implanter sur le territoire du Parc de nouveaux CET, ni aucun incinérateur, ni centre de stockage de déchets nucléaires* ». Cette installation reste impactante et inhabituelle dans le périmètre d'un Pnr.

Depuis 2021, une unité de valorisation à la Chapelle-Saint-Luc est exploitée par Valaubia, malgré les fortes oppositions qu'elle a rencontrées de la part des habitants en raison de la présence sur le site d'animaux protégés.

4.6 Une pollution lumineuse relativement limitée

La pollution lumineuse définit la présence nocturne d'éclairage artificiel. On emploie le terme pollution pour signifier une nuisance à deux échelles :

- Sur le milieu naturel : pour la faune, cet éclairage crée de multiples impacts, du piège pour les insectes à la déviation de trajectoires pour les oiseaux migrateurs et les chauves-souris par exemple. La pollution lumineuse désynchronise également les horloges biologiques ou encore les relations interspécifiques, notamment proies/prédateurs et la pollinisation/dispersion de graines. Pour la flore, il engendre des perturbations en matière de photopériodisme (détection de phases végétatives en raison de la durée de lumière du jour) ;
- Pour les humains, l'éclairage nocturne apporte sans conteste des conditions de confort et de sécurité particulièrement importantes dans certains secteurs. Son effet contraire est en revanche l'absence de véritable nuit, ce qui peut avoir des effets biologiques ou physiologiques sur le cycle du sommeil par exemple. Le halo lumineux des villes a conduit certains habitants, en particulier les astronomes amateurs, à alerter l'opinion sur le sujet.

La pollution lumineuse est souvent associée au gaspillage énergétique, d'où une incitation supplémentaire pour les communes d'améliorer leur éclairage public.

Depuis le 1er janvier 2013 et l'arrêté de 2018, il est obligatoire d'éteindre les éclairages de façades des bâtiments non résidentiels, des façades des bâtiments, des parkings, du patrimoine et des vitrines des magasins 1 ou 2 heures après la fin de l'occupation des locaux et au plus tard à 1 heure du matin. La « loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » du 9 août 2016 fait part dans ses principes fondamentaux du « devoir de prise en compte et protection de l'environnement nocturne ». On parle ainsi, à l'instar de la trame verte et bleue, de la trame noire. Des mesures réglementaires sont maintenant attendues pour la protection de l'environnement nocturne.

Quoi qu'il en soit, des techniques sont maintenant de plus en plus utilisées par les communes :

- Eclairage directionnel (contraire des lampadaires « boules ») vers le sol ;
- Extinction de l'éclairage public de façon permanente ou sur des plages horaires nocturnes ;
- Sur le plan de l'énergie : choix de lampes à faible consommation énergétique, comme les LED. L'inconvénient majeur est que l'économie financière liée à l'utilisation de ces lampes n'incite pas à diminuer l'utilisation de l'éclairage extérieur ;
- Installation de système de détection de mouvement déclenchant l'allumage, particulièrement adapté aux quartiers résidentiels ;
- Extinction d'un lampadaire sur deux.

Le Syndicat départemental de l'énergie de l'Aube (SDEA) incite à l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité basse tension. Cela permet ainsi de réduire l'impact visuel des lignes mais aussi de gagner en fiabilité et en sécurité. Le SDEA a également mené, en 2018, un programme de remplacement des luminaires à ballon fluorescent sur 21 communes du département.

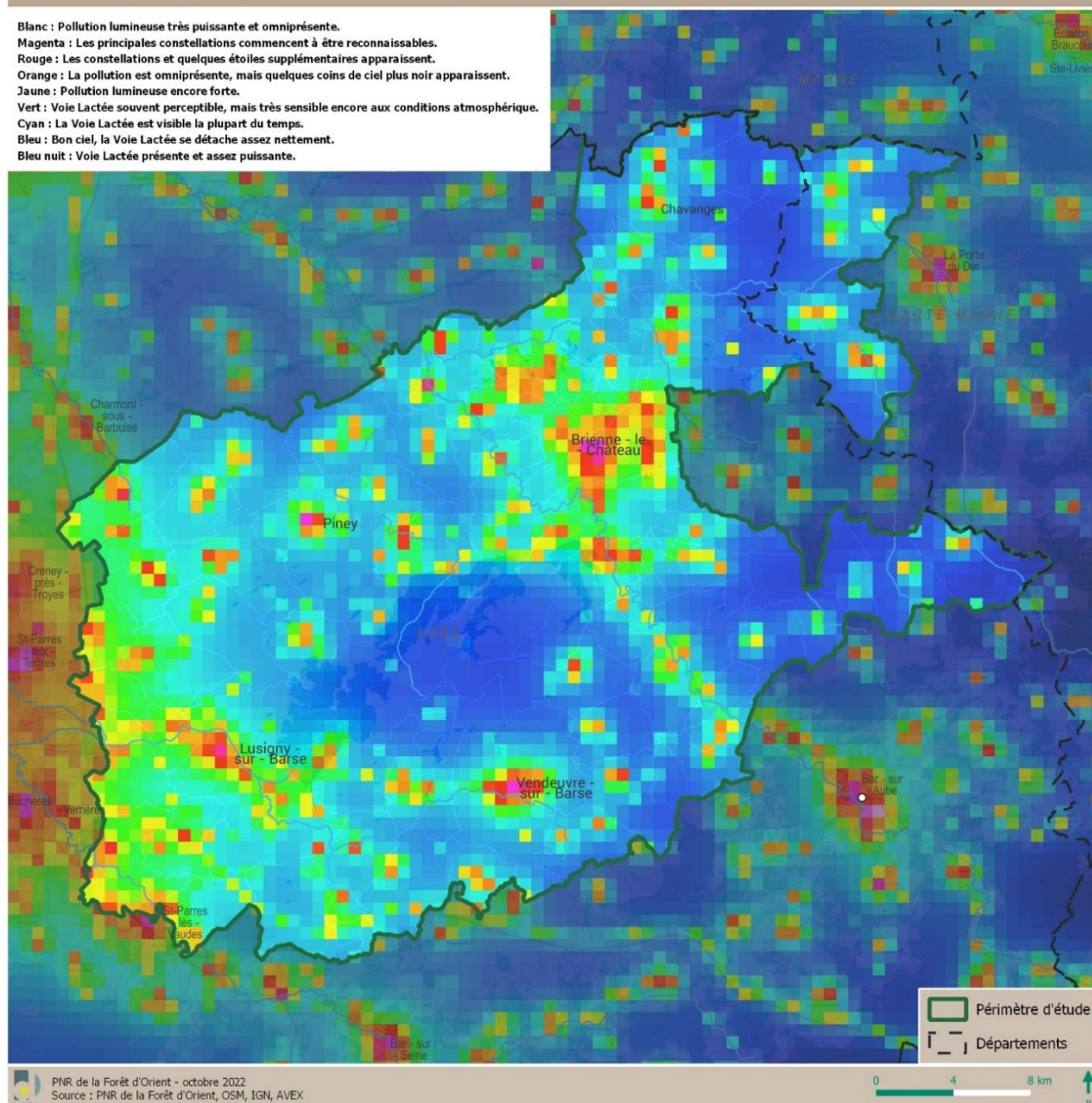
La carte ci-après, réalisée par AVEX, met en évidence les secteurs du territoire impactés par la pollution lumineuse. Les zones urbaines à l'extérieur du périmètre d'étude sont particulièrement touchées par cette pollution : on distingue parfaitement l'agglomération de Troyes.

La commune de Brienne-le-Château est également impactée par la pollution lumineuse : son centre-ville, l'aéroport et l'Établissement principal des munitions Champagne-Ardenne sont principalement concernés.

L'enjeu lié à la pollution lumineuse reste aujourd'hui limité. L'objectif sera donc de ne pas accroître la pollution lumineuse et de la diminuer au maximum dans les communes citées plus haut.

Pollution lumineuse

Blanc : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente.
Magenta : Les principales constellations commencent à être reconnaissables.
Rouge : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent.
Orange : La pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent.
Jaune : Pollution lumineuse encore forte.
Vert : Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphérique.
Cyan : La Voie Lactée est visible la plupart du temps.
Bleu : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement.
Bleu nuit : Voie Lactée présente et assez puissante.



Carte 27 : Pollution lumineuse (source : AVEX)

4.7 Une qualité de l'air moyenne

4.7.1 Hypothèses et sources

Les principaux polluants étudiés sont les particules et poussières en suspension, citées sous leur nom anglais *Particulate matter* (PM)⁵, les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniaque (NH₃) et les oxydes d'azote (NO_x) et oxydes de soufre (SO₂).

D'autres polluants peuvent influencer fortement sur la qualité de l'air comme l'ozone troposphérique (O₃) pouvant se former en présence d'autres polluants, contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'air.

⁵Les particules fines sont le plus souvent citées sous leur nom anglais *Particulate Matter* (PM), exprimées en microns. Les PM_{2.5} sont des particules d'un diamètre inférieur à 2.5 microns et les PM₁₀, sont des particules d'un diamètre inférieur à 10 microns.

Les données présentées ci-après sont issues d'ATMO Grand Est – Invent'Air V2021. Celles-ci sont fournies sur le périmètre du Pnr actuel. Pour les émissions de polluants, l'estimation des concentrations au prorata de la population semble peu pertinente, car ces émissions sont fortement conditionnées par la présence locale de sites industriels, d'agglomérations, d'axes routiers...

4.7.2 Bilan territorial des émissions atmosphériques

Des données étudiées, il ressort :

- La part prépondérante des secteurs **agricole** et **résidentiel** dans la pollution aux **particules fines** ;
- L'impact important du secteur **agricole** dans la pollution atmosphérique par émission **d'ammoniaque** ;
- La part du secteur du **transport routier** dans la pollution aux **oxydes d'azote (NO_x)** ;
- La responsabilité du secteur **industriel** dans la production d'**oxydes de soufre (SO₂)** ;
- L'importance du secteur **résidentiel** dans les émissions de **COVNM**.

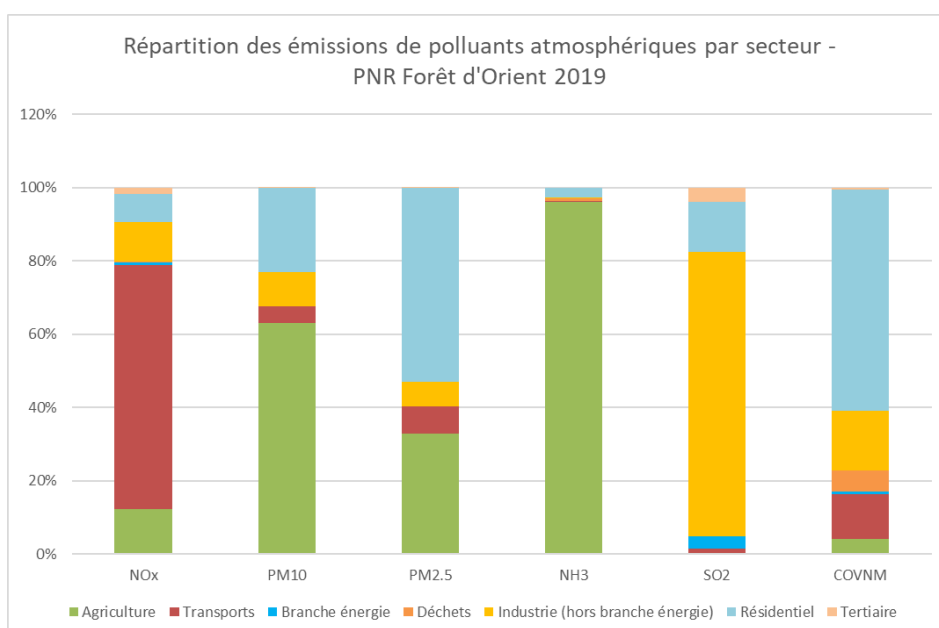


Figure 2 : Répartition des émissions de polluants par type et secteur pour le Pnr Forêt d'Orient (Source : ATMO Grand Est (2021))

D'une manière générale les émissions de polluants sont en baisse sur la dernière quinzaine d'années sur l'ensemble du territoire, comme l'illustrent les figures ci-dessous présentant les émissions de 6 polluants sur le territoire d'étude, entre 2005 et 2019 :

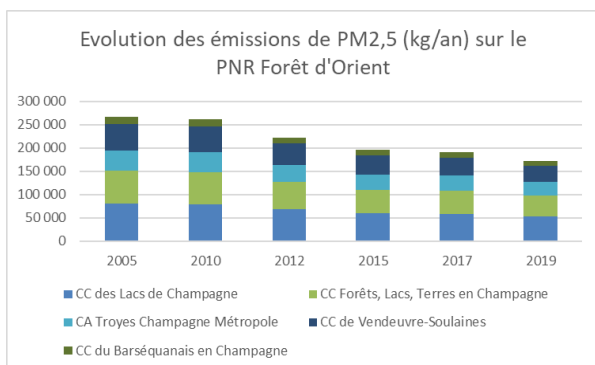


Figure 4 : Evolution des émissions de PM2,5

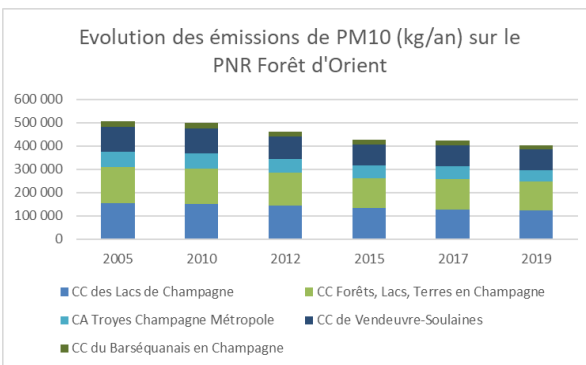


Figure 3 : Evolution des émissions de PM10

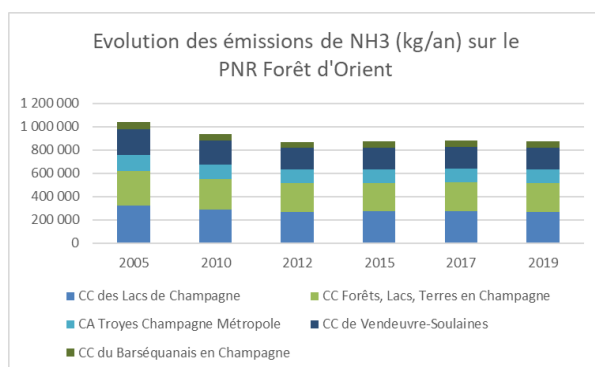


Figure 6 : Evolution des émissions de NH3



Figure 5 : Evolution des émissions de NOx

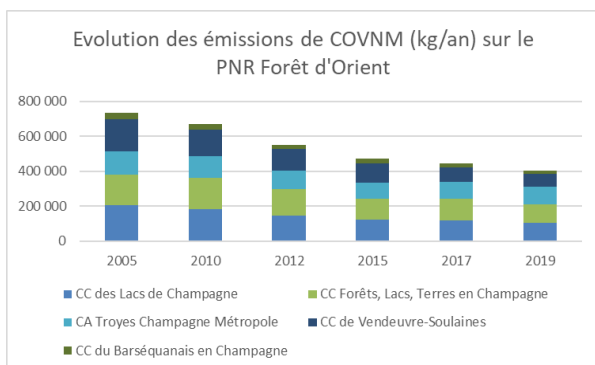


Figure 8 : Evolution des émissions de COVNM

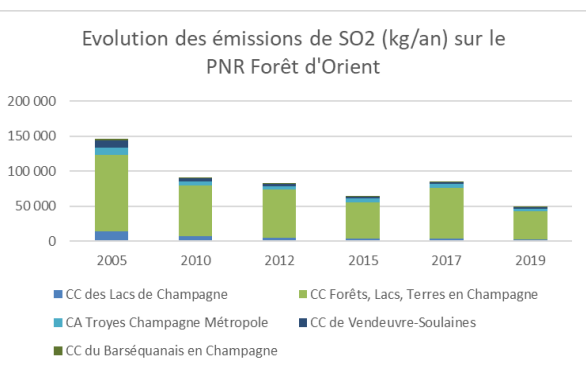


Figure 7 : Evolution des émissions de SO2

Dans le détail, par type de polluants, le bilan du territoire est le suivant :

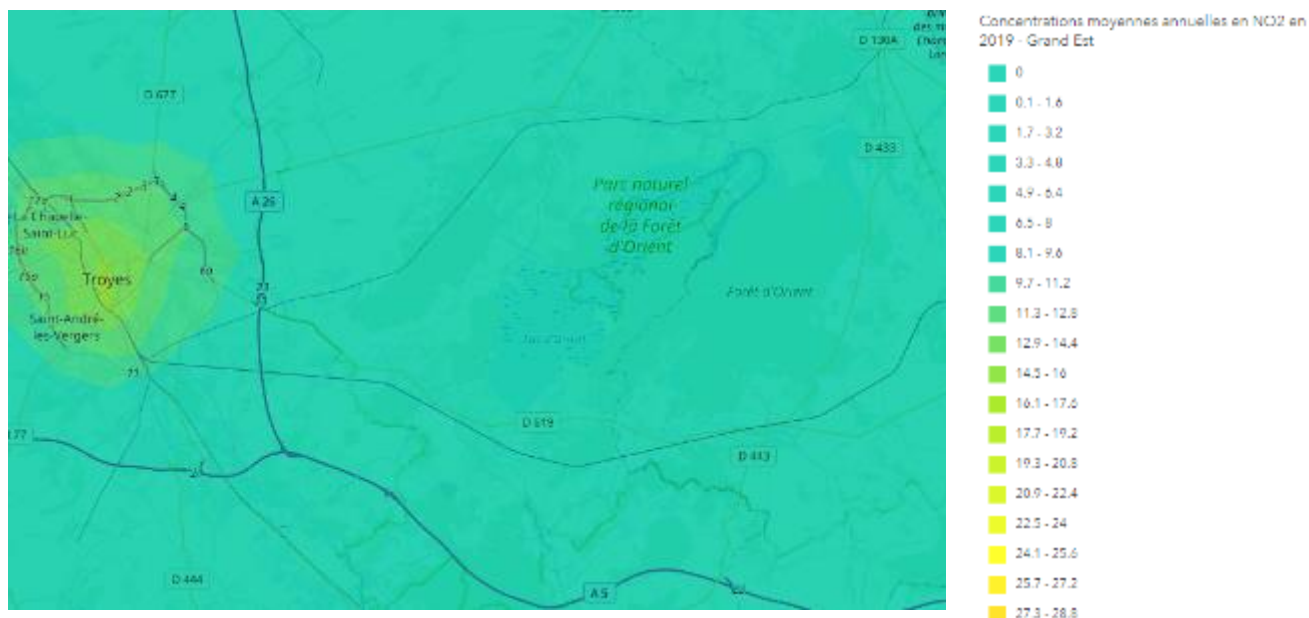
Oxydes d'azote (NO_x)

L'exposition aux NO_x a un impact sur la santé (cause de problèmes respiratoires) et est aussi un précurseur de l'ozone troposphérique O₃. Ces oxydes participent aussi à la formation de particules

fines dans l'air (voir ci-dessous). Sur l'environnement ces composés ont pour effet d'acidifier les pluies et contribuent à l'eutrophisation des milieux naturels.

Les émissions sont dues principalement au secteur routier (ces composés se forment notamment lors des combustions haute température des moteurs de voiture) ainsi qu'aux engrais azotés utilisés pour l'agriculture. Sur le territoire Pnr Forêt d'Orient, des concentrations importantes en NOx peuvent être relevées localement à proximité des autoroutes A5 et A26.

Il est à noter que les concentrations en NOx, bien que non négligeables sur le territoire d'étude, sont inférieures aux valeurs limites.



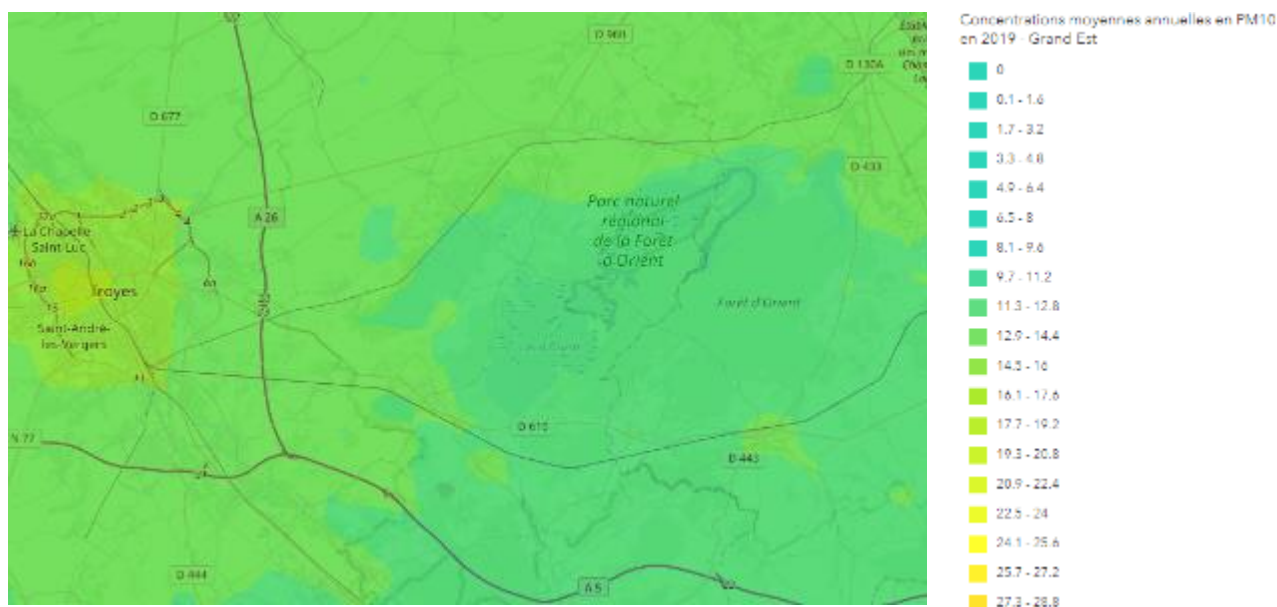
Carte 28 : Moyenne annuelle des concentrations de NO2 en 2019 (Source : ATMO Grand Est)

Les particules (PM10 et PM2,5)

Les concentrations en PM sont plutôt importantes sur le territoire. L'agriculture, très présente, semble être une des sources principales d'émissions de particules fines (travail du sol, gestion des résidus). Le chauffage domestique par des appareils bois peu performants (mauvaise combustion et absence de filtration) est également un émetteur principal de particules fines.

Les particules fines portent atteinte aux fonctions vitales, avec une augmentation des crises d'asthme et des risques cardio-vasculaires.

En décembre 2019, un épisode de pollution a conduit au dépassement du seuil d'information-recommandation dans la région du Pnr.



Carte 29 : Moyenne annuelle des concentrations de PM10 en 2019 (Source : ATMO Grand Est)

Composés Organiques Volatils Non Méthanique (COVNM)

Les Composés Organiques Volatils Non Méthanique (COVNM) constituent des polluants atmosphériques, ces molécules agissant comme précurseurs de l'ozone troposphérique (voir ci-dessous). De plus ces composés peuvent être à l'origine de troubles respiratoires et avoir des effets mutagènes et cancérigènes.

Ces composés sont émis par l'industrie et, sur le territoire d'étude, principalement par les produits de construction, d'entretien et de bricolage (notamment par les solvants) associés au secteur résidentiel.

Les émissions de COVNM sont relativement faibles sur le territoire.

Ammoniaque (NH3)

L'émission dans l'air d'ammoniaque est quasiment exclusivement due à l'utilisation d'engrais pour l'agriculture. Ce gaz provoque des troubles respiratoires et est aussi une source d'acidification et d'eutrophisation des milieux naturels. En outre l'ammoniaque participe à la formation de particules fines par recombinaison avec des oxydes d'azote et de soufre.

La quantité d'ammoniaque émise sur le territoire est importante, en lien avec la forte part de l'agriculture dans cette région, ayant recours à de nombreux engrais azotés.

Oxydes de soufre (SO₂)

L'émission des oxydes de soufre du territoire est imputable en grande majorité aux activités industrielles et à la combustion de charbon et dérivés (combustibles minéraux solides). Ces émissions restent globalement faibles à l'échelle du périmètre d'étude, et concernent principalement la Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne.

Les oxydes de soufre sont notamment responsables de l'acidification des pluies et de problèmes respiratoires (toux, inflammation, favorisation des infections respiratoires...).




L'ozone (O₃)

L'ozone est un polluant secondaire qui se forme sous l'action de la chaleur et du soleil, à partir d'une réaction chimique entre les composés organiques volatils et le dioxyde d'azote.

Les fortes concentrations concernent surtout les zones rurales et ensoleillées car, en milieu urbain, une recombinaison chimique entraîne une diminution de la concentration en ozone. Cette pollution engendre elle aussi principalement des problèmes respiratoires.

Les concentrations moyennes annuelles en ozone sont d'une manière générale assez faibles sur le périmètre d'étude. Un pic de pollution est toutefois à relever fin juin 2019, avec un dépassement du seuil d'alerte.

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Peu de risques industriels sur le territoire. • Un Syndicat intercommunal précurseur en matière de gestion des déchets (SIEDMTO), et de nombreuses initiatives concernant la prévention des déchets. • Un territoire globalement protégé des nuisances sonores (notamment grâce à un arrêté préfectoral préservant la zone centrale du Parc). • Une pollution lumineuse limitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Des risques naturels impactant certaines parties du territoire et susceptibles de s'accroître avec le changement climatique. • Un nombre important de carrières en activité, marquant le territoire d'un certain nombre de contraintes et nuisances (impact sur le paysage, les flux de matières, etc.). • Une pollution lumineuse marquée au niveau de certaines communes. •
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La préservation des personnes et des équipements des risques et des nuisances identifiés. • L'anticipation des effets du changement climatique sur les risques qu'il fait courir (incendies, inondations...). • La renaturation des carrières inactives (éviter le comblement). • La diminution des pollutions lumineuses en secteur urbain et le maintien de l'obscurité en milieu rural pour faire du Parc une réserve de ciel étoilé. • La poursuite d'une stratégie de réduction des déchets ménagers 	

5 Un territoire vulnérable aux évolutions climatiques

5.1 Évolution du climat et vulnérabilité du territoire

Les données sur le climat proviennent du site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de l'association Infoclimat et de l'Observatoire régional sur l'agriculture et le changement climatique (ORACLE).

5.1.1 Climat actuel

Le territoire d'étude se trouve à la frontière entre les zones climatiques définies comme océanique dégradé (à l'Ouest) et semi-continentale (à l'Est). En effet le Par cet ses possibles extensions se trouvant à l'intérieur des terres, l'influence de la côte est largement atténuée et la continentalité du climat plus marquée. Ceci se traduit par des hivers plutôt rigoureux et des été chauds, ainsi qu'un cumul de précipitations annuel plutôt faible. La température moyenne annuelle à Troyes-Barbercy est de 10,6°C entre 1976 et 2010, pour une température minimale moyenne de 5,9°C et une température maximale moyenne de 15,4°C.

5.1.2 Évolutions constatées

Les observations climatiques présentées ci-dessous ont été réalisées au niveau de la station météorologique de Troyes-Barbercy (Source : Infoclimat) :

- Les températures moyennes annuelles ont augmenté de +1,4°C entre la moyenne de la période 1976-1986 (10,2°C) et la moyenne de la période 2010-2020 (11,6°C).
- Le nombre de jours de chaleur est aussi en augmentation : +32 jours (où la température dépasse 20°C) et +20 jours (où la température dépasse 25°C) entre 1976-1986 et 2010-2020.
- Le nombre de gels est lui en baisse avec en moyenne -18 jours entre 1976-1986 et 2010-2020.

Les précipitations restent quant à elles relativement stables en moyenne sur les 50 dernières années (on observe seulement une variabilité d'une année à l'autre).

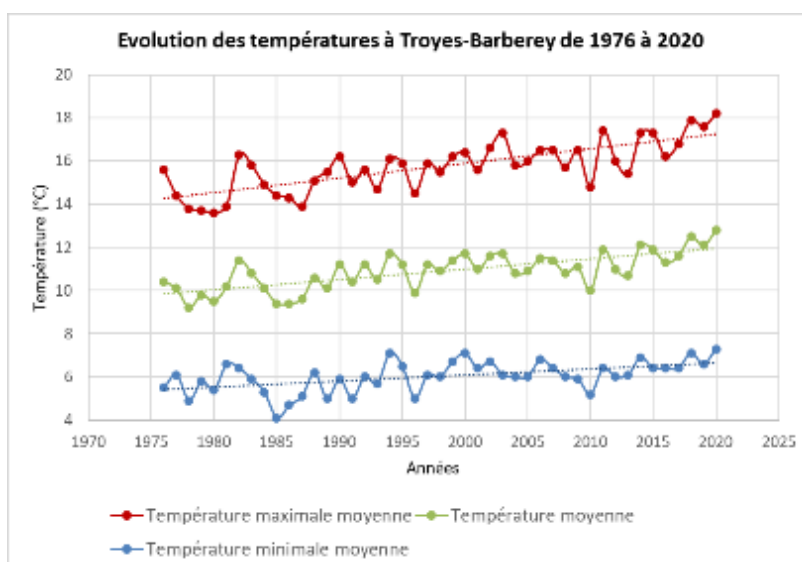


Figure 9 : Évolution des températures moyennes à Troyes-Barberey entre 1976 et 2020 (Source des données : Infoclimat)

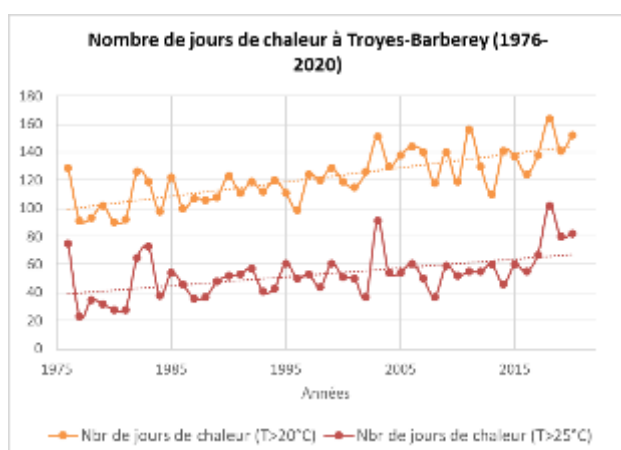


Figure 10 : Evolution du nombre de jours de chaleur à Troyes-Barberey entre 1976 et 2020 (Source : Infoclimat)

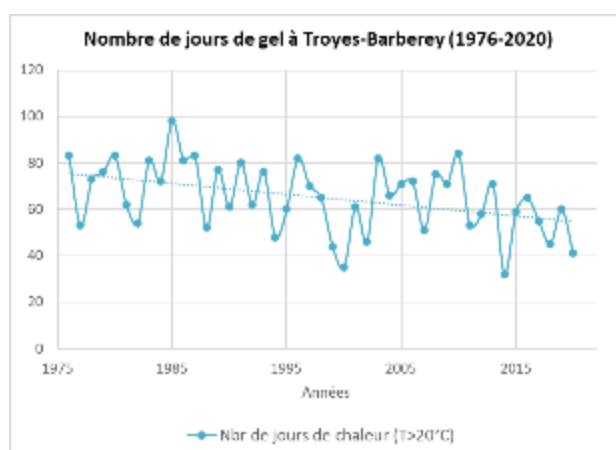


Figure 11 : Evolution du nombre de jours de gel à Troyes-Barberey entre 1976 et 2020 (Source : Infoclimat)

5.1.3 Projections

Les projections présentées ci-dessous sont issues de simulations effectuées par la Chambre d'Agriculture de l'Aube et le collectif ClimA-XXI, sur le site de Barberey-Saint-Sulpice.

Le scénario étudié est le RCP 4,5 défini par le GIEC (limitation du forçage radiatif à 4,5 W.m⁻² en 2100 et stabilisation des émissions de GES à un niveau faible d'ici à 2100). Il s'agit du scénario « médian ».

Les différents aléas à retenir à l'échelle du territoire sont les suivants :

- Une élévation de la température moyenne de +1,5°C d'ici 2050 et de +2,6°C à 3,5°C d'ici 2100 ;
- Un nombre de jours estivaux en nette hausse aux horizons 2050 (+15 jours) et 2100 (+37 jours) ;
- Une baisse du nombre de jours de gels significative (-18 jours en 2050 et jusqu'à -31 jours d'ici à 2100).

Le tableau suivant détaille les évolutions des aléas climatiques par période à venir :

Figure 12 : Projections climatiques moyennes à Barberey-Saint-Sulpice (Source : Chambre d'Agriculture de l'Aube)

Projections climatiques moyennes à Barberey-Saint-Sulpice	2021-2050	2071-2100	Référence (1976-2005)
Température moyenne annuelle (°C)			10,3 °C
RCP 4,5	11,8 °C	12,9 °C	
Température moyenne estivale (°C)			18 °C
RCP 4,5	19,2 °C	21,8 °C	
Nombre de jours estivaux annuels (jours où Tmax>25°C)			35 j
RCP 4,5	50 j	72 j	
Nombre de gel annuels (jours où Tmin<0°C)			63 j
RCP 4,5	45 j	32 j	
Cumul annuel des précipitations (mm)			650 mm
RCP 4,5	700 mm	680 mm	

Le déficit hydrique (= précipitations – évapotranspiration potentielle) est également en accentuation et sera plus fortement marqué l'été, du fait d'une évapotranspiration accentuée par la hausse des températures.

5.1.4 Vulnérabilité du territoire au changement climatique

Ressource en eau

Les changements climatiques auront a priori peu d'impact sur les quantités de précipitations annuelles moyennes d'ici la fin du siècle. Toutefois, la variabilité interannuelle déjà existante sur le territoire sera probablement amenée à se renforcer dans le futur (notamment en automne).

Pour autant, la hausse de l'évapotranspiration (causée par l'augmentation de la température de l'air) entraînera un risque de baisse des débits annuels des cours d'eau ainsi qu'un allongement des périodes d'étiage (périodes de plus basses eaux des cours d'eau et des nappes souterraines). Ainsi, même avec des précipitations plutôt stables dans le temps, le déficit hydrique risque de s'accroître sur le territoire du fait d'un rechargement moins efficace des nappes souterraines.

La ressource en eau potable n'est pas exempte de risque, celle-ci pouvant être impactée par les épisodes de sécheresse plus intenses et plus fréquents et une importante évapotranspiration (notamment lorsqu'elle est puisée dans les eaux superficielles).

D'une manière générale, les modifications des températures, des régimes hydriques et de la pluviométrie impacteront certainement la qualité de l'eau, avec un risque de perturbation de certaines zones humides, constituant ainsi une menace sur les habitats naturels et les espèces de ces milieux.

La ressource en eau présente enfin une vulnérabilité du fait des pollutions agricoles : le changement climatique risque de bouleverser les rendements agricoles et donc d'augmenter le recours aux intrants chimiques utilisés pour pallier ces baisses de rendement. Ces pollutions aggravent ainsi la tension sur cette ressource hydrique.

Agriculture

Le secteur agricole est prépondérant sur le territoire –l'agriculture étant une activité historique de la région (cultures céréalières, viticoles, légumières, arboricoles, élevage). Le secteur est actuellement déjà exposé à des risques climatiques, notamment du fait de la hausse des sécheresses agricoles

dans la région, tendance amenée à se renforcer dans un contexte de réchauffement global de l'atmosphère.

L'augmentation des sécheresses risque en effet de provoquer un stress hydrique croissant et donc une concurrence des usages de l'eau entre les cultures et les autres usages (l'eau étant elle-même une ressource concernée par de nombreux risques). De plus, l'érosion et le déficit hydrique des sols peuvent conduire à une modification de leur fertilité et de ce fait à une baisse des rendements agricoles sur le territoire.

Le réchauffement moyen risque en outre de provoquer un raccourcissement des calendriers culturaux et une augmentation de l'évapotranspiration, bouleversant également les cultures. La diminution du nombre de jours de gel va impacter la qualité de la floraison des espèces fruitières, sensibles aux températures minimales atteintes. Enfin, une plus grande variabilité des conditions climatiques sera aussi génératrice d'un aléa d'une année à l'autre sur les rendements et la productivité des récoltes.

L'apparition d'espèces invasives (comme des ravageurs), de nouvelles maladies ou encore la modification des écosystèmes agricoles constituent autant de menaces supplémentaires induites par les changements climatiques à venir.

Sols

L'augmentation des températures moyennes et du nombre de jours de forte chaleur auront un impact sur la disponibilité de l'eau dans le sol, avec un risque accru de retrait-gonflement des sols argileux (ceux-ci étant le produit de la sécheresse et de la réhydratation consécutives des sols). Ces phénomènes de mouvements de terrain ont notamment un impact sur le patrimoine bâti, avec des risques importants sur l'intégrité des infrastructures et réseaux. Pour le périmètre d'étude, l'aléa est particulièrement fort (voir cartographie de l'aléa, dans la partie du diagnostic dédiée aux risques – Paragraphe 4.2).

Les périodes de sécheresse longues contribueront à des sols plus secs et une moins bonne infiltration des eaux qui, couplée à des épisodes pluvieux plus intenses, augmenteront ainsi les risques d'inondation. Cet aléa est renforcé par une imperméabilisation croissante des sols, ne permettant pas à l'eau de s'infiltrer correctement. L'analyse du risque inondation à l'échelle du périmètre d'étude met en évidence l'importance de l'aléa (voir cartographie de l'aléa, dans la partie du diagnostic dédiée aux risques – Paragraphe 4.2).

Paysages et biodiversité

La hausse des températures et le bouleversement de l'humidité des sols constituent des facteurs de risque importants pour la biodiversité du territoire. Notamment, les zones humides caractéristiques du Parc sont fortement vulnérables, ce qui constitue une pression importante sur le territoire du fait de leurs fonctions hydrologiques et écologiques notables.

Un accroissement du taux d'extinction des espèces est aussi probablement à prévoir, du fait d'un changement climatique rapide au regard des capacités d'adaptation des écosystèmes. Le changement climatique peut conduire à une accélération probable des changements d'aires de répartition des essences (disparition des espèces en limite d'aire de répartition, arrivée d'essences plus méridionales) (Cf. 10.3.1.1 *Une ressource forestière omniprésente*). S'ajoute à cela le risque de prolifération des ravageurs et parasites, notamment les chenilles, avec une augmentation potentielle du taux de survie en hiver et un développement accéléré, s'attaquant à des espèces végétales locales déjà affaiblies.

Enfin, les changements climatiques accroissent les risques de perturbation des calendriers saisonniers des plantes sauvages et de culture, des espèces animales et des périodes de reproduction.

Santé

Les risques sur la santé induits par le changement climatique sont multiples, avec en premier lieu un accroissement du risque de surmortalité en cas d'augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes caniculaires, notamment en lien avec une population vieillissante dans la région.

L'augmentation du risque de maladies allergiques est également à prévoir, notamment avec l'extension vers le Nord de la présence de l'ambrosie et la hausse du nombre de grains de pollen émis par les espèces végétales. Les maladies infectieuses présentent elles aussi un risque de hausse, du fait de conditions climatiques plus favorables aux espèces vectrices de ces pathologies, comme le moustique par exemple.

De plus, l'augmentation de l'usage d'intrants chimiques pour les cultures afin de compenser partiellement les baisses de rendements agricoles aura également des conséquences sanitaires potentielles (pollution de l'air et pollution des cours d'eau par ruissellement des pluies, multiplication des cyanobactéries).

5.2 Des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre représentatives d'un territoire rural

Les données d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de consommations et de production d'énergie sont issues de la plateforme OpenData ATMO Grand Est – Invent'Air V2021. Les données présentées sont celles de l'année 2019.

Le site OpenData d'ATMO Grand Est ne permet pas de récupérer les données par commune, mais permet de le faire à l'échelle du Pnr actuel. Les données ont donc été récupérées sur la base de ce périmètre, puis proratisées au nombre d'habitant (facteur correctif pris comme le ratio de la population du périmètre d'étude sur celle du Pnr actuel).

5.2.1 Des émissions de GES quasiment égales entre les secteurs agricole et des transports

Les gaz à effet de serre pris en compte dans les émissions sont :

- Le dioxyde de carbone CO₂ ;
- Le méthane CH₄ ;
- Le protoxyde d'azote N₂O ;
- Les hydrofluorocarbures HFC (utilisé comme fluide frigorigène et pour les aérosols).

En 2019, sur le périmètre d'étude, ont été émises directement environ **378 kteqCO₂**, soit **12,4 teqCO₂/hab./an**. A titre indicatif, la moyenne d'émissions de gaz à effet de serre est de 7,9 teqCO₂/hab./an pour le Grand-Est, de 12,4 teqCO₂/hab./an pour le Pnr du Perche et de 14,2 teqCO₂/hab./an pour le Pnr Normandie-Maine.

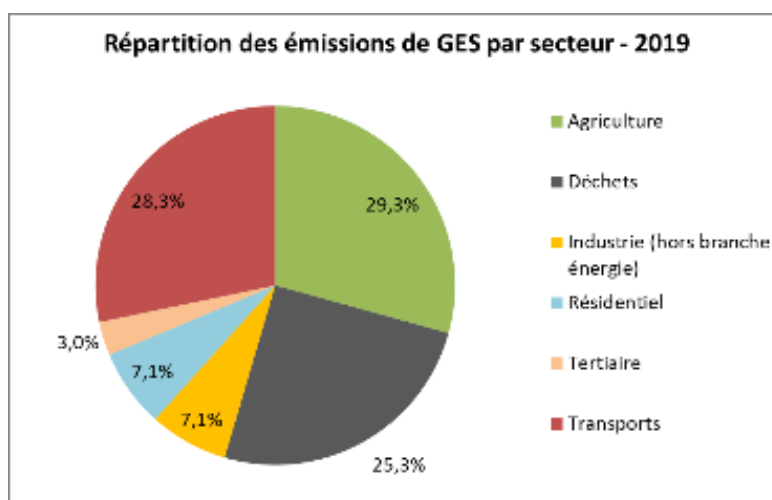


Figure 13 : Répartition des émissions de GES par secteur (Source : ATMO Grand Est)

La part prépondérante du **secteur agricole** est notable (29%), du fait de son importance sur le territoire. Le territoire compte en effet diverses cultures, comme les céréales dans la Champagne Crayeuse, l'élevage dans la Champagne humide, et le maraîchage dans la plaine de Brienne. L'agriculture est principalement responsable des émissions non énergétiques, comme le CH₄ et le N₂O, respectivement dus à l'élevage de ruminants et à l'usage d'engrais.

Une forte part est attribuée aux **transports** (28%), découlant de l'utilisation forte de produits pétroliers, notamment dû à la forte sollicitation du transport routier. Le territoire étant essentiellement rural, ce mode de transport reste prioritaire pour combler la distance importante aux services.

Le secteur des déchets représente 25% du total des émissions.

Les secteurs résidentiels et industriels représentent chacun 7% du total des émissions. Les secteurs tertiaire et résidentiel sont les principaux émetteurs de fluides fluorés par l'usage des climatisations et des installations de froid.

Les émissions de GES du territoire sont en grande majorité imputables aux sources non énergétiques (agriculture) et à la combustion de ressources fossiles (pétrole, gaz, fioul).

Ces émissions brutes sont également à mettre en relation avec la séquestration des GES par les puits de carbone présents sur le territoire (forêts, terres cultivées, prairies...) qui permettent de stocker environ 37 % des émissions de carbone annuelles. Une attention est toutefois à conserver sur l'éventuelle baisse des stocks de carbone sur le territoire en lien avec une artificialisation des sols et un étalement urbain croissants.

5.2.2 Le secteur des transports, principal consommateur d'énergies

La consommation en énergie finale du périmètre d'étude s'élève à **1092 GWhEF** en 2019, soit environ **36 MWhEF/habitant**. Pour comparaison, les consommations moyennes en Région Grand Est et dans l'Aube sont respectivement de 32,7MWhEF/habitant et 33MWhEF/habitant. Le périmètre d'étude apparaît ainsi comme plutôt consommateur d'énergie ramené au nombre d'habitants.

Les plus gros secteurs consommateurs d'énergie sont, en 2019 :

- Les transports, avec 39 % de la consommation finale (429 GWh) ;
- Le résidentiel, avec 31 % de la consommation finale (340 GWh) ;
- L'industrie, avec 17 % de la consommation finale (190GWh).

Les données relatives au secteur des déchets n'apparaissent pas dans le détail (données soumises au secret statistique) mais sont comptabilisées dans la somme totale.

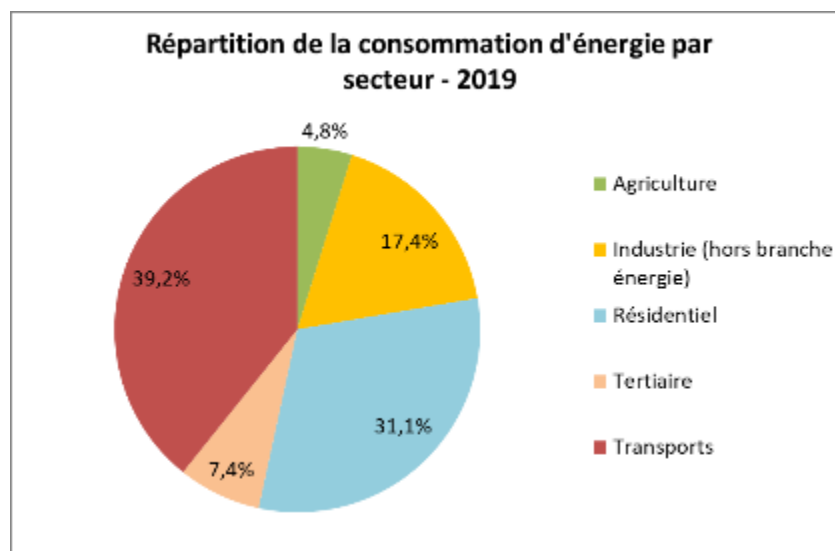


Figure 14 : Répartition de la consommation d'énergie par secteur (Source : ATMO Grand Est)

Les deux secteurs particulièrement consommateurs sont :

- Le **résidentiel** : La forte part attribuée au résidentiel s'explique par un parc de logements majoritairement individuels, anciens et énergivores (la moitié des logements datent d'avant 1975, avec principalement des étiquettes énergétiques E, F ou G), ainsi que par la mauvaise qualité des équipements de chauffage individuels (notamment au bois et fioul). Une part largement majoritaire des consommations énergétiques de ce secteur est attribuable au chauffage.
- Les **transports** : Le territoire étant majoritairement rural, celui-ci est très fortement dépendant du transport routier du fait de la distance importante aux services. A cela s'ajoute également une faible offre de transport en commun sur le territoire. Des acteurs économiques locaux contribuent par ailleurs à alimenter ce poste de dépense (société de transport routier Gamba et Rotta à Vendeuvre-sur-Barse), tout comme la présence d'infrastructures routières structurantes à l'échelle européenne (RD960 et RD619).

L'industrie occupe également une partie non négligeable des consommations. Le périmètre d'étude accueille en effet quelques sites industriels.

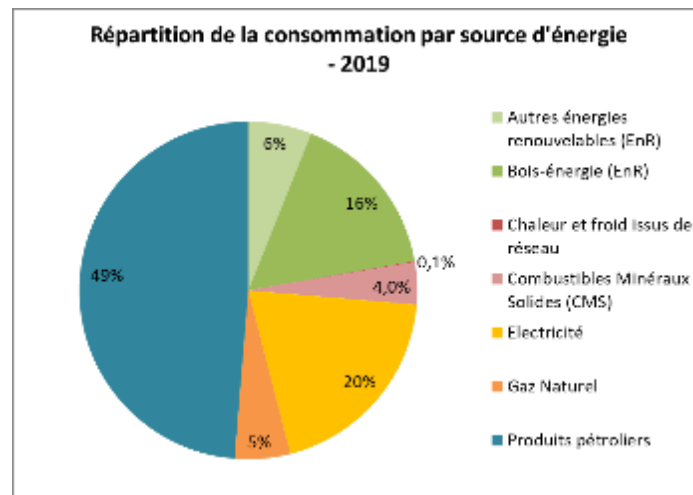


Figure 15 : Répartition des consommations d'énergie par source (Source : ATMO Grand Est)

Concernant la répartition des consommations d'énergie par source :

- Les consommations de produits pétroliers sont principalement imputables au transport routier et au secteur résidentiel.
- L'électricité est consommée par l'ensemble des secteurs présents sur le parc. Le gaz naturel est majoritairement consommé par le parc de logements et l'industrie.
- L'utilisation du bois-énergie est imputable au secteur résidentiel, avec le chauffage domestique individuel en premier consommateur, suivi du chauffage collectif.
- Les combustibles minéraux solides (charbon et ses dérivés) représentent 4% des consommations d'énergie.

Comme de nombreux territoires français la consommation d'énergie du territoire repose principalement sur des ressources fossiles. Ceci illustre la grande dépendance aux importations étrangères d'hydrocarbures et la vulnérabilité de la région aux variations du prix du baril de pétrole et du marché de l'énergie.

5.2.3 Des énergies renouvelables produites majoritairement par la filière bois-énergie

La production énergétique du territoire s'élève à **299 GWh/an**, soit environ 27 % de sa consommation. La majorité de la production se fait sous forme de combustible, principalement par la filière bois-énergie (chauffage individuel notamment).

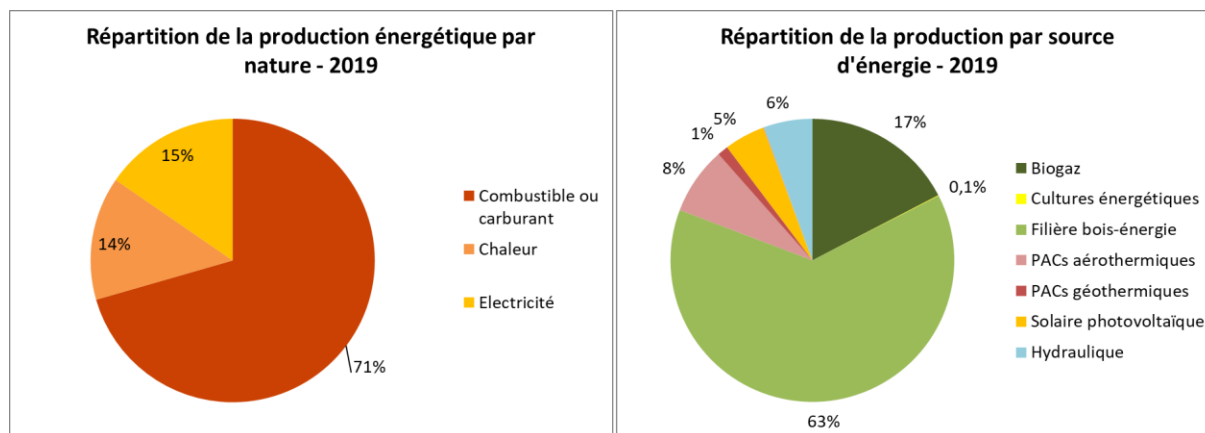


Figure 16 (à gauche) : Répartition de la production énergétique par nature (Sources : ATMO Grand Est)

Figure 17 (à droite) : Répartition de la production énergétique par source (Sources : ATMO Grand Est)

Le mix de production d'énergie renouvelable du territoire est composé de :

- La **filière bois-énergie** : il s'agit principalement du chauffage bois individuel. Le territoire compte également quelques chaudières collectives pour des petits réseaux de chaleur desservant des bâtiments collectifs.

Cette ressource est considérable sur le périmètre d'étude, elle constitue dès aujourd'hui le premier secteur de production d'énergie renouvelable du territoire. Le bois-énergie reste toutefois encore assez peu exploité et consommé en dehors du Pnr, tandis que le Pnr consomme de l'énergie achetée à l'extérieur de son périmètre. Le développement d'une filière locale présente donc un fort potentiel. Ce potentiel pourrait par ailleurs être renforcé, via le développement des pratiques d'agroforesterie qui permettent des approches croisées d'occupations et d'exploitations des sols (production de bois, élevage, préservation des prairies...)

Cette filière énergétique nécessite toutefois d'être structurée afin d'exploiter au mieux la ressource. A noter que le développement de cette filière passe notamment par la valorisation plus importante des réseaux de chaleur. La présence de scieries et de plateformes de séchage constitue également des atouts pour l'essor de la filière.

- Le **biogaz** : cette production d'énergie est assurée principalement par des méthaniseurs, le biogaz étant par la suite utilisé comme carburant ou encore pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

Le périmètre d'étude comporte 3 méthaniseurs enregistrés sous la rubrique ICPE 2781 (Montreuil-sur-Barse, Thennelières, Luyères). De même que pour le bois-énergie, le territoire dispose d'un potentiel intéressant, avec des sources variées de déchets valorisables (lisiers, résidus de culture, déchets organiques...). La forte présence de la filière agricole est en effet particulièrement génératrice de déchets organiques pouvant être mis à profit dans des unités de méthanisation. Mais le développement de cette source d'énergie pose un certain nombre de questions : équilibre de la filière agricole (notamment élevage), avec une dynamique « d'industrialisation » de la méthanisation, impact sur les sols et les nappes phréatiques...

La structuration de la filière peut également permettre la valorisation énergétique des déchets ménagers par des réseaux de chaleur.

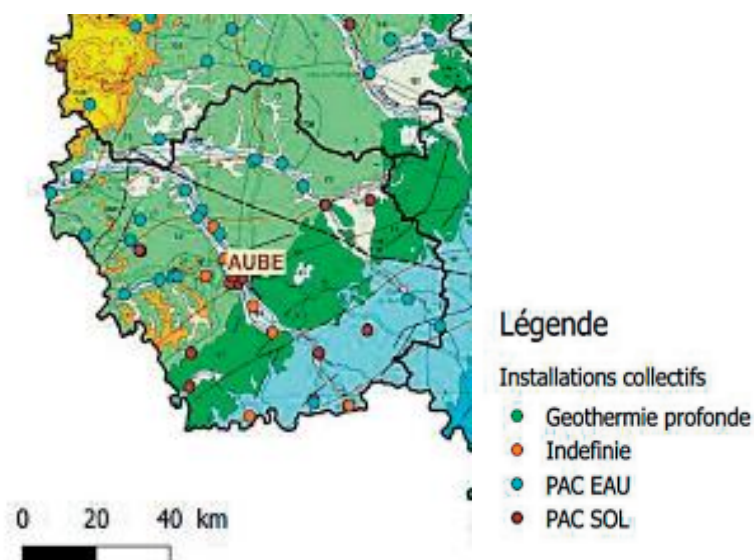
- Le **solaire** : le solaire photovoltaïque est encore peu présent sur le territoire mais, du fait de son potentiel, sera certainement amené à se développer dans une logique d'amélioration de l'autonomie énergétique du territoire.

Le développement de centrales photovoltaïques est notamment à orienter vers les nombreuses toitures de bâtiments agricoles présentes dans la région. Un certain nombre de projets de centrales au sol (« agrivoltaïsme ») émergent et devront être questionnés au regard des enjeux paysagers, agricoles, environnementaux et énergétiques. Un projet au sol a été fait à Lassicourt sur une friche, tandis qu'un autre projet est en cours à Courteranges, également sur une friche. Cette fois sur des terres agricoles, le projet d'Amance en cours représentera 40,4 ha pour 47 800 MWh. Le solaire thermique est très présent sur le territoire en proportion (celui-ci est utilisé pour la production d'eau chaude sanitaire par chauffe-eaux solaires). Un projet de parc photovoltaïque est également en cours avec un chantier devant débuter en 2024. Porté par L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et la SEM Énergie, il concernera le lac d'Orient à Mesnil-Saint-Père. Sa surface envisagée devrait atteindre entre 30 à 50 ha, soit 2% de la surface du lac.

- **L'hydroélectricité** : cette source représente 6% de la production, notamment grâce aux barrages sur les cours d'eaux et les grands lacs réservoirs, dont les capacités permettent à la fois le stockage et la production d'énergie.

Le développement futur de cette filière semble cependant difficile à envisager, du fait de la difficulté de mettre en place des barrages hydroélectriques dans des zones protégées. En effet de telles installations ont un impact important sur les écosystèmes car procèdent à une rupture de la continuité écologique des cours d'eau.

- La **géothermie** : cette source d'énergie reste assez faible sur le territoire malgré un potentiel intéressant, notamment pour la géothermie profonde dans la région de Brienne-le-Chateau.

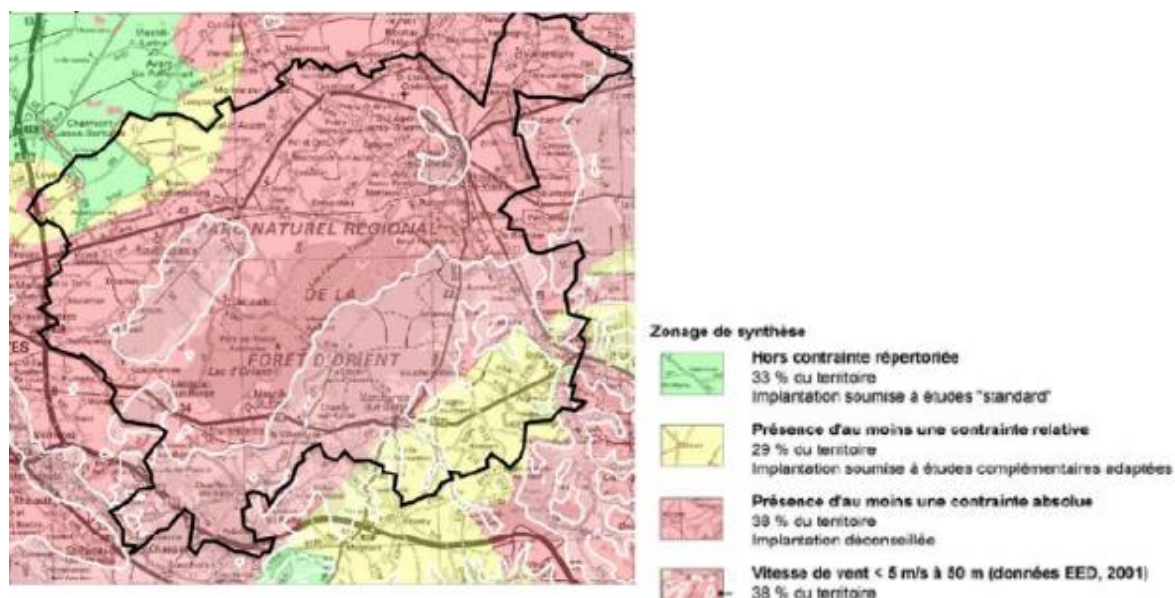


Carte 30 : Carte des installations géothermiques recensées dans l'Aube (Source : Panorama des énergies renouvelables et de récupération en région Grand Est – Bilan année 2018, DREAL Grand Est)

Actuellement, aucun **parc éolien** ne se trouve sur le périmètre d'étude. Toutefois le potentiel de la région est intéressant, comme en témoignent les parcs se situant en périphérie du Pnr. En effet une large partie du territoire comptabilise des vents supérieurs à 5 m/s, intéressant pour l'implantation d'éoliennes.

Cependant le périmètre d'étude est également assorti de spécificités pour la protection des milieux naturels, entravant le développement potentiel de la filière éolienne. Celui-ci est en effet traversé par un couloir de migration des oiseaux important et est constitué de plusieurs zones naturelles protégées, et notamment plusieurs sites NATURA 2000 et la plus grande zone RAMSAR (d'enjeux international notamment pour l'accueil d'oiseaux d'eau surtout en période migratoire). Ces zones à enjeux stratégique pour la protection de la biodiversité régionale (flore et faune) fixent des objectifs incompatibles avec le développement de l'éolien. Le périmètre d'étude abrite également des zones d'importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) qui, bien que ne constituant pas une contrainte légale en soit, augmentent la vigilance quant à l'étude d'impacts d'un potentiel parc éolien. (Source : Schéma régional éolien – région Champagne-Ardenne 2012).

Au-delà de la maîtrise des impacts sur l'avifaune, l'implantation de parcs éoliens soulèvent la question de leur intégration paysagère. Si le périmètre du Pnr actuel ne compte pas de parcs, les abords immédiats comptent plusieurs installations, soulevant la question de l'intégration paysagère, du fait du faible relief du territoire.



Carte 31 : Cartographie du potentiel éolien et des contraintes inhérentes au territoire (Source : SCoT Pnr de la Forêt d'Orient, 2014)

5.2.4 Une facture énergétique du territoire relativement élevée

De même que précédemment, le bilan de la facturation énergétique est issu des données ATMO Grand Est – Invent'Air V2021 pour l'année 2019.

Le site OpenData d'ATMO Grand Est fourni les données à l'échelle du Pnr actuel : celles-ci ont donc ensuite été proratisées au nombre d'habitant (facteur correctif pris comme le ratio de la population du périmètre d'étude sur celle du Pnr actuel) pour obtenir le bilan ci-dessous.

Sur le territoire d'étude, les dépenses pour les consommations d'énergie s'élèvent à environ **114 millions d'euros par an**. Les recettes annuelles liées à la production d'énergies renouvelables

s'élèvent quant à elles à près de **22 millions d'euros**. La facture nette s'élève ainsi à **93 millions d'euros par an**.

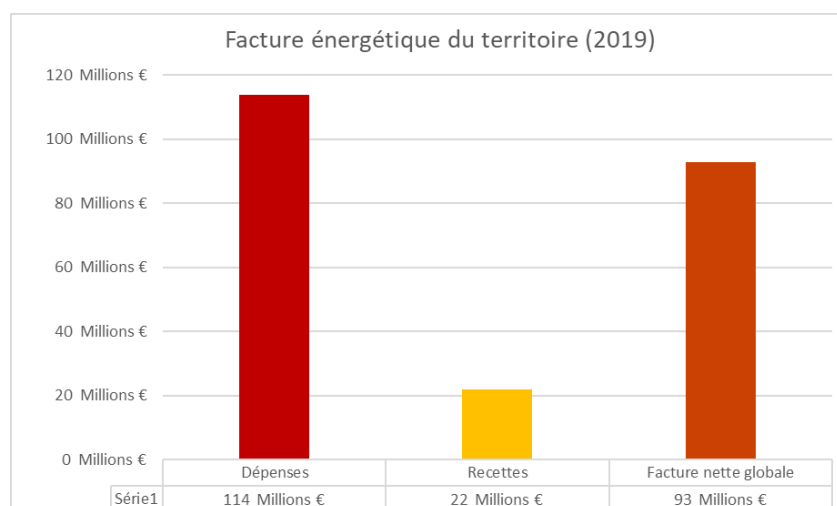


Figure 18 : Facture énergétique du Pnr de la Forêt d'Orient (Source : ATMO Grand Est)

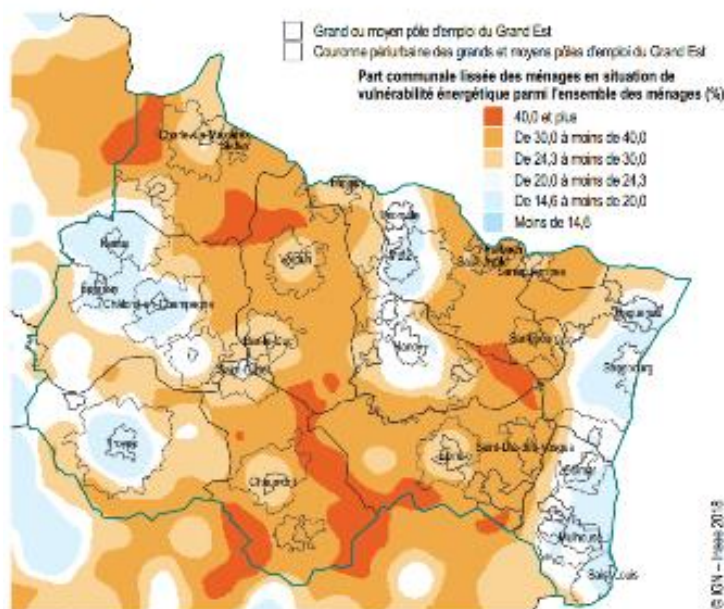
La répartition de la facture du territoire met en évidence la dépendance du territoire aux importations énergétiques, notamment de produits pétroliers pour le transport. L'électricité est aussi prépondérante dans la facture totale, cette source d'énergie étant chère et utilisée par l'ensemble des secteurs. La majeure partie des recettes est liée à la production énergétique de chaleur.

5.2.5 Une vulnérabilité énergétique du territoire pour le logement et les déplacements

Selon la définition de la loi du 12 juillet 2010, une personne considérée vulnérable énergétiquement est : « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Cette vulnérabilité énergétique liée au logement peut aussi être étendue aux déplacements, par rapport aux importantes dépenses liées au carburant.

En 2015 en région Grand Est, 24,3% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement (INSEE), dont la plupart vivent en logement individuel (54%). Cette région est la plus exposée au risque de précarité énergétique de France, notamment du fait de son climat. En comparaison le département de l'Aube et le territoire d'étude sont moins impactés par cette vulnérabilité que le reste de la Région.

Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique au sein du Grand Est en 2015



Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015.

Le taux de vulnérabilité logement au sein des EPCI du périmètre d'étude est présenté ci-dessous. Les données sont issues des analyses d'ATMO Grand Est à partir des données INSEE :

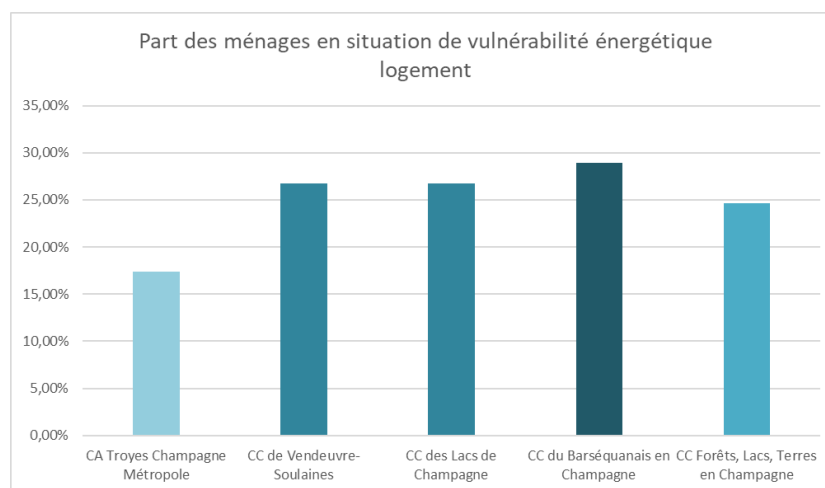


Figure 19 : Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement par EPCI (Source : ATMO Grand Est)




La majorité du territoire d'étude est soumis à une vulnérabilité énergétique importante (environ un quart des ménages sont touchés par la vulnérabilité logement). Ce constat s'explique par la forte ruralité du territoire, par un parc de logement majoritairement ancien et individuel, ainsi que par l'utilisation de moyens de chauffage onéreux et peu performants.

La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole est l'intercommunalité la moins concernée par la problématique, du fait de la présence du pôle urbain de Troyes. Les communes de cet intercommunalité présentes sur le périmètre d'étude sont probablement plus sujettes au risque de précarité énergétique, de par leur caractère plus rural.

Outre la vulnérabilité énergétique « logement », l'ensemble du territoire est concerné par la problématique de vulnérabilité énergétique « déplacement ». Le territoire d'étude est en effet principalement rural et peu densément peuplé (26habitants/km²), imposant de ce fait une forte sollicitation des transports routiers. Les coûts de carburant constituent ainsi une charge importante pour la population de la région, notamment pour les ménages les plus pauvres.

Concernant le potentiel de production d'énergies renouvelables, une étude spécifique a été lancée en parallèle de la révision de la Charte. Le besoin de consommation, le potentiel de production, mais aussi le croisement du BET avec l'aménagement du territoire, au regard des enjeux écologiques, économiques et sociaux en sont les attendus techniques.

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

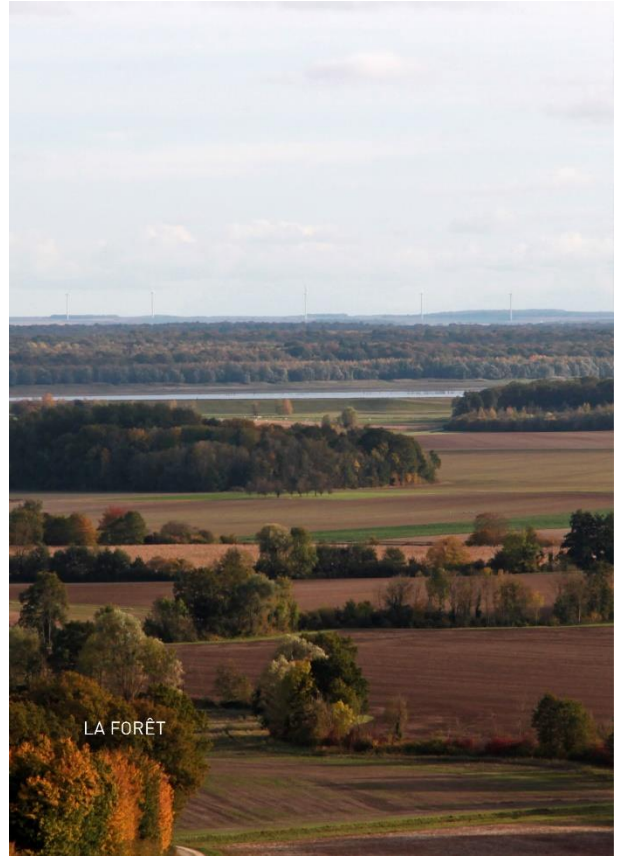
 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un très bon potentiel pour le bois-énergie. • Des possibilités de structuration d'une filière méthanisation... • Un bouquet de dispositifs de production énergétique locale à exploiter (géothermie, solaire photovoltaïque...). • Le stockage de carbone dans les sols, les prairies permanentes et la forêt. • Un territoire offrant des potentiels en matière d'adaptation au réchauffement climatique : faible artificialisation des sols, ressource en eau, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des consommations énergétiques élevées • ...qui questionne les équilibres entre production de biomasse pour les méthaniseurs, élevage, pollutions des sols. • Une forte dépendance aux énergies fossiles et donc une vulnérabilité aux importations et aux fluctuations des prix • Un territoire majoritairement agricole, tributaire des conditions climatiques • Une forte dépendance aux transports routiers pour les déplacements
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise des consommations énergétiques liées aux différents secteurs • Le développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien...) selon le potentiel du territoire tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers • La relocalisation de la filière bois-énergie et le développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois • La lutte contre la précarité énergétique, notamment par la rénovation énergétique du patrimoine résidentiel • L'anticipation et l'adaptation du territoire et de ses filières économiques face aux impacts du changement climatique. 	

6 Les paysages





LE MAILLAGE DE PRAIRIES BOCAGÈRES ET DE BOISEMENTS



LA FORÊT



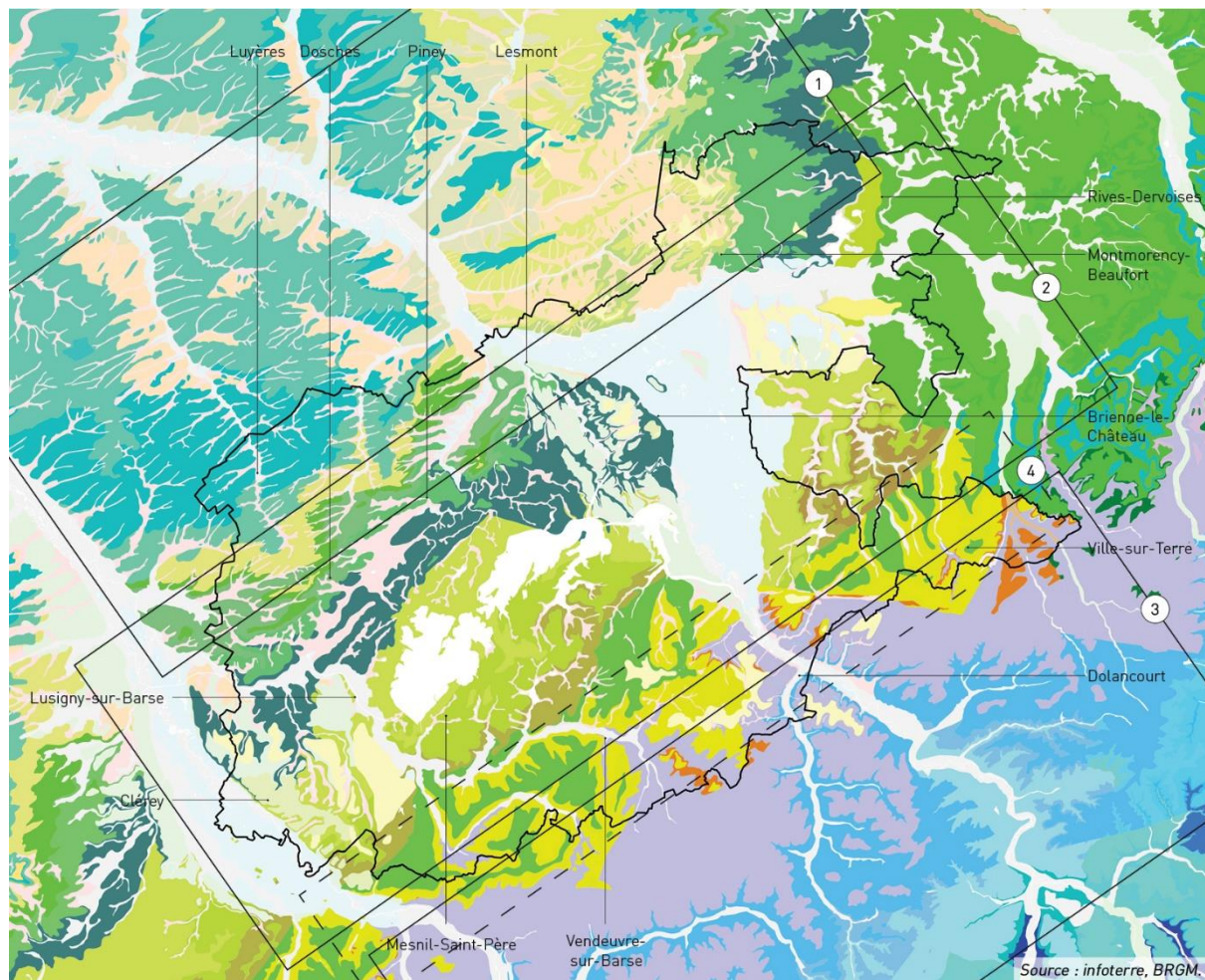
LES COTEAUX VITICOLES



LES DEUX GRANDES VALLÉES
- L'AUBE -

6.1 Les composantes paysagères

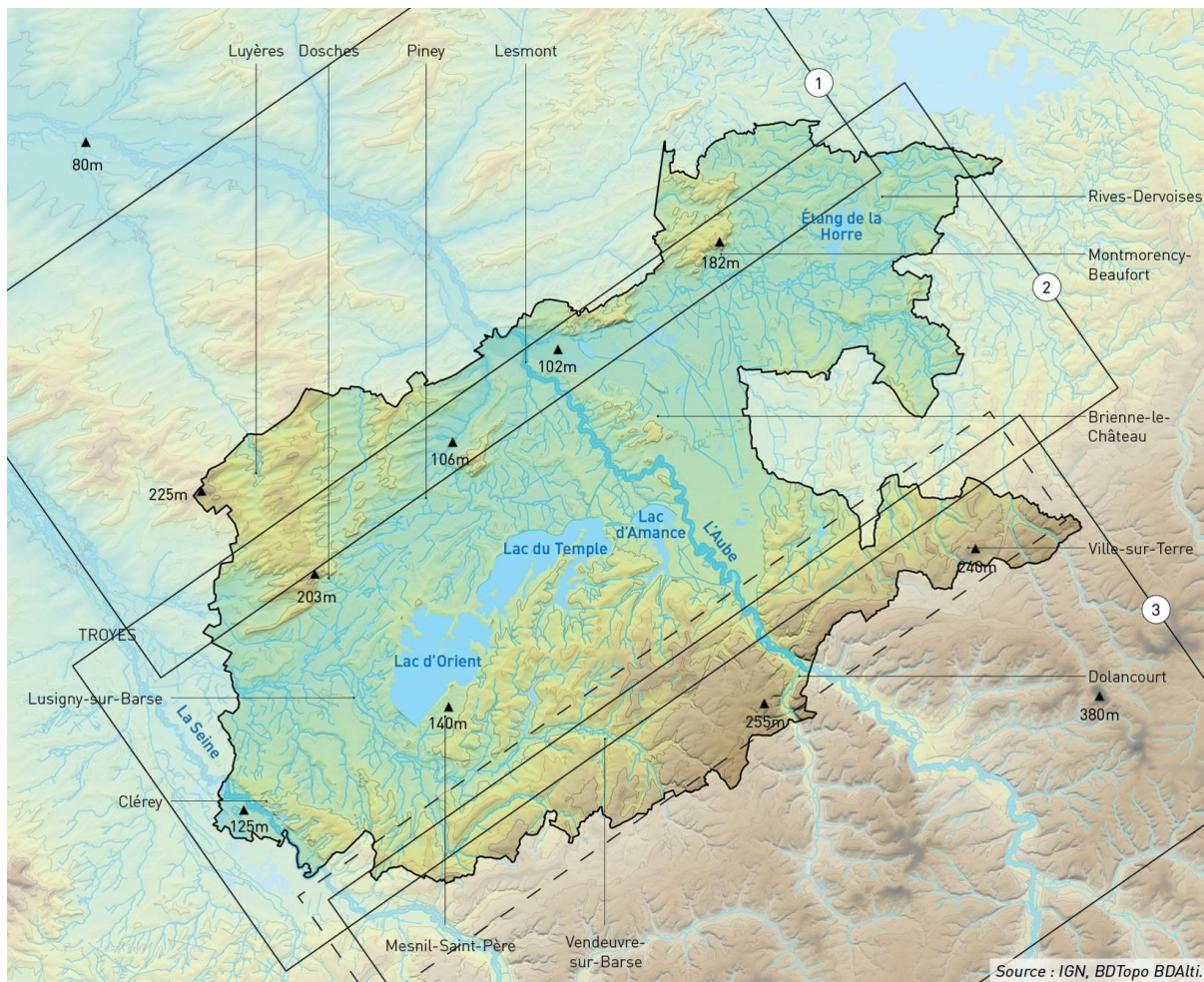
6.1.1 La géologie



La géologie du territoire montre son assise sur trois grands ensembles. La distinction entre les ensembles 1 et 2 est très nette, tandis que la distinction entre les ensembles 2 et 3 est moins claire, formant un quatrième ensemble constitué de caractéristiques partagées :

1. La craie
2. L'argile et le sable
3. Le calcaire et les marnes
4. Mélange d'argile sableuse et de calcaire

6.1.2 Le relief et l'hydrographie



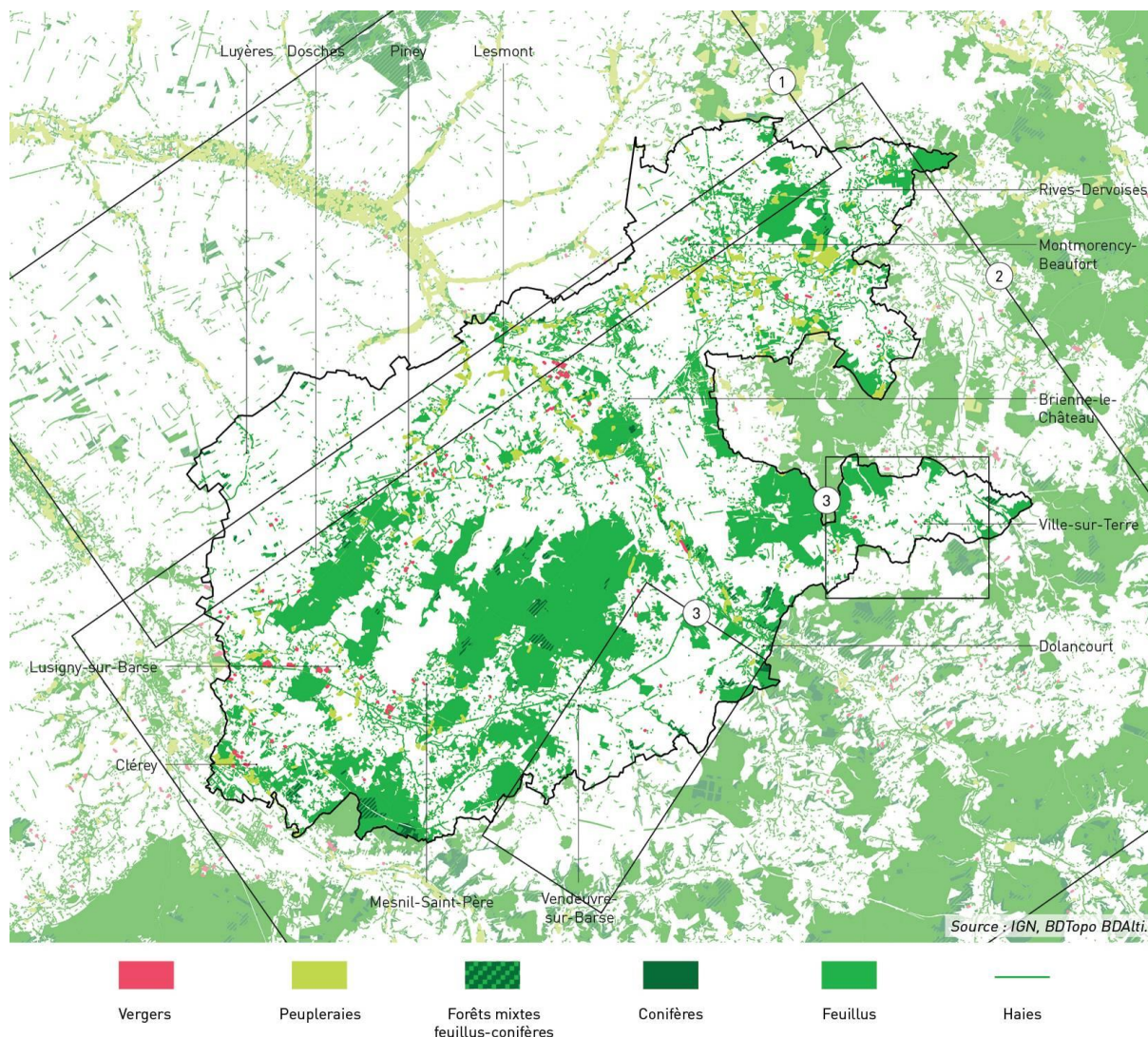
Le relief montre également trois ensembles, situés entre 100 et 260 mètres d'altitude.

1. Un plateau situé entre 100 et 200 mètres d'altitude, incisé par les vallées de l'Aube et de ses affluents transversaux, relativement linéaires. Le relief forme un drapé dont les plissements sont orientés sud-ouest / nord-est. Quelques points hauts ponctuent sa limite sud.

2. Une dépression située entre 100 et 150 mètres d'altitude, traversée par les vallées de l'Aube et de la Seine et accueillant les lacs. De vastes plaines la composent, au niveau de Brienne-le-Château et de Piney. Quelques hauteurs émergent ponctuellement et le relief général s'élève doucement en direction du sud.

3. Un vaste plateau haut, situé entre 200 et 250 mètres d'altitude et entaillé par les vallées de l'Aube et de ses affluents, très méandreuse. Les entailles des vallées sont profondes, formant des coteaux abrupts de plus de cent mètres de dénivelé.

6.1.3 Les boisements



Deux grands ensembles de boisements sont mis en lumière par la carte :

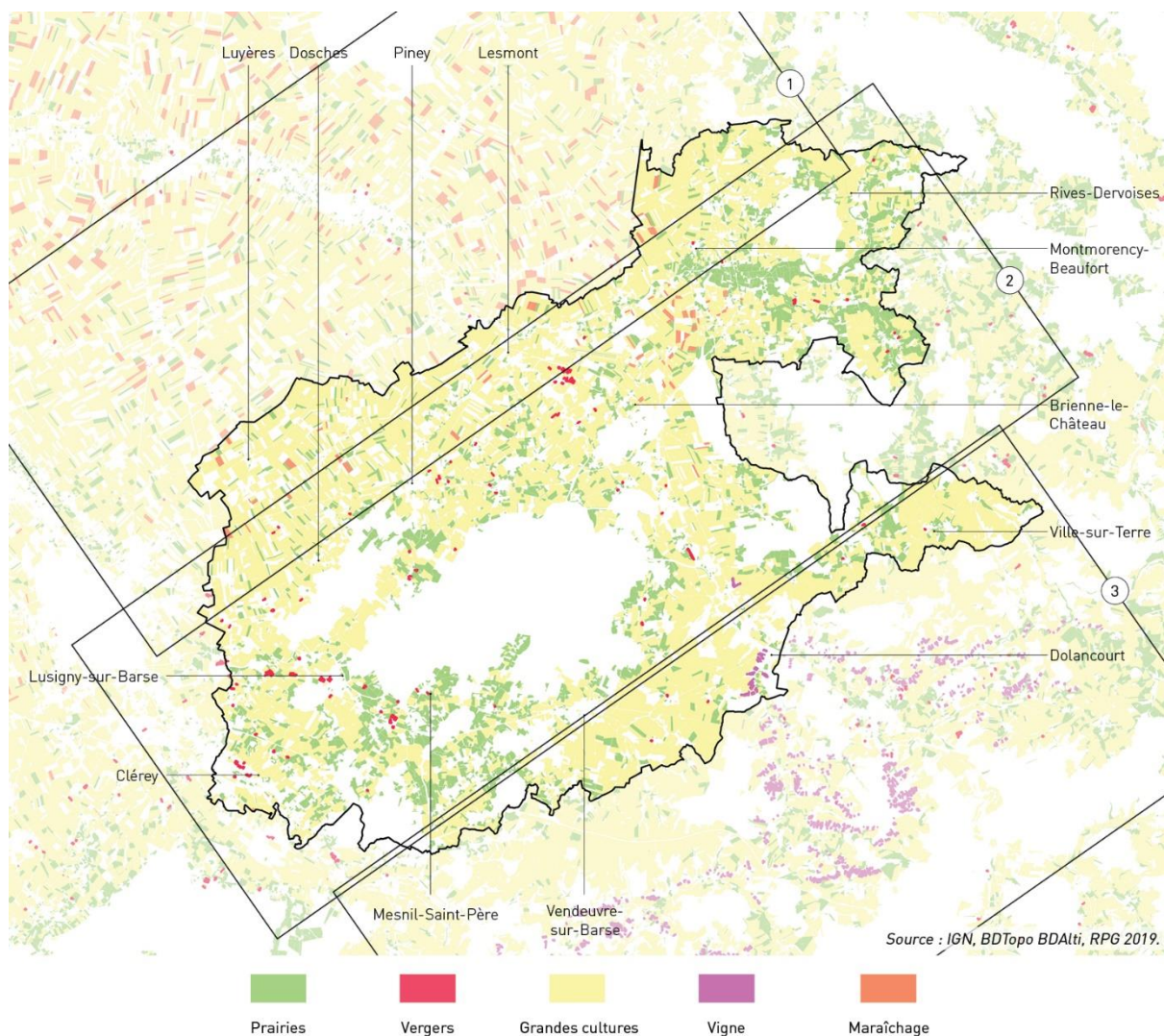
1. Au nord, une partie très peu boisée, dans laquelle les boisements se concentrent dans les fonds des vallées, principalement de l'Aube, l'Auzon et la Voire. Les typologies boisées sont majoritairement des peupleraies et d'autres types de feuillus. Quelques boisements de conifères apparaissent sur les coteaux nord de la Voire.

2. Sur le reste du territoire s'étendent de grands boisements (forêt d'Orient, du Temple, de Soulaines, etc.), et un maillage de haies bocagères assez dense. La couverture boisée présente deux grands espaces vides, correspondant aux plateaux cultivés du Barrois (3), au sud du territoire du Parc. Les peupleraies sont moins nombreuses, contrairement aux boisements de conifères davantage présents.

Le maillage bocager est très important à proximité des grandes forêts, se réduisant sur les plateaux cultivés et au niveau de la plaine de Brienne.

Enfin, la présence des vergers est à noter, principalement en partie basse, au centre du territoire du Parc.

6.1.4 L'agriculture



L'agriculture se compose de cinq typologies, correspondant parfaitement avec la géologie et le relief et formant trois grands ensembles :

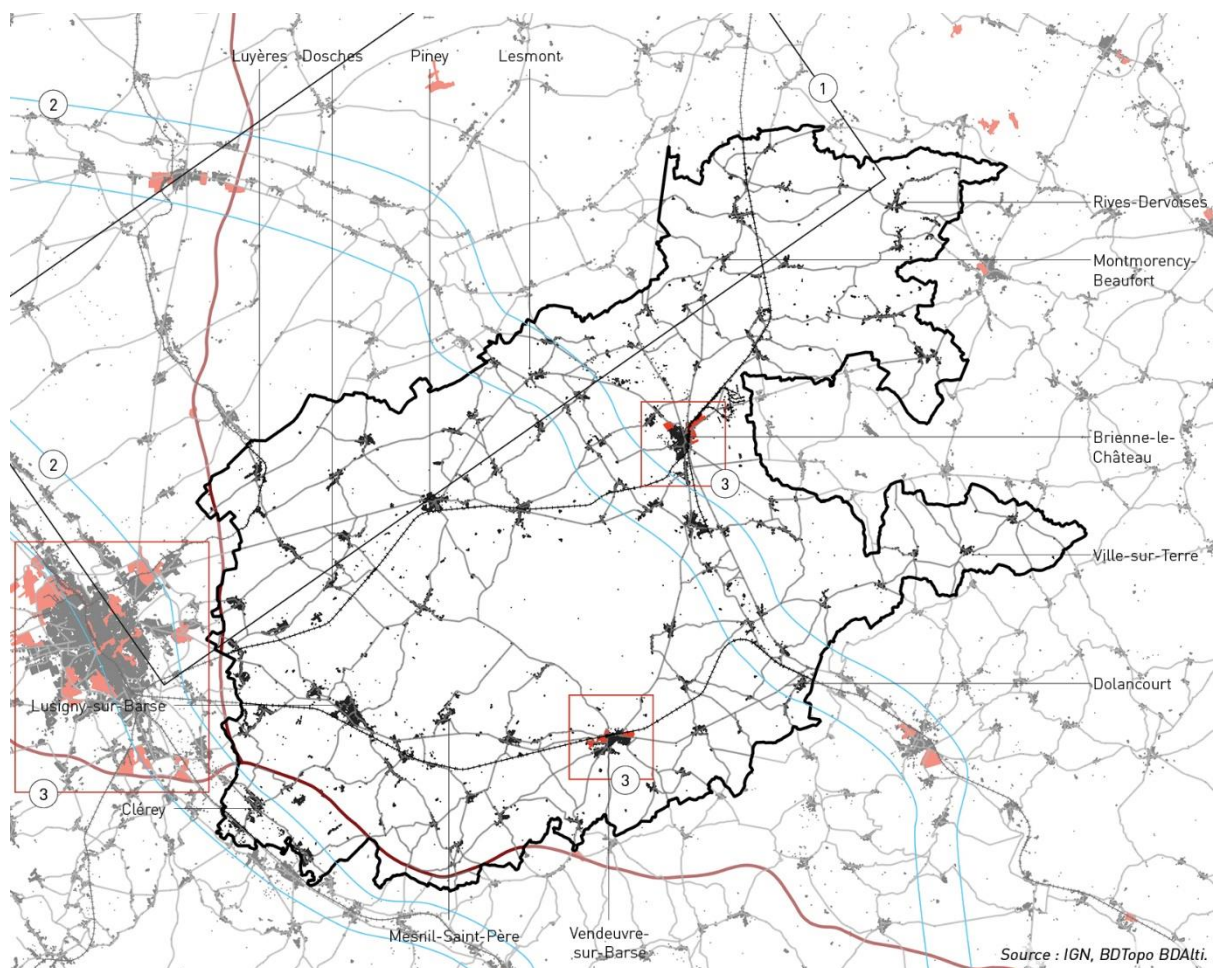
1. Grandes cultures (céréales, maïs, oléagineux et protéagineux) et maraîchage se partagent le plateau au sous-sol crayeux, quelques prairies se distinguent dans les vallées.

2. La partie basse (dépression de la Champagne humide) est occupée par les grandes cultures, quelques vergers et une grande surface de prairies, particulièrement concentrées sur trois secteurs :

- Lusigny-sur-Barse, Mesnil-Saint-Père, Briel-sur-Barse, Amance
- Eclance, Ville-sur-Terre, Soulaines-Dhuys
- Villeret, Lentilles, Hampigny

3. Au sud, les plateaux calcaires sont couverts par les grandes cultures et les vallées marneuses accueillent quelques prairies. La particularité de cette partie est la présence notable de la vigne sur les coteaux des vallées, notamment en vallée du Landion, bien qu'elle soit particulièrement remarquable hors territoire du Parc.

6.1.5 Le bâti et l'urbanisation



Le bâti est réparti sur le territoire en suivant deux logiques d'implantation. L'urbanisation est implantée par rapport à l'eau et l'architecture est en relation avec le sous-sol à travers les matériaux de construction.

1. Dans le nord du territoire, le bâti est très regroupé, les bourgs sont denses, implantés sur les petites vallées, souvent à cheval sur les cours d'eau. L'éloignement des bourgs est à mettre en relation avec les grands espaces agricoles très dynamiques, qui laissent peu de place à l'urbanisation.

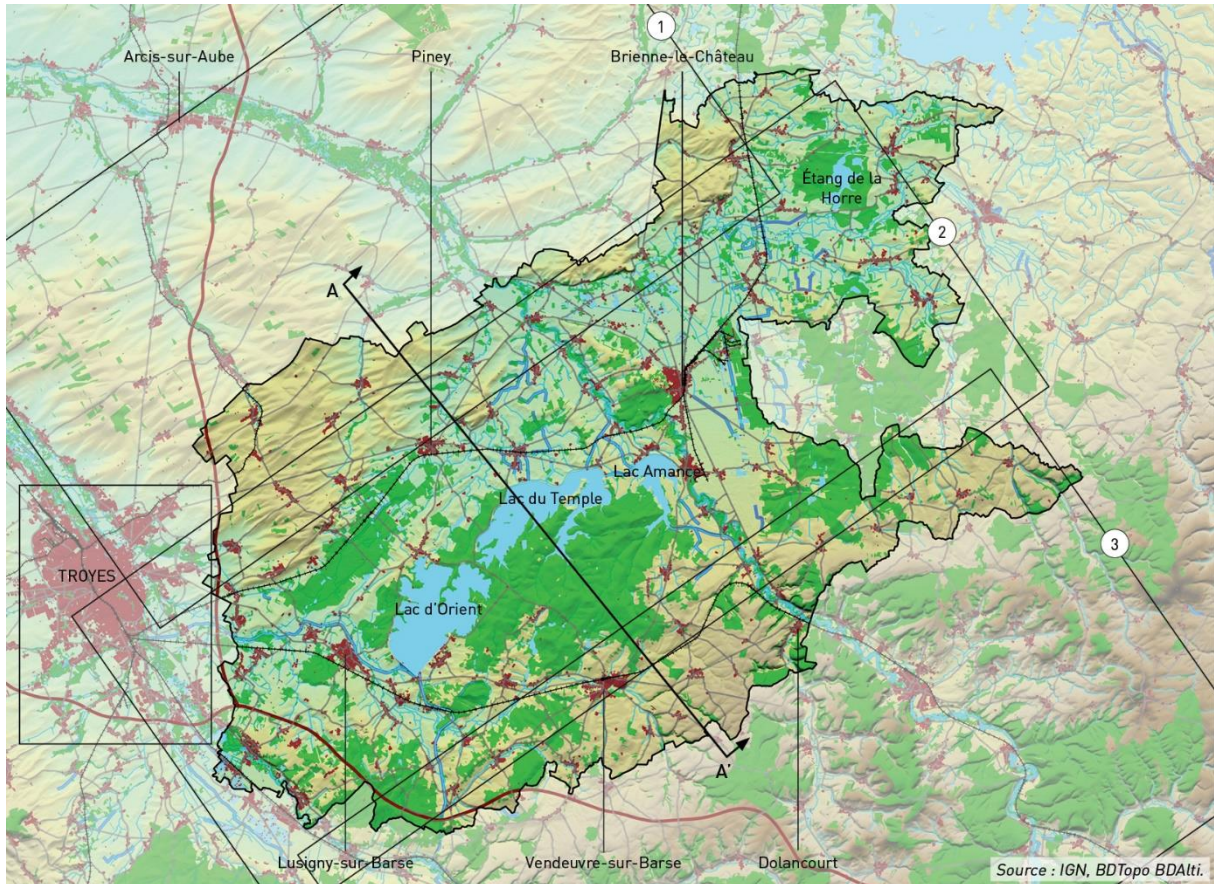
Sur tout le reste du territoire, l'urbanisation est moins regroupée, bien que l'on ne puisse pas parler de dispersion de l'habitat. Les bourgs sont plus proches et on trouve quelques constructions isolées.

2. La seconde caractéristique tient à la spatialisation des bourgs le long des vallées de l'Aube et de la Seine, aux pieds de leurs coteaux, légèrement surélevés pour ne pas subir les inondations.

3. Enfin, on peut noter que seules deux villes du territoire disposent de zones d'activités économiques : Brienne-le-Château et Vendevre-sur-Barse, dont l'installation s'est faite en entrées de villes. Troyes n'échappe pas à ce phénomène national, avec de nombreuses ZAE en périphérie, dont certaines sont quasiment au contact de la limite du Parc.

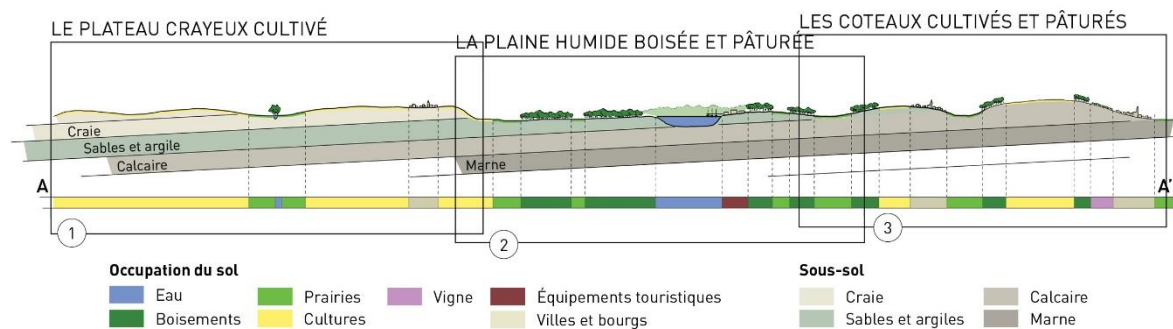
En ce qui concerne l'architecture, le territoire se compose très grossièrement de deux ensembles : les constructions calcaires correspondant au plateau crayeux du nord et au plateau calcaire du sud. Au centre s'étendent les constructions à pans de bois et brique, correspondant à la plaine humide argileuse (voir étude Parc).

6.1.6 Les grands ensembles paysagers



Les paysages du Pnr de la Forêt d'Orient se répartissent sur trois grands ensembles géographiques, le plateau crayeux, la plaine humide et les collines calcaire. Chaque partie est occupée par des activités spécifiques, produisant des paysages contrastés : les grandes cultures céréalières sur le plateau ondulé, les lacs, la forêt, les réserves de biodiversité et les pâtures de la plaine, les cultures, les pâtures / fourrage et la vigne sur les collines et coteaux.

Les villes et villages sont implantés autour des lacs, profitant de leur proximité pour développer des activités touristiques liées à l'eau, ports et équipements nautiques, et liées à la forêt et aux réservoirs de biodiversité qui les entoure, sentiers, voies vélo et sensibilisation du grand public. Ils s'implantent également de manière caractéristique le long des grandes structures paysagères naturelles, la vallée de l'Aube et de la Seine. Le secteur de nord-ouest de la plaine humide fait exception, accueillant de grandes cultures sans boisement et des zones d'activités économiques.



6.2 Dynamiques de transformation des paysages

6.2.1 50 ans de transformation des paysages

Les paysages du Parc ont connu de fortes évolutions depuis une cinquantaine d'années. Le chapitre suivant en fait état, en faisant un focus sur les principales évolutions des paysages.

Il convient d'analyser les grandes dynamiques, en cours ou passées, pour comprendre comment les paysages ont évolué pour en arriver au stade actuel et quelles sont les tendances d'évolution en cours. Les grandes évolutions paysagères reflètent ainsi les tendances d'aménagement et de prises de mesures pour faire évoluer le territoire. Il s'agit alors d'interroger ces évolutions pour se positionner, en leur faveur ou en souhaitant les réorienter, dans l'objectif de formuler des enjeux paysagers et de territoire.

Quatre grandes dynamiques ont fondamentalement transformé le territoire et ses paysages, dans les domaines de l'aménagement, de l'agriculture, de l'urbanisation et de l'environnement.

Leur description, dans les pages suivantes, ne prétend en aucun cas revêtir un caractère exhaustif. Il s'agit, parmi toutes les évolutions du territoire, de cibler certaines d'entre-elles ayant fortement participé à la construction plus ou moins récente des paysages actuels du territoire d'étude.

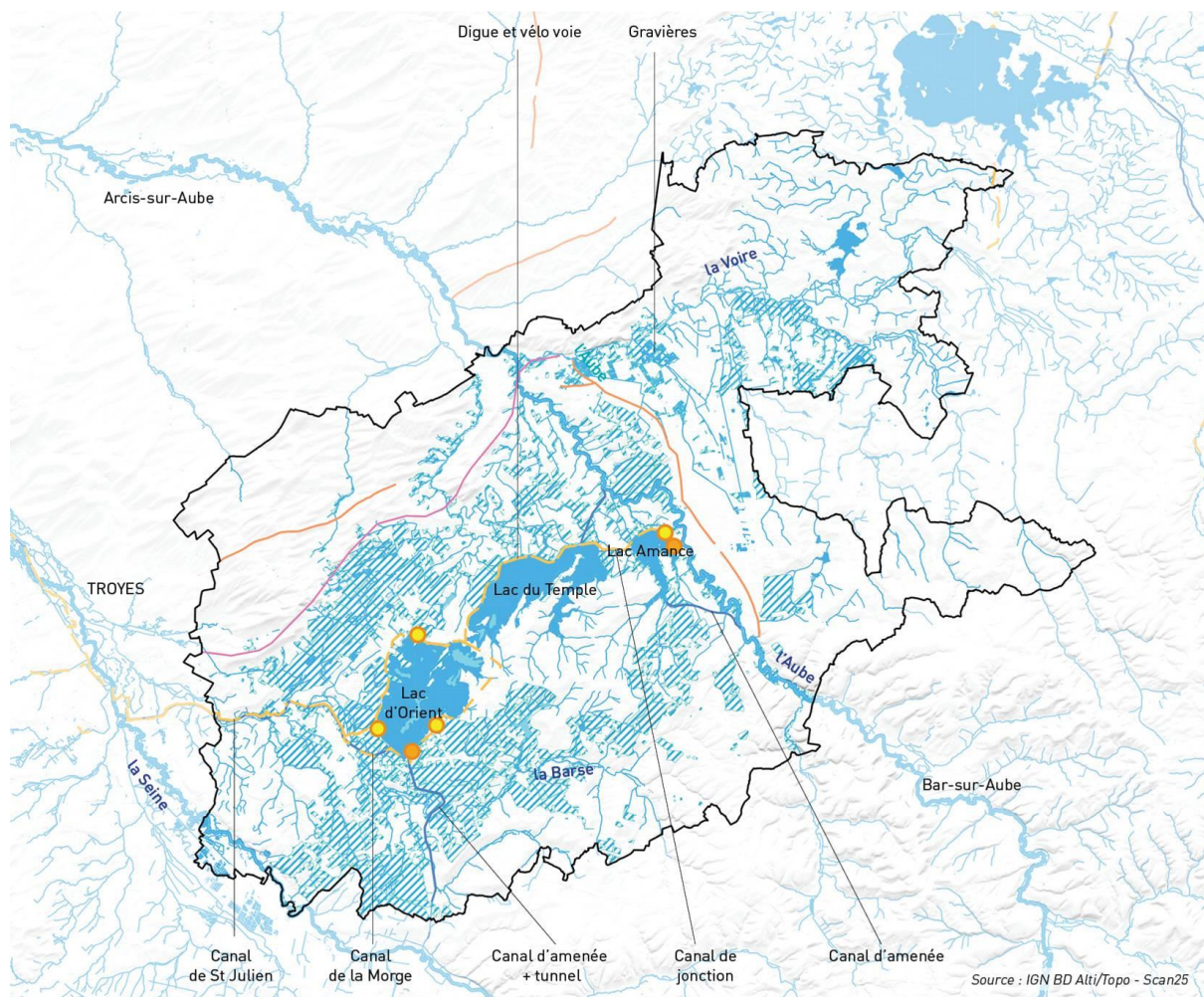
Les paysages de l'Aube des années 60 étaient très nettement dessinés par les caractéristiques spécifiques à chaque unité paysagère, parfaitement homogènes et en relation étroite avec leurs territoires. Depuis, les différentes dynamiques font évoluer les relations entre les unités et leurs territoires, créant de nouveaux paysages issus de nouvelles pratiques territoriales.

6.2.2 Construction d'infrastructures et d'équipements

LA CRÉATION DES LACS ET DES PÔLES TOURISTIQUES ANNEXÉS

Un premier événement, la création des lacs de la Forêt d'Orient dans les années 1960 (mise en eau du lac d'Orient en 1966, lac du Temple et lac d'Amance en 1990), va considérablement faire évoluer les paysages des unités, particulièrement celle de la Champagne humide.

À l'image des grands projets de l'époque, la création des lacs de la Forêt d'Orient avait pour objectif de répondre au besoin technique de gestion des débordements de la Seine et de l'Aube et de la ressource en eau potable. Dans un second temps, le projet mis en place a permis de répondre à la demande en matière touristique, en créant un équipement et des polarités de loisirs et touristique.



- Étangs existants avant la création des lacs
 - Écoulement naturel
- Les équipements liés à l'eau**
- Plan d'eau artificiel (retenue, gravière, mine, réservoir)
 - Canal

- Les équipements liés au tourisme et à la mobilité**
- Balcon du Parc
 - Voie verte - vélo voie des lacs
 - Ancienne voie romaine
 - Plage
 - Port de plaisance

Les répercussions sur les paysages se traduisent de différentes manières.

D'une part, pour l'objet nouveau qu'il représente, pharaonique, entièrement artificiel, façonné comme les projets gigantesques d'une époque où le développement rapide était nécessaire, transformant un territoire forestier en un territoire lacustre et créant un point d'appel, une curiosité paysagère, parfois considérée comme invasive, parfois comme exotique.

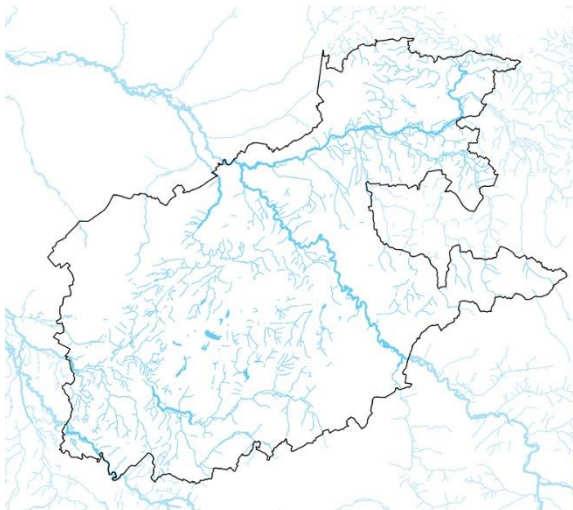
La création des lacs va aussi bouleverser les paysages par les nouveaux lieux qu'elle génère, les transformations induites, comme les infrastructures liées à la gestion de l'eau, qui font aujourd'hui partie des caractéristiques paysagères locales, la création des infrastructures nautiques, touristiques, et routières, des activités liées aux nouveaux espaces de nature, etc.



La dimension technique de l'ouvrage des lacs marque particulièrement les paysages en hiver, lors de la vidange. La digue apparaît entièrement, les traces de l'occupation précédente émergent à nouveau, réveillant la mémoire des lieux. La purge du lac, ou le traitement de la digue, à caractère technique et dépourvu d'éléments de valorisation, favorise la représentation d'un équipement national exogène.



▲ La vélovie située sur la digue, composée d'une grande voie enrobée, longeant la digue et son enrochement de pierres calcaire ou gréseuses contrastant nettement avec le paysage local et contribuant à la représentation d'un objet posé complètement arbitrairement.



◀ Réseau hydrographique avant la création des lacs en 1960. Le territoire est irrigué par un chevelu de ruisseaux et quelques étangs reliant quasiment l'Aube et la Seine.

Canal d'aménée de la Seine à Marolles-Lès-Bailly. Le caractère colossal de l'équipement est accentué par son aspect également très technique, entièrement bétonné et dépourvu d'éléments de valorisation, semblant ne pas vouloir tirer parti du potentiel paysager du canal. ▼



6.2.3 Gestion et préservation de la biodiversité

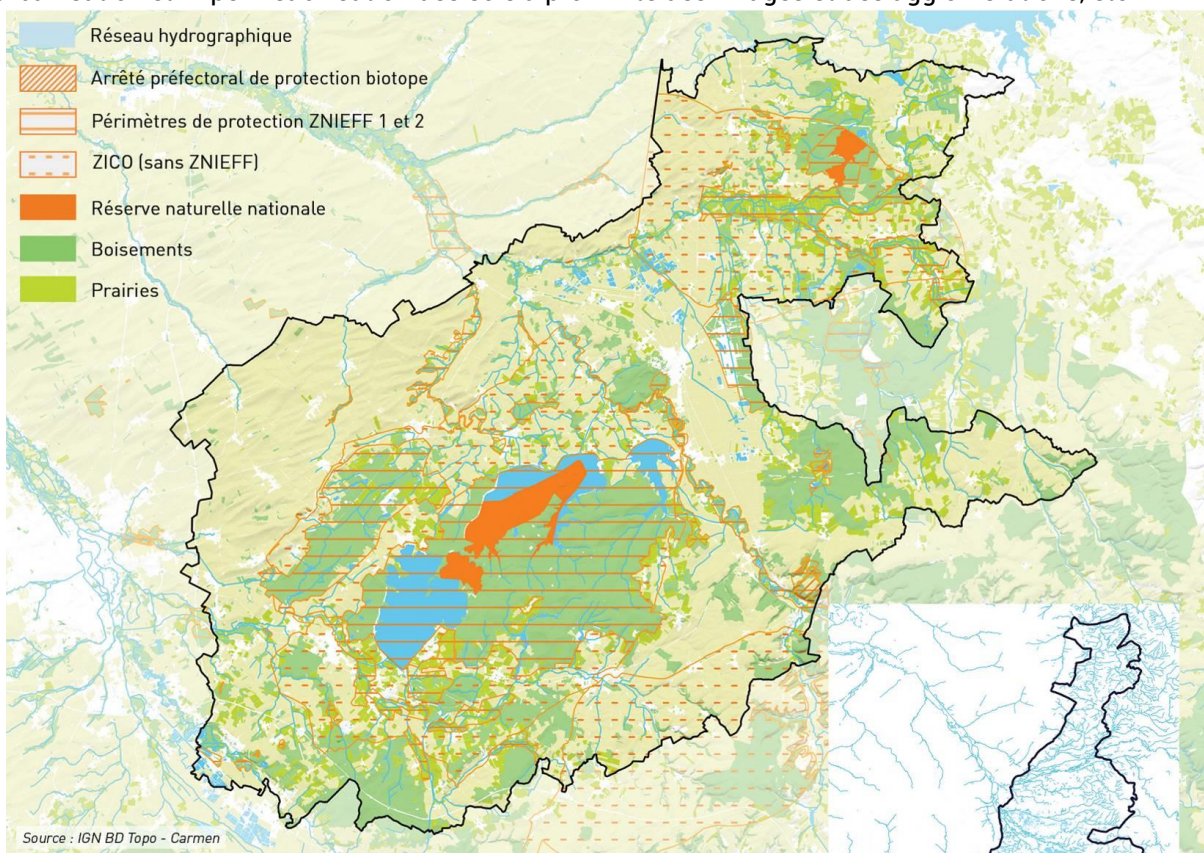
LA CRÉATION DU PARC ET L'AMBITION DE PRÉSERVER LA NATURE

Lorsque les lacs furent inaugurés en 1966, la réponse à la question de la gestion de ces nouveaux paysages et de la nouvelle fréquentation des lieux a rapidement été trouvée. La création du Parc s'est donc faite très naturellement, s'imposant comme une évidence.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient fût donc créé en 1970, un des premiers Pnr français, pour veiller à préserver, gérer et valoriser le patrimoine environnemental du territoire, venant de subir d'importantes modifications. Dans la foulée, une série de mesures de protection ayant influencé l'évolution des paysages a été prise par le Parc, en lien avec les producteurs et opérateurs économiques locaux, concernant l'environnement et la gestion du territoire.

Cela dit, une certaine permanence caractérise les paysages concernés par l'ensemble de ces mesures. Il s'agit des paysages naturels, riches, diversifiés et reconnus : des paysages lacustres, forestiers, prairies, zones humides, et carrières. Les mesures visent l'utilisation d'outils fonciers et réglementaires, les partenariats public / privé, ou l'aménagement et la gestion pour l'exploitation et l'ouverture au public.

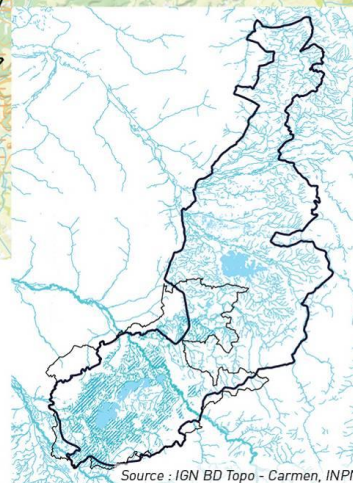
Les paysages non concernés par les mesures de protection connaissent d'importantes transformations de différentes natures : fermeture de certains espaces ouverts pâturés ou cultivés, urbanisation et imperméabilisation des sols à proximité des villages et des agglomérations, etc.



Le zonage RAMSAR

- Plan d'eau
- Périmètre actuel du PNR
- Périmètre du zonage RAMSAR - Étangs de la Champagne humide

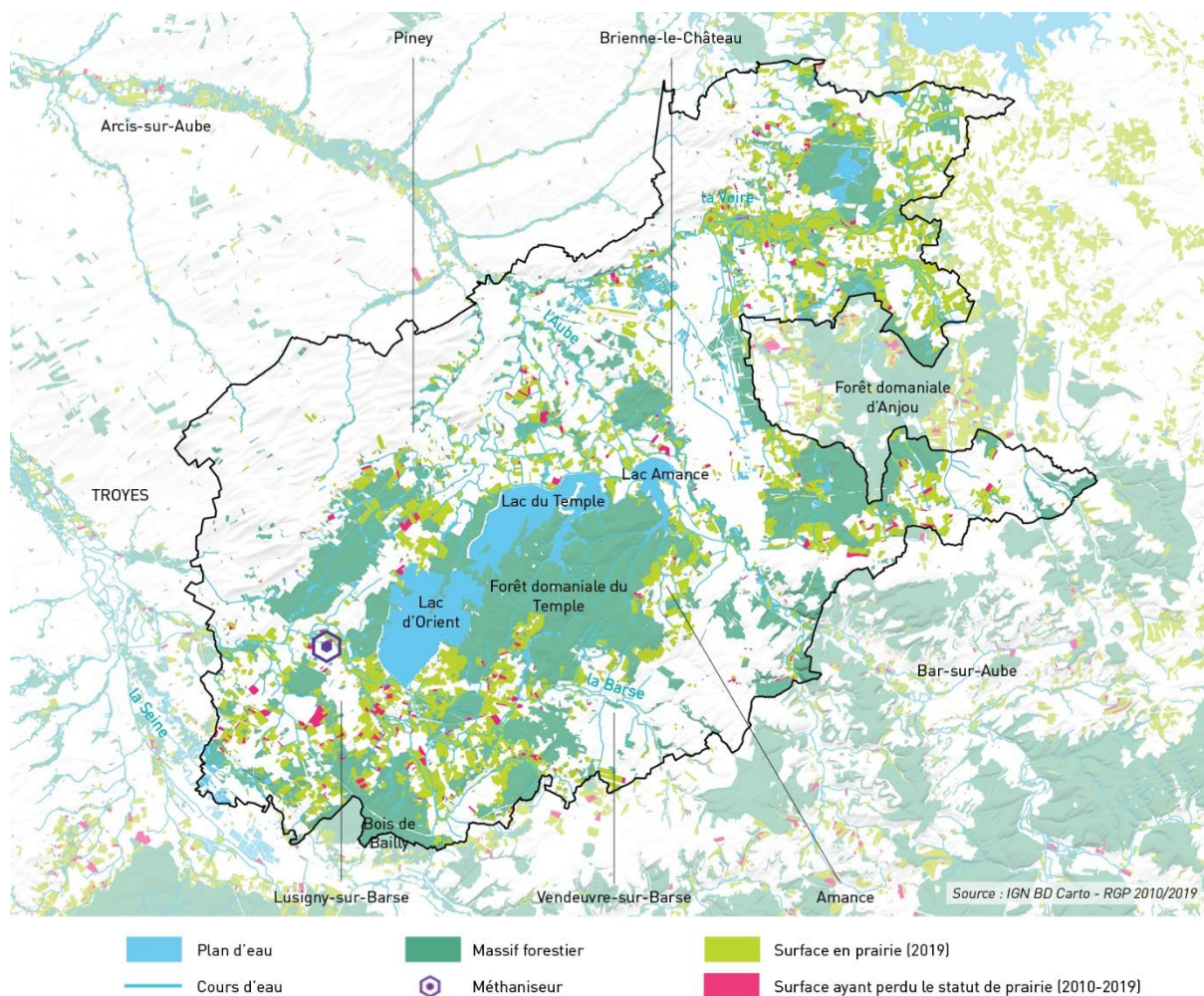
Les zonages RAMSAR délimitent les zones humides d'importance internationale. La zone des Étangs de la Champagne humide couvre plus de 250 000 hectares, et englobe la majorité du PNR.



6.2.4 Pratiques agricoles

L'intensification de l'agriculture, dynamisée par des pratiques systématisées et standardisées, notamment d'emploi de produits destinés à remplacer les apports naturels d'un substrat satisfaisant, a profondément transformé les paysages agricoles, d'autant plus au sein de l'unité paysagère de la Champagne crayeuse. Le remembrement est un indicateur des pratiques plus intenses nettement observable, tout comme l'inexistence de haies séparatives ou d'arbres isolés dans les parcelles, bien que le territoire semble avoir toujours été en déficit de végétation.

Aujourd'hui, l'intensification se poursuit et s'étend en touchant la Champagne humide et le Barois, par la transformation de pratiques locales et le développement de nouvelles pratiques, comme les grandes cultures ou la méthanisation.



Depuis la création du Parc, ses paysages ont fait face à différentes évolutions des pratiques agricoles, qui se diversifient et s'intensifient depuis une dizaine d'années.

- L'intensification des pratiques en Champagne Crayeuse

Elle se manifeste à travers différents indicateurs : l'agrandissement des parcelles (remembrement et fusion foncières individuelles), l'inexistence des haies et l'utilisation forcée d'intrants, produisant des paysages très ouverts, complètement dénudés et dépourvus de végétation.

- Le retournement des prairies de la Champagne Humide

Peu à peu, les prairies subissent un changement de destination, passant de prairies pâturées à des prairies fourragères ou à des grandes cultures. La dynamique est sans doute la plus menaçante pour

la qualité paysagère et environnementale du Parc. La carte indique les prairies dont le statut a changé depuis 2010.

6.2.5 Développement urbain

Depuis les années 50, la demande de logements sur le territoire national a explosé. Le département de l'Aube et en l'occurrence le territoire du PNR n'échappent pas au phénomène, qui se mesure différemment selon les secteurs. La grande tendance est au développement urbain de l'agglomération troyenne, se répercutant sur les communes du parc les plus proches. Un gradient de pression urbaine marque l'urbanisation depuis l'ouest, jusqu'à s'éteindre et laisser certains bourgs en panne de développement.

Sur la frange ouest, la dynamique d'urbanisation se concrétise essentiellement par des extensions résidentielles. Les communes les plus concernées sont : Bouranton, Thennelières, Ruvigny, Montaulin, Laubressel, Courteranges, Mesnil-Sellières et Lusigny-sur-Barse, qui a également implanté une ZAE. Leurs paysages ont évolué avec la mise en place d'infrastructures routières et ferroviaires, favorisant les extensions de maisons individuelles à l'architecture véhiculaire, implantées au milieu de leur parcelle et la plupart du temps enfermées par de hautes haies plantées.

Piney et Vendevre-sur-Barse ont bénéficié de leurs gares jusque dans les années 80, époque où la démographie a fortement augmenté, transformant les paysages de petites bourgades en paysages plus urbains de petite ville, notamment avec la construction de logements collectifs (Vendevre-sur-Barse, Brienne-le-Château).

Brienne-le-Château implanté des zones d'activités économiques à ses entrées. Après avoir vu sa population doubler en 30 ans, jusque dans les années 80, la ville connaît une forte baisse de sa démographie, jusqu'à retrouver la population des années 50. Les paysages s'en retrouvent modifiés par le nombre de panneaux d'indication de vente immobilière et de volets fermés.

La proximité des lacs a également été un facteur d'évolution des paysages urbains, avec la mise en place de ports et d'équipements touristiques de grande taille (Mesnil-Saint-Père, Dienville), générant également une augmentation de l'offre en hébergement touristique particulier, gîtes, chambres d'hôte, airbnb.

Tous ces éléments ont participé à la composition actuelle des paysages du Parc et à son image de territoire dynamique saisonnier à caractère touristique, image focalisée sur les abords des lacs.

6.2.6 Des dynamiques urbaines pesant sur l'identité des paysages

A l'échelle du périmètre d'études, un certain nombre d'évolutions urbaines créent un risque de banalisation du paysage :

Peu à peu, les centre-bourgs sont délaissés au profit de zones pavillonnaires en périphérie. C'est notamment vrai le long des grands axes de communication, qui relie le territoire aux grands bassins d'emploi. Les conséquences peuvent être différentes selon les unités paysagères :

- En Champagne humide, les villages très ouverts, caractérisés par des haies ou murets et grilles qui marquent les limites entre propriétés, accueillent des extensions urbaines pavillonnaires dont les clôtures en tous genres contrastent fortement avec les habitudes locales et banalisent des portions de villages.
- En Champagne crayeuse, les logiques d'implantation et de rapport à la rue des nouvelles constructions se distinguent des principes d'orientation de l'habitat historique, qui garantissait une certaine unité des villages. Les espaces libres entre les maisons ou les bâtiments agricoles sont généralement ouverts et proposent ainsi une relation intime entre

espace public et espace privé. Mais l'utilisation actuelle de clôtures de natures très diverses tend à faire disparaître ce caractère propre à ces villages.

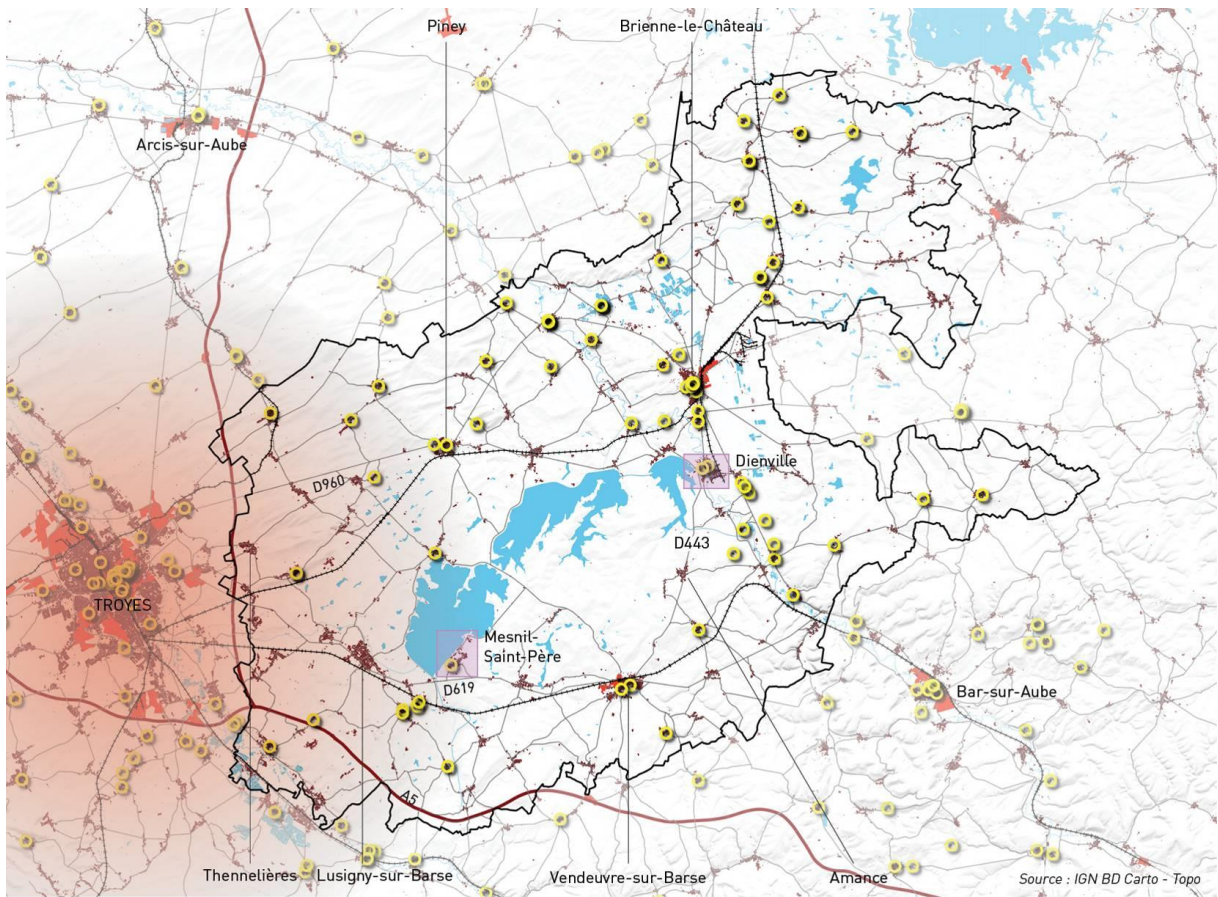
- Dans le Barrois, les villages principaux sont organisés de façon regroupée, structurés par des fermes-blocs accolées, avec la présence d'usoirs entre la route et les façades. Mais cette organisation n'est plus adaptée aux moyens modernes de l'agriculture et les nouveaux bâtiments agricoles se trouvent en périphérie des villages.









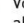
Le bâti ancien entre centre-bourg tend à être délaissé, ce qui entraîne des phénomènes de vacance importante et de difficulté pour les centralités à rayonner : le bâti ancien est en effet très fréquemment inadapté aux modes de vie moderne (volonté de bénéficier d'un espace extérieur privatif, stationnement automobile, performances thermiques et énergétiques, luminosité), et au vieillissement de la population (manque d'accessibilité des logements). C'est pourtant un patrimoine qui offre des qualités certaines en matière d'adaptation au changement climatique : intelligence du mode constructif et du rapport au socle, position au niveau des centralités...

Il existe alors un enjeu important de réhabilitation de ce patrimoine, ouvrant la porte à des retombées économiques via la structuration de filières artisanales et de production de matériaux.

Les réflexions récentes sur l'empreinte carbone du secteur du bâtiment ont conduit à redonner de la visibilité aux filières de production de matériaux biosourcés destinés au bâtiment. Or, le périmètre d'études dispose d'une opportunité significative en la matière : présence d'une activité sylvicole installée et reconnue ; positionnement du département de l'Aube comme premier département producteur de chanvre (utilisé notamment dans l'isolation des constructions). Il existe donc un potentiel significatif, avec des retombées possibles pour l'adaptation du patrimoine architectural aux enjeux environnementaux, et la structuration de filières et d'entreprises du bâtiment locales.

Ces dernières années s'est développée une dynamique autour de l'architecture de tourisme. C'est particulièrement vrai autour des lacs, avec la transformation de bâtiments vers des résidences secondaires, de l'hôtellerie. C'est particulièrement bénéfique lorsque le projet architectural respecte la construction d'origine, car cela permet de redonner une fonction à un bâtiment jusque-là laissé à l'abandon.



- | | | | | | | | | | |
|---|------------------|---|---------------------|---|-----------------------|---|-------------------|---|------------------------|
|  | Zone urbanisée |  | Monument historique |  | Autoroute |  | Liaison locale |  | Voie ferrée |
|  | Zone d'activités | | |  | Réseau hydrographique |  | Liaison régionale |  | Voie ferrée abandonnée |

6.3 Les représentations sociales paysagères

L'intérêt de l'analyse des représentations sociales paysagères réside dans la mise en lumière des divergences de points de vue sur les caractéristiques et les enjeux paysagers du Parc, pouvant donner lieu à la mise en place de mesures ou de politiques d'action publique ou privé contradictoires. En effet, selon les profils des acteurs, les représentations des paysages peuvent varier radicalement et constituer des conflits ou des points de blocage dans les décisions concernant l'avenir des paysages du Parc.

D'autre part, les représentations sociales, part « immatérielle » de la constitution des paysages, font pleinement partie des composantes paysagères. De fait, le point de vue ou encore l'idée que l'on se fait d'un paysage peut parfois être en décalage par rapport aux réalités territoriales et être à l'origine d'actions (ou absence d'action) et de transformations des paysages.

Au cours des entretiens et des rencontres avec les acteurs, différentes représentations sociales ont été livrées, qu'il semble important de souligner dans le diagnostic global et de prendre en compte dans le plan d'action du Parc. Ce chapitre fait état des représentations divergentes, parfois opposées, qui génèrent des actions façonnant les paysages du Parc.

DES REPRESENTATIONS DIVERGENTES : DES PAYSAGES « TECHNIQUES » D'UN TERRITOIRE EXPLOITE, DES PAYSAGES TOURISTIQUES OU DES PAYSAGES « NATURELS »

Si les paysages ont subi des transformations d'ordre matériel, leurs représentations sociales, elles aussi, sont en évolution.

Avant la création des lacs, le territoire ne bénéficiait pas d'une représentation très valorisante, bien qu'il se soit inscrit dans l'Histoire à plusieurs reprises, depuis la traversée des romains qui tracèrent plusieurs voies encore existantes aujourd'hui, jusqu'au(x) passage(s) de Napoléon qui s'y arrêta à différents endroits, dont Piney, tel que le bourg le raconte. Le territoire était perçu, notamment localement, comme un territoire assez ingrat pour l'agriculture, que ce soit en Champagne crayeuse, dont le sol était trop pauvre pour une agriculture bien productive, ou en Champagne humide, dont le sol était trop humide pour y faire pousser autre chose que de l'herbe. Le territoire de la Champagne, considérée comme « pouilleuse », faisait partie de ces territoires à connotation négative car impropre à la production, comme par exemple les landes de Gascogne, qui, comme l'Aube, servit de support à différentes expérimentations, dont la plantation de pins par Napoléon III. Le territoire garde les traces de cette expérience à travers les reliquats de boisements que l'on trouve dans le nord du département. Bien que les habitants devaient sans doute ressentir un profond attachement à leur territoire, l'exercice autoritaire du pouvoir souverain favorisait leur sentiment du manque de maîtrise de leurs terres et d'un déficit de reconnaissance.

Différents événements survenus au cours du XX^{ème} siècle firent évoluer les représentations sociales paysagères du territoire, parfois de manière paradoxale. Beaucoup de choses se jouèrent à partir des années 1950/60 : le renouveau de la viticulture, dont la solidarité des champenois permis de redorer le blason régional avec l'engouement pour le Champagne, le développement de l'agriculture céréalière, qui participa à la disparition des « savarts », notamment sous l'impulsion d'Edgar Pisani⁶, et la création des lacs. Ces événements ont sans doute favorisé la renaissance, voire la naissance de représentations sociales paysagères partagées entre valeurs positives et négatives.

⁶. À l'époque Préfet de la Haute-Marne, E. Pisani mis en place un plan d'aménagement des friches avec la création de la SAFE en 1958. Voir : Dorel Gérard, Duménil Claude. L'évolution de l'agriculture en Champagne-Ardenne (pendant les trente dernières années). In: Travaux de l'Institut Géographique de Reims, n°55-56, 1983

La Champagne crayeuse en est un parfait exemple. Les grands « progrès » en matière d'agronomie des soixante dernières années ont permis de procurer une nouvelle valeur agricole au territoire, dont les paysages sont reconnus par tous comme l'illustration d'un puissant moteur économique régional et national. La valeur financière conséquente des terres très prisées se traduit par des paysages très peu urbanisés, faisant face à la pression urbaine de l'agglomération troyenne. Mais aujourd'hui, le courant environnementaliste oppose une nouvelle représentation des paysages de la crayeuse, dévalorisée par le caractère fortement industriel et polluant de l'agriculture, comme étant le produit d'un simple support de culture, une « éponge à intrants ». Ce conflit de représentations donne lieu à de fortes incompréhensions, à des actions contradictoires, y compris chez les agriculteurs, dont certains sont fiers de la richesse qu'ils génèrent et d'autres gardent l'image d'un territoire en opposition aux enjeux environnementaux actuels, transformé par une volonté venue du haut de l'échelle décisionnaire.

L'autre grand événement ayant fait évoluer les représentations sociales paysagères du territoire fût la création des lacs, dont les travaux débutèrent en 1960. Il dirigea les feux des projecteurs sur la Champagne humide, enfant pauvre des représentations sociales de l'époque. L'aménagement est perçu de différentes manières, produisant des répercussions importantes sur les mesures prises pour l'aménagement du territoire.

D'un côté, la création des lacs est perçue comme l'implantation d'un grand équipement infrastructurel, donnant lieu à des façons d'aménager considérant l'aspect technique des choses, comme les digues et les canaux. On en parle parfois comme des réservoirs, destinés à irriguer la région parisienne ou à lui éviter les inondations lors des crues de la Seine et de l'Aube.

De l'autre, l'aménagement est perçu comme un moteur d'attractivité touristique, donnant lieu à des aménagements de gestion de la fréquentation touristique. Les lacs renvoient l'image d'objets de loisirs principalement estivaux, composés de plages, de zones de baignade, de ports de plaisance et ceinturés par les vélo-routes.

L'articulation des deux dimensions ne semble pas toujours être cohérente et génère, là encore, le sentiment que la maîtrise du territoire échappe à ses habitants. Le paradoxe de leurs points de vue tient dans deux dimensions. D'une part l'amorce d'un sentiment de fierté produit par l'attractivité du territoire, voyant de nombreux touristes affluer sur le territoire pour profiter des lacs, de leur beauté, de leur aménité, du plaisir qu'ils procurent en saison chaude, venus de loin ou de moins loin, comme les citoyens troyens pour qui il s'agit d'une nouvelle destination privilégiée. D'autre part, un aménagement encore imposé, ayant fortement transformé le territoire sans concertation, faisant disparaître des villages et des terres exploitées.

Peu après la création des lacs, une troisième représentation paysagère apparût, fortement naturaliste, avec la mise en place du Parc naturel régional au début des années 1970. Le travail de sensibilisation du Parc a peu à peu porté ses fruits, produisant aujourd'hui la représentation des paysages de la Champagne humide comme étant des paysages « naturels », constitués par l'omniprésence de l'eau et de la forêt. Pour beaucoup, ces paysages lacustres et forestiers représentent de remarquables réservoirs de biodiversité, réserves naturelles exemplaires pouvant être le support des loisirs éducatifs et de la sensibilisation à l'environnement. Mais cette représentation est ébranlée par les nombreuses infrastructures hydrauliques et touristiques qui traversent le territoire, donnant un caractère artificiel aux paysages. Car, fait dommageable, la valorisation paysagère des infrastructures est souvent effacée face à la rigueur de l'installation hydraulique.

« Ici il y a une pression foncière hallucinante. Il n'y aura jamais de friche, aucun répit pour le sol, soit il est cultivé, soit il est urbanisé en entrée de bourg. »

« La prairie est le dernier maillon de la chaîne, le premier secteur impacté dans les secteurs d'interfaces. Cette dernière semaine, 60ha de prairies sont menacés, c'est inquiétant pour l'avenir. »

« Aujourd'hui la fréquentation est concentrée autour des lacs, mais il faut parvenir à faire découvrir le reste du territoire et notamment les villages et les espaces agricoles »

« Vous la trouvez comment vous cette vélo voie ... et la digue... ce sont de beaux équipements mais personnellement je les planterais et les aménagerais...»

DES REPRESENTATIONS DECALEES DES REALITES TERRITORIALES : LES PARADOXES PAYSAGERS

- Un sentiment d'éternité procuré par les paysages lacustres et forestiers de la champagne humide

Les paysages de la Champagne humide, adaptés au substrat local, paraissent en place depuis toujours, figés par le sentiment d'éternité que procure la forêt de feuillus et ses hauts fûts centenaires, ou les lacs et la grande richesse des milieux qui les entourent. Mais finalement, bien que la forêt soit très ancienne et apparaisse sur les cartes les plus anciennes, les éléments paysagers les plus ancestraux restent sans doute les prairies, parfaitement prospères dans l'humidité du territoire. La forêt et les lacs bénéficient donc d'une représentation très symbolique, éléments paysagers mis en lumière, mais participent quelque peu à diminuer l'importance que l'on accorde aux prairies, qui de plus pâtissent d'une représentation négative historique, étant associées aux savarts et aux friches. Le paradoxe de ces représentations sociales participe donc au manque de conscience de l'importance des prairies dans l'écosystème global, et sans doute à leur recul au profit des cultures.

- Une image viticole et patrimoniale attribuée aux paysages du barrois

Un autre paradoxe marquant les paysages réside dans la représentation des paysages du Barrois. Dans l'imaginaire collectif les paysages du Barrois sont étroitement liés à la présence de la vigne et sont par conséquent reliés à la notoriété de la Côte des Bar. On ne prend alors difficilement conscience que la majorité de l'unité paysagère est en réalité occupée par les grandes cultures. Les territoires les plus accessibles et les plus visités restent les petites vallées viticoles, laissant le champ libre au développement de la grande production sur les plateaux et aux risques affectant l'environnement et les paysages.

D'autre part, les plateaux du Barrois pourraient participer à enrichir les possibilités de parcours sur le territoire, offrant de nombreux points de vue sur les paysages et une diversité paysagère complémentaire aux vallées viticoles et à la Champagne humide. Mais ils restent peu traversés par les touristes, peu plébiscités, comme occultés par les représentations sociales paysagères locales.

du territoire du Parc. Les acteurs du territoire la considèrent comme le pôle principal du PNR, statut contribuant à l'image d'un territoire sous influence urbaine des rayonnements de Brienne et Troyes. Cependant, si Brienne-le-Château a connu un développement remarquable dans les années 1980, la démographie ne cesse de décroître depuis une quarantaine d'années, diminuant d'un tiers sa population pour passer de 4000 habitants en 1980 à 2700 en 2020. Les répercussions paysagères se mesurent par des aménagements pouvant paraître peu opportuns, comme le développement des lotissements pavillonnaires ou des zones d'activités économiques. Ces aménagements concourent à donner aux paysages une connotation fortement urbaine alors que la ville pourrait valoriser sa dimension rurale et patrimoniale liée à la présence du château.

- Le développement de la méthanisation, nouveau paradigme agricole ?

Très récemment, les pratiques de méthanisation se sont développées sur le territoire du parc, avec la création du méthaniseur de Lusigny-sur-Barse. Son implantation a un effet immédiat sur les pratiques agricoles, incitant les agriculteurs à transformer les prairies pâturées en cultures ou prairies

fourragères pour fournir le méthaniseur, dont la rentabilité immédiate est plus importante. L'évolution que les paysages vont subir pourrait être très rapide, alors que les répercussions environnementales pourraient être néfastes, entre émissions de gaz à effet de serre et pollution des nappes phréatiques.

Mais il s'agit d'une problématique globale concernant l'image « verte » de la méthanisation, non spécifique au territoire du Parc. Au sein du Parc, le problème est la forte réactivité des agriculteurs qui répondent positivement à la demande de fourniture de matière première pour le fonctionnement du méthaniseur.

« Oui, le secteur le plus connu et le plus fréquenté se trouve autour des lacs, mais pour moi la champagne humide c'est les paysages de prairies et les petits villages agricoles, vraiment caractéristiques, comme autour de Marolles-les-Bailly. »

« Vous savez nous sommes très dépendants d'un système économique mondial, la viticulture en bio c'est très difficile, il y a de nouveaux cépages plus résistants mais la grande dynamique pour nous se situe sur la vente pour les grossistes et la culture des légumineuses sur le plateau... c'est la solution pour s'en sortir. C'est tout ça la cote des Bars. »

« Le plateau ouvert du Barrois est un peu oublié. Dans ce territoire, Vendevre joue un rôle de ville porte à assumer et à valoriser alors que la tendance est plutôt à la déshérence... »

« Dans la plaine de Brienne, la ville constitue une polarité urbaine attractive pour l'emploi et les commerces, mais entre nous plus de dynamisme serait souhaitable. Nous sommes dans une ruralité frappante »

ENTRE DIVERGENCES ET PARADOXES, UNE CERTAINE DIFFICULTE A TROUVER LA FIERTE LOCALE

Au-delà des répercussions directes de toutes les divergences de points de vue, sur la prise de mesures ou d'actions entraînant des évolutions des paysages, ou au contraire leur stabilité, les conflits de représentations ont pour conséquence d'entretenir une culture locale fragile, en recherche constante de fondements et méritant plus d'assurance. Le sentiment local de manque de maîtrise et de concertation sur l'action territoriale, de tiraillement entre des mesures parfois contradictoires, conduit également à une certaine difficulté à affirmer la fierté des acteurs de leur territoire et de leurs paysages. Ce phénomène se traduit de différentes manières, notamment par le déficit d'hébergements touristiques de petite taille ou d'offre de restauration. Aujourd'hui, les établissements existants relèvent de grosses structures privées, accueillant largement les touristes.

Pourtant, les qualités des paysages sont nombreuses, entre leur diversité, leur qualité environnementale, leur particularités locales, leurs esthétiques, leur caractère préservé, rural et bucolique, leur connectivité, etc. Ils constituent autant d'atouts que de nombreux territoires pourraient envier et devraient générer une satisfaction prononcée et une estime locale affirmée par les habitants et acteurs du territoire.

« Moi quand je vends ma viande je vends une part de territoire, une histoire, je veux pouvoir être fier de là où j'habite... mais c'est difficile »

« Ici en crayeuse il manque une fierté de son patrimoine, le mode constructif, torchis, bois demande de l'entretien certes mais c'est une réelle valeur patrimoniale »

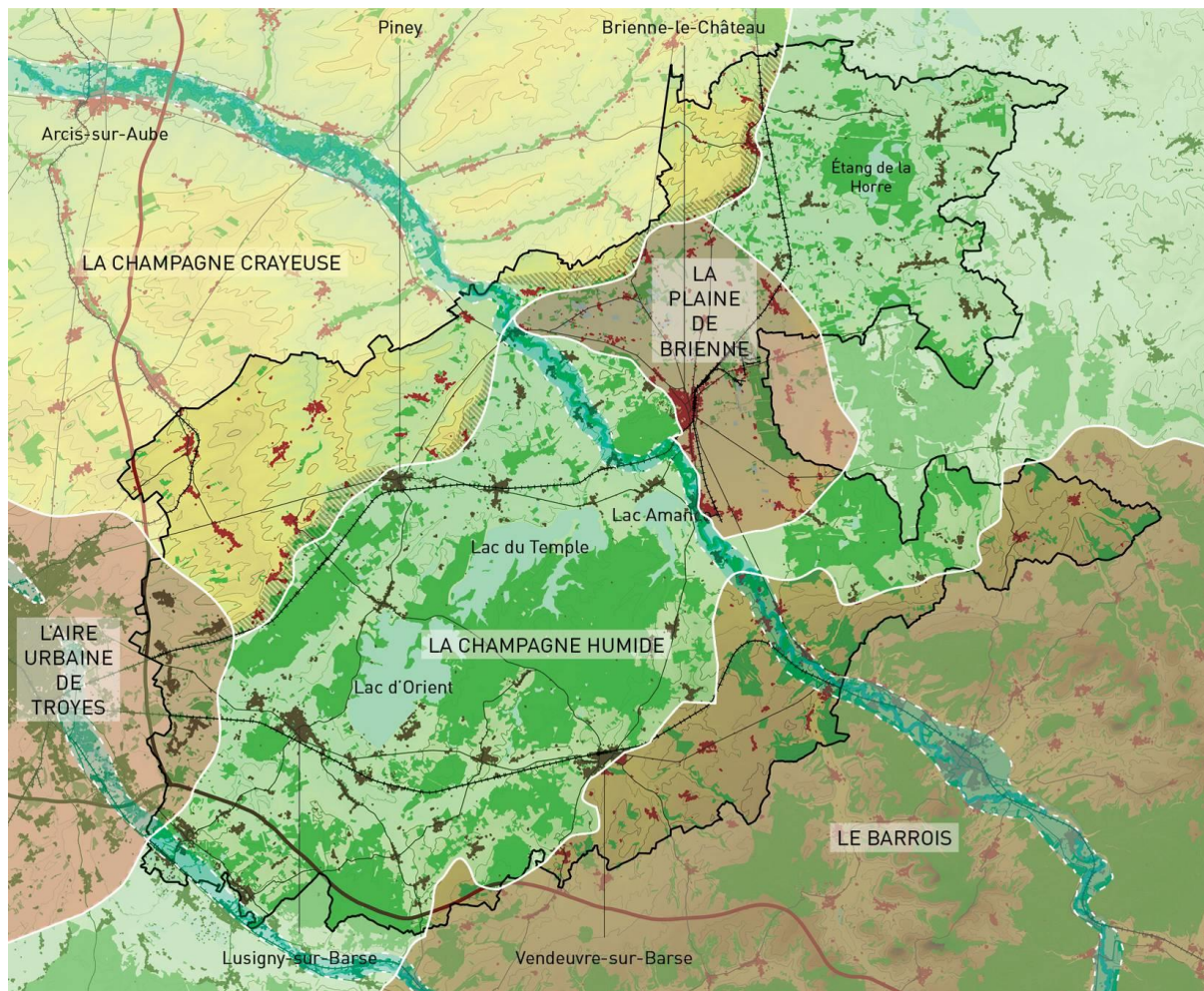
« Je suis très déçu... le lavoir.... Ça aurait permis de donner quelque chose à voir aux gens qui viennent, et les voies romaines, sur le tracé les cultures sont toutes jaunes, ça veut bien dire qu'elles existent. C'est honteux de ne rien faire ! »

« Courteranges est une vitrine de tous les enjeux du parc : politique volontariste de conservation environnementale et politique attractive pour les nouveaux arrivants. Mais je pense qu'il y a une problématique majeure qui concerne la vie des villages. On ne ressent pas le dynamisme agricole dans les villages. »

« À Brienne on est à côté des lacs, de la vallée de l'Aube et des forêts, moi j'aime tous ces paysages intimes, très qualitatifs. »

6.4 Les unités paysagères

Délimitation des unités paysagères



Au regard des caractéristiques et des dynamiques paysagères, cinq grandes unités paysagères, organisées par deux grandes structures paysagères et leurs bassins versants, composent le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

On peut distinguer :

Les trois grandes unités les moins urbanisées, entre campagne cultivée et territoires de nature, dont les paysages se sont construits essentiellement à travers un fort ancrage au territoire :

- La Champagne Crayeuse, grand plateau agricole ondulé,
- La Champagne Humide, plaine pâturée, cultivée et boisée,
- Le Barrois, plateau vallonné et coteaux cultivés.

Les deux unités dont les caractères urbains sont plus développés, dont les paysages reflètent un développement produit par des activités dépassant le territoire,

- L'Aire urbaine de Troyes, aire urbanisée de Troyes et sa couronne périurbaine,
- La plaine de Brienne, plaine cultivée et urbanisée.

Les unités paysagères, par leur configuration géographique de plateaux séparés par une large dépression, produisent des effets de covisibilité. Depuis les hauteurs du Barrois, on peut apercevoir les coteaux de la Champagne crayeuse et ses paysages en toiles de fond, et inversement depuis la Champagne crayeuse. Les points de vue donnent parfois à voir la totalité de l'unité surplombée, comme les points de vue du Barrois sur la Champagne humide depuis la D619 entre Vendeuvre-sur-Barse et l'Aube.

Les structures paysagères remarquables

Les cinq unités sont reliées par les grandes structures paysagères des vallées de l'Aube et de la Seine, qui les traversent en marquant les paysages de chaque unité de leur empreinte géographique, par séquences, au fil des deux grands cours d'eau. Les paysages du Parc sont également structurés par les coteaux formant un belvédère aux nombreux points de vue remarquables surplombant la Champagne humide depuis la Champagne crayeuse.

Les trois grandes entités géographiques de la Champagne crayeuse, de la Champagne humide et du Barrois forment des « bandeaux » orientés est-ouest. Les deux grandes vallées de l'Aube et de la Seine s'écoulent du sud vers le nord et forment des structures paysagères qui organisent les grands paysages.

Les deux grandes vallées du territoire ne forment pas d'entités spécifiques. Disposant des mêmes grandes caractéristiques géographiques, elles donnent une tonalité particulière aux paysages qu'elles traversent, notamment par l'urbanisation et l'architecture, spécifiques à chaque entité géographique.

Composées de coteaux boisés aux pentes douces et de vastes plaines cultivées, les vallées de l'Aube et de la Seine forment des paysages ouverts empreints de ruralité. Les paysages de fond de vallées sont caractérisés par la dominance de grandes cultures.

Plusieurs éléments paysagers structurent les paysages de ces vallées :

- les boucles boisées formées par les ripisylves et les zones humides des rivières
- le chapelet de villages bien dessinés sur les coteaux, installés le long des routes

Plutôt resserrées dans les parties sud du territoire de parc, les vallées s'ouvrent et les plaines cultivées s'élargissent pour laisser la place au développement des pôles urbains : Troyes et Brienne-le-Château (quartiers résidentiels, zones d'activités, etc.)

Autour des deux pôles urbains, ces vallées sont marquées par la présence de nombreuses gravières et étangs plus ou moins perceptibles.

Limites nettes et limites épaisses, les basculements entre les unités

Si la limite matérialisée par les coteaux de la Champagne crayeuse est parfaitement franche, la plupart des autres limites d'unités sont des limites épaisses, dont les gradients peuvent s'étendre sur des kilomètres. Par exemple, le passage de la Champagne humide au Barrois s'étend sur plusieurs kilomètres de paysages mixtes, encore fortement pâturés, boisés et dont la quantité de grandes cultures augmente peu à peu.

Les limites des aires urbaines sont également épaisses mais progressives, selon le développement de l'urbanisation. Il s'agit d'une des caractéristiques principales des unités urbaines, qui augmentent la surface des unités urbaines au détriment des unités attenantes. On peut toutefois noter que la limite ouest de l'unité de Brienne-le-Château est nettement marquée par le coteau du Bois du Défaut.

6.5 La Champagne crayeuse

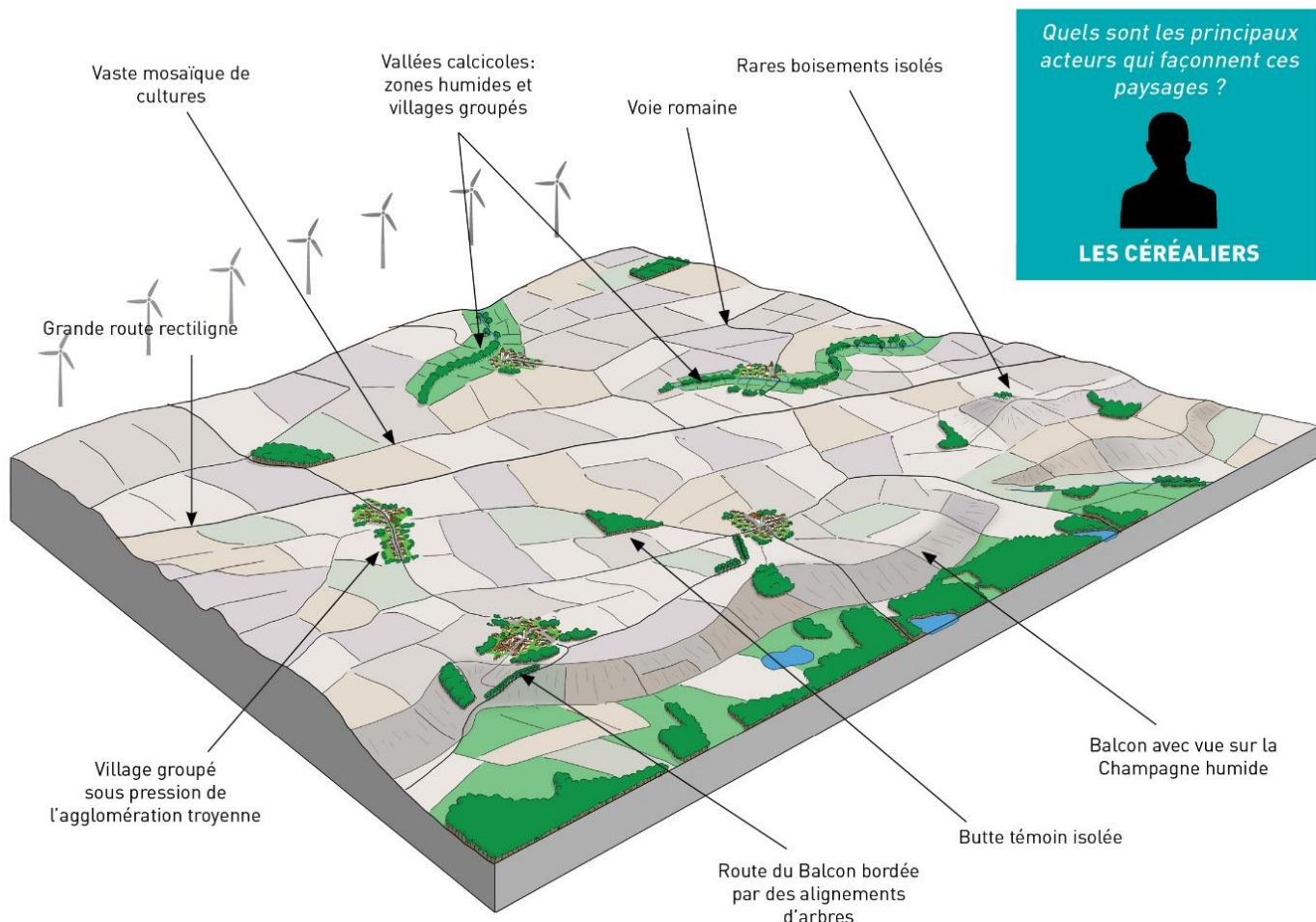


UNITÉ
Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

LA CHAMPAGNE
CRAYEUSE

6.5.1 Mosaïque de grandes cultures, villages groupés et rus-oasis



Mosaïque de grandes cultures

Le plateau crayeux est un paysage d'openfield, à l'horizon plat et très lointain, jalonné de petits villages denses et de petits boisements isolés apparaissant comme des îles dans l'infini cultivé. Le patchwork structure les paysages par une géométrie à la touche cubiste. Les parcelles de grandes cultures et les grandes fermes industrielles sont les éléments paysagers marquants en premier lieu.

Bourgs groupés agricoles et patrimoniaux

Les bourgs agricoles et groupés, sont souvent accompagnés par des boisements et sont visibles de loin. L'importance des bâtiments agricoles au sein des villages et l'entendue limitée des enveloppes bâties traduisent la dynamique de l'activité agricole du territoire. Certains bâtiments constituent des repères et des éléments paysagers patrimoniaux, souvent situés au cœur des villages.

Axes de communication rectilignes et plantés

Le caractère géométrique des paysages de l'unité est aussi expliqué par la présence de routes plutôt rectilignes qui dessinent le parcellaire agricole et relient les villages entre eux. Leur aspect rectiligne est accentué par les alignements plantés en entrée et sortie de villages. Peu nombreuses, les routes de la crayeuse traversant les villages sont relativement fréquentées, notamment par les poids lourds.

Éoliennes

L'horizon nord du territoire est balisé par la ligne d'éoliennes assiégeant la limite, seul obstacle à leur développement effréné. Parfois voilées par la fumée de l'usine de déshydratation Capdédia à Assencières, elles participent également fortement à l'image d'un simple support équipé dans un objectif de production industrielle, dont le Pnr serait le seul rempart d'un territoire préservé.

Structures paysagères remarquables : la vallée de l'Aube, les rus-oasis et le balcon du Parc

Le plateau crayeux est traversé par la vallée de l'Aube et ses affluents qui forment des rus « oasis » dans le désert crayeux. Au sud, l'unité paysagère de la Champagne crayeuse est limitée par un coteau constituant une structure paysagère marquante dans le territoire : le balcon du parc.

Une mosaïque cultivée ponctuée par des alignements et des buttes témoins

Mosaïque de cultures
 > Caractère géométrique et coloré des paysages, variations saisonnales

Quelques alignements d'arbres
 > Lignes dans le paysage qui dessinent les routes

Buttes témoins isolées
 > Panoramas remarquables sur le paysage

Sols et nappes phréatiques pollués
 > Baisse de la biodiversité et absence de végétation spontanée



Des bourgs groupés composés de bâtiments agricoles, patrimoniaux et d'extensions résidentielles

Village groupé et ensemble patrimonial au centre ville : halle et maisons, dont celles situées à proximité de la RD apparaissent particulièrement dégradées

Étalement urbain dans la partie ouest du territoire > banalisation des entrées de villes et baisse de la qualité architecturale



Un territoire traversé par des axes rectilignes souvent plantés

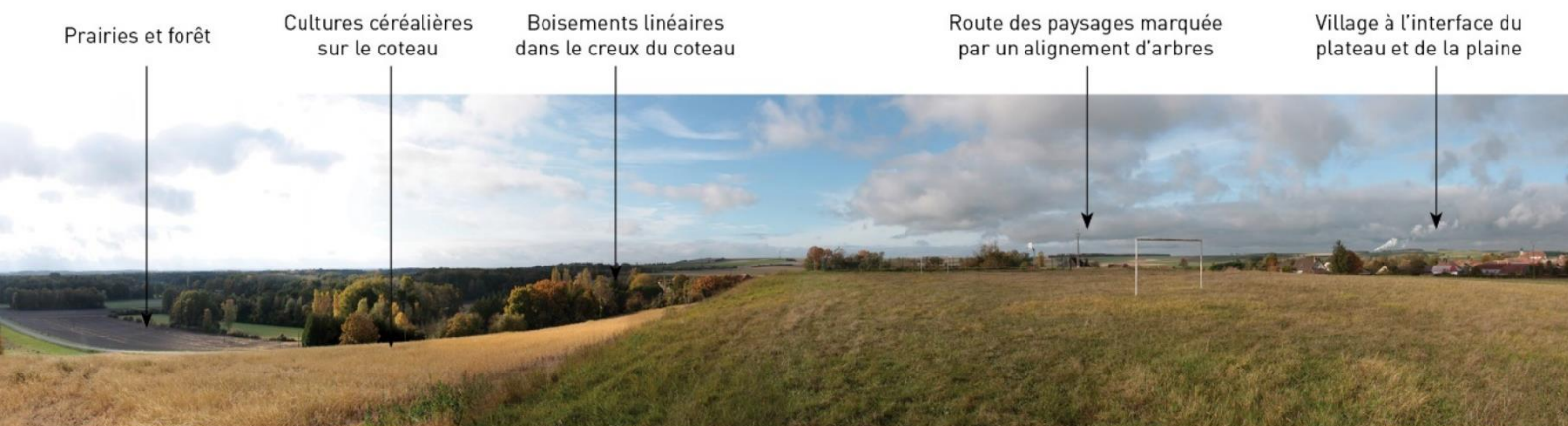
Route du Balcon, située à la périphérie de l'unité de la Champagne crayeuse : itinéraire partiellement valorisé par des alignements, donnant à voir différentes unités paysagères du Parc

Disparition des chemins agricoles et des voies romaines et absence d'itinéraire cyclable



Le balcon du Parc, interface entre le champagne crayeuse et la Champagne humide

Le coteau, marquant la limite entre le plateau crayeux et la plaine humide s'étend d'ouest en est. Il constitue un élément fondamental dans les paysages, en créant une situation de belvédère remarquable. La route qui le parcourt sur sa partie ouest représente un des symboles paysagers du parc, la « route du balcon du Parc ». Quelques bancs disposés le long de la route invitent timidement, lorsqu'ils sont visibles, à la contemplation du paysage. Élément patrimonial d'importance, le balcon du parc figure sur les plans à destination du grand public et reste marqué dans les esprits des riverains, bien qu'il ne semble pas constituer l'élément touristique le plus attractif.



Les petites vallées calcicoles, des « oasis » dans le désert crayeux

Le plateau est sillonné de petites vallées calcicoles, perçues comme les « oasis » du désert crayeux. Elles sont formées par des ruisseaux, affluents de l'Aube et offrent des paysages de prairies boisées, seule destination de quelques bêtes pâtureant les parcelles enherbées au cycle des rotations de gestion de la ressource. La topographie limite la mise en culture des terres et permet l'existence de zones humides, à haute qualité environnementale. Les villages implantés dans ces vallées forment un chapelet urbain le long de l'Auzon et Longsols.



La vallée de l'Aube, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire

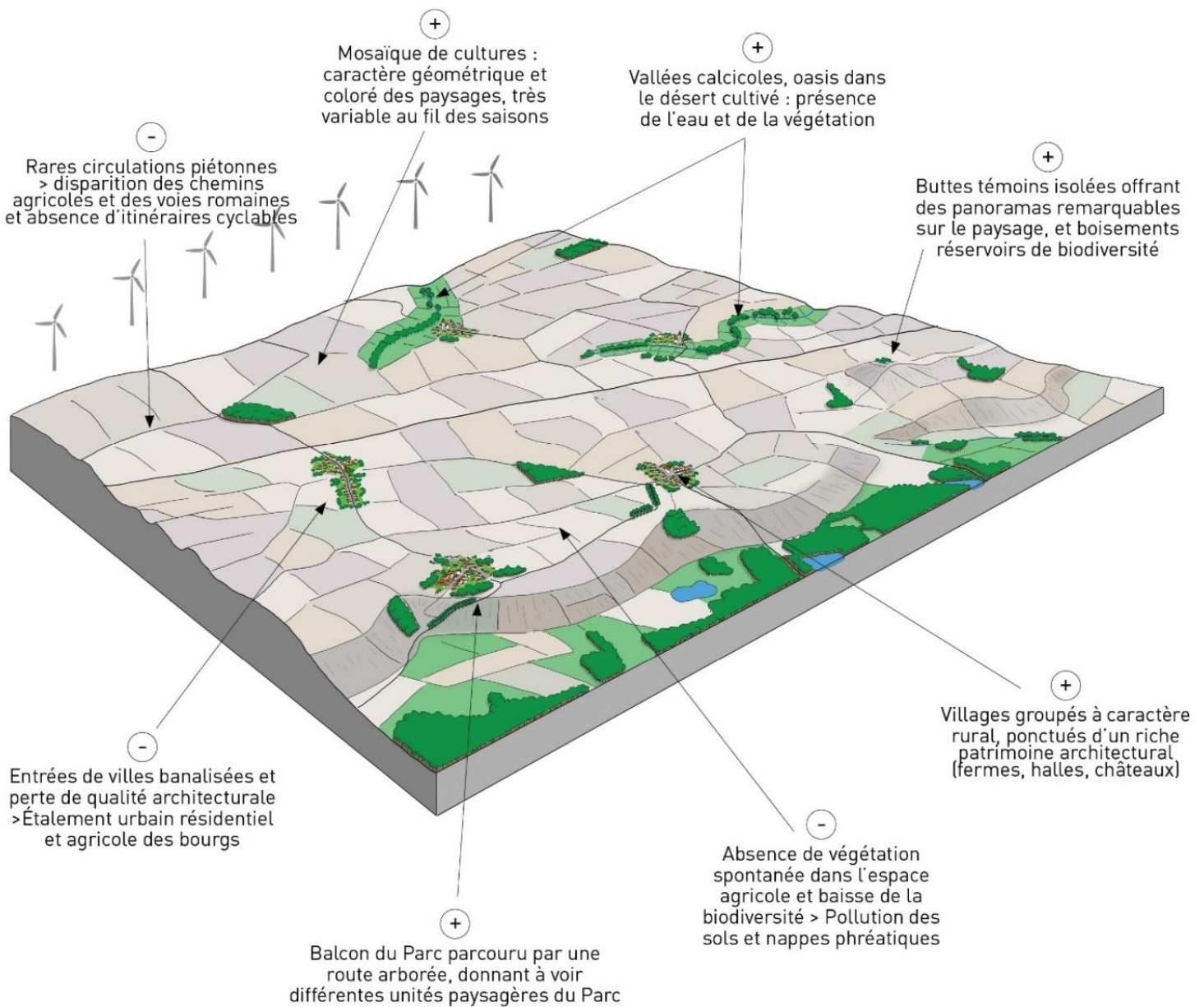
Au niveau de la Crayeuse, la vallée de l'Aube sillonne le territoire en marquant les paysages d'un continuum boisé, la ripisylve. Sur ce secteur, la topographie peu marquée de la vallée rend difficile la lecture des versants mais la présence des boisements constitue un témoin marquant du passage de l'eau. La vallée de l'Aube traverse aussi des paysages urbains et constitue une trame paysagère et écologique essentielle dans les bourgs, comme à Lesmont.



A l'échelle du territoire, l'unité paysagère de la crayeuse, la vallée de l'Aube constitue une limite progressive avec l'unité de Brienne-le-Chateau. Sur ce secteur les paysages de la Vallée de l'Aube sont

teintés des caractéristiques paysagères des deux unités. La topographie, l'urbanisation, les modes de cultures et la végétation changent à partir de la vallée.



6.5.2 Atouts - faiblesses



 Atouts	 Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Mosaïque de cultures : caractère géométrique et coloré des paysages, très variable au fil des saisons • Balcon du Parc parcouru par une route arborée, donnant à voir différentes unités paysagères du Parc Vallées calcaires, oasis dans le désert cultivé : présence de l'eau et de la végétation • Buttes témoins isolées offrant des panoramas remarquables sur le paysage • Villages groupés à caractère rural, ponctués d'un riche patrimoine architectural (fermes, halles, châteaux) • Boisements relictuels réservoirs de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de végétation spontanée dans l'espace agricole et baisse de la biodiversité > Pollution des sols et nappes phréatiques • Entrées de villes banalisées et perte de qualité architecturale > Étalement urbain résidentiel et agricole des bourgs • Rares traversées piétonnes > disparition des chemins agricoles et des voies romaines et absence d'itinéraires cyclables

6.5.3 Dynamiques paysagères

Complètement artificiels, les paysages de la crayeuse ont été construits de toute pièces par la main de l'Homme. Les paysages « ingrats » de savarts ou landes difficilement cultivables ont été transformés en paysages de grandes parcelles cultivées. L'atlas de paysage du département et les nombreuses études historiques illustrent avec précision les grandes transformations paysagères au cours des siècles, notamment depuis le passage de Napoléon.

Le présent diagnostic identifie les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- **Étalement urbain résidentiel (partie ouest du territoire) et agricole (partie est du territoire)** > perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales
- **Intensification des pratiques agricoles** > augmentation de la pollution des sols et dégradation de la biodiversité
- **Disparition des zones humides et arrachage des haies** > baisse de la qualité environnementale des paysages
- **Aménagement des entrées de villages** : plantation des alignements plantés
- **Réhabilitation de certains ensembles patrimoniaux** : halle en centre-ville et bâtis remarquables
- Disparition des voies romaines
- Augmentation des éoliennes en limite du parc



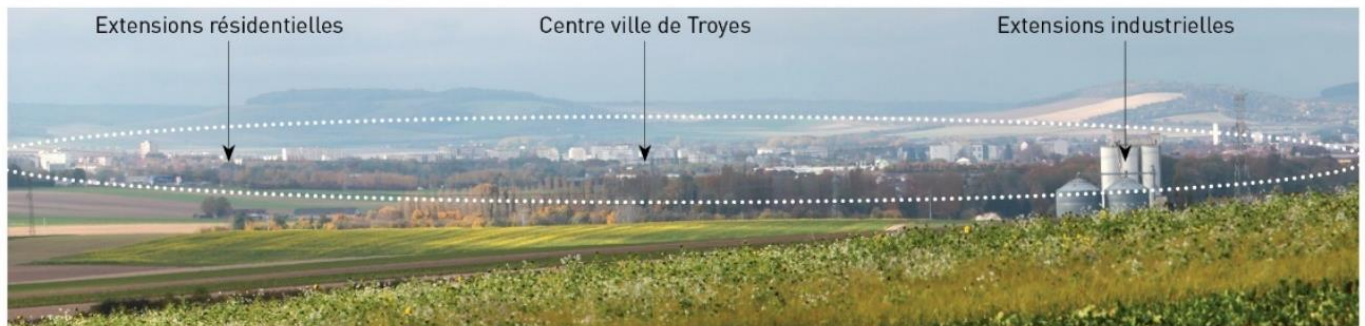
■ Bâti résidentiel existant avant 1960 ■ Bâti résidentiel apparu depuis 1960 ■ Bâti agricole existant avant 1960 ■ Bâti agricole apparu depuis 1960 ■ Boisements

Onjon, un village de la Champagne Crayeuse installé dans la petite vallée calcicole du Longsols, un village représentatif des transformations des paysages induites par l'intensification de l'agriculture sur le plateau crayeux :

- Agrandissement des parcelles agricoles (remembrement)
- Important développement des bâtiments agricoles
- Faible développement des bâtiments résidentiels (qui traduit le dynamisme de l'activité agricole)-

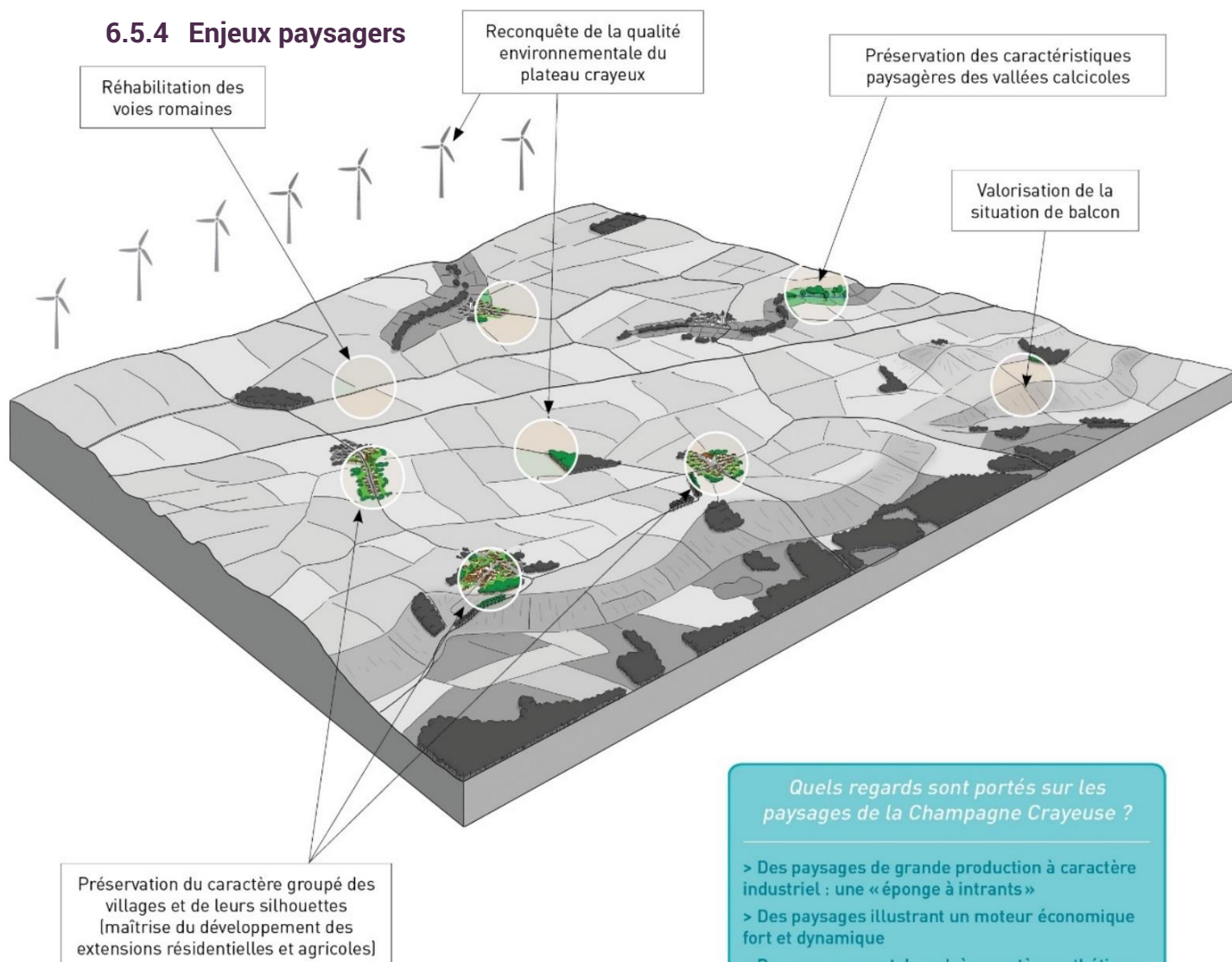


Intensification des pratiques en Champagne crayeuse - Rouilly-Sacey.



Développement urbain et pression de l'agglomération troyenne.

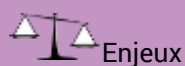
6.5.4 Enjeux paysagers



Quels regards sont portés sur les paysages de la Champagne Crayeuse ?

- > Des paysages de grande production à caractère industriel : une « éponge à intrants »
- > Des paysages illustrant un moteur économique fort et dynamique
- > Des paysages patchwork à caractère esthétique, une « palette de peintre »

Complètement artificiels, les paysages de la crayeuse ont été entièrement façonnés par la main de l'Homme. Les paysages « ingrats » de savarts ou landes difficilement cultivables ont été transformés en paysages de grande production. L'atlas des paysages du département et les nombreuses études historiques illustrent avec précision les grandes transformations paysagères au cours des siècles, notamment depuis le passage de Napoléon.



Enjeux

- Préservation des caractéristiques paysagères des vallées calcicoles (prairies et végétation)
- Reconquête de la qualité environnementale du plateau crayeux (pratiques agricoles, végétation, éoliennes, etc.)
- Préservation du caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles et agricoles)
- Réaménagement des entrées et des centre-bourgs
- Réhabilitation des voies romaines
- Valorisation de la situation de balcon (aménagements en belvédère, etc.)

6.6 La Champagne Humide

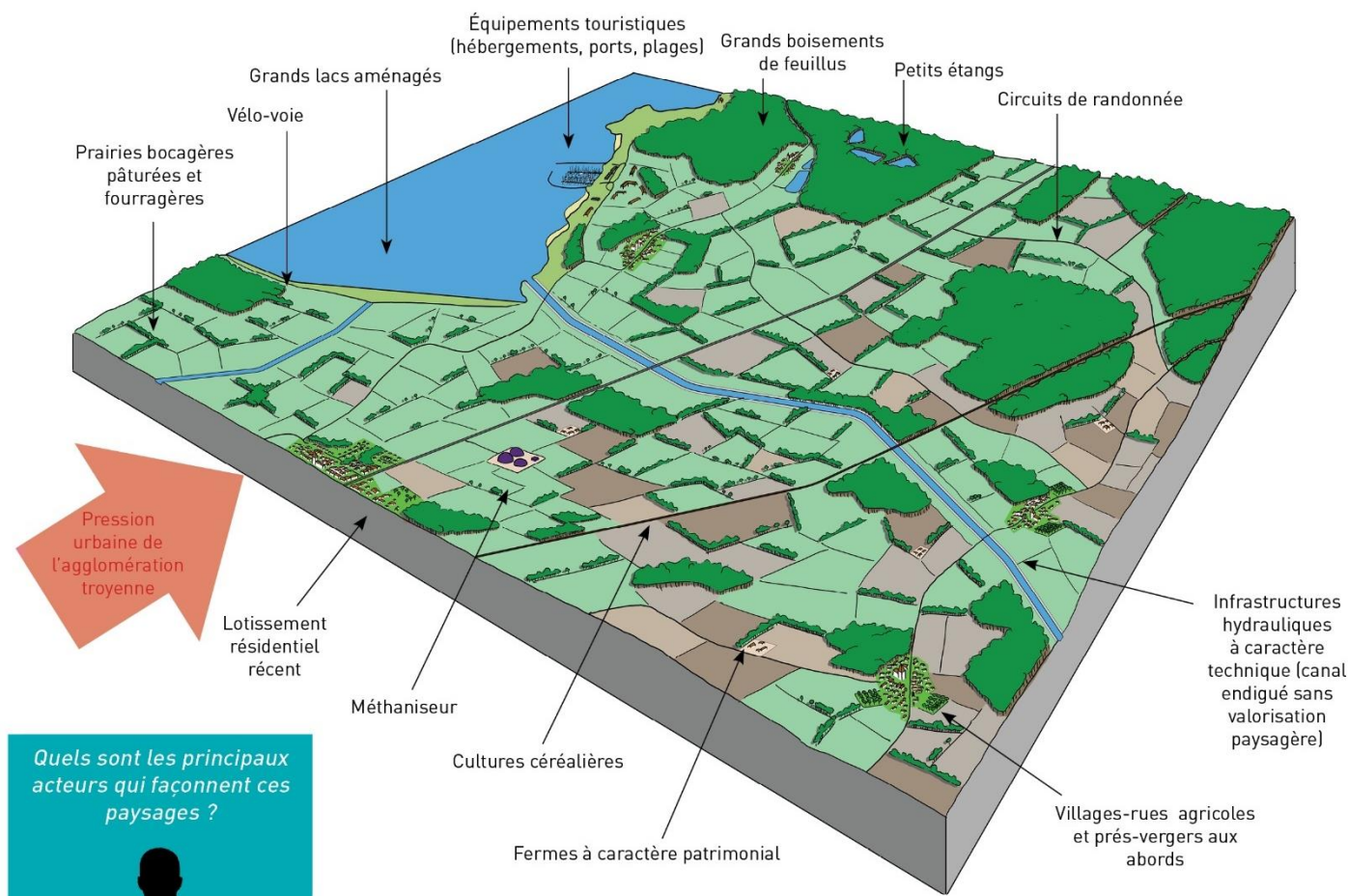


UNITÉ
Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

LA CHAMPAGNE
HUMIDE

6.6.1 Un maillage prairies, cultures, boisements et réservoirs d'eau



Quels sont les principaux acteurs qui façonnent ces paysages ?



LES ÉLEVEURS
LES CÉRÉALIERES
LES TOURISTES

Les paysages de la Champagne Humide, **emblématiques, reconnus et protégés**, constituent le cœur du Parc Naturel Régional et le « poumon » du territoire du Scot DEPART. Humides, naturels, équipés et agricoles, les paysages forestiers et bocagers de la Champagne humide s'organisent autour des lacs et des canaux créés de toutes pièces. Le **caractère humide** du paysage est lié à la forte présence de l'eau, sous différentes formes, naturelles (rivière et étangs) et artificielles (lacs et canaux endigués). Le réseau hydrographique naturel a été complètement transformé pour créer un des réservoirs en eau du Bassin parisien.

Paysages lacustres et forestiers

Les paysages lacustres et forestiers, à la fois naturels et artificiels sont très diversifiés. Espace naturel non accessible au public, boisements traversés par des GR et par la vélo-voie, trois lacs, un réseau d'étangs intimes, etc. La réglementation sur et aux abords des lacs façonne les paysages : les plages et aménagements pouvant accueillir un tourisme de masse autour du Lac d'Orient ; la réserve naturelle du Lac du Temple ; le port du lac d'Amance.

Paysages prairiaux

Autour des lacs et des grands boisements, les paysages sont structurés par un vaste maillage de prairies bocagères. Elles procurent au Parc son caractère bucolique et pittoresque, sur fond de forêt majestueuse. Aujourd'hui, on trouve quelques parcelles de grandes cultures, comme entre parenthèses, formant un net contraste avec les couleurs de la forêt et des prairies.

Villages-rues et bourgs agricoles patrimoniaux

Les villages s'organisent autour des routes principales et des lacs. Sous forme de village-rues, ils présentent un caractère rural et agricole. Les rares constructions isolées sont des fermes présentant

un caractère patrimonial. L'apparition de lotissements résidentiels récents dans la partie ouest du territoire traduisent la pression urbaine de l'agglomération troyenne et crée une perte des caractères architecturaux traditionnels. Les caractéristiques paysagères de la plaine humide sont également lisibles dans le bâti, à travers les matériaux de construction. Le bois et la brique sont les matériaux les plus utilisés pour les murs, la tuile pour les toitures.

> Structures paysagères remarquables

Le tapis verdoyant et bocager de la Champagne humide est bordé au sud est et au nord-ouest par les deux vallées structurantes du territoire. L'apparition des lotissements dans le sud-est annonce le basculement dans la vallée de la Seine et les boisements denses autour de la rivière annoncent la vallée de l'Aube.

Paysages lacustres et forestiers



Le lac d'Auzon-Temple, réserve naturelle nationale, bordé d'un côté par la forêt, de l'autre par les prairies humides et les parcelles de grandes cultures. Dans le fond, au sud comme au nord, les éoliennes forment les piquets de clôture de la limite sud du Parc.



Le lac d'Orient en période hivernale, vidé de son eau pour la purge annuelle. Les berges dénudées accueillent alors de nombreuses espèces migratoires.

Paysages prairiaux

Plaine faiblement vallonnée
Sol chargé en eau Prairies d'élevage Boisements du cœur du PNR Petit village rural dans les clairières



Les prairies bocagères, la forêt en toile de fond, paysage hautement symbolique du PNR FO.

Villages-rues et bourgs agricoles patrimoniaux

Bâtiment agricole en activité Bâtiment patrimonial Espaces jardinés Prairies pâturées



Des constructions en bois et brique dans les villages agricoles : patrimoine bâti, jardins et prairies maintenues - Loge aux Chèvres

La vallée de l'Aube, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire du PNR à l'est

Au niveau de la Champagne humide, la vallée de l'Aube sillonne la partie est du territoire.

Dans cette unité l'Aube présente un large boisement qui s'impose dans le paysage et marque le fond de la vallée. Cette ripisylve se confond avec les boisements caractéristiques de l'unité de la Champagne Humide. Plusieurs étangs et gravières, peu perceptibles depuis l'extérieur du boisement marquent les paysages de la vallée de l'Aube en Champagne Humide.

La vallée de l'Aube est vraiment perceptible dans le paysage au niveau de Jessains, espace dans lequel la vallée s'ouvre et les coteaux marqués au sud du territoire, s'effacent. Dans ce secteur la vallée de l'Aube est maquée par le canal d'amenée qui structure les paysages et fait le lien entre l'Aube et les lacs.



La vallée de la Seine, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire du PNR à l'ouest

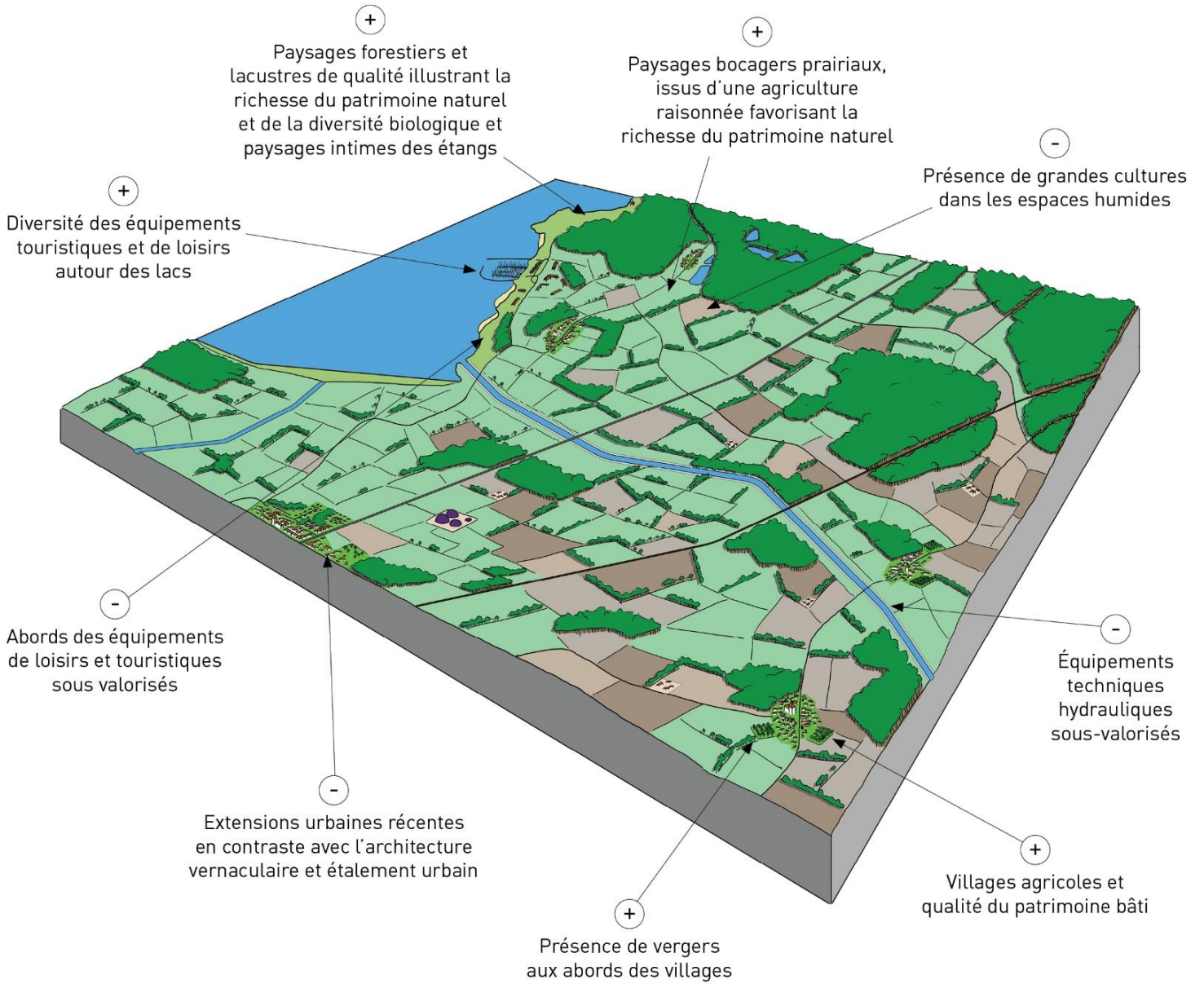
Au niveau de la Champagne humide, la vallée de la Seine sillonne la partie ouest du territoire et forme la limite paysagère de l'unité et du territoire du PNR.



Sur le territoire du PNR, le basculement paysager dans la vallée de la Seine concerne la commune de Villemoyenne.

Le basculement paysager est marqué par deux caractéristiques principales :

- La topographie marquée du versant est de la vallée,
- L'importance de l'urbanisation avec la présence notamment de maisons individuelles récentes de type maisons de lotissement

6.6.2 Atouts – Faiblesses



 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Paysages forestiers et lacustres de qualité illustrant la richesse du patrimoine naturel et de la diversité biologique et paysages intimes des étangs • Paysages bocagers prairiaux, issus d'une agriculture raisonnée favorisant la qualité environnementale • Diversité des équipements touristiques et de loisirs autour des lacs (ports, plages, circulations, etc.) • Villages agricoles et qualité du patrimoine bâti, notamment lié à l'eau • Présence de vergers aux abords des villages, formant des limites urbaines et des transitions villages-campagne de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Abords des équipements de loisirs et touristiques sous valorisés (ports, plages, vélo voie sur digue) • Équipements techniques hydrauliques sous-valorisés (digues, canaux) • Extensions urbaines récentes en contraste avec l'architecture vernaculaire et étalement urbain dans la partie ouest du territoire • Présence de grandes cultures dans les espaces humides

6.6.3 Dynamiques paysagères

Considérée comme le poumon du parc et du territoire du Scot, la Champagne humide évoque souvent la naturalité et la durabilité alors que les paysages ont été créés de toutes pièces par la main de l'homme. Comme décrit précédemment, la création des lacs et des canaux a complètement bouleversé et transformé les paysages de la Champagne humide.

Le présent diagnostic identifie les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- Aménagement des abords des lacs et des canaux pour le loisirs et pour la gestion hydraulique
- Retournement des prairies et augmentation des grandes cultures céréalières et légumineuses
- Étalement urbain résidentiel > perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales et banalisation des paysages
- Disparition des vergers aux abords de villes et villages



Bâti résidentiel existant avant 1960

Bâti résidentiel apparu depuis 1960

Bâti agricole existant avant 1960

Bâti agricole apparu depuis 1960

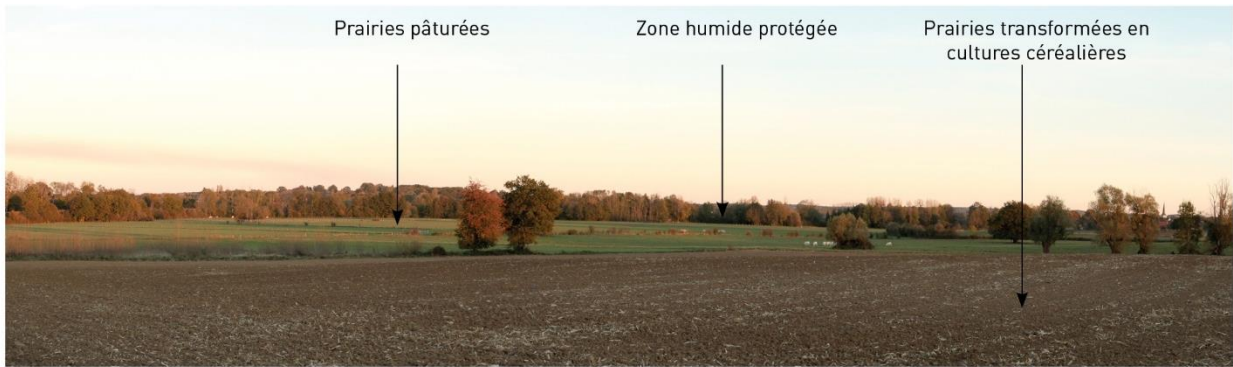
Boisements

Le secteur de Dienville, l'un des deux pôles urbains des lacs, est très représentatif des transformations des paysages induites par la création des lacs :

- Le lac,
- Le canal d'amenée,
- Le port de plaisance,
- Les établissements touristiques liés au port,
- Les extensions résidentielles.



Aménagement des abords des lacs et des canaux pour le loisirs et pour la gestion hydraulique - La vélo voie de Mesnil-Saint-Père.



Retournement des prairies - Montreuil-sur-Barse - Territoire en limite de la future extension du parc



Perte de lisibilité des silhouettes villageoises - Briel-sur-Barse - Territoire en limite de la future extension du parc

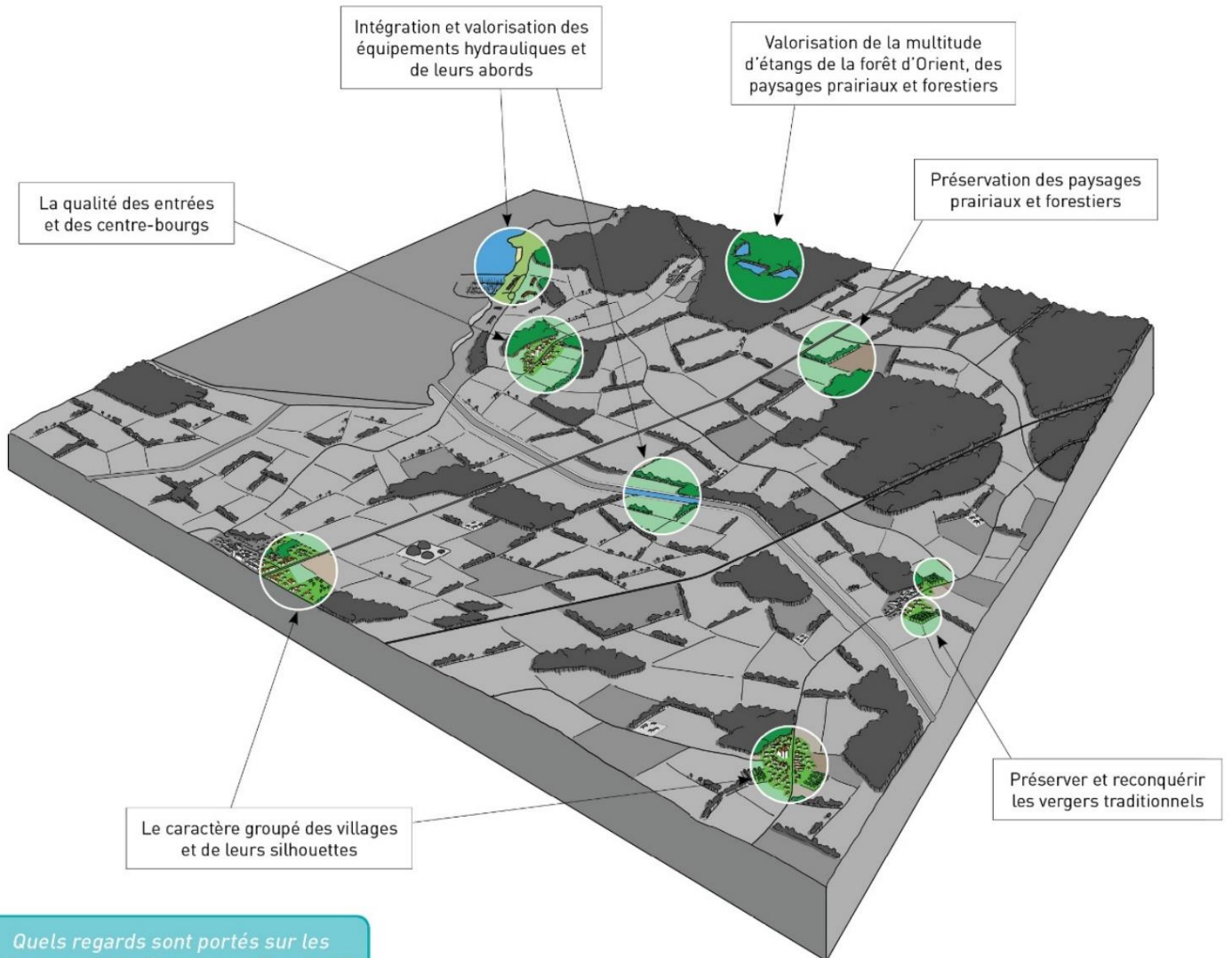


Reconduction - Briel-sur-Barse  Digue  Prairie  Prairie disparue entre 2010 et 2020



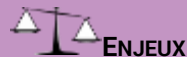
Permanence d'un paysage agricole bucolique - Marolle lès Bailly - Territoire d'extension du parc

6.6.4 Enjeux paysagers



Quels regards sont portés sur les paysages de la Champagne Humide ?

- > Des paysages lacustres de villégiature
- > Un support d'équipements techniques et fonctionnels exogènes, sans valeur paysagère
- > Des paysages bucoliques de « nature », riches en biodiversité



- Le caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles)
- La qualité des entrées et des centre-bourgs
Préservation des paysages prairiaux et forestiers (maîtrise du retournement des prairies, valorisation de la méthanisation)
- Préserver et reconquérir les vergers traditionnels (intérêt paysagers, génétique, écologique)
- Intégration et valorisation des équipements hydrauliques et de leurs abords (canaux, digues, abords des plages et des ports)
- Valorisation de la multitude d'étangs de la forêt d'Orient, des paysages prairiaux et forestiers

6.7 Le barrois

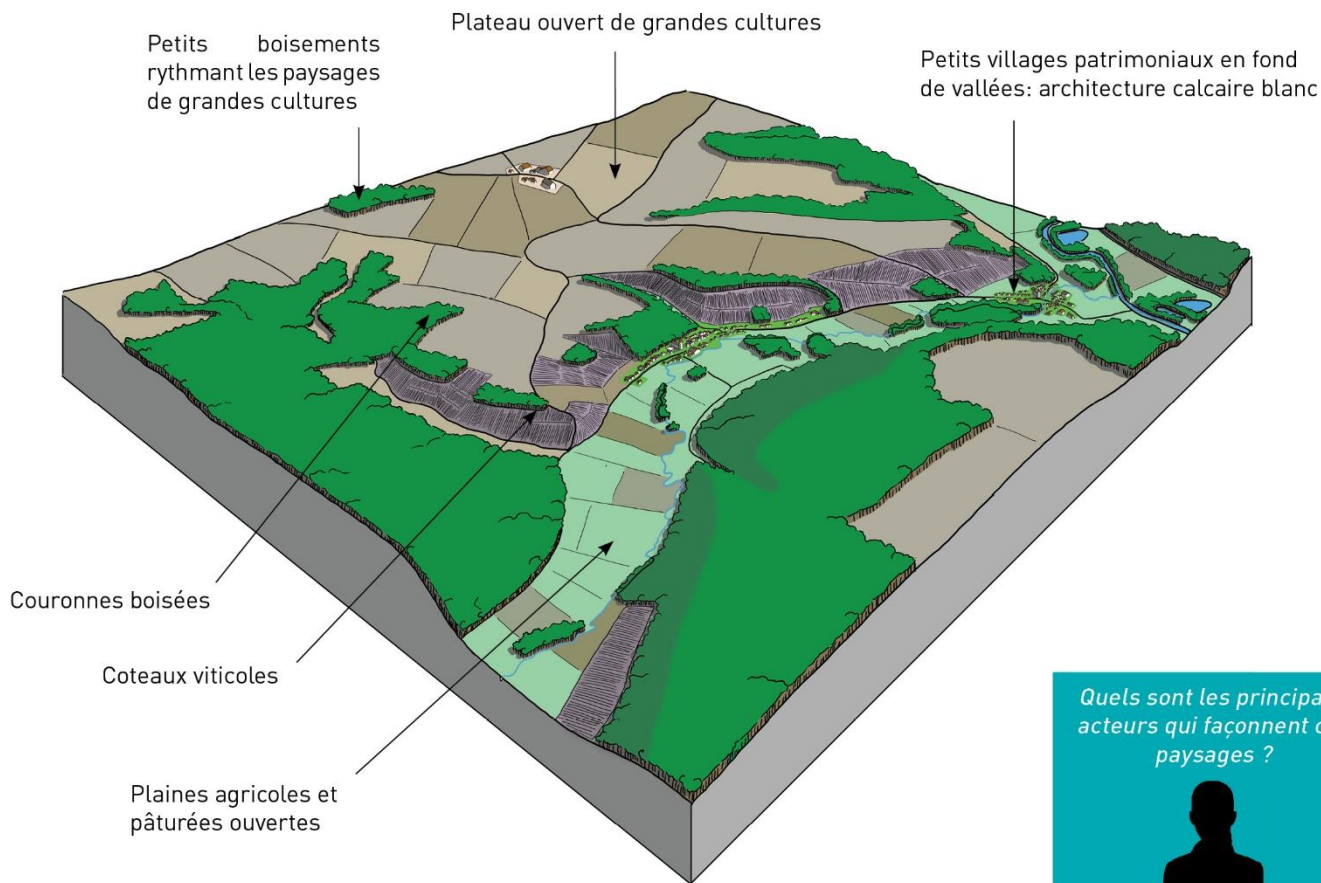


UNITÉ
Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

LE BARROIS

6.7.1 Un plateau entaillé par les valles viticoles



Quels sont les principaux acteurs qui façonnent ces paysages ?



LES CÉRÉALIERES
LES ÉLEVEURS
LES VITICULTEURS

Dans la partie sud du territoire du PNR, les paysages sont complètement différents et s'apparentent aux paysages de la **champagne viticole** : la cote des Bars. L'organisation de ces paysages est étagée entre un plateau cultivé et des vallées viticoles habitées.

Représentants une petite partie du territoire sud du PNR mais présentant des caractéristiques très marquées, les paysages de la **cote des Bars** forment une entité paysagère singulière et se démarque du reste du PNR. La lisibilité des paysages du Barrois, **étagés**, **«soignés»** et **patrimoniaux** est remarquable et soulignée dans l'ensemble des documents d'urbanisme (SCOT, atlas des paysages). Les viticulteurs céréaliers façonnent au quotidien les paysages du Barrois autant sur les coteaux plantés de vignes que sur le plateau semé en céréales. Les paysages du Barrois sont largement expliqués par la **géologie** et la **présence de calcaire** dans le sol. Ils se décomposent de la manière suivante :

Le plateau ouvert et cultivé

Le Barrois est composé d'un vaste paysage dunaire offrant des vues sur des horizons lointains. Le paysage uniforme et répétitif est principalement composé de grandes parcelles de céréales et de légumineuses. Certaines irrégularités topographiques et végétales ponctuent ce vaste paysage dunaire, notamment au niveau de la commune de Puits et Nuisement avec l'écoulement des rus, affluents de la Barse qui structurent un relief, un habitat et des boisements.

Les coteaux viticoles et les couronnes boisées

Les escarpements du plateau cultivé forment des coteaux calcaires pentus plantés de vignes. Les rangs et le cycle de production de la vigne créent un paysage à la fois géométrique et très évolutif au fil des saisons. Les parties les plus abruptes principalement situées en haut de coteaux sont couvertes de boisements de feuillus et forment des couronnes ou « chapeaux » arborés.

Espace de transition Champagne Humide / Barrois : ville-porte et paysages ruraux mixtes

La ville de Vendevre-sur-Barse, constitue une ville porte pour le territoire du Barrois. Le pays de Vendevre est composé d'un paysage mixte, de transition entre la champagne Humide et le Barrois, comme les paysages ruraux mixtes autour de Poligny.

> Structures paysagères remarquables

Le paysage dunaire du plateau et les coteaux viticoles sont traversés par des vallées qui structurent et orientent les paysages du Barrois autour de deux grands bassins versants : celui de la Seine (la Barse et la Boderonne) et de l'Aube (le Landion).

Le plateau ouvert et cultivé



Plateau au paysage d'openfield, grandes parcelles et absence de végétation arborée (le Haut des Clochers, Argançon).

Les coteaux viticoles et les couronnes boisées



Les coteaux calcaires exposés sud-est : sommets pentus boisés (couronnes boisées) et versants présentant des pentes plus douces exploités pour la culture de la vigne.

Espace de transition Champagne Humide / Barrois : ville-porte et paysages ruraux mixtes

Berges bétonnées interdites d'accès
Absence de végétation

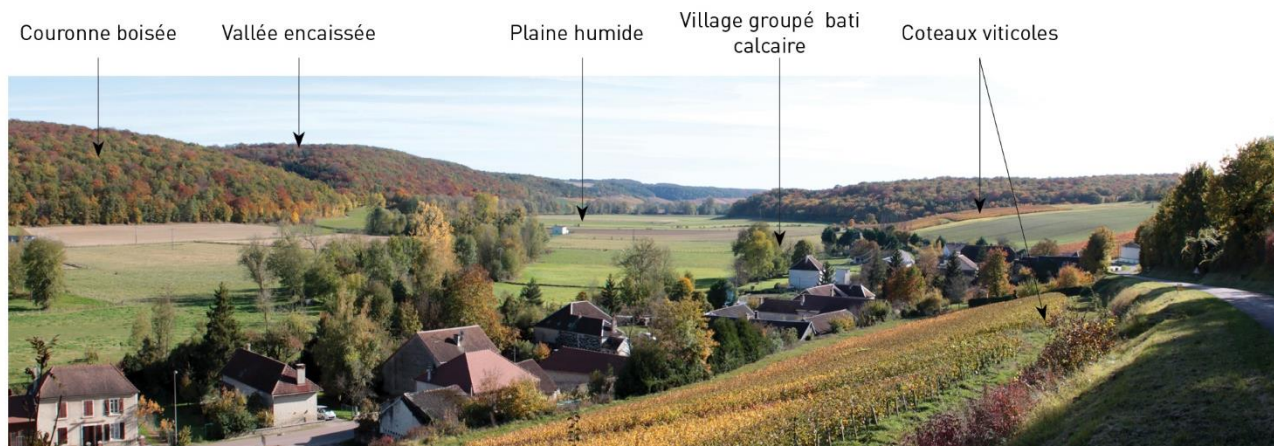


Poligny - Paysage rural intimiste et aménagement technique et fonctionnel de l'infrastructure d'intérêt national.

Les vallées calcaires habitées, le Landion et la Boderonne qui entaillent le plateau cultivé

Les fonds de vallées ouverts et habités > la petite vallée du Landion présente un fond de vallée plat aux paysages plutôt ouverts, pâturés et cultivés. Des villages groupés à caractère patrimonial ponctuent le fond de vallée : Argançon et Dolancourt sont deux villages calcaires présentant une forme urbaine et une architecture calcaire typique.

Le vallon de la Boderonne, entre Thieffrain et Marolles-Lès Bailly constitue une structure paysagère plus intimiste et forme une limite entre la Champagne Humide et le Barrois. Les paysages du vallon présentent un intérêt environnemental, agricole, urbain et paysager. Les paysages ruraux autour de Poligny croisent un caractère rural intimiste et une infrastructure technique de grande ampleur et d'intérêt national, le canal d'Amenée.



Vallée calcaire habitée du Landion - Argançon Village patrimonial du Barrois.

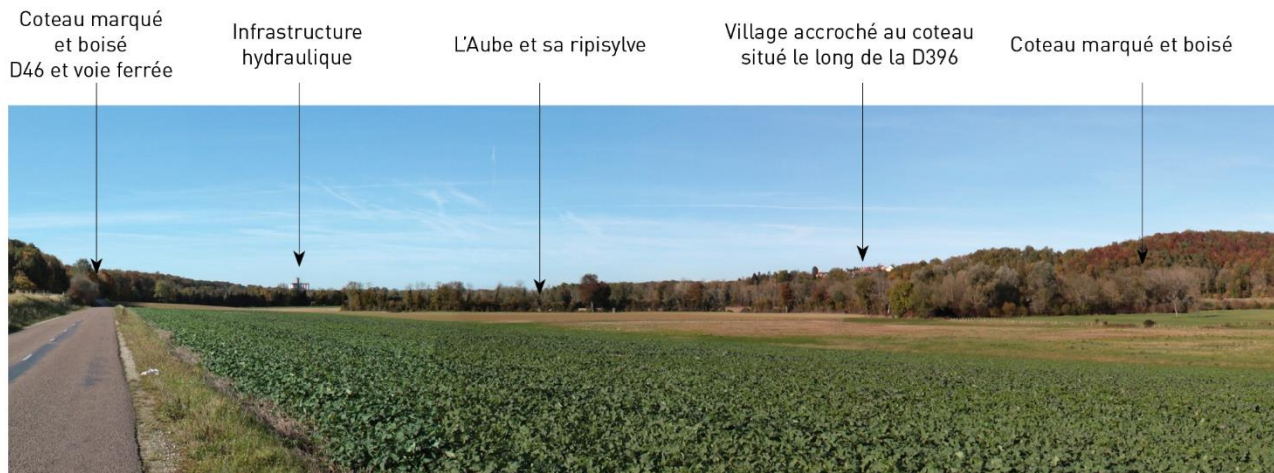
La vallée de l'Aube, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire du PNR à l'est

Comme sur les autres unités, au niveau du Barrois, la vallée de l'Aube sillonne la partie est du territoire.

Dans cette unité l'Aube présente un profil de vallée bien lisible :

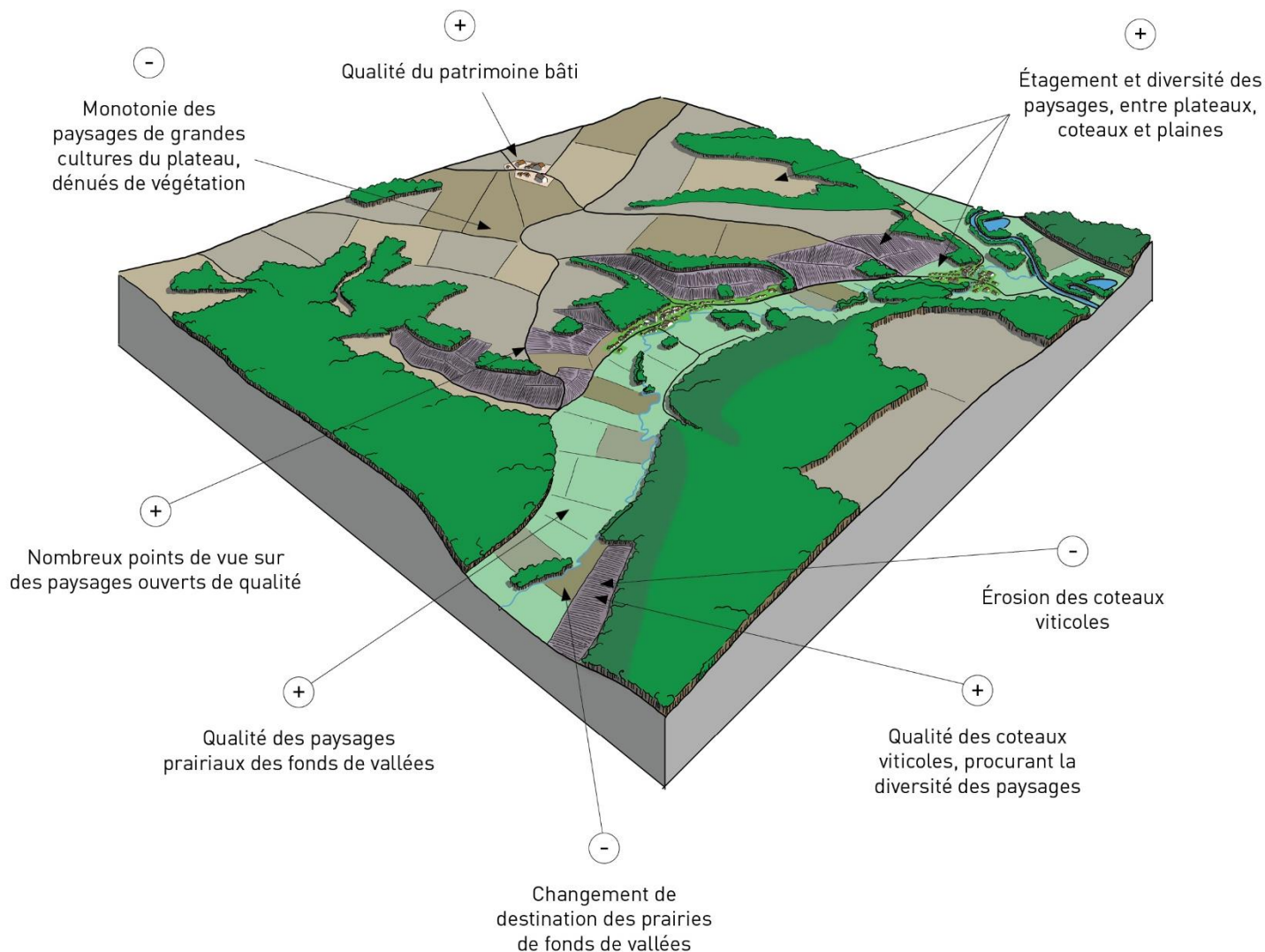
- Un fond de vallée plat (environ 600m de large) cultivé et boisé au niveau des zones humides à proximité de la rivière
- Des coteaux boisés marqués et abruptes de 50 m de hauteurs environ, sur lesquels les villages se sont développés et forment aujourd'hui des enveloppes bâties groupées, reliées par la route, tel un chapelet urbanisé.

Le lit majeur de l'Aube est composé de la rivière principale et d'une série des bras secondaires, morts et en eau formant des îles et milieux humides à haute valeur environnementale.



Vallée de l'Aube - Vue sur Bossancourt.

6.7.2 Atouts- Faiblesses



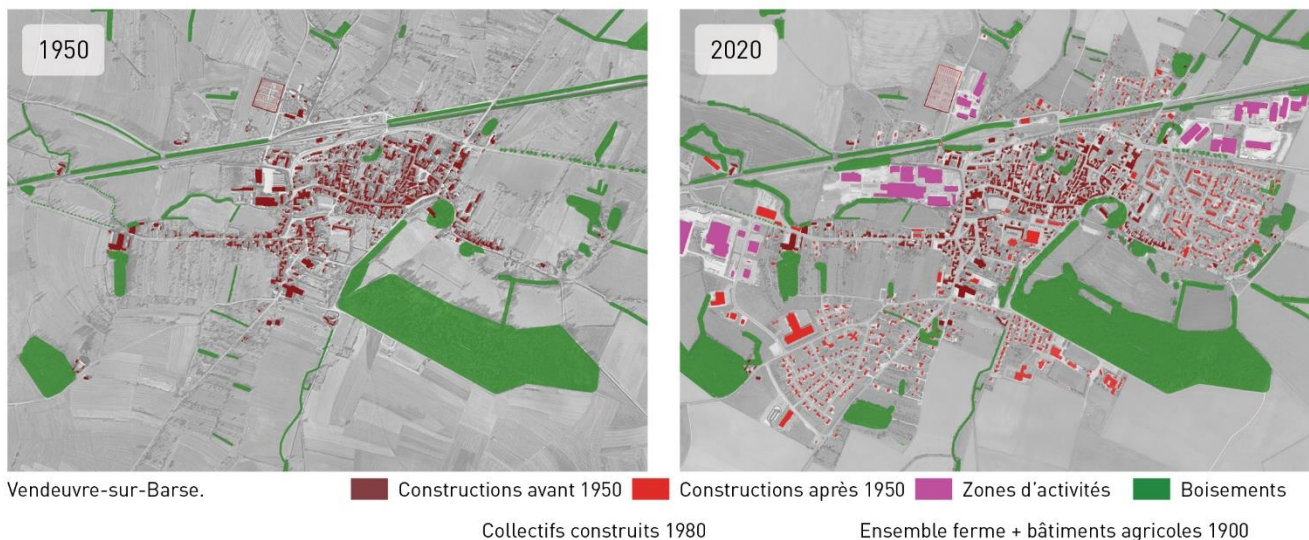
😊 ATOUTS	😞 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Étagement et diversité des paysages, entre plateaux, coteaux et plaines • Qualité des coteaux viticoles, procurant la diversité des paysages • Qualité des paysages prairiaux des fonds de vallées, permettant l'ouverture des vallées encaissées • Qualité du patrimoine bâti : volumes et organisation liés à la géologie, à la viticulture et à la gestion de l'eau • Nombreux points de vue sur des paysages ouverts de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Monotonie des paysages de grandes cultures du plateau, dénués de végétation (intrants et méthodes culturales intensives) • Érosion des coteaux viticoles • Changement de destination des prairies de fonds de vallées, au profit des grandes cultures ou des peupleraies • Équipements techniques hydrauliques non valorisés (canal d'amenée du territoire de transition)

6.7.3 Dynamiques paysagères

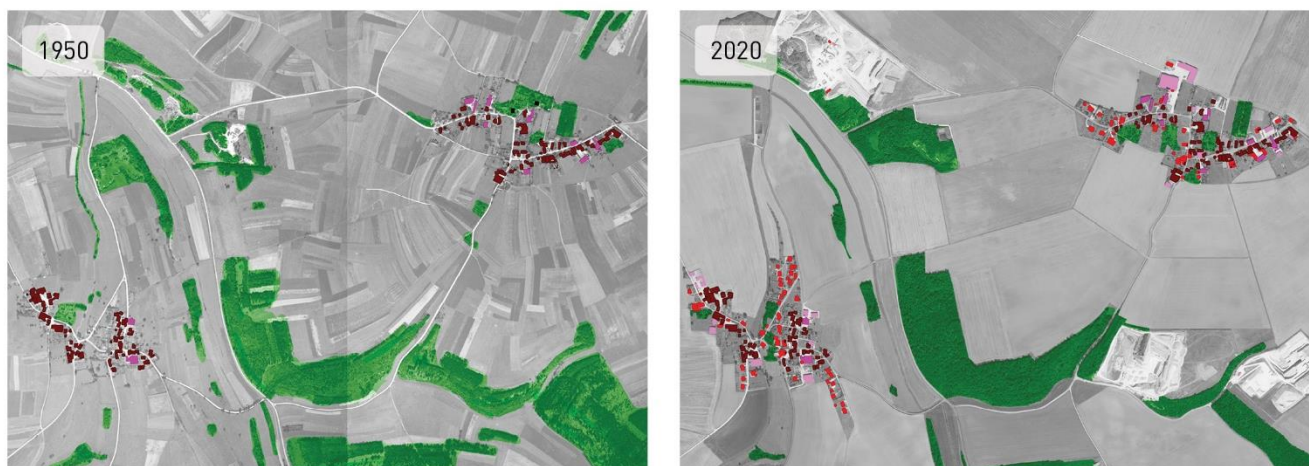
Comme indiqué précédemment, les paysages du Barrois sont très liés au socle géographique, autant la géologie que la topographie. Bien qu'ils aient connu des transformations, notamment liées à la dynamique vertueuse de l'activité viticole, ces paysages illustrent globalement une certaine pérennité et stabilité sur les 50 dernières années.

Les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- Progression de l'activité viticole sur les coteaux - Perméabilisation des accès routes et chemins sur les coteaux pour lutter contre le phénomène d'érosion
- Extensions urbaines sur les coteaux - Perte de qualité architecturale des nouvelles constructions
- Fermeture des fonds de vallées
- Assèchement de zones humides pour la culture céréalière
- Intensification des cultures et disparition des arbres dans les parcelles cultivées



Le fort contraste des périodes de construction à Vendevre -sur-Barse.



Puits et Nuisement. La reconduction montre une certaine stabilité dans l'évolution des paysages : une évolution modérée du tissu résidentiel mais plus marquante des bâtiments d'activité et du remembrement parcellaire (illustrant la dynamique agricole) et une réduction des boisements isolés.

Progression de l'activité viticole sur les coteaux

Diminution des couronnes boisées remplacées par la vigne

Bétonnisation des accès sur les coteaux pour lutter contre le phénomène d'érosion



Argançon - Village illustrant les impacts de l'évolution de l'activité agricole dans le Barrois.

Fermeture des fonds de vallées

Développement des boisement de peupliers en fond de vallée

Diminution des zones humides

Remplacement des prairies par des cultures



Dolancourt - Paysages de fond de vallées en cours de transformation.

Intensification des cultures et disparition des arbres dans les parcelles cultivées

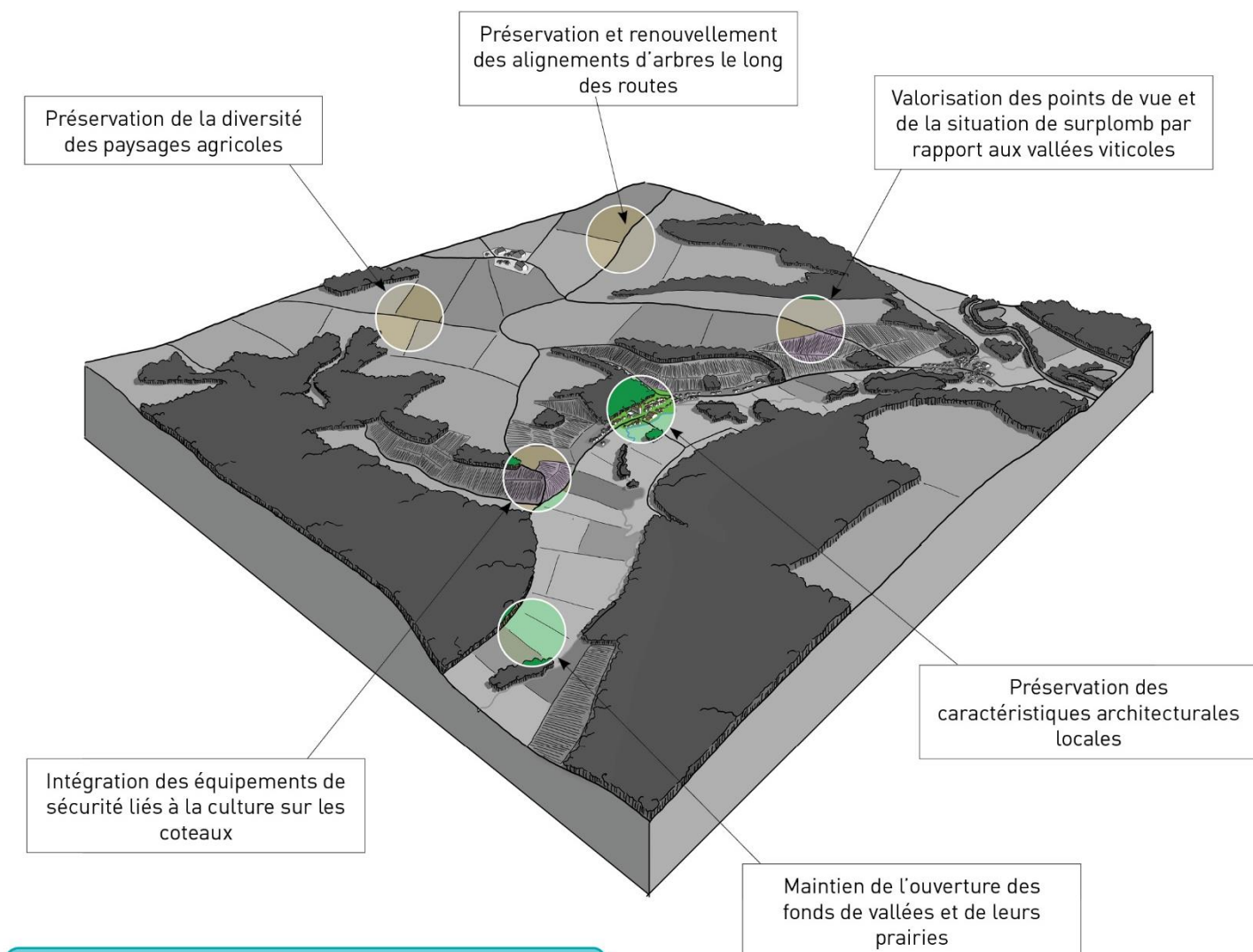
Disparition des prairies et vergers sur le plateau

Rares arbres d'alignement conservés le long de la route



Magny Fouchard - Village situé dans l'espace de transition entre le pays de Vendeuvre-sur-Barse et le plateau du Barrois.

6.7.4 Enjeux paysagers



Quels regards sont portés sur les paysages du Barrois ?

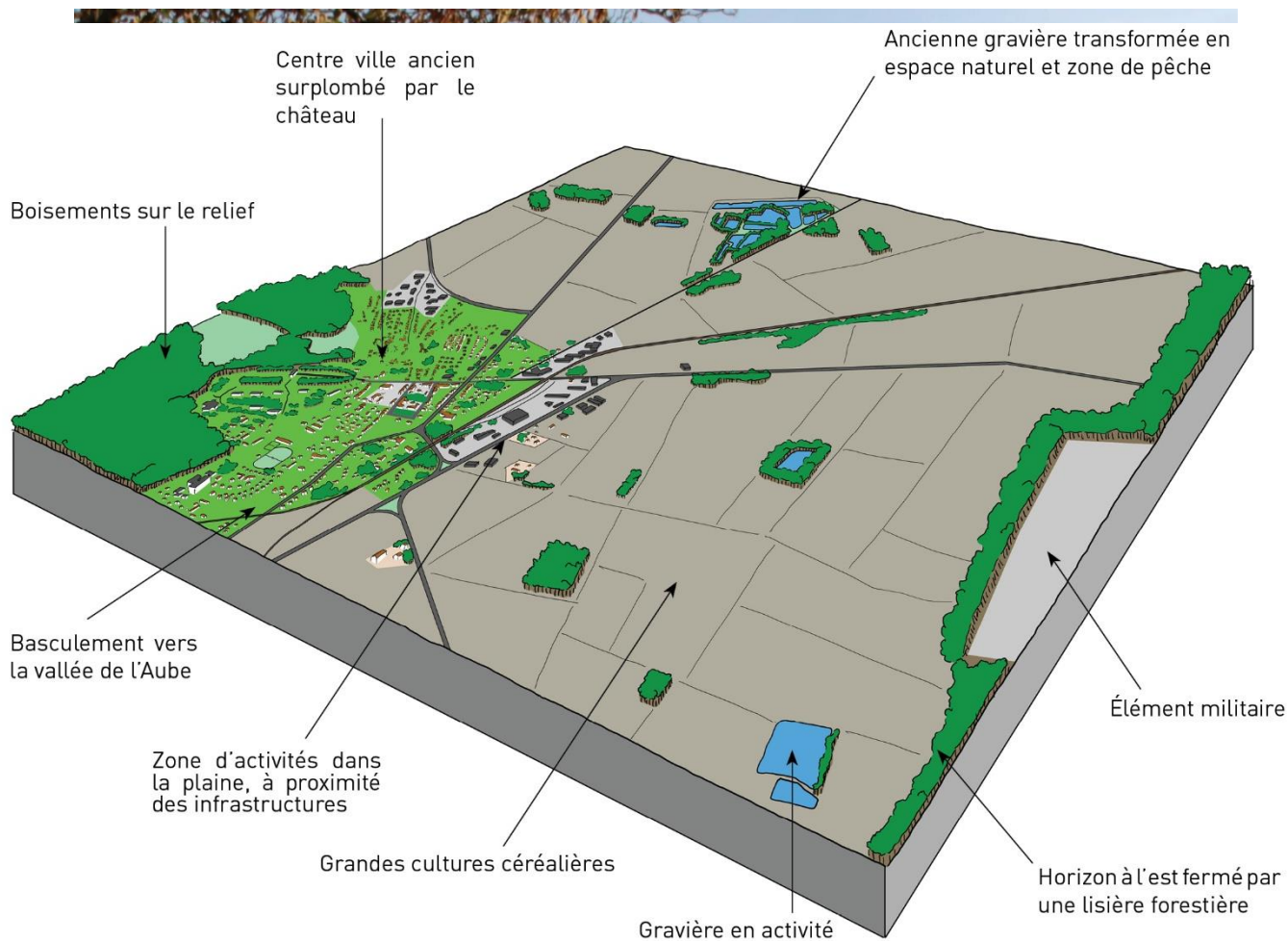
- > Des paysages systémiques associant agriculture céréalière sur les plateaux, élevage en fond de vallée et viticulture sur les coteaux
- > Un territoire reculé, support agricole permettant la grande production sur les plateaux et en fond de vallée
- > Des paysages intimistes de petites vallées propices au tourisme



ENJEUX

- Préservation de la diversité des paysages agricoles (particulièrement des prairies et vergers dans la zone de transition Champagne humide/ Barrois et sur les plateaux)
- Préservation et renouvellement des alignements d'arbres le long des routes
- Maintien de l'ouverture des fonds de vallées et de leurs prairies
- Préservation des caractéristiques architecturales locales
- Intégration des équipements de sécurité liés à la culture sur les coteaux
- Valorisation des points de vue et de la situation de surplomb par rapport aux vallées viticoles (aménagements en belvédère, etc.)

6.8 La plaine de Brienne-le-Château



6.8.1 Grandes cultures, gravières et ville étalée

La plaine de Brienne appartient à la dépression de la Champagne humide. Mais les activités agricoles et l'urbanisation spécifiques en font une unité à part entière, sorte de parenthèse de la Champagne humide.

La plaine cultivée et habitée

La vaste plaine cultivée offre des paysages ouverts et géométriques, organisés par la trame parcellaire des cultures de céréales principalement. Les arbres sont peu présents dans l'espace cultivé mais structurent les zones humides composées d'étangs, de gravières et de cours d'eau. A fond plutôt plat, la plaine de Brienne est parcourue par la Voire, la rivière principale, affluent de l'Aube, qui serpente dans le territoire du sud vers le nord. Les paysages sont très marqués par les nombreux étangs et gravières, notamment dans le secteur des Terres Blanches. Les paysages de la plaine de Brienne sont aussi organisés autour des villages-rue, caractéristiques du territoire et dont leur structure urbaine est visible depuis les axes de communication principaux : Morvilliers, Crespy-le-Neuf par exemple.

La ville de Brienne-le-Château : paysage composite et étagé

La ville de Brienne le Château constitue le paysage urbain de l'unité, composite, étagé, patrimonial et industriel.

Considéré comme un pôle urbain d'attractivité secondaire à l'échelle du Pnr, la ville de Brienne le Château draine les activités du territoire rural environnant et présente une attractivité en termes de consommation et de services notamment. Le paysage urbain est étagé entre la partie haute patrimoniale, composée du château et du centre ancien et les parties dans la plaine, composées de quartier résidentiel, commercial et industriel.

Des horizons boisés

Les coteaux de l'Aube et le boisement du château à l'ouest, le balcon du parc au nord et le vaste boisement d'Humégnil au sud constituent les limites paysagères nettes de l'unité. A l'est, la transition paysagère vers l'étang d'Horre est plus douce et plus progressive. Dans la plaine de Brienne, les horizons boisés cadrent les perspectives lointaines.

> Structures paysagères remarquables

Les paysages de la plaine sont structurés par le balcon du parc et par les coteaux ainsi que par les grands boisements présents sur les limites ou au cœur de la plaine.

Une plaine cultivée aux horizons boisés

Vaste plaine cultivée en céréales principalement

Le Bois d'Ajou qui forme l'horizon boisé de la plaine de Brienne en limite sud

Grandes industries céréalières : silos qui ponctuent la plaine



Lassicourt - Vue depuis la D396

La ville de Brienne le Château : paysage composite et étagé

Zone d'activité

Centre ville

Quartier résidentiel :
lotissement

Château et Bois du
Défaut en partie haute



Brienne-le-Château : Vue depuis la D960

Les grands boisements présents sur les limites ou au cœur de la plaine

La plaine de Brienne est structurée par la présence de vastes boisements à la fois différents par leurs localisations, leurs typologies et gestion ainsi que par leurs histoires mais aussi semblables pour leur importance dans les paysages de la plaine. Ces vastes boisements ont un rôle écologique, touristique et visuel dans l'organisation des paysages actuels :

- Les ripisylves et zones humides > espaces naturels sensibles et znieff type 1 au niveau des Terres Blanches
- Les boisements historiques et patrimoniaux > situés sur les hauteurs du château (Bois du Défaut) et en limite nord-ouest du territoire (Bois de Neuville)
- Les vastes boisements > constituant les horizons des paysages de l'unité comme le Bois d'Humégnil (au sud-est)



Le balcon du parc et les coteaux

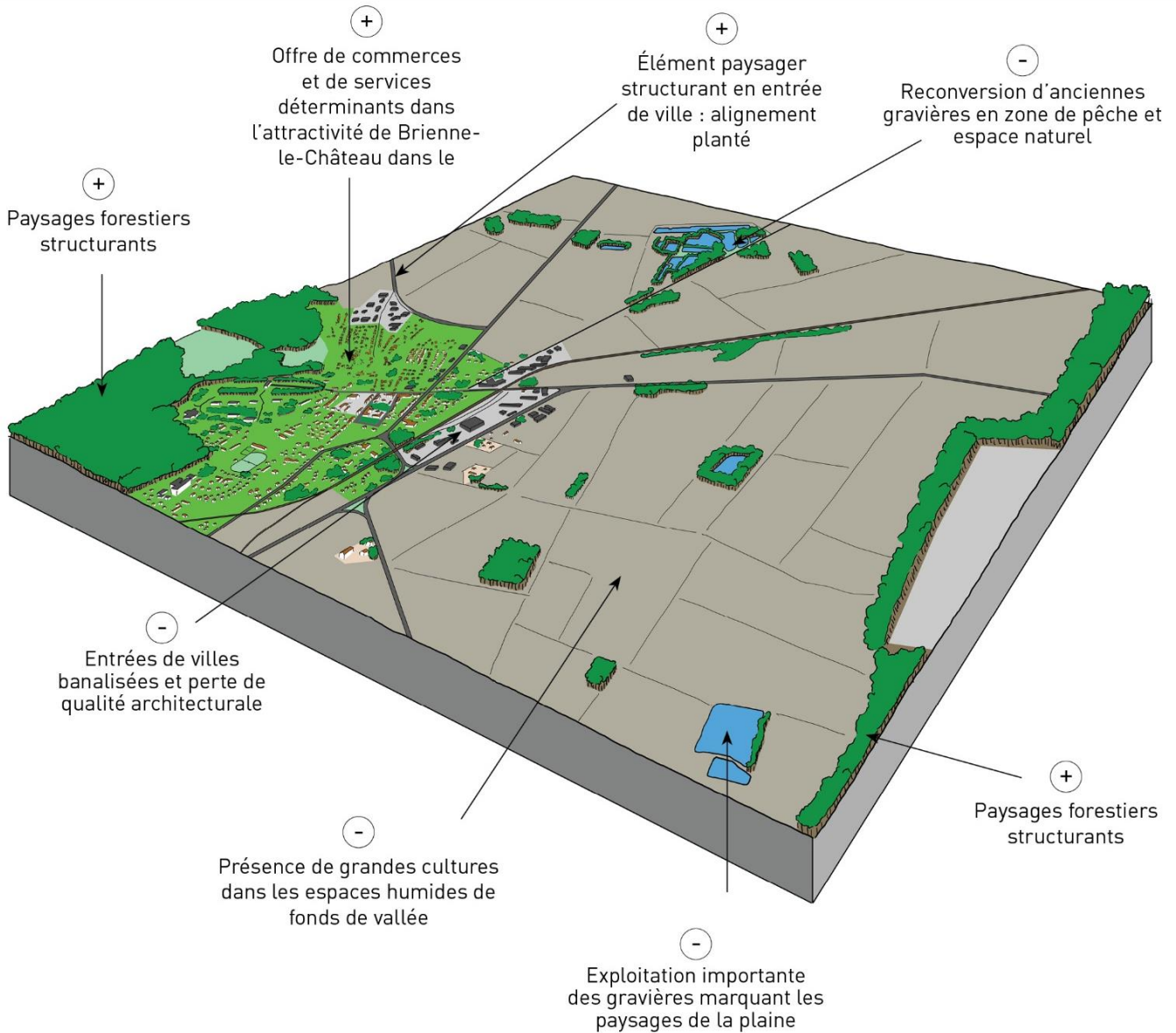
Attenante à l'unité de la Champagne Crayeuse, le balcon du parc est une structure paysagère remarquable de l'unité de la plaine de Brienne. La plaine ouverte et plane est aussi structurée par ses limites. Le balcon du parc forme la limite nord de l'unité paysagère.

Le coteau forme une marche entre la crayeuse et la plaine de Brienne. Support du GR 145, le balcon du parc est fréquenté par les randonneurs et offre des vues surprenantes et lointaines autant sur la crayeuse (au nord) que sur la plaine de Brienne (au sud).

Comme déjà évoqué cette structure paysagère présente des caractéristiques qui lui sont propres, liées à sa géographie spécifique (géologie et topographie) mais traverse les unités en s'appropriant des caractéristiques paysagères de la Champagne humide, la Champagne crayeuse et de la plaine de Brienne.



6.8.2 Atouts – Faiblesses



😊 ATOUTS	☹️ FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Paysages forestiers structurants, de qualité, illustrant la richesse du patrimoine naturel et de la diversité biologique des paysages de l'unité • Offre de commerces et de services déterminants dans l'attractivité de Brienne-le-Château • Éléments paysagers structurants en entrée de ville : alignement de platanes • Présence du château surplombant la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconversion d'anciennes gravières en zone de pêche et espace naturel • Entrées de villes banalisées et perte de qualité architecturale > Étalement urbain résidentiel et industriel des bourgs • Présence de grandes cultures dans les espaces humides • Absence de végétation spontanée dans l'espace agricole et baisse de la biodiversité • Exploitation importante des gravières marquant les paysages de la plaine

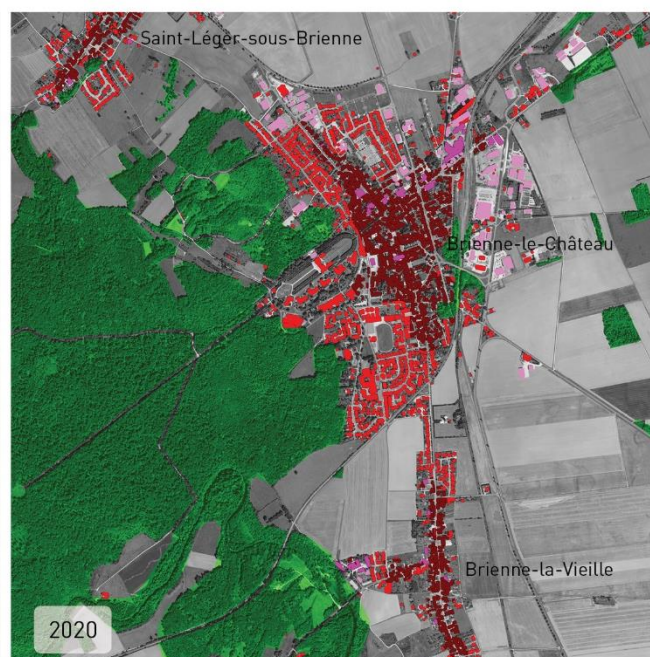
6.8.3 Dynamiques paysagères

L'unité de la plaine de Brienne est définie par ses caractéristiques paysagères et les dynamiques qui transforment et ont transformé les paysages urbains, agricoles et industriels.

La position de Brienne-le-Château en tant que pôle secondaire d'attractivité à l'échelle du PNR lui confère un rôle central et d'accueil dans le territoire. Les dynamiques sont donc liées à l'urbanisation et au trafic croissant :

Les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- **Étalement urbain résidentiel** > perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales et banalisation des paysages (création d'une conurbation entre Brienne le Château et Brienne-la-Veille)
- **Étalement urbain industriel et commercial** > banalisation et dégradation de la qualité paysagère des entrées de ville
-
- **Intensification de l'agriculture céréalière**, agrandissement de la taille des parcelles cultivées, disparition des arbres isolés dans l'espace agricole et augmentation de la visibilité sur les silos et autres bâtiments industriels.
- **Augmentation des gravières** en activité et augmentation des pratiques de pêche sur les anciennes gravières transformés en étangs et espaces naturels



Reconstruction Brienne-le-Château

■ Bâti résidentiel
existant avant 1960

■ Bâti résidentiel
apparu depuis 1960

■ Bâti agricole
existant avant 1960

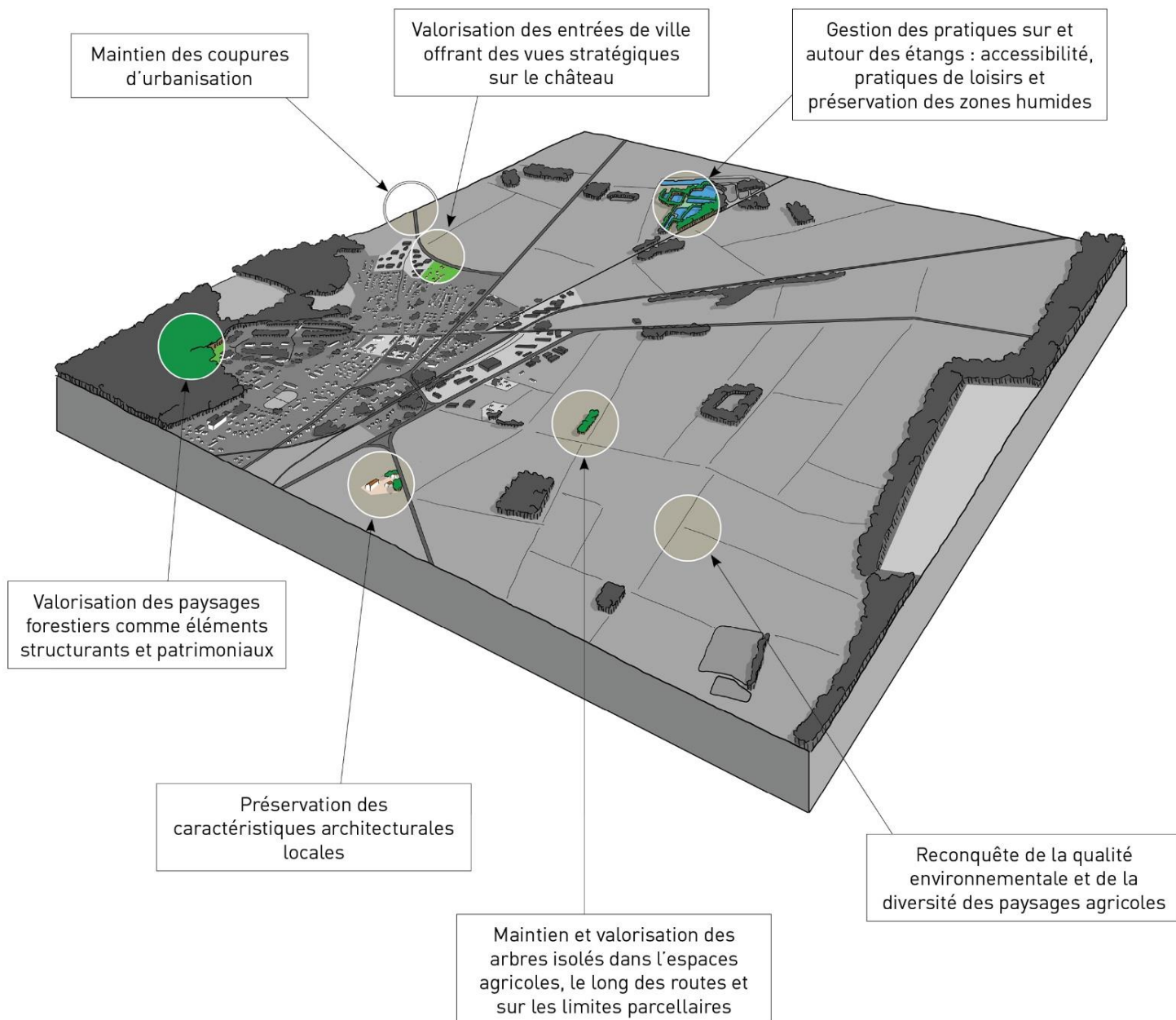
■ Bâti agricole
apparu depuis 1960

■ Boisements



La grande conurbation entre Brienne-le-Château et Brienne-la-Vieille.

6.8.4 Enjeux paysagers



- Reconquête de la qualité environnementale et de la diversité des paysages agricoles
- Maintien des coupures d'urbanisation
- Valorisation des entrées de villes offrant des vues stratégiques sur le château
- Préservation des caractéristiques architecturales locales
- Préservation des arbres isolés dans les espaces agricoles, le long des routes et sur les limites parcellaires
- Valorisation des paysages forestiers comme éléments structurants et patrimoniaux
- Gestion des pratiques autour des étangs : accessibilité, pratiques de loisirs et préservation des zones humides

6.9 L'aire urbaine de Troyes

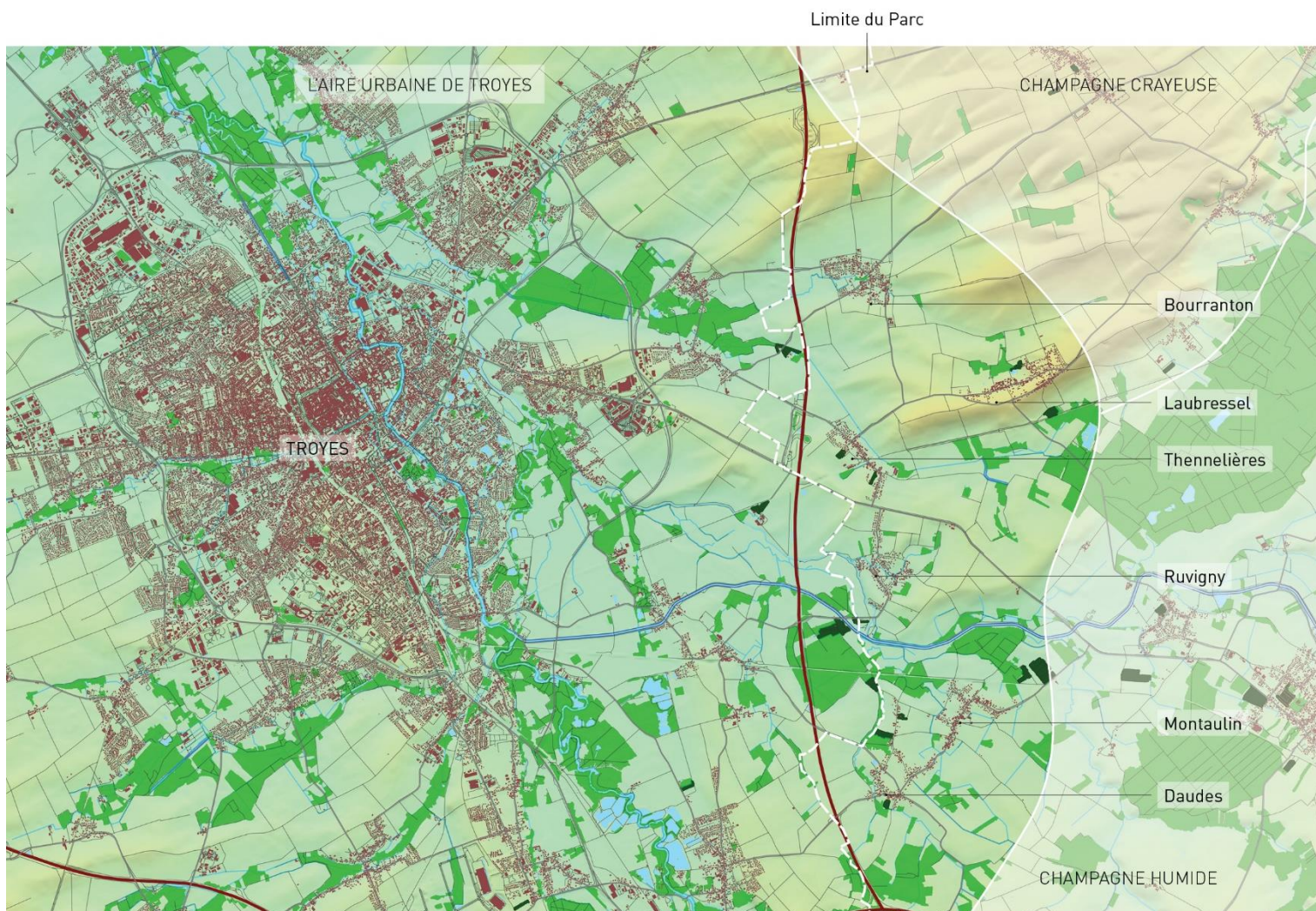


UNITÉ
Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

L'AIRE URBAINE
DE TROYES

6.9.1 Des paysages ruraux en cours de mutation, vers la périurbanisation



L'unité paysagère de l'aire urbaine de Troyes est une nouvelle unité intégrant le Parc. Car si l'unité a toujours existé, elle ne faisait pas partie du Parc il y a encore quelques années. En tant qu'unité paysagère liée à une grande agglomération urbaine, elle est en évolution constante et très rapide, croissante au fil du temps.

Le choix a donc été fait de l'intégrer au Parc pour les quelques bourgs sous influence de l'agglomération, dont les paysages présentent aujourd'hui des caractéristiques périurbaines.

Par conséquent, la limite de l'unité est progressive, menaçant les territoires attenants, encore ruraux, de les phagocyter. L'aire urbaine de Troyes empiète sur la Champagne crayeuse comme sur la Champagne humide. Cette limite est donc à surveiller si le souhait du parc est de préserver le caractère rural et les caractéristiques fondamentales des paysages.

Le secteur de l'unité située dans le Parc fait partie de la grande couronne périurbaine, dont les caractéristiques paysagères sont une combinaison de caractéristiques rurales et urbaines :

Des paysages situés à basse altitude

Ils intègrent quasiment la plaine de Troyes, avec un relief plat. Le bourg de Laubressel fait exception, situé à cheval sur un tertre, en haut de la Côte Juilly, et dans la plaine.

Des paysages ouverts d'openfield

Les boisements sont peu présents, les paysages agricoles disposent des mêmes caractéristiques que ceux de l'unité de la Champagne crayeuse, grandes cultures céréalières et oléagineux.

Des bourgs empreints de périurbanité

Les bourgs présentant de nouvelles caractéristiques paysagères en rupture avec les logiques territoriales. Les noyaux historiques revêtent un caractère rural, où le bâti d'activité agricole est très présent, autant que les bâtiments d'habitation. Mais des extensions urbaines de taille importante, sous forme de lotissements pavillonnaires et de maisons individuelles à l'architecture véhiculaire, banalisée, à l'image des extensions de la petite couronne de Troyes.



Le bourg de Laubressel, implanté sur le tertre et dans la plaine, tournée vers l'agglomération de Troyes. Son noyau historique constitué de nombreux bâtiments agricoles reste homogène.



Le centre-bourg de Thennelières, aux caractéristiques architecturales locales préservées.

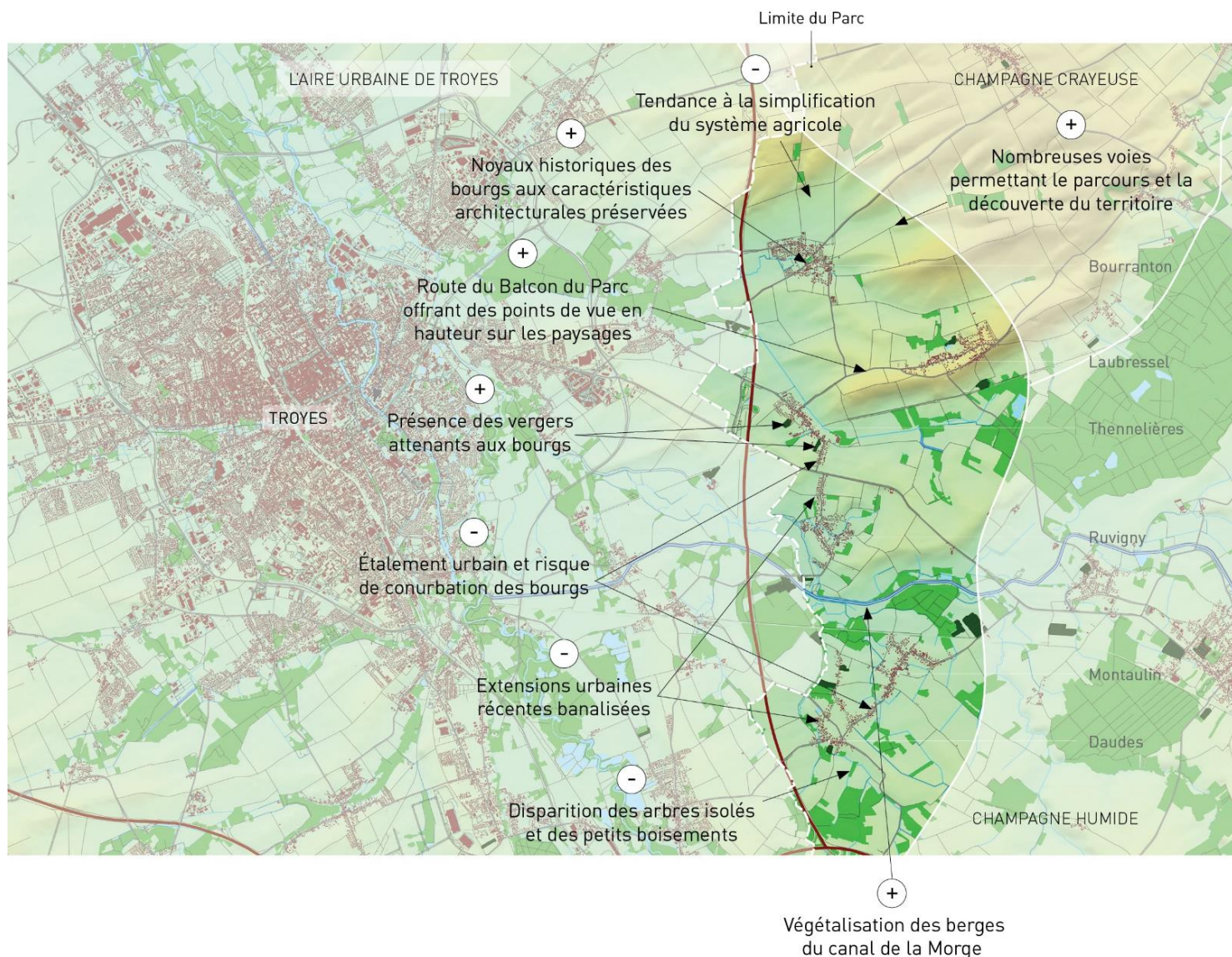




Extension urbaine à Laubressel : les constructions récentes indiquent la dynamique de développement en cours.



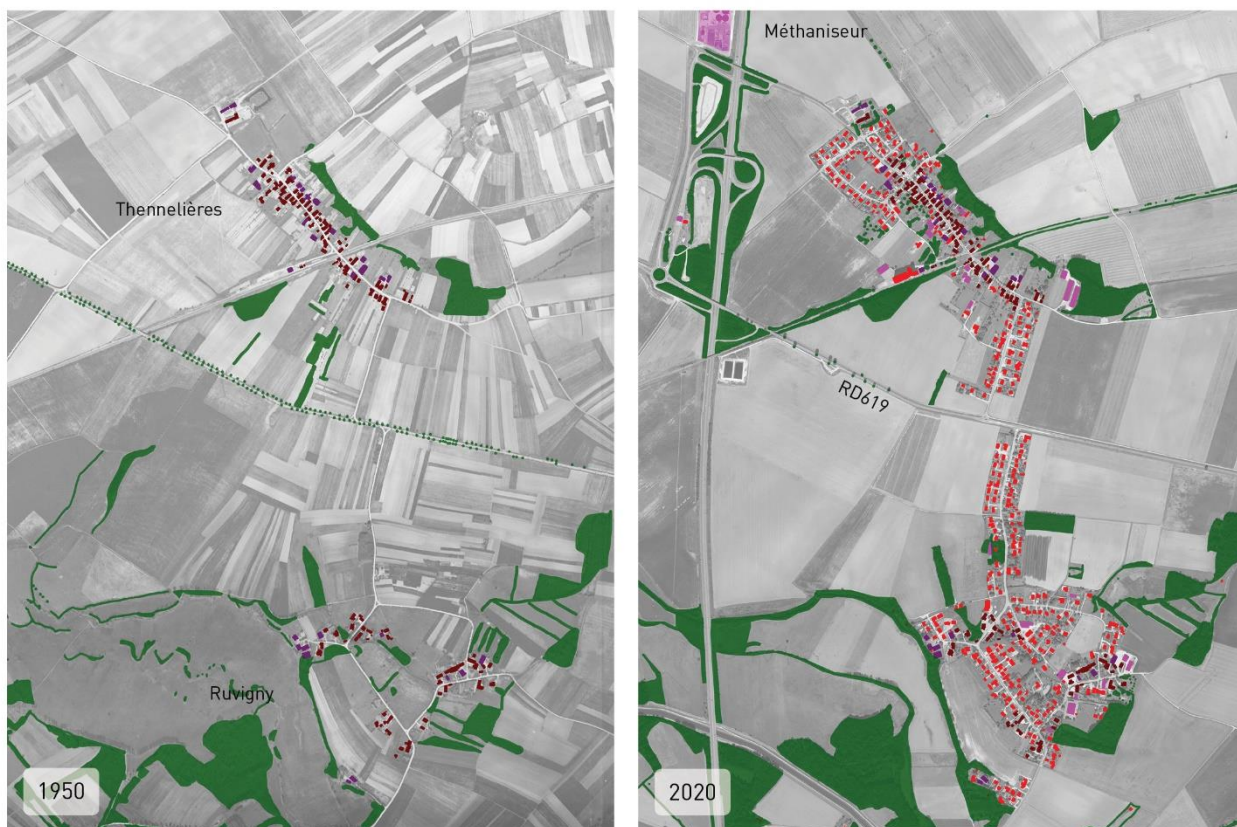
Extension urbaine à Ruvigny : caractéristiques architecturales véhiculaires et banalisées, peu homogène. La palette végétale présente également un caractère véhiculaire, constituée de végétaux horticoles non locaux.

6.9.2 Atouts – Faiblesses



 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Route du Balcon du Parc offrant des points de vue en hauteur sur les paysages • Ouverture des paysages permettant des vues lointaines • Nombreuses voies permettant le parcours et la découverte du territoire • Noyaux historiques des bourgs aux caractéristiques architecturales préservées • Présence des vergers attenants aux bourgs • Végétalisation des berges du canal de la Morge, caractère bucolique et accessibilité par la vélovoie 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain et risque de conurbation des bourgs • Extensions urbaines récentes aux caractéristiques architecturales et urbaines véhiculaires • Disparition des arbres isolés et des petits boisements • Tendance à la simplification du système agricole, diminution de la surface de prairies et des vergers • Présence de nombreux pylônes électriques perturbant la perception des paysages

6.9.3 Dynamiques paysagères



Évolutions Thennelières / Ruvigny.

■ Bâti résidentiel existant avant 1960
 ■ Bâti résidentiel apparu depuis 1960
 ■ Bâti agricole existant avant 1960
 ■ Bâti agricole apparu depuis 1960
 ■ Boisements

La reconduction orthophotographique du secteur des bourgs de Thennelières et Ruvigny illustre de manière exemplaire les dynamiques en cours sur l'unité paysagère et de nombreux enjeux : étalement urbain et conurbation entre les bourgs, apparition des infrastructures routières, d'un méthaniseur, simplification de la trame végétale (épaississement des haies, disparition des petits boisements et arbres isolés dans l'espace agricole) et disparition des arbres d'alignement le long de la route départementale 619.

La tendance de développement présente les risques caricaturaux des espaces périurbains : conurbation, implantation d'une ZAE à proximité de l'échangeur de l'A26, disparition totale des arbres et boisements isolés, monoculture agricole et disparition des prairies.



Jonction Thennelières - Ruvigny.

Étalement urbain



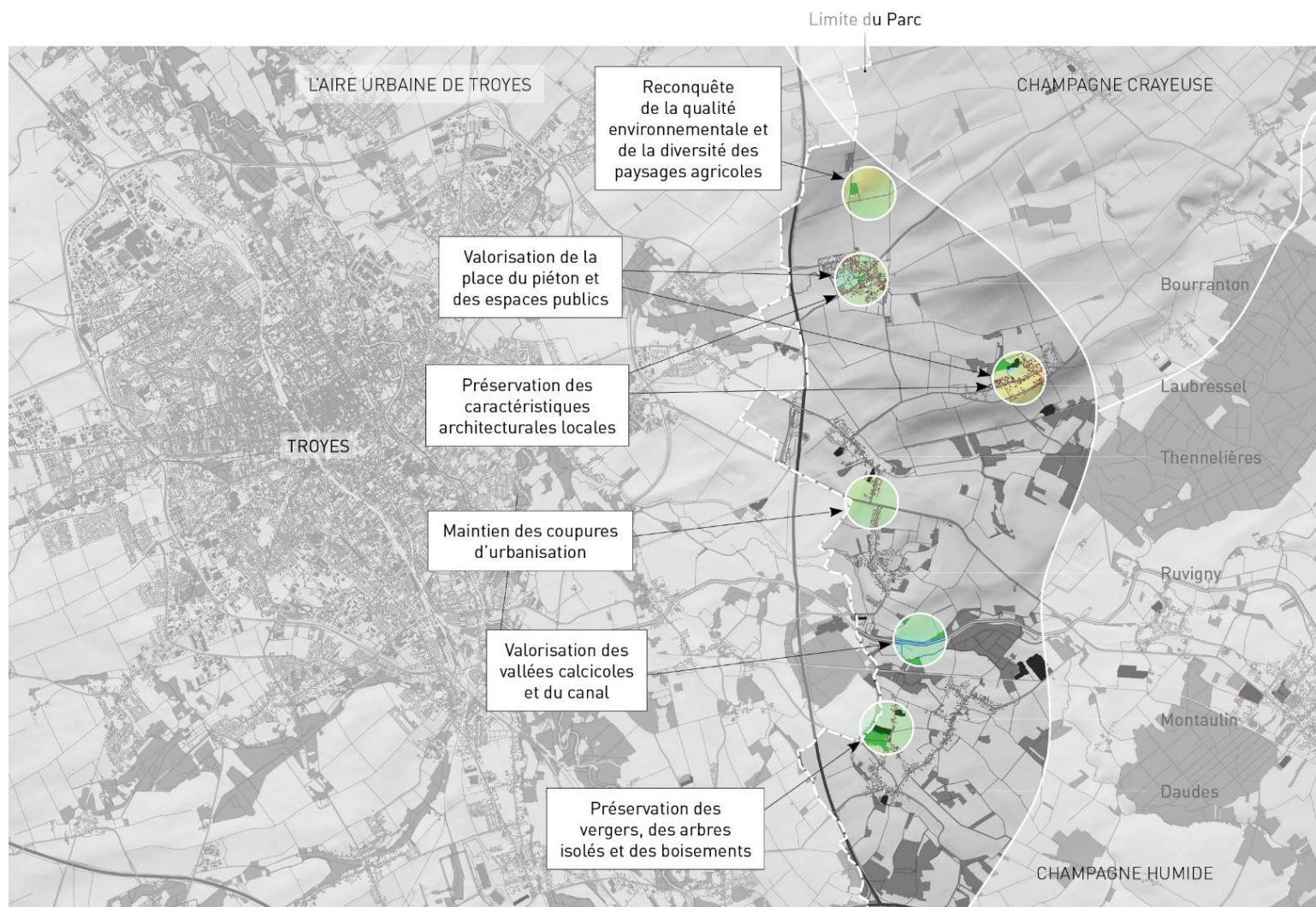
Extension résidentielle - Laubressel, Champigny.

Infrastructures, aménités et liaisons douces



Le canal de la Morge à Ruvigny, berges et abords végétalisés, accès piéton et vélovoie.

6.9.4 Enjeux paysagers



Remarque : les enjeux sont pointés sur la carte à titre d'exemple, mais ne concernent pas exclusivement les lieux indiqués. Les enjeux sont valables à l'échelle de toute l'unité paysagère.



ENJEUX

- Reconquête de la qualité environnementale et de la diversité des paysages agricoles
- Maintien des coupures d'urbanisation, notamment entre Thennelières et Ruvigny, Montaulin et Daudes
- Préservation des caractéristiques architecturales locales et valorisation des éléments du patrimoine bâti > moulins, églises, etc.
- Préservation des vergers, des arbres isolés et des boisements dans l'espace agricole, le long des routes et sur les limites
- Valorisation des vallées calcicoles et du canal, comme éléments paysagers structurants et qualitatifs pour le cadre de vie
- Valorisation de la place du piéton et des espaces publics dans les cœurs de bourgs

7 Aménagement et urbanisme : des dynamiques contrastées

7.1 Une occupation du sol majoritairement agricole et boisée

Les analyses conduites sur l'occupation du sol, son évolution, ainsi que sur la consommation foncière sont importantes pour les Parcs naturels régionaux, afin de mettre en évidence les grandes tendances en matière d'artificialisation des sols. Celles-ci se fondent sur les données issues de la base Corine Land Cover, qui constitue un inventaire biophysique de l'occupation des sols. Cet inventaire est produit dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus. Il s'appuie sur l'interprétation visuelle d'images satellitaires (qui peut, de manière marginale, conduire à des erreurs d'interprétation). Les années de référence mobilisées pour cette analyse correspondent aux trois dernières années inventoriées : 2006, 2012, 2018.

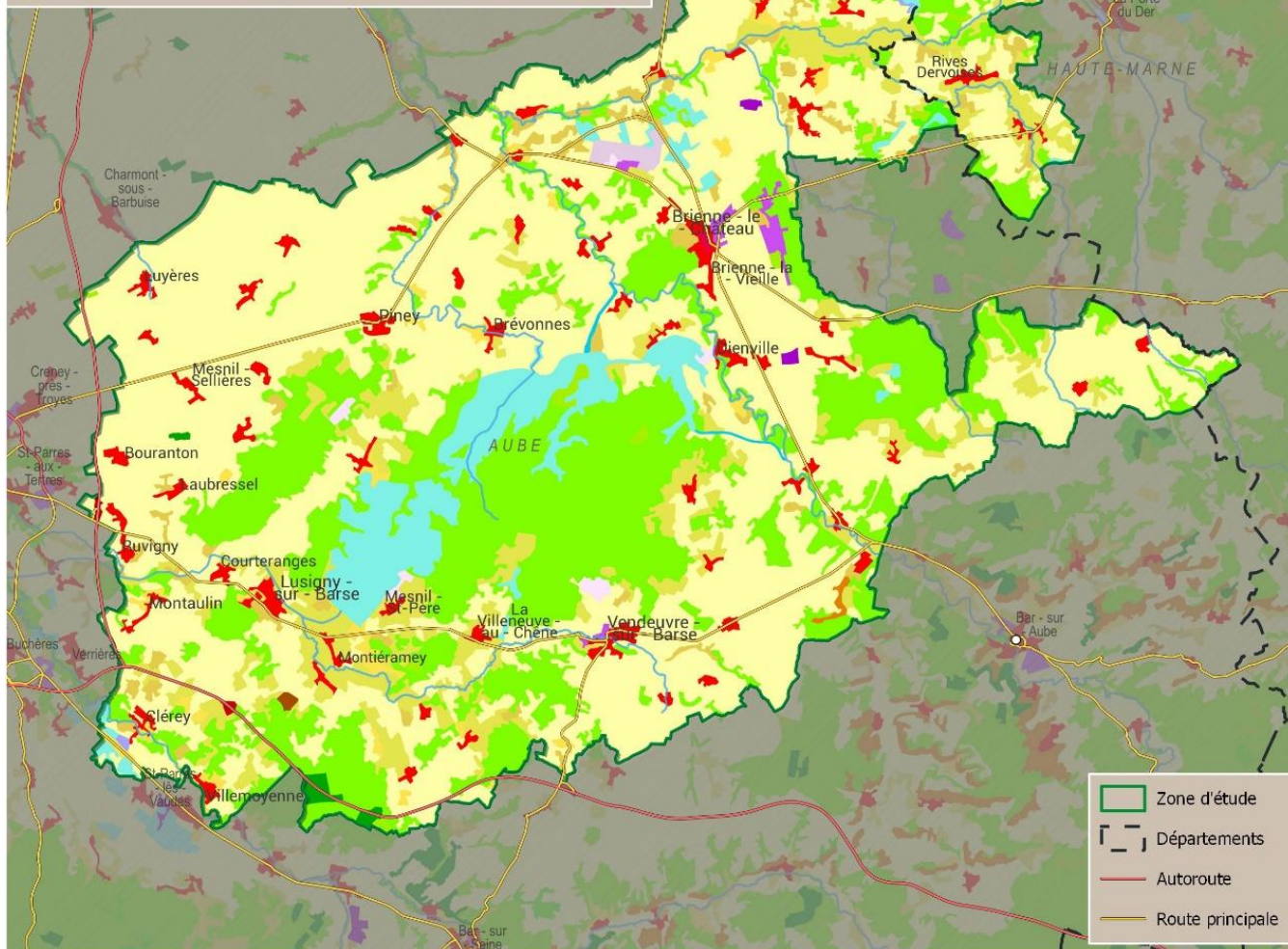
Les résultats de cette analyse font apparaître une **prépondérance d'espaces ouverts sur le territoire** : terres arables, plans d'eau, prairies, espaces agricoles et surfaces cultivées.

Ceux-ci représentent **plus de 96% de la surface totale** (66,6% d'espaces à dominante agricole, 24,7% d'espaces à dominante forestière, et 4,8% de plan d'eau et cours d'eau), mais sont **néanmoins en très léger recul** (perte d'un peu plus de 300 hectares entre 2006 et 2018). Cette perte, relative en comparaison à d'autres Parcs naturels régionaux (perte de 1 000 hectares sur la même période dans le Pnr Normandie-Maine), se fait essentiellement au profit des **espaces artificialisés**, qui représentent 3,8% du territoire en 2018 contre 3,6% en 2006, soit une **artificialisation de 25 hectares par an en 12 ans**. Ce taux d'espaces artificialisés reste plus faible qu'au niveau national (5%) et du SCoT du Territoire de Troyes (entre 8 et 10%). En revanche, il s'agit d'une tendance qui se poursuit, qui était déjà présente sur la période 1990 à 2006.

Occupation du Sol

Nomenclature Corine Land Cover

- | | |
|--|--|
| 111 - Tissu urbain continu | 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes |
| 112 - Tissu urbain discontinu | 243 - Surfaces essentiellement agricoles |
| 121 - Zones industrielles ou commerciales | 311 - Forêts de feuillus |
| 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés | 312 - Forêts de conifères |
| 124 - Aéroports | 313 - Forêts mélangées |
| 131 - Extraction de matériaux | 321 - Pelouses et pâturages naturels |
| 132 - Décharges | 322 - Landes et broussailles |
| 142 - Équipements sportifs et de loisirs | 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation |
| 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation | 333 - Végétation clairsemée |
| 221 - Vignobles | 411 - Marais intérieurs |
| 231 - Prairies et autres surfaces | 511 - Cours et voies d'eau |
| | 512 - Plans d'eau |



PNR de la Forêt d'Orient - octobre 2022
 Source : PNR de la Forêt d'Orient, OSM, IGN, Corine Land Cover 2018



Carte 33 : Occupation du sol d'après la base de données Corinne Land Cover de 2018

Les espaces forestiers restent quant à eux stables, représentant un peu plus de 29 100 hectares (environ 25 % de la superficie du périmètre d'étude). La surface des plans et cours d'eau, marquée par des lacs et barrages réservoirs limitant les risques d'inondation du Bassin parisien, aurait légèrement progressé entre 2006 et 2018, de 200 ha. Cette évolution peut sans doute s'expliquer par la méthodologie d'analyse propre au Corine Land Cover (photo interprétation), avec des campagnes de mesure à différentes périodes de l'année, correspondant aux différents étiages des lacs-réservoirs.

Tableau 8 : Évolution de l'occupation des sols en hectares et en pourcentage entre 2006 et 2018 (Source : Corine Land Cover)

Occupation du sol en ha	2006		2012		2018	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Surfaces artificialisées et carrières	4240	3,6%	4335	3,7%	4540	3,8%
Surfaces à dominante agricole	78980	66,9%	78840	66,8%	78545	66,6%
Surface à dominante forestière	29210	24,8%	29203	24,8%	29144	24,7%
Plans d'eau et cours d'eau	5450	4,6%	5501	4,7%	5651	4,8%
Superficie totale du territoire d'étude	117 987					

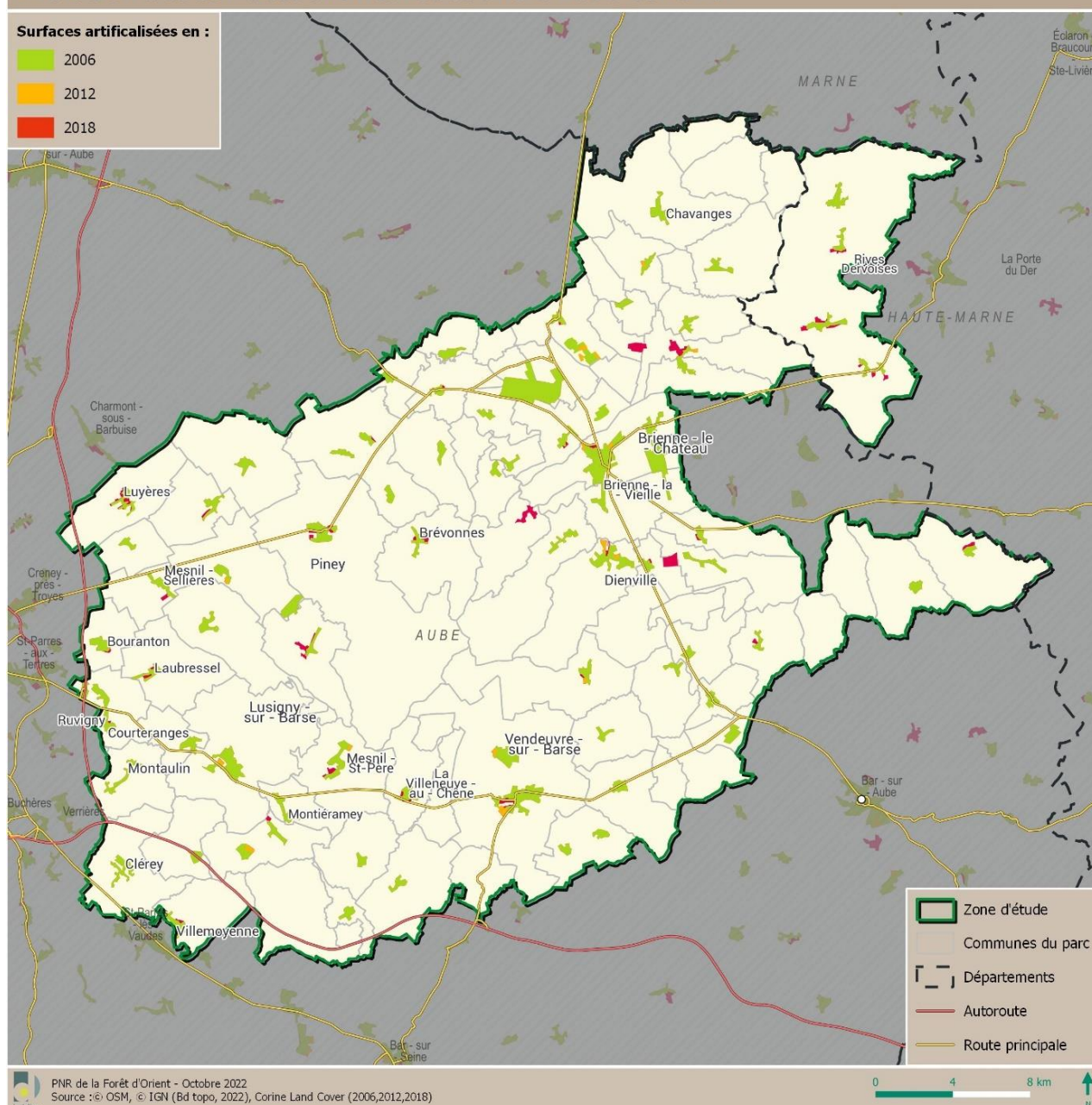
7.2 Une tendance au développement de tissus urbanisés diffus

L'**artificialisation des sols constatée** sur la période s'explique en premier lieu (pour 85 %) par le **développement du tissu urbain discontinu** qui progresse de plus de 300 hectares entre 2006 et 2018 (soit + 10 % sur la période). Les **équipements sportifs et de loisirs** constituent loin derrière le 2^{ème} poste d'artificialisation des sols sur la période (près de 6% des espaces artificialisés, correspondant à plus de 20 hectares, soit +7,5% entre 2006 et 2018), suivi de près par les **zones industrielles et commerciales** (5,3% des espaces artificialisés, correspondant à plus de 19 hectares, soit +4,1% entre 2006 et 2018). Les **décharges** constituent le quatrième poste d'artificialisation des sols sur la période (pour 3,2% des espaces artificialisés, correspondant à plus de 11 hectares, soit +32,9% entre 2006 et 2018), en raison de l'extension du Centre d'Enfouissement Technique de Montreuil-sur-Barse. Enfin les **infrastructures des réseaux routiers et ferroviaires** expliquent le reste de l'artificialisation des sols (1,5% des espaces artificialisés, correspondant à plus de 5 hectares, soit +6,3% entre 2006 et 2018).

Cette dynamique d'artificialisation est partiellement compensée par une trajectoire inverse (désartificialisation) concernant les **tissus urbains continus, l'aérodrome, et l'extraction de matériaux**. C'est ce qui explique que l'évolution (en valeur absolue) des espaces artificialisées est de +280 ha entre 2006 et 2018.

Sur la période 1990 à 2006, la tendance était relativement semblable. Le poste relatif aux équipements sportifs et de loisirs arrivait avant les espaces urbanisés et zones commerciales et d'activités (à l'époque, projets de Golf de Vendevre-sur-Barse, et Parc d'attraction de Dolancourt).

Evolution des surfaces artificialisées entre 2006 et 2018.



Carte 34 : Évolution de l'artificialisation des sols entre 2006 et 2018 (Source Corine Land Cover)

La croissance du tissu urbain discontinu, première cause d'artificialisation du territoire, s'apparente à des phénomènes de **périurbanisation entre 2006 et 2018**, et concerne les centres-bourgs du territoire (périphéries de Brienne-le-Château, Vendeuvre-sur-Barse, Lusigny-sur-Barse, Piney, Rives-Dervoises).

Cette urbanisation nouvelle prend des formes diverses :

- Développement de **lotissements à vocation résidentielle**, bien souvent peu qualitatifs d'un point de vue architectural et urbanistique, source de consommation foncière importante du fait de leur faible densité. Ces lotissements débouchent, au final, sur une forme de banalisation des paysages. Ils sont le plus souvent constitués de petites dimensions. Les lotissements de plus grandes dimensions sont plus rares (à Vendeuvre-sur-Barse, Luyères ou Soulaïnes-Dhuys). Cette urbanisation s'inscrit souvent en rupture avec la morphologie des noyaux villageois traditionnels :
 - En Champagne humide les villages sont ouverts avec quelques haies et murets, l'arrivée de villas aux clôtures variées tranche avec cette organisation ;

- En Champagne Crayeuse, l'orientation de l'habitat est différente avec des façades se hiérarchisant selon une unité d'ensemble et de contexte, les fermes et bâtiments agricoles s'organisent avec des espaces ouverts sans clôtures ; alors que les pavillons chercheront une implantation en milieu de parcelle avec façade sur route.
- En Barrois où les villages sont regroupés, les pavillons et nouveaux bâtiments agricoles tranchent également en périphérie.
- **Nouvelles infrastructures et /ou espaces à vocations économiques, touristiques, de loisirs**, qui poursuivent la tendance qui existait entre 1990 et 2006. La période 2006-2018 a ainsi vu le développement de secteurs comme la carrière installée sur la commune de Brienne-la-Vieille, ou la Carrières Saint Christophe sur la commune de Blignicourt, des parcelles d'activités économiques dont commerciales en entrées de ville de Brienne-le-Château, ou de Vendevre-sur-Barse par exemple, ou encore des espaces à vocation touristique comme le camping du Lac d'Orient de Mesnil-Saint-Père.
- **La croissance du nombre de logements**, que traduit le développement du **tissu urbain discontinu** sur le territoire s'accompagne, en parallèle, d'une **dévitisation des centres-bourgs et des centres-villes**.

L'urbanisation a suivi historiquement la géographie des vallées et les logiques de centralisations autour de polarités et centralités, bassins de vie et bassins d'emplois. Certaines communes (Brienne-le-Château, Vendevre-sur-Barse) connaissent une perte de population entre 1990 et 2015, mais les communes autour se maintiennent ou croissent. Dans ces petites villes, on constate une **désaffectation pour les logements** denses de type urbains, vieillissants, au profit de nouvelles constructions au cœur d'une zone rurale au foncier accessible. La **vacance de logements** observée dans certaines centralités de bourgs ruraux et anciens est souvent accompagnée d'une **vacance commerciale des RDC**. Celle-ci s'explique par l'installation de centres commerciaux périphériques aux centres-villes, et dans les bourgs ruraux, par une tendance au rapprochement des commerces et services des axes de flux, au détriment des centralités historiques.

Ces **deux tendances**, « **vacance des centres** » et « **périurbanisation** », sont intimement liées et correspondent à des **dynamiques observables au niveau national** en lien avec l'évolution des modes de vie. Elles sont la source de nombreux impacts négatifs sur le territoire :

- Régression des espaces agricoles et naturels, de leur fonctionnalité et de la biodiversité associée ;
- Hausse des besoins de mobilité, nécessitant très souvent le recours à la voiture individuelle, participant à la consommation d'énergie non renouvelable, au changement climatique et à la pollution atmosphérique et pouvant augmenter la précarité énergétique due aux déplacements des habitants ;
- Fragilisation de la vie économique et sociale des centres ;
- Hausse des coûts de gestion pour les collectivités (développement des réseaux et extension des services : assainissement, eau potable, collecte des déchets...).

Les **tendances territorialisées** existantes en 2005 lors du diagnostic de l'actuelle Charte semblent encore pour partie d'actualité :

- **Attractivité de Troyes**, phénomène de **métropolisation**, populations plus urbaines, en **frange Ouest avec une demande résidentielle accrue**. La Commune de Vendevre-sur-Barse, malgré une fonction historique de bourg-centre (centre de service pour des espaces ruraux limitrophes), est également soumise à l'influence de Troyes (accessible facilement depuis Troyes, difficultés à se spécialiser en termes de fonction).
- Des **pôles de développement résidentiels** autour de bourgs principaux, zones d'emplois, et des secteurs touristiques.
- Des **populations rurales à l'Est et au centre** (le centre du Parc étant soumis aux phénomènes de variation touristique).



Photo 17 : Vendevre-sur-Barse, lotissement en construction en 2008



Photo 18 : à gauche lotissements à Luyères, parcelles en constructions en 2008 ; à droite viabilisation de lotissements à Soulaines-Dhuys en 2008.



Photo 19 : Mesnil-Saint-Père avant (2008) et après (2021) l'installation du camping Le lac d'Orient



Photo 20 : Carrières Saint Christophe en 2008 (avant les carrières) et en 2015



Photo 21 : Vendevre-sur-Barse, entrée de ville et espace d'activité économique en 2008 et 2018

7.3 Des documents d'urbanisme à compléter

7.3.1 Une couverture du territoire par les documents d'urbanisme plutôt bonne

La limitation des consommations foncières et de la périurbanisation fait aujourd'hui partie des objectifs principaux poursuivis par les documents d'urbanisme ainsi que de planification et constitue une obligation réglementaire.

44 communes des 87 composant le périmètre d'étude, soit la moitié des communes, sont couvertes par un **PLU communal (22), ou intercommunal (22)**, ce qui représente 61 % de la population et 52% de la superficie du périmètre. Le découpage des documents d'urbanisme est relativement clair, sans superposition de périmètres, avec au Sud du territoire d'étude le **PLUI de la Communauté de Commune de Vendevre-Soulaines** qui regroupe 38 communes (dont 22 dans le périmètre du Parc). **Les communes de l'Ouest du Parc, limitrophes à l'A26 et voisines de Troyes** sont pour l'essentiel, couvertes par un PLU communal. Le diagnostic du Parc de 2005 mentionnait une pression foncière et résidentielle sur ces communes et un phénomène de métropolisation. **Depuis 2004** et le diagnostic de la précédente Charte, on note **une nette évolution** : davantage de communes sont couvertes par un PLU ou un PLUi. Certaines communes se positionnent en « **enclaves** » au milieu de communes couvertes par des documents d'urbanisme, comme Unienville et Juvanzé, et Brienne-la-Vieille. Des communes comme Lusigny-sur-Barse ou Mesnil-Saint-Père, Précly-Saint-Martin, Lesmont, Chavanges, **disposaient d'un PLU approuvé en 2004, qui n'a pas fait l'objet d'une actualisation** et sont actuellement soumises au Règlement National d'Urbanisme. Plusieurs communes font actuellement l'objet de **procédures en cours** d'élaboration ou révision de PLU (Brienne-la-Vieille, Blignicourt et Briel-sur-Barse, Luyères actuellement en carte communale), et de révision de POS caduque en PLU (Lusigny-sur-Barse en attente d'approbation, et Mesnil-Saint-Père, PLU approuvé en juillet 2021).

Le caractère très rural du territoire ne facilite pas la mise en œuvre de tels documents : les besoins en matière de développement et d'urbanisation restent faibles à l'échelle d'un peu moins de la moitié des communes (malgré une volonté souvent marquée des Conseils municipaux d'accueillir de nouvelles populations), l'ingénierie est peu développée à l'échelle communale pour accompagner de tels documents. Ainsi, sur les 87 communes du territoire d'étude, 38 communes, représentant 40% des communes, 22% de la population et 36% de la superficie du territoire, ne disposent d'aucun document de planification communale. Elles sont soumises au **règlement national d'urbanisme (RNU)**. 5 communes, représentant 5 % de la population et un peu plus de 3% du territoire, ne disposent que d'une **carte communale** qui permet uniquement de définir les zones constructibles et inconstructibles. Une telle carte ne permet cependant pas de promouvoir un urbanisme qualitatif en n'encadrant pas les formes urbaines et architecturales.

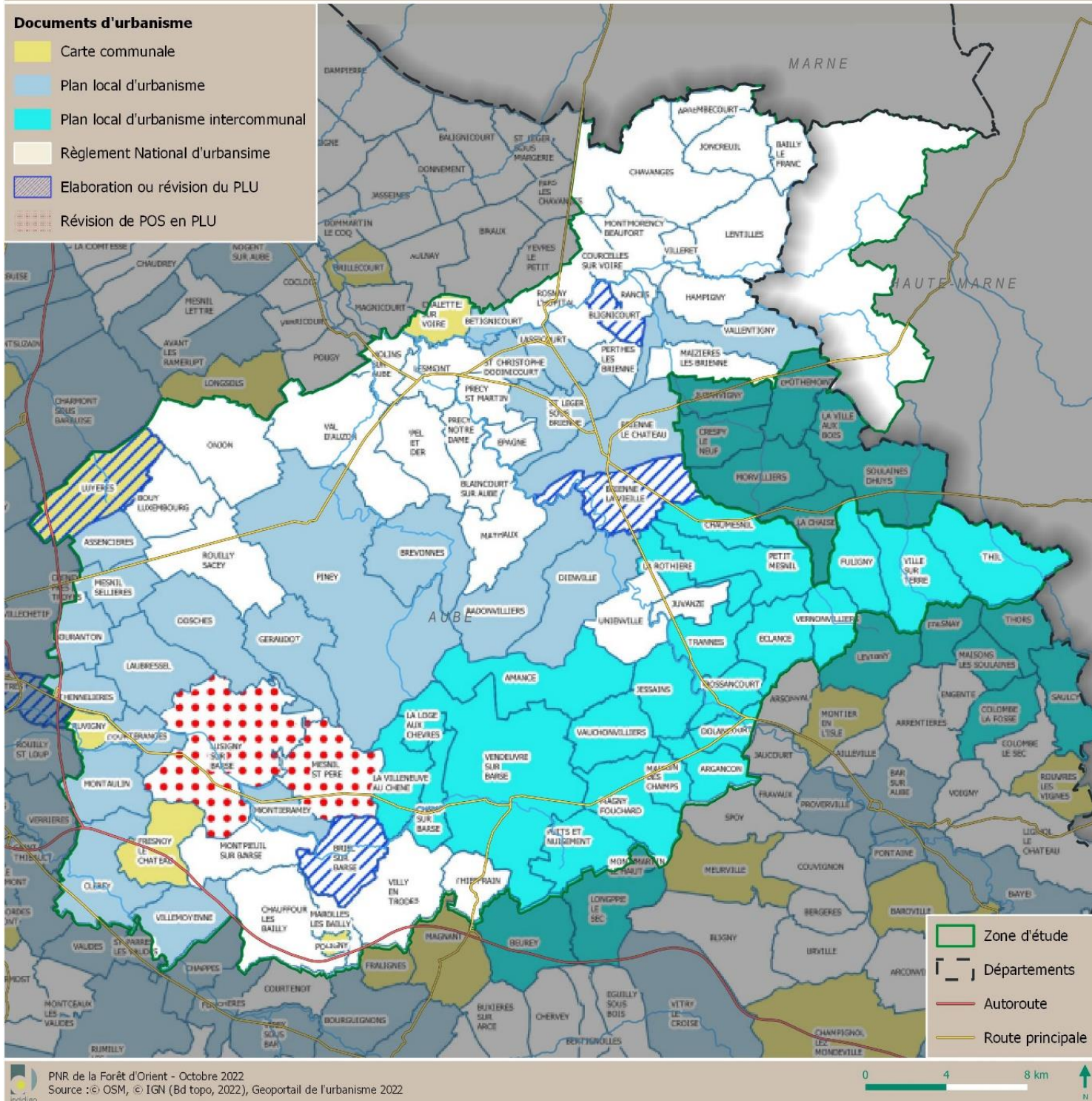
Tableau 9 : Etat de la planification communale

Documents d'urbanisme	Nombre de communes concernées	Population concernée	Superficie du territoire concerné (en ha)
Règlement National d'Urbanisme	38	10 091	51 832
Carte communale	5	1 427	4 035
Plan Local d'Urbanisme	22	13 384	34 035
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	22	5 578	27 815

EPCI et SCoT

Documents d'urbanisme

- Carte communale
- Plan local d'urbanisme
- Plan local d'urbanisme intercommunal
- Règlement National d'urbanisme
- Elaboration ou révision du PLU
- Révision de POS en PLU



Carte 35 : Couverture du territoire par des documents d'urbanisme

7.3.2 Les documents d'urbanisme supra communaux peu nombreux

Le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est **couvert par 6 intercommunalités** :

- La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole à l'Ouest (81 communes dont 8 communes dans le périmètre d'étude) ;
- La Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise ; (60 communes dont 1 commune dans le périmètre d'étude) ;
- La Communauté de commune Forêts, Lacs, Terres en Champagne au Nord-Ouest du Parc (15 communes dont 11 communes dans le périmètre d'étude) ;
- La Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines au Sud et Sud-Est du Parc (38 communes dont 29 communes dans le périmètre d'étude) ;
- La Communauté de communes du Barséquanais en Champagne au Sud-Est du Parc (53 communes, dont 3 communes dans le périmètre d'étude) ;
- La Communauté de communes des Lacs de Champagne au Nord (43 communes dont 21 communes dans le périmètre d'étude).

La structuration des intercommunalités et leur montée en compétence est favorable à la mise en œuvre de documents d'urbanisme intercommunaux, les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)⁷, gage d'une planification et d'un aménagement du territoire à une échelle plus pertinente en termes de territoire de vie et de moyens.

Ainsi, un PLUi a **déjà été approuvé** sur le territoire : le PLUi de la Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines. Approuvé le 13 février 2020, il couvre 38 communes dont 22 communes dans le périmètre d'étude. Le PLUi de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise est, quant à lui, en cours d'élaboration. Dans le périmètre d'étude, il concernera la commune de Rives-Dervoises.

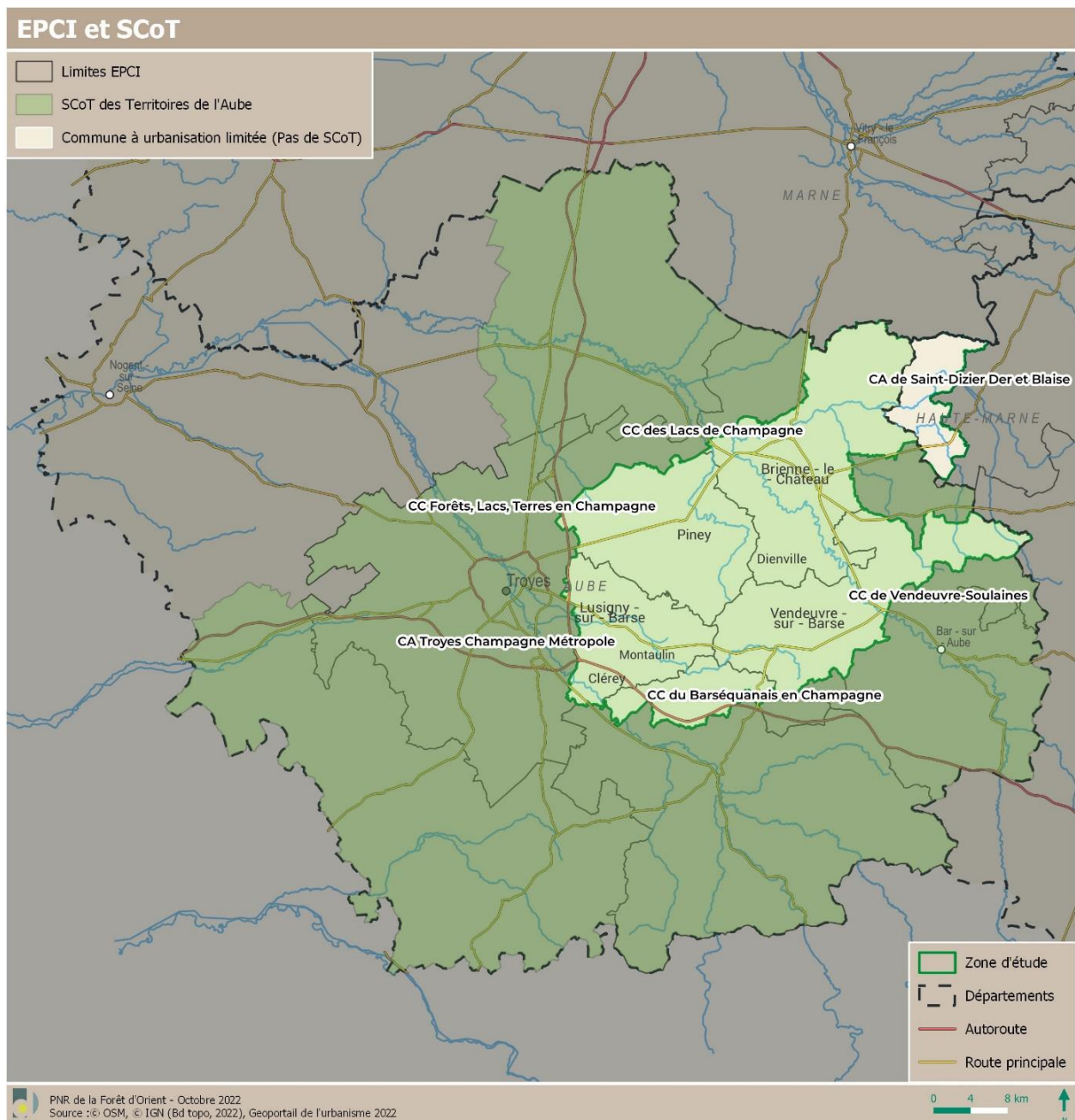
Une planification supra communale est également en place sur le territoire au travers des **Schémas de Cohérence Territorial (SCoT)**. Alors que les PLUi réglementent l'usage des sols à l'échelle de la parcelle, les SCoT sont des documents de planification prospectifs et stratégiques. Ils déterminent ainsi, à l'échelle d'un groupement de communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, de services, d'énergie et de continuités écologiques.

Le périmètre du Parc a d'abord été couvert par le SCoT du Parc Naturel de la Région d'Orient, approuvé en 2014. Cet outil, innovant pour l'époque notamment à l'échelle d'un Pnr, a permis de structurer la gouvernance du Parc en intégrant la participation des EPCI au sein du Syndicat mixte du Parc.

Ce premier SCoT a ensuite été révisé à une échelle plus large : le **SCoT des Territoires de l'Aube** a été approuvé par le comité syndical à l'unanimité le 10 février 2020, et il est rentré en vigueur le 29 juillet 2020. Il recoupe l'ensemble des communes du territoire d'étude, et au-delà 9 intercommunalités et 352 communes, soit 80% de la population du département de l'Aube.

Dans la partie Haute-Marnaise, un **SCoT est en cours d'élaboration**. Son périmètre est pensé à l'échelle du Syndicat Mixte du Nord Haute Marne, recouvrant deux intercommunalités pour 119 communes et près de 73 000 habitants (1^{er} janvier 2016).




⁷Pour rappel la loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux Communautés d'agglomération et aux Communautés de communes, sauf opposition de 25% des conseils municipaux, représentant au moins 20% de la population.



Carte 36 : Les EPCI, le SCoT et le périmètre d'étude

Les évolutions récentes en matière de planification urbaine sur le territoire vont ainsi dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux du développement de l'urbanisation pour les années à venir. Afin de garantir la qualité de ces documents et la bonne prise en compte des enjeux du territoire en matière de milieux naturels, de paysages ou encore d'agriculture, le Parc de la Forêt d'Orient joue un **rôle actif en tant que Personne Publique Associée**. Il intervient également en accompagnement des demandes, et joue un rôle de conseil gratuit pour les particuliers, les entreprises, et en accompagnement des communes (palliant ainsi pour partie l'absence de CAUE dans l'Aube).

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de vie attractif et une proximité de l'agglomération de Troyes, des identités paysagères et touristiques fortes. • Une montée en puissance progressive de la planification intercommunale. • Un patrimoine bâti de qualité dans les centres anciens, des noyaux villageois différents selon les entités paysagères et territoriales, apportant une richesse en termes de diversité. • Un Parc particulièrement actif en termes d'ingénierie mobilisé depuis de nombreuses années pour apporter un suivi et conseils de l'urbanisme règlementaire à opérationnel. • Un territoire couvert depuis 2010 par un SCoT, engagement novateur pour l'équipe, et un deuxième SCoT en cours d'élaboration. • Un SCoT qui reprend les enjeux du Parc (opposabilité aux PLU(i) du GAP, contrainte/interdiction de développement non contraints sur certains secteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une poursuite de la tendance de consommation d'espaces naturels et agricoles. • Une perte de vitalité de certains centres-bourgs (vacance de logement et de commerces). • Un développement des lotissements en extension des enveloppes urbaines. • Une banalisation diffuse des paysages par un phénomène de clonage architectural (construction aux modèles systématiques et récurrents). • Un parc de logement ancien en centre bourg touché par des problématiques d'insalubrité et de précarité énergétique.
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'attractivité de cœurs de villes et de villages de qualité • La reconquête et l'attractivité du bâti ancien, la préservation des paysages ruraux et des continuités écologiques. • L'encadrement du phénomène de périurbanisation et la limitation des consommations foncières • La densification de l'enveloppe urbaine, tout en préservant les espaces naturels dans les cœurs des communes • Le respect des paysages urbains et des caractéristiques architecturales du territoire dans les nouvelles constructions et réhabilitations. • Le renforcement de la cohérence entre l'aménagement et les dynamiques de développement du territoire. 	

8 Un patrimoine culturel de qualité, à préserver

8.1 Une occupation humaine ancienne et une histoire riche

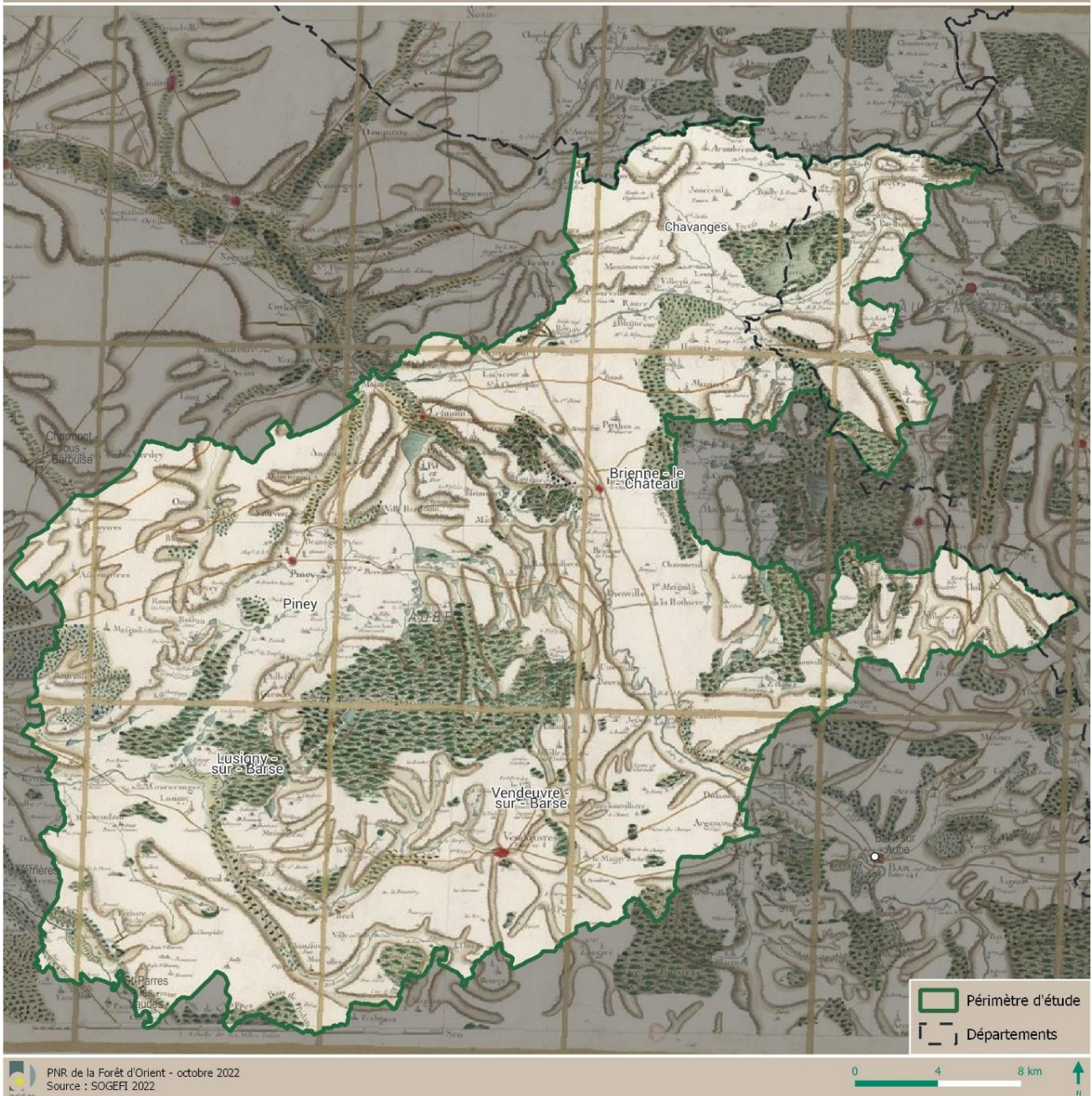
L'histoire du territoire d'étude est fortement marquée par l'influence historique de Troyes. La ville, de par sa situation sur le tracé naturel reliant Lyon à Reims, et la possibilité de franchissement de la Seine, constitue un point de passage important. Cette ville et d'autres localités de l'espace aubois sont devenues à certaines époques des carrefours d'importance nationale et internationale en raison notamment des conditions naturelles, économiques mais aussi des projets politiques ambitieux et cohérents locaux (ex : celui des **Comtes de Champagne** au 12^{ème} siècle). Ainsi le centre et l'Est du département sont situés sur deux des grands axes d'orientation Nord-Sud qui structurent le réseau routier à l'époque gallo-romaine, laissant des traces dans le paysage ou la toponymie romaine (à l'origine notamment du patrimoine archéologique des voies romaines).

L'établissement des **foires de Champagne** aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles à Troyes et Bar-sur-Aube a eu un impact considérable sur l'histoire économique de l'espace aubois. Au XIII^{ème} siècle, les activités d'échanges deviennent le ressort principal du progrès économique, et ont pour conséquences le développement d'une politique routière et l'apparition d'une diversité d'itinéraires. Le réseau routier passe d'une orientation Nord / Sud à une orientation Est/ Ouest. C'est également à la même période, vers le XII^{ème} siècle que les **Templiers**, membre d'un ordre religieux et militaire, sont fondés. L'aube est le berceau de l'ordre des Templiers, dont Hugues de Payns, né dans la région, est le fondateur. L'histoire templière est donc fortement ancrée sur le territoire et il est encore possible d'en visiter les vestiges.

Au XIV^{ème} et au début du XV^{ème} siècle, la guerre de 100 ans provoque le déclin des foires qui ne reprendront qu'au milieu des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, liées à la puissance des marchands. Suit alors une période de rayonnement économique, artistique et culturel, accompagnée d'une exceptionnelle croissance démographique. Le grand commerce avec l'Europe produit une intensification du commerce local, facteur d'un essor architectural et artistique (école champenoise de sculpture et de vitraux). Mais, à la fin du XVI^{ème} siècle, des guerres de religion, puis une série de conflits locaux tout au long du XVII^{ème} siècle, mettent un coup d'arrêt aux foires champenoises. Ceci plonge Troyes et sa région dans une période noire qui se prolongera jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ce n'est qu'au début du XIX^{ème} siècle que se relancent le grand commerce puis la grande industrie, liés notamment au textile. Troyes et ses marchands, durant ces 4 siècles, dominent complètement les campagnes.

Au XVIII^{ème} siècle, avec le développement des relais de poste, les routes de poste deviennent l'armature principale du réseau routier jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. On peut retenir notamment les routes de première classe (Paris-Bâle par Troyes, Bar-sur-Aube et Chaumont, qui correspond à l'actuelle RD619, et l'axe Nantes – Strasbourg par Sens, Troyes, Brienne-le-Château, Joinville, ancienne N60, aujourd'hui RD960) et les routes secondaires suivant la vallée de l'Aube vers Brienne-le-Château, ou reliant Bar-sur-Aube à Wassy.

CARTE DE CASSINI - XVIIIÈME SIÈCLE



Carte 37 : Carte de Cassini (XVIIIe siècle). Le massif forestier de la forêt d'Orient est bien visible, tout comme l'influence de la topographie (vallées) dans la structuration du territoire autour des routes

Dans ce contexte, Bar-sur-Aube (commune située en-dehors du périmètre d'étude, au Sud-Est, et structurante du Barrois) devient un marché important (grains, blés, seigles, vins, eaux de vie, laine et suif du barrois, cuirs, bois...) qui importe également cobalt et manganèse pour les verreries. Avec le temps, les centres commerciaux majeurs de l'espace aubois s'inscrivent de plus en plus dans l'orbite de Paris. Une partie de leur commerce est orientée vers la capitale. Cette tendance s'accroît avec **l'évolution de la grande industrie** à Troyes au XIX^{ème} siècle, ce qui touche l'espace rural, par l'intermédiaire des bourgs, qui jouent le rôle de pôles secondaires avec notamment les foires annuelles et marchés hebdomadaires. Ces foires sont particulièrement implantées dans le Barrois, demeurant moins nombreuses en crayeuse et Champagne humide. Elles sont généralement situées sur les cours d'eau. À cette époque, Troyes et Bar-sur-Aube dominent complètement l'activité économique du périmètre d'étude.

La complexité des découpages religieux, fiscaux, juridiques de l'ancien régime est refondue à la révolution. La recherche d'un découpage plus rationnel des divisions administratives veut alors répondre à des exigences de fonctionnement politique (élections). Après la recherche d'une solution géométrique abstraite, la prise en compte de l'espace réel, en continuité avec l'Ancien régime, conduit à la création des départements, divisés en districts puis cantons. La définition des cantons en 1801 correspond globalement au découpage actuel (quelques modifications ont été opérées dans les années 1920), et demeure un héritage puissant.

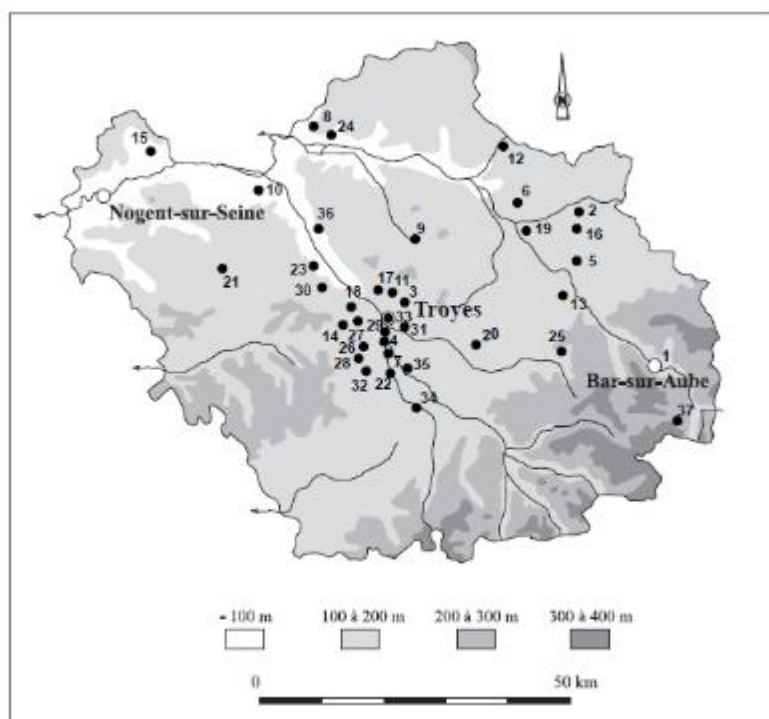
Au cours du XX^{ème} siècle, cette ruralité structurée par les bourgs et les axes d'échanges s'estompe au fur et à mesure de l'importance prise par Troyes. Seules Bar-sur-Aube (dont l'influence s'étend sur la partie sud-est du territoire d'étude), et dans en moindre mesure Brienne-le-Château et Vendevre-sur-Barse, conservent cette place dans la structuration du territoire et des modes de vie.

8.2 Patrimoine archéologique : une prise en compte loin d'être systématique

Le territoire ne se situe pas dans une zone de présomption de prescription archéologique. Les différentes données fournies par le Service Régional de l'Archéologie mettent en évidence des campagnes de fouille régulières réalisées à l'occasion de projets (d'aménagement urbain, de carrière...), plus ou moins concluantes et aboutissant à la découverte de patrimoines variés. Pour la seule année 2017, les sites suivants ont été explorés (le numéro fait référence à la carte de localisation ci-dessous) :

Tableau 10 : identification des sites de fouilles archéologiques sur le périmètre d'études (Source : Bilan 2017 du Service Régional de l'Archéologie)

N°	Commune	Intitulé de l'opération de fouille	Justificatif de la fouille	Epoque
2	Blignicourt	Phases 3 et 4 des fouilles du Haut de la Cour, Les voies de Brienne.	Projet de carrière	Mésolithique, Néolithique, Âge du Bronze, Âge du Fer, Gallo-romain, Moderne, Contemporain
5	Brienne-la-Vieille	Ferme des Charmes	Projet de carrière	Moderne, Contemporain
13	Dienville	Le Clos de Rizaucourt, rue Henry	Demande de Permis d'aménager	Moderne, Contemporain
16	Lassicourt	Aérodrome	Projet de parc photovoltaïque	Âge du Bronze, Âge du Fer, Contemporain
19	Lesmont	La Roche, le Grand Poirier et le Beurre	Non précisé	Néolithique, Âge du Bronze, Âge du Fer
20	Lusigny-sur-Barse	Rue Charles Delaunay	Projet de lotissement	Néolithique, Âge du Fer, Moderne, Contemporain
25	Puits-et-Nuisement	Le Mont Chavaut	Non précisé	Néolithique, Age du Bronze



Carte 38 : Localisation des fouilles archéologiques autorisées en 2017 à l'échelle du département de l'Aube (Source : Bilan 2017 du Service Régional de l'Archéologie)

Au-delà de la préservation de certains vestiges archéologiques reconnus et protégés (voies romaines, inscrites au titre des Monuments historiques), il existe donc un patrimoine archéologique certain, lié à l'histoire riche du périmètre d'études, et dont la présence doit être intégrée de façon systématique dans les réflexions et approches opérationnelles des différents projets (prise en compte de la temporalité des fouilles préventives permettant de poser le diagnostic initial).

8.3 Un patrimoine bâti révélateur du paysage et de l'histoire du territoire

8.3.1 Un patrimoine monumental essentiellement religieux

Le périmètre d'étude compte un certain nombre d'édifices et sites protégés, offrant une reconnaissance forte d'une large partie du patrimoine architectural local, assorti de mesures de protections (voir la partie consacrée aux classements et inscriptions au titre des Monuments historiques, ci-dessous).

Ce patrimoine monumental s'exprime particulièrement dans le domaine du patrimoine religieux : un travail au long court entamé dès la fin des années 1990 a conduit à en reconnaître le caractère exceptionnel, en matière de diversité et de qualité.

Les inventaires réalisés ont ainsi permis de recenser plus de 52 églises de villages, réparties sur tout le périmètre du Pnr actuel. Ce patrimoine religieux se retrouve également à l'échelle de tout le périmètre d'étude, et tout particulièrement dans la partie Nord (Nord de la Communauté de communes des Lacs de Champagne) et au-delà (territoire du Der). Pour autant, la découverte de ce patrimoine est limitée : la plupart des églises ne sont accessibles qu'au cours des offices, ou dans le cadre des visites organisées par l'association départementale « Un jour, une église » (relativement rares).

Datées du XI^{ème} au XVI^{ème} siècle, les églises présentent une architecture mineure, romane ou gothique tardive, caractérisée par la variété des volumes, des formes (notamment des clochers), et surtout des matériaux utilisés. Ceux-ci répondent aux mêmes logiques que l'habitat vernaculaire : on trouve donc des églises en pierre de taille, mais aussi en pans de bois et torchis, ou avec des matériaux mixtes.

Depuis les premiers travaux de recensement, ce patrimoine a été mis en valeur de différentes façons, notamment via la création d'un circuit de découverte autour des lacs, ou la valorisation d'un patrimoine artistique lié (par exemple, création d'un livret « Chefs d'œuvres du beau XVI^{ème} dans les églises du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ». Cette valorisation s'est également concrétisée via le trésor des églises du Pnr de la Forêt d'Orient : un ensemble de pièces d'orfèvrerie du XVe au XIXe siècles, ainsi que des sculptures religieuses du XIIe au XVIIIe siècles.



Photo 22 : église de l'Assomption de la Vierge, Brantigny



Photo 23 : église Saint Loup, Molins-sur-Aube



Photo 24 : Église à pans de bois - Mathaux

8.3.2 Le patrimoine vernaculaire : un révélateur du paysage

8.3.2.1 Des organisations urbaines fondées sur les axes de communication historiques

L'implantation des villages a été fortement conditionnée par la structure du réseau routier. A l'échelle du département de l'Aube, les routes du réseau principal convergent vers Troyes, formant une étoile. Sur le périmètre d'étude, le réseau routier secondaire est plus amplement conditionné par le contexte naturel : organisation perpendiculaire aux vallées en Champagne crayeuse, en larges couloirs entre deux forêts ou à travers d'épais massifs pour la Champagne humide, et dans les vallées du Barrois, où les routes vont d'un coteau à l'autre sans franchir la rupture de pente. En partie Nord du périmètre d'études, les vallées des affluents en rive droite de l'Aube (le Meldançon, le Ravet et la Voire) structurent le réseau viaire et l'organisation des villages.

Au contraire, le tracé des deux autoroutes, et surtout l'A5 dans sa partie septentrionale, s'affranchit des contraintes topographiques et se raccroche difficilement au réseau des routes existantes. C'est notamment le cas sur le Barrois, où l'autoroute A5 survole les difficultés du terrain.

L'influence de la topographie et du socle géographique se traduit alors dans les différentes formes d'organisation urbaine. Ainsi, sur le plan morphologique et spatial, on distingue :

- Les villes Champagne crayeuse : légèrement perchées au-dessus des vallées humides, avec des villages égrenés le long des vallées de la Seine et de l'Aube. Les villages y sont groupés, généralement sous forme de villages-rues.
- Les villes et villages groupés du Barrois : implantation dans les vallées, sans que soit franchie la ligne de rupture de pente du talus. Les villages les plus importants sont souvent ancrés aux rivières.
- Les villages dispersés en hameaux et en fermes de la Champagne humide, y compris dans la partie nord du périmètre d'étude.

Malgré les évolutions récentes, le périmètre d'étude se caractérise par l'ancienneté, la diversité et la relative stabilité historique des villages : peu ont disparu définitivement, peu ont été créés, déplacés ou modifiés. Même si cette stabilité doit être nuancée sur la partie de la Champagne humide ayant accueillie les grands lacs de régulation de la Seine, le village conserve sa fonction de cellule de base de la construction historique de l'espace aubois, organisant l'espace physique et social.

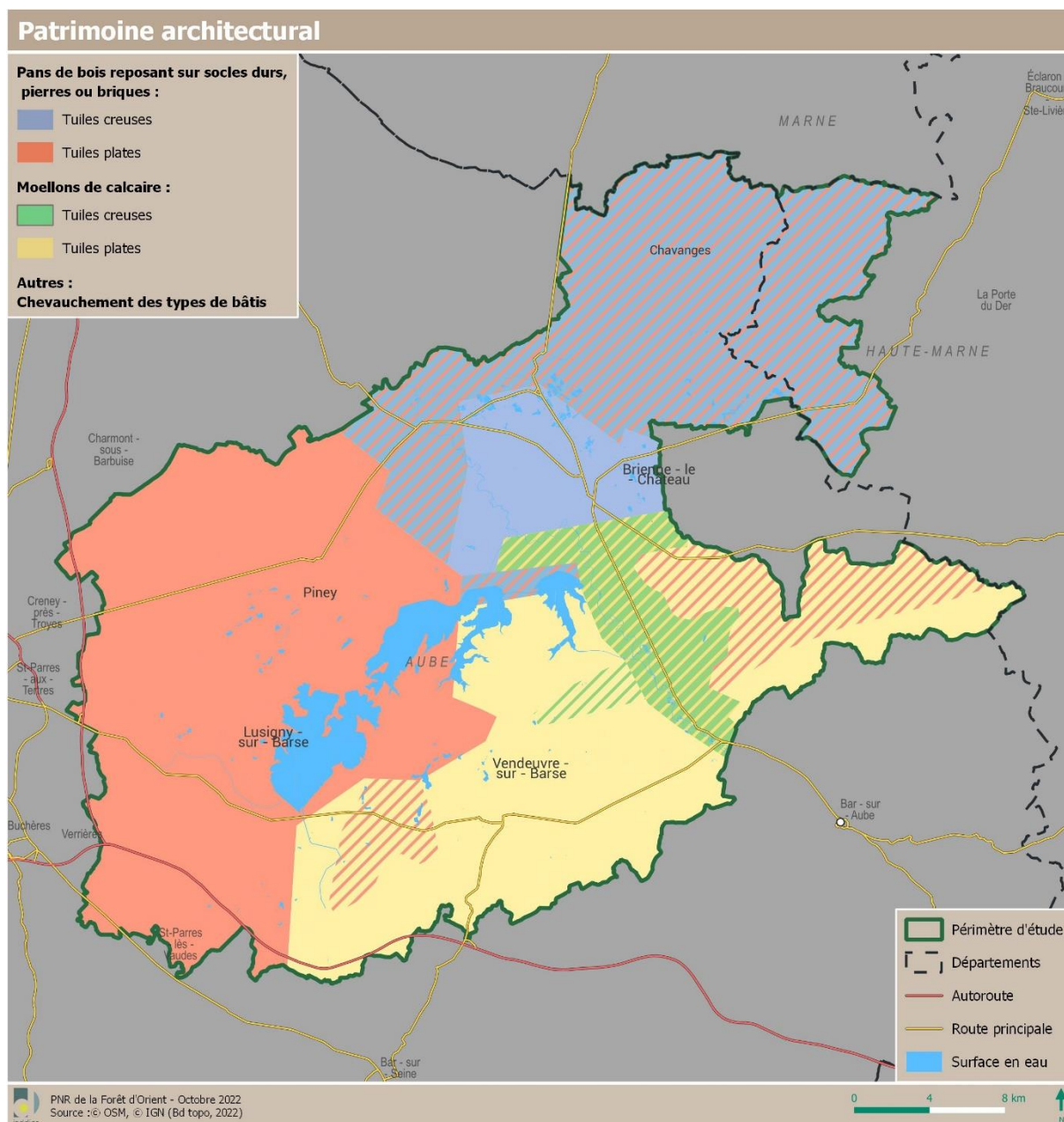
8.3.2.1 Une diversité architecturale révélatrice du socle géomorphologique

Le périmètre d'étude est marqué par une diversité du patrimoine architectural, directement issue des caractéristiques géomorphologiques qui définissent les grands ensembles paysagers :

- Le Barrois est caractérisé par un habitat vernaculaire dominé par la pierre, issue de calcaires très résistants. La région a eu une grande influence dans le cadre des grands chantiers du Moyen-âge et des grands travaux publics du XIX^{ème} siècle (présence du canal de navigation de la Haute-Seine entre Troyes et Bar-sur-Seine, qui a favorisé la diffusion de matériaux que l'on retrouve dans les régions contiguës, comme la Champagne humide).
- La Champagne humide bénéficie d'une prédominance d'argiles aux couleurs vives (argile telugine) et du bois, ce qui a favorisé la production de tuiles, briques et poteries, ainsi que de l'architecture à pans de bois. Les régions limitrophes (Barrois, Soullaines-Dhuys et Vendeuvre-sur-Barse) ont fourni de la pierre à moellons et de la dalle résistante.
- La Champagne crayeuse est caractérisée par des matériaux moins diversifiés, et une craie marneuse de moindre qualité. Elle a pourtant été utilisée pour la construction, offrant une couleur plus claire que dans le Barrois. Elle a surtout contribué au développement d'usages industriels (Blanc de Troyes, Chaux hydraulique).

Dans les faits, ces influences architecturales directement issues du socle géomorphologique se croisent sur les territoires, en particulier au niveau des secteurs d'articulation des entités paysagères.

Au Nord du territoire, l'interface poreuse entre Champagne humide et Champagne crayeuse, marquée par les échanges commerciaux et culturels, se retrouve dans le palimpseste urbain et architectural, à l'origine d'un patrimoine vernaculaire lui-même marqué par l'histoire de ses rénovations. La situation est la même (sur des influences plus marquées par les constructions en moellons calcaire) en partie est, au niveau de la transition entre la Champagne humide et le Barrois : là, les influences architecturales s'appuient sur les axes de communication pour dépasser la simple topographie.



Carte 39 : Délimitation des entités architecturales

8.3.2.2 Un état de conservation variable du patrimoine vernaculaire

L'état de conservation est très variable selon les régions et les villages. Des efforts importants de valorisation et de conservation ont été faits sur le périmètre actuel du Pnr, aboutissant à différentes démarches :

- Réalisation d'un Guide architectural et paysager, constitué notamment d'un cahier de recommandations et d'un cahier destiné à la sensibilisation des habitants. Ce guide constitue un outil important : il sert de médiation pour les particuliers, et il est consulté par l'UDAP de l'Aube pour accompagner l'instruction des dossiers. Il a été également annexé au SCoT de Territoire de l'Aube.
- Mise en place d'une dynamique de restauration et de réhabilitation, notamment en ce qui concerne les granges à pans de bois.

Les granges à pans de bois constituent un patrimoine architectural important pour le périmètre d'études. Ces granges dimières, situées en fond de parcelles, sont un héritage de l'organisation seigneuriale du territoire. Malgré les efforts déployés, les dynamiques de préservation et restauration peinent à donner des résultats, face à la fragilité de cette architecture qui n'a plus de réelle fonction dans les modes de vie contemporains.

Un certain nombre de ces granges sont ainsi abandonnées et en pleine dégradation. L'évolution de la situation est souvent difficile à suivre dans le temps, du fait de la dégradation extrêmement rapide une fois les toitures effondrées.

8.4 Des efforts de valorisation du patrimoine culturel immatériel

8.4.1 Culture locale

Sur le périmètre d'étude, il existe des structures dédiées à la mise en valeur du patrimoine et de la culture locales :

- Association des Amis du Parc, qui organise de nombreuses sorties et événements chaque année pour valoriser le patrimoine naturel et culturel, apporter une offre culturelle dans les villages et édite une revue trimestrielle consacrée aux richesses et à la vie du Parc : « L'Esbarboucle » (123 éditions dernier en hiver 2021) ;
- L'Ecomusée de la Forêt d'Orient, situé à Brienne-la-Vieille, qui rassemble un patrimoine riche du savoir-faire agricole et artisanal (propriété du Parc et géré par l'ASPRA) ;
- L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural et Artisanal (ASPRA) qui gère l'Ecomusée de la Forêt d'Orient et édite « La roue en bois » bulletin trimestriel (148 éditions dernière en janvier 2022) ;
- L'association Culture Rurale Et Savoirs Partagés En Forêt d'Orient (CRESPEFO) de Piney qui vise à étendre son activité sur l'ensemble du Parc, et organise des animations ;
- Le Musée Napoléon 1^{er} à Brienne-le-Château, dans le lieu qui accueille l'Empereur lors de ses classes, et grands événements historiques (bataille de Brienne lors de la campagne de France) ;
- Le Trésor des Églises du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, à Dienville, axé sur la richesse du patrimoine religieux rural qui rassemble une grande partie des pièces d'orfèvrerie et des sculptures religieuses des églises du Parc qui sont fermées aux visiteurs ;
- Le Festival des Lacs de la Forêt d'Orient ; 6^{ème} édition en 2022 (n'a pas eu lieu en 2020), soutenu par le Parc et organisé par l'Association pour le Développement et l'Animation du Territoire d'Orient et de l'est Aube (ADATOE)

Le Parc a par ailleurs développé des actions de valorisation des cultures et productions locales :

- Mise en place d'une démarche globale en faveur des circuits alimentaires de proximité, intitulée « Croque ton Parc », avec pour objectifs :
 - Valorisation des produits locaux issus du Parc auprès du grand public, des professionnels des métiers de bouche et des commerçants ;
 - Valoriser les professionnels proposant/utilisant des produits locaux issus du Parc ;
- Déclinaison locale de la marque collective « Valeurs Parc » basée sur trois critères de développement durable (attachement de l'économie au territoire, valeurs sociales et prise en compte de l'environnement) : pour un professionnel installé sur le territoire, cette marque permet de valoriser son activité et ses produits (logique de visibilité, de développement durable, mise en place d'un réseau de professionnels). Cette marque porte sur quatre grands types de produits et services : hébergements touristiques, restaurants, sites de découverte, produits agricoles.

8.4.2 Diffusion des savoirs et éducation à l'environnement et au territoire

Plusieurs centres de documentation et d'information existent sur le périmètre d'études :

- Maison du Parc, à Piney,
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Sud Champagne, situé hors périmètre à Soulaines-Dhuys, et qui poursuit deux objectifs :
 - L'accompagnement des personnes et des territoires dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement, ou le conseil pour la réalisation de projets portés par les acteurs du territoire,
 - La sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement.
- Centre Départemental de Documentation Pédagogique de l'Aube : centre de ressources et de documentation, situé à Troyes mais traitant de l'ensemble du département de l'Aube.
- Le centre Yvonne Martinot, un centre d'accueil permanent de la Ligue de l'Enseignement de l'Aube, qui accueille des enfants pour des séjours éducatifs, des séjours de vacances, mais également des familles, associations, entreprises et autres organismes.
- La ferme pédagogique de la Marque à Briel-sur-Barse
- Le GRAINE Champagne-Ardenne, tête de réseau des associations d'éducation à l'environnement, qui siège au Centre Yvonne Martinot.

Le Parc a également produit ou contribue à la diffusion de savoirs via la production d'une diversité de supports de communication et d'information :

- Mise en place d'une carte interactive, accessible via le site Internet du Parc, et renseignant sur les équipements touristiques et culturels du territoire, sur le patrimoine naturel et sur les conditions d'accessibilité des différents sites,
- Des documents d'information et de compréhension sur le patrimoine naturel du périmètre d'études : Lettre de la Réserve naturelle régionale, Sit'Info et Lettre Natura 2000, fiches-outils en faveur de la préservation des milieux naturels, brochures thématiques (étang, zones humides...)
- Nombreuses brochures touristiques et de mise en valeur du territoire (activités, observer les oiseaux, animations...)
- Mise à disposition de la revue de l'Association des Amis du Parc.
- Des guides de compréhension et de valorisation du patrimoine local : guide des produits locaux, guide architectural et paysager, guide des essences végétales locales.
- Publication de 15 éditions et 1 hors-série du « Territoire d'Orient », le magazine du Parc distribué à tous les habitants du territoire de 2002 à 2019.
- Le « courrier scientifique » du Parc : 39 éditions

En outre, depuis 2019, le Parc a mis en place une offre de prestations de guide nature pour accompagner les visiteurs et/ou habitants du territoire à la découverte des patrimoines naturels du

Parc. Cet accompagnement vise également à faire un lien avec les « histoires locales » et les producteurs (visite nature/ puis d'une cave à champagne avec un producteur-viniculteur du Parc...).

8.5 Protections réglementaires du patrimoine naturel et bâti

8.5.1 Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le périmètre d'étude ne compte pas de périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il se situe en bordure du périmètre « Coteaux, Maisons & Caves de Champagne », inscrit au patrimoine mondial depuis 2015, et localisé sur des emprises relativement larges de part et d'autre du périmètre d'études. La zone d'engagement compte en effet 320 villes et villages, avec une partie de la zone d'engagement située en bordure Sud-Ouest du périmètre d'étude.

8.5.2 Sites patrimoniaux remarquables

Il n'existe pas de Site Patrimonial Remarquable sur le territoire, ni de Périmètre Délimité des Abords.

8.5.3 Monuments historiques

Il existe 86 Monuments historiques sur le périmètre d'étude : 28 classés, et 58 inscrits. Pour l'ensemble de ces sites, le périmètre de protection de 500 m s'applique : aucun Monument historique n'est concerné par un Périmètre Délimité des Abords.

Tableau 11 : Liste des monuments historiques

Commune	Appellation	Date de protection	Siècle
Arrembécourt	Eglise Saint-Etienne	1987/09/11 : inscrit MH	16e siècle;18e siècle;19e siècle
Bailly-le-Franc	Eglise	1926/05/07 : inscrit MH	16e siècle
Bétignicourt	Tronçons de voies romaines de Langres à Remps, et de Troyes à Naix	1982/08/05 : inscrit MH	Gallo-romain
Bossancourt	Château	1982/02/19 : inscrit MH	3e quart 18e siècle;2e quart 19e siècle
Bouy-Luxembourg	Eglise Saint-Loup	1980/05/27 : classé MH	16e siècle
Brienne-la-Vieille	Abbaye de Basse-Fontaine (ancienne)	1926/06/10 : inscrit MH	12e siècle
Brienne-la-Vieille	Croix de carrefour	1916/11/25 : classé MH	2e quart 18e siècle
Brienne-la-Vieille	Eglise	1907/07/30 : classé MH	16e siècle
Brienne-le-Château	Château	1935/06/04 : inscrit MH	2e moitié 18e siècle
Brienne-le-Château	Eglise	1895/04/09 : classé MH	4e quart 12e siècle;14e siècle;16e siècle;18e siècle
Brienne-le-Château	Halles (vieilles)	1930/11/30 : classé MH	16e siècle
Brienne-le-Château	Ecole militaire	1933/06/29 : classé MH	
Brienne-le-Château	Hôpital	1941/05/23 : inscrit MH	2e moitié 18e siècle
Brienne-le-Château	Statue de Napoléon et Hôtel de ville	1995/06/28 : inscrit MH partiellement	3e quart 19e siècle
Brienne-le-Château	Croix de mission	1930/03/18 : inscrit MH	1er quart 19e siècle
Chauffour-lès-Bailly	Eglise	1926/05/29 : inscrit MH	16e siècle;17e siècle
Chavanges	Maison à pans de bois	1928/10/29 : inscrit MH	16e siècle
Chavanges	Eglise	1907/07/13 : classé MH	13e siècle;15e siècle;16e siècle

Chavanges	Eglise Saint-Gengoul de Chasséricourt	1988/08/26 : inscrit MH	16e siècle;2e moitié 18e siècle
Clérey	Eglise	1926/05/07 : inscrit MH	12e siècle;16e siècle
Dienville	Cimetière	1980/12/15 : classé MH	3e quart 18e siècle
Dienville	Eglise	1907/06/24 : classé MH	16e siècle
Droyes	Eglise	1914/03/27 : classé MH	12e siècle;16e siècle
Eclance	Château	1982/03/19 : inscrit MH	18e siècle
Fresnoy-le-Château	Château du Plessis	2001/10/08 : inscrit MH	1ère moitié 19e siècle
Fuligny	Ancien château de Fuligny	2003/11/26 : inscrit MH	18e siècle
Géraudot	Eglise	2015/09/25 : inscrit MH	16e siècle
Hampigny	Eglise Saint-Nicolas	1995/01/10 : classé MH	12e siècle;16e siècle;18e siècle
Joncreuil	Croix de cimetière	1988/11/09 : inscrit MH	3e quart 17e siècle
Joncreuil	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	1988/11/09 : inscrit MH	12e siècle;13e siècle;18e siècle
Juvanzé	Eglise Saint-Gengoult	2003/01/09 : inscrit MH	2e moitié 12e siècle;18e siècle
Laubressel	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	2006/01/10 : inscrit MH	16e siècle
Laubressel	Croix du cimetière	1942/06/22 : classé MH	2e quart 17e siècle
Lentilles	Eglise	1933/02/20 : classé MH	16e siècle
Lesmont	Maison à pans de bois	1982/12/29 : inscrit MH	4e quart 16e siècle
Lesmont	Maison du 18s	1954/01/26 : inscrit MH	4e quart 18e siècle
Lesmont	Halle	1982/12/29 : inscrit MH	3e quart 19e siècle
Lesmont	Eglise	1982/12/21 : inscrit MH	13e siècle;16e siècle
Longeville-sur-la-Laines	Croix de cimetière datant du 15s adossée à l'église	1911/05/22 : classé MH	15e siècle
Longeville-sur-la-Laines	Eglise Sainte-Marie	1992/06/04 : inscrit MH	13e siècle;16e siècle
Louze	Eglise Saint-Martin	1990/01/11 : classé MH	16e siècle;18e siècle
Luyères	Eglise Saint-Julien	1958/09/08 : classé MH	16e siècle
Maizières-lès-Brienne	Eglise	1926/06/19 : inscrit MH	12e siècle;16e siècle
Mathaux	Eglise	1982/12/13 : inscrit MH	3e quart 18e siècle
Mesnil-Saint-Père	Eglise	1982/12/21 : inscrit MH	12e siècle;16e siècle;17e siècle
Molins-sur-Aube	Eglise	1926/06/19 : inscrit MH	16e siècle
Montiéramey	Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption	1840 : classé MH	12e siècle;16e siècle
Montiéramey	Ancienne abbaye	2001/11/12 : inscrit MH	17e siècle;18e siècle
Montmorency-Beaufort	Eglise de l'Assomption	1990/01/11 : classé MH	16e siècle;2e quart 19e siècle
Montreuil-sur-Barse	Eglise Saint-Gilles	2002/11/14 : classé MH	2e moitié 12e siècle;1er quart 16e siècle;19e siècle
Montreuil-sur-Barse	Maison du 16e siècle	1997/03/24 : classé MH	milieu 16e siècle
Onjon	Eglise Saint-Parres	1987/06/09 : inscrit MH	16e siècle;18e siècle
Pel-et-Der	Eglise de l'Assomption	1990/08/21 : inscrit MH	1ère moitié 16e siècle
Piney	Halle	1972/10/04 : classé MH	
Piney	Chapelle de Brantigny	1987/11/09 : classé MH	4e quart 15e siècle;1er quart 16e siècle
Piney	Chapelle du cimetière	1927/01/06 : inscrit MH	2e moitié 16e siècle
Précy-Saint-Martin	Eglise	1986/08/22 : inscrit MH	12e siècle;16e siècle
Puellemontier	Eglise Notre-Dame-en-sa-Nativité	1992/06/12 : classé MH	13e siècle;16e siècle;19e siècle
Puellemontier	Croix de cimetière en pierre du 15e siècle	1909/07/09 : classé MH	15e siècle
Puits-et-Nuisement	Eglise de Puits	1990/03/09 : inscrit MH	2e quart 16e siècle

Rosnay-l'Hôpital	Eglise	1846 : classé MH	12e siècle;16e siècle
Rouilly-Sacey	Eglise de Sacey	1976/05/12 : inscrit MH	12e siècle;16e siècle
Saint-Léger-sous-Brienne	Eglise Saint-Thibaud	1983/12/29 : inscrit MH ; 1983/12/29 : classé MH	4e quart 12e siècle;16e siècle;2e moitié 18e siècle
Trannes	Eglise	1937/07/27 : inscrit MH	12e siècle
Unienville	Ferme du Breuil (ancienne grange de l'abbaye de Clairvaux)	1993/02/25 : inscrit MH partiellement	16e siècle
Val-d'Auzon	Eglise	1926/05/07 : inscrit MH	16e siècle
Vallentigny	Eglise	1948/09/29 : classé MH ; 1948/09/29 : inscrit MH	12e siècle;16e siècle
Vallentigny	Croix	1972/03/29 : inscrit MH	18e siècle
Vauchonvilliers	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	1989/11/21 : inscrit MH	12e siècle;16e siècle
Vendeuvre-sur-Barse	Eglise	1907/07/06 : classé MH	16e siècle
Vendeuvre-sur-Barse	Château	1963/09/05 : inscrit MH ; 1981/04/10 : classé MH ; 1981/04/10 : inscrit MH	11e siècle;15e siècle;17e siècle;18e siècle;19e siècle
Villeret	Eglise Saint-Ferréol	1931/04/11 : classé MH	16e siècle
Ville-sur-Terre	Eglise	1925/07/06 : inscrit MH	1er quart 16e siècle;4e quart 16e siècle

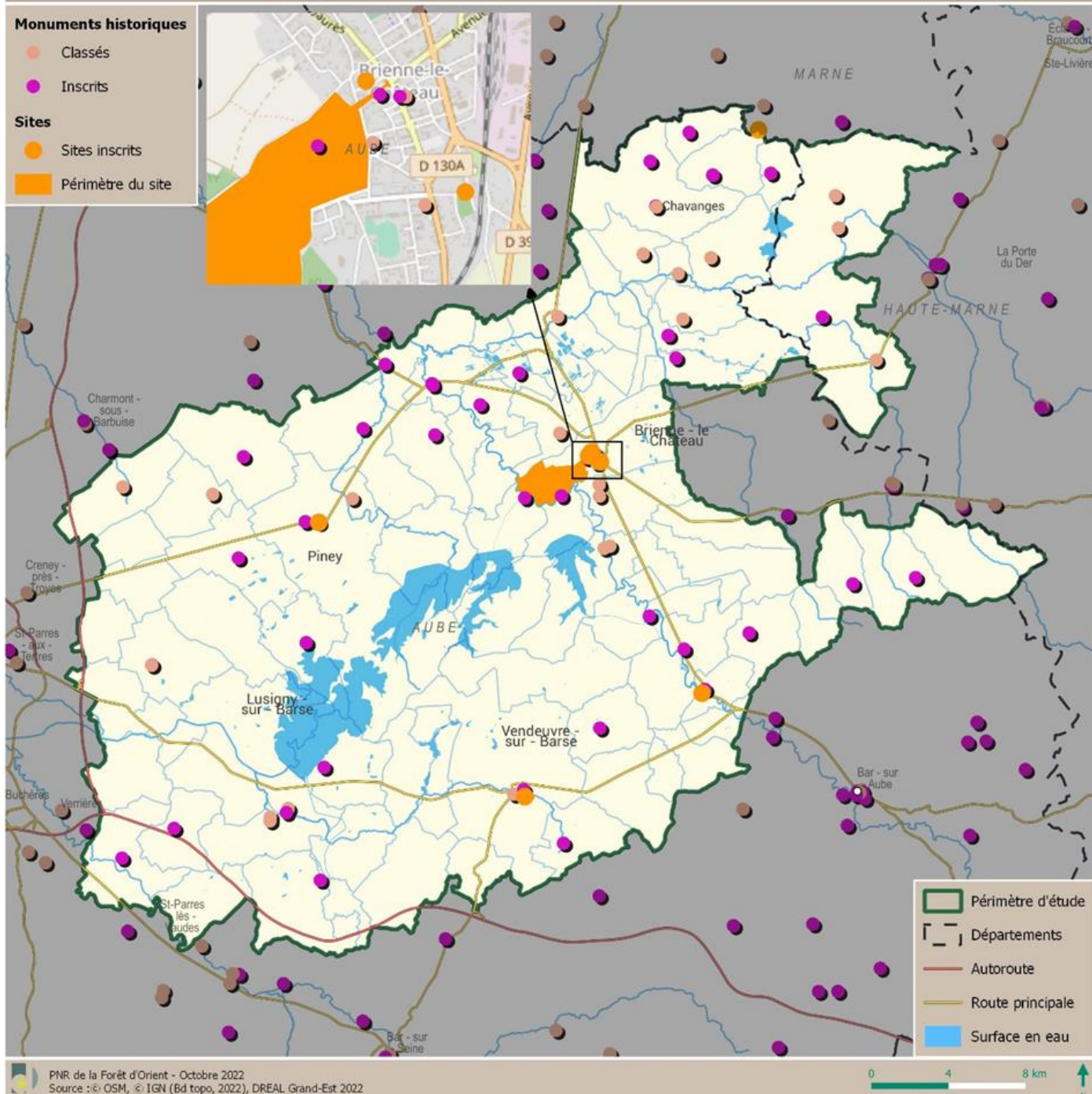
8.5.4 Sites classés et inscrits

Le périmètre d'étude ne compte pas de site classé.

Il compte 8 sites inscrits :

- Village et rives de l'Aube à Bossancourt,
- La Grand Cour à Brienne-Le-Château,
- Maison Sise à l'angle du boulevard Napoléon à Brienne-Le-Château,
- Parc du château et terrains (totalité) à Brienne,
- Pelouses et avenues du château à Brienne-Le-Château,
- Place de la Halle à Piney,
- Château et son Parc à Vendeuvre-Sur-Barse
- L'ensemble du village d'Outines.

MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES INSCRITS



Carte 40 : Protection réglementaire du patrimoine naturel et bâti




8.6 Activités socioculturelles et vie culturelle

Le territoire d'étude n'est pas doté d'équipements culturels d'envergure. La vie culturelle se concentre majoritairement au niveau de l'agglomération troyenne (salles d'exposition, théâtres, cinéma...) et dans une moindre mesure, au Sud-Est du territoire, vers Bar-sur-Aube. C'est dans cette commune qu'est installé un cinéma qui propose des séances en itinérance (« Un cinéma qui vagabonde », géré par la coopérative Casaciné) dans les communes du territoire d'étude (Piney, Vendeuvre-sur-Barse...). Le territoire ne bénéficie d'une structuration de la vie culturelle à l'échelle du Pnr, les micro-initiatives viennent alimenter une offre très locale.

Il existe néanmoins plusieurs activités culturelles portées par les associations du territoire, parfois en collaboration avec des acteurs extérieurs :

- Le collectif « Un jour, une église » lancé à Bar-sur-Seine en 2012
- Le festival « Été nomade » qui a lieu sur la plage de Géraudot
- Le Festival Itinérant Les Arts Confondus à Mesnil-saint-Père
- Les Colporteurs de la Forêt d'Orient - Théâtre de la Forêt d'Orient à Vendeuvre-sur-Barse : seul équipement physique sur le territoire d'étude,
- Festival de musique classique des Lacs
- Le cinéma de la Ligue Champagne-Ardenne
- Les Maisons pour tous : Vendeuvre-sur-Barse et Brienne-le-Château
- Les associations municipales et comités des fêtes du territoire.

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

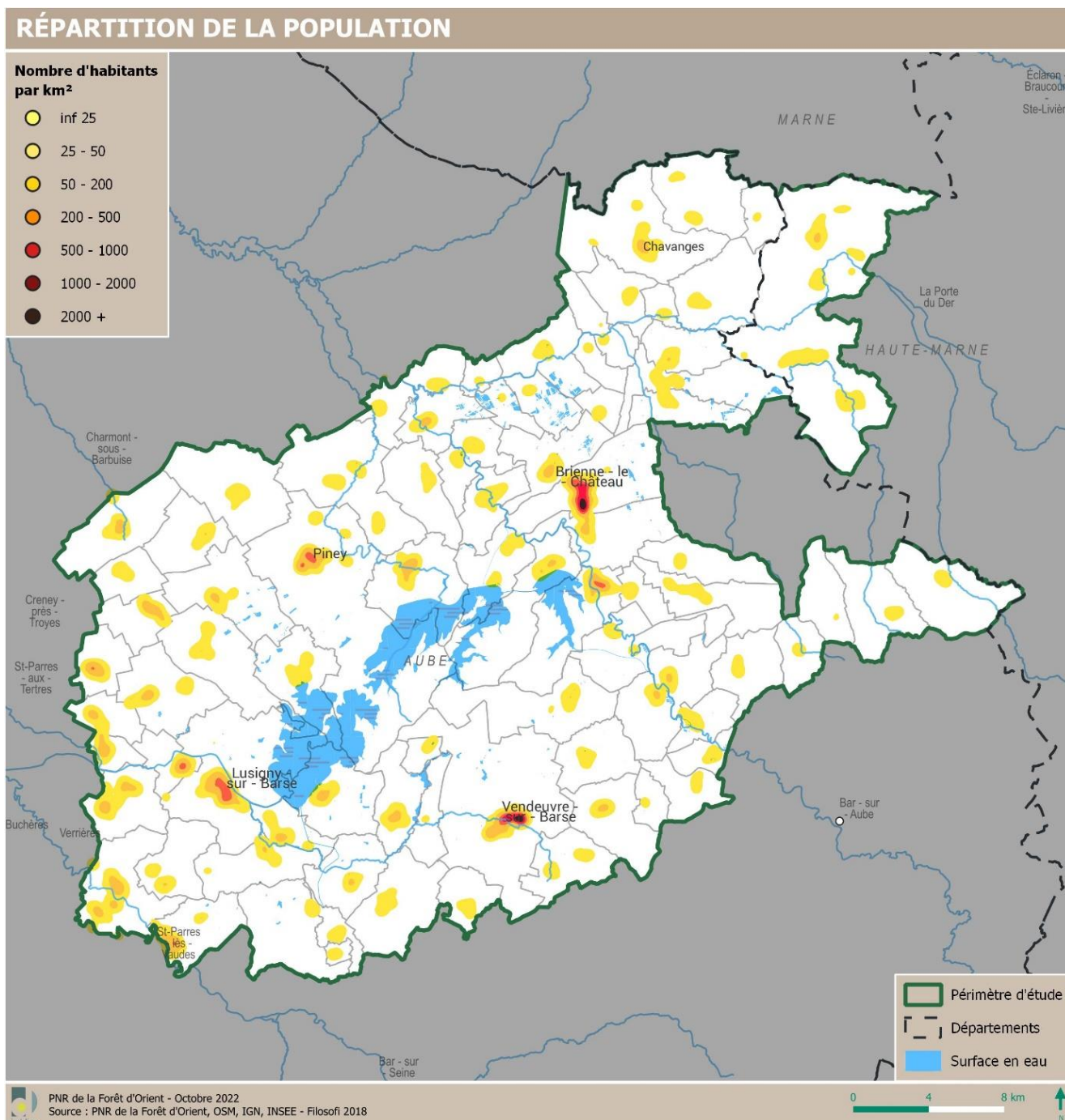
 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine vernaculaire particulièrement préservé sur le périmètre actuel du Pnr, et offrant des qualités certaines à l'échelle du périmètre d'étude • Une diversité du patrimoine architectural, représentatif des grandes unités paysagères du territoire d'étude • Un patrimoine monumental principalement religieux, préservé et mis en valeur • Une concentration de la vie culturelle notamment au niveau de Troyes... 	<ul style="list-style-type: none"> • Une banalisation du patrimoine architectural par une banalisation de la construction neuve et la mise en œuvre de réhabilitations peu respectueuses • Une disparition progressive du patrimoine des granges en bois • ... au détriment du dynamisme culturel local, peu marqué • Une inadaptation du bâti ancien aux enjeux actuels (modes de vie, réchauffement climatique et augmentation du coût de l'énergie) • Une absence de base de données et connaissances complètes du patrimoine vernaculaire et « commun »
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite des actions en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine vernaculaire : connaissance et pédagogie, structuration des filières d'artisans... • L'amélioration de la connaissance sur le patrimoine • L'amplification des actions en faveur de la reconnaissance et la préservation du patrimoine particulier des granges en bois • L'adaptation du bâti ancien aux modes de vie et enjeux environnementaux actuels • L'accompagnement au développement de filières économiques visant à répondre à ces besoins : réhabilitation, artisanat, écomatériaux... 	

9 Une population et des services en évolution

9.1 Une démographie stabilisée

9.1.1 Un territoire peu densément peuplé, essentiellement composé de villages

Les 87 communes du périmètre d'étude comptent 31 060 habitants (source : INSEE RGP, 2018).



Carte 41 : Répartition de la population

La population est répartie au sein d'un maillage de villes et de villages du territoire. Brienne-le-Château est la commune la plus peuplée du territoire d'étude. Elle fait partie des trois communes, avec

Vendeuvre-sur-Barse et Lusigny-sur-Barse, qui dépassent les 2 000 habitants. Elles comptent respectivement 2798, 2354 et 2261 habitants. S'ajoutent trois communes comptant plus de 1 000 habitants, Piney, Rives Dervoise et Clérey, avec respectivement 1 499, 1376 et 1 150 habitants. Seules dix autres communes comptent plus de 500 habitants. A l'inverse, quarante-trois communes comptent moins de 200 habitants, dont dix-huit qui en comptent moins de 100.

Ce maillage lâche de villes et de villages se traduit par une densité moyenne de population faible, de 26 habitants/km², caractéristique d'un espace rural. Le territoire présente peu de variations importantes en termes de densité, il compte seulement deux communes avec plus de 100 habitants/km² et à l'inverse près de 44 communes avec moins de 20 habitants/km². A noter qu'environ 80 % des communes comptent moins de 500 habitants et pèsent pour à peine moins de la moitié de la population totale, ce qui représente en valeur brute 12 982 habitants.

9.1.2 Une population quasi stable dans l'ensemble mais des évolutions contrastées au sein du périmètre

Les dynamiques démographiques sont contrastées au sein du territoire d'étude. Globalement la partie Ouest du territoire voit sa population augmenter, ce qui s'explique par la proximité de la Communauté d'agglomération troyenne. A l'inverse, la partie Est semble être la plus en perte d'habitants (Cf. carte ci-après). Au total, sur la période 2008-2018, le territoire a gagné au total 600 habitants, soit une augmentation de 2 %. Cette tendance suit globalement celle observée sur la première décennie du XXI^{ème} siècle où le territoire du Pnr avait gagné 2 000 habitants, mais les évolutions plus récentes depuis 2014 montrent une très légère baisse de la population. Sur le temps plus long depuis 1896, la population de ces dernières années reste légèrement plus élevée par rapport à la période 1896-2000 (source : INSEE, 1896-2018).

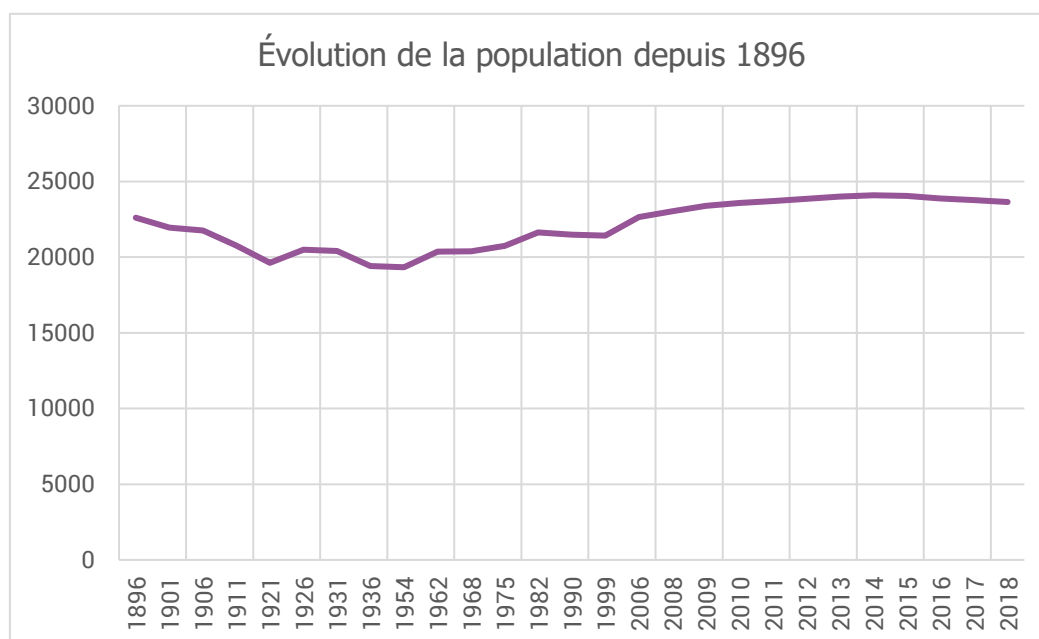
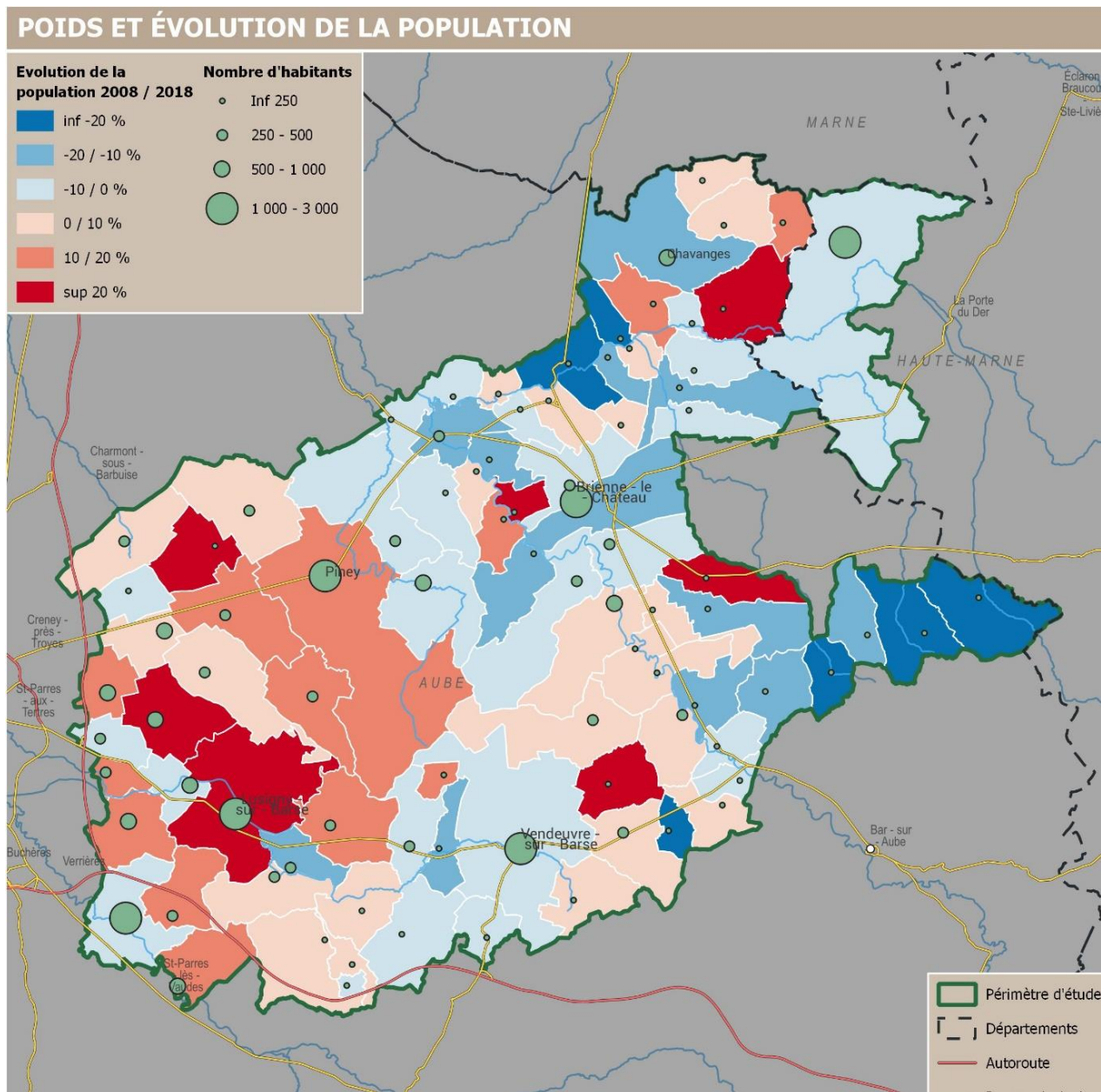


Figure 20 : Évolution de la population entre 1896 et 2018

Dans le détail, sept communes ont, sur la période 2008-2018, un gain de population supérieur à 20 %.



Carte 42 : Répartition et densité de population

PNR de la Forêt d'Orient - Octobre 2022
Source : PNR de la Forêt d'Orient, OSM, IGN, INSEE - RGP 2018



Le gain en valeur absolue est de près de 760 habitants. Dix-neuf communes ont une croissance démographique entre 1% et 10%, pour un gain en valeur absolue de moins de 250 habitants. Sur les trois villes de plus de 2 000 habitants, seule une ville, Lusigny-sur-Barse, voit sa population croître, de près de 30 %, pour un gain en valeur absolue de près de 500 habitants. Une seule des trois communes comprenant entre 1 000 et 2 000 habitants connaît également une croissance démographique. Il s'agit de Piney, avec un gain de 18%, soit 220 habitants.

Une vingtaine de communes ont connu une perte de population de 10 % ou plus, pour une perte brute de près de 900 habitants au total. Parmi ces communes, se retrouve la commune la plus peuplée du territoire d'étude, Brienne-le-Château, qui perd près de 400 habitants.

Plus d'une vingtaine de communes connaissent une perte de population comprise entre 0 et -10 %, correspondant à une perte brute d'un peu plus de 300 habitants. Vendevre-sur-Barse, deuxième commune la plus peuplée du territoire, se retrouve dans cette catégorie et connaît une perte moindre de sa population à 3 %, avec une perte brute de 70 habitants.

Si cette évolution traduit une nouvelle attractivité du territoire, elle montre également une désaffection des communes à l'Est, ainsi que la commune la plus peuplée qu'est Brienne-le-Château. Cette évolution renforce la polarité Ouest du territoire générée par l'agglomération troyenne, et traduit un phénomène de périurbanisation. La plupart des communes en bordure des lacs ont vu leur population augmenter sur la dernière décennie, ce qui exprime l'attractivité de ceux-ci.

Cette évolution complexifie le développement du maillage des équipements et des services du territoire, ainsi qu'une offre structurée de transport en commun. Les enjeux soulevés sont d'autant plus importants dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation du prix des énergies fossiles.

Plus récemment, le contexte de crise sanitaire mondiale a fait évoluer cette tendance. Les entretiens réalisés avec les acteurs du territoire ont montré que plusieurs communes ont vu s'installer de nouveaux arrivants, majoritairement des cadres et professions intellectuelles supérieures (souvent en provenance de la région parisienne), dont les activités professionnelles peuvent être réalisées en tout ou partie à distance. Il semblerait donc que le parc de logements vacants ait diminué sur la période. Mais ces évolutions, récentes, ne sont pas encore confirmées par les chiffres et les recensements officiels qui leur sont antérieurs.

9.1.3 Un léger vieillissement de la population

La moyenne d'âge des habitants du territoire d'étude est supérieure aux moyennes de l'Aube (Source : INSEE, RGP 2018) (cf. figure ci-après). Les écarts de population avec le département sont particulièrement marqués pour la catégorie des 40-54 ans avec une part plus importante de 2 points dans cette catégorie pour le territoire d'étude. L'écart observé diminue globalement avec l'âge. A l'inverse, les écarts sont également importants pour la catégorie 20-24 ans, avec une part moins importante de 1 point pour le territoire d'étude. Pour les autres catégories, les écarts sont moins significatifs mais le territoire d'étude affiche un pourcentage plus faible que le département pour les catégories jusqu'à 40 ans, et un pourcentage plus élevé pour les catégories au-delà.

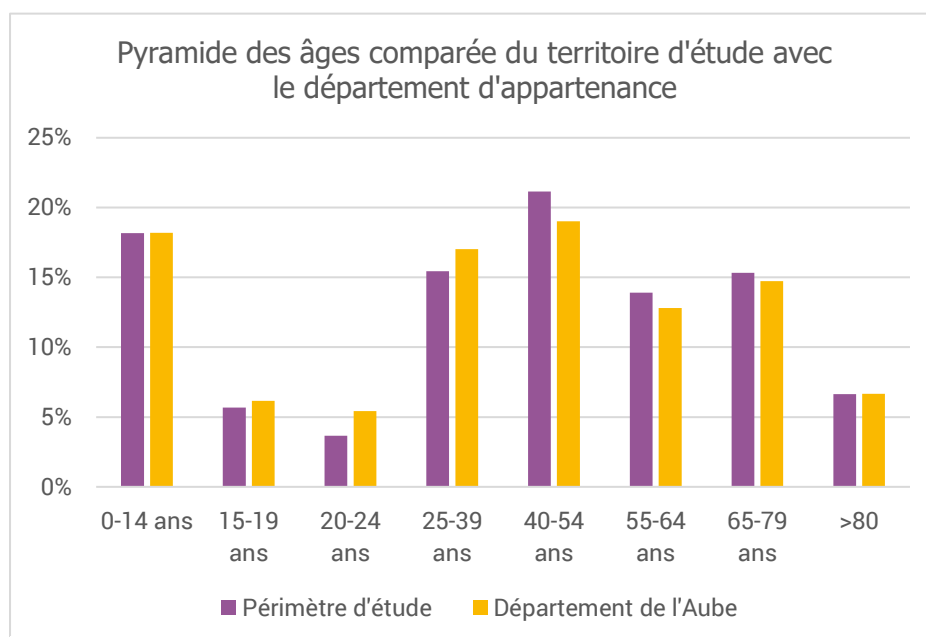
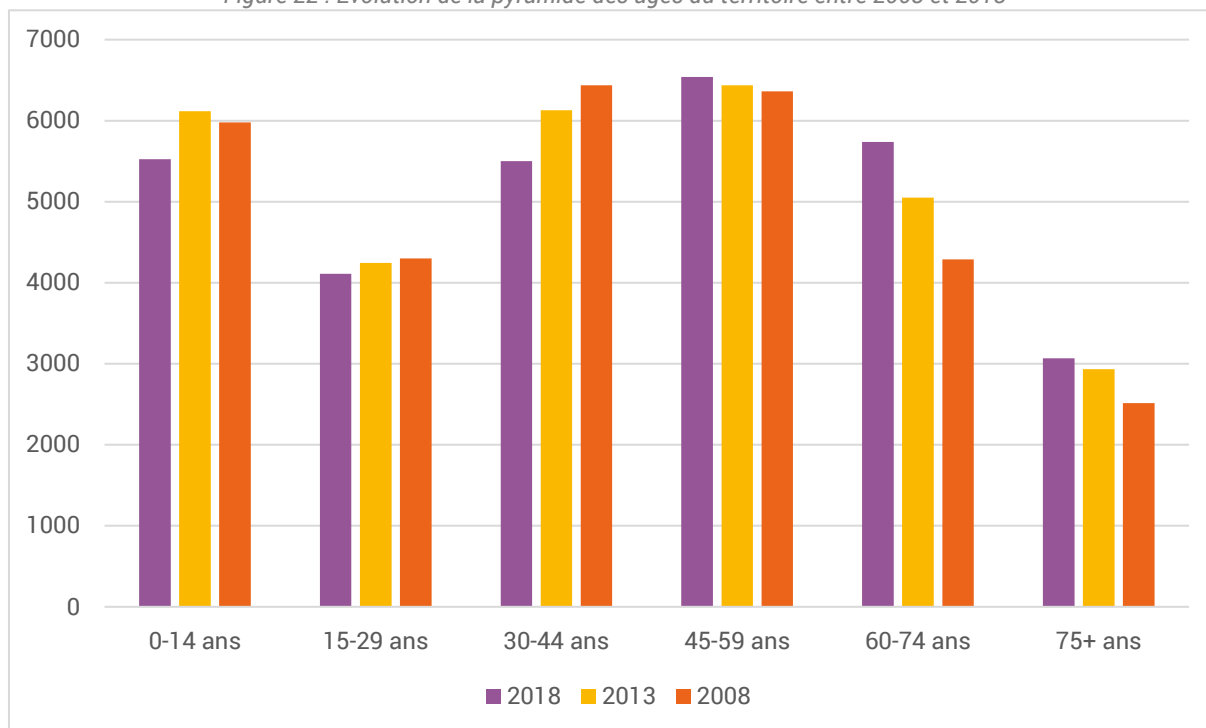


Figure 21 : Comparaison de la pyramide des âges du territoire avec le département d'appartenance

De l'analyse comparée de la pyramide des âges en 2008, 2013 et 2018 (source : INSEE, RGP 2018), il ressort une légère tendance au vieillissement de la population. Les catégories des 45 ans et plus sont

toutes en augmentation entre 2013 et 2018. L'augmentation s'élève jusqu'à 14 % pour les 60-74 ans, tandis que les catégories 0-14 ans et 30-44 ans diminuent chacune de 10 %. Cela représente un gain en valeur brute de 100 personnes de 45 à 59 ans, de près de 700 personnes de 60 à 74 ans et de plus de 100 personnes de plus de 75 ans. Concernant la perte de population, la catégorie des 30-44 ans est quant à elle en diminution de plus de 600 personnes par rapport à 2013, la catégorie des 25-39 ans de plus de 100 personnes, tandis que la catégorie des 0-14 ans a diminué de près de 600 personnes par rapport à 2013. Cela peut s'expliquer par la diminution sur le territoire des familles avec enfants.

Figure 22 : Évolution de la pyramide des âges du territoire entre 2008 et 2018



Si le vieillissement de la population au niveau national, avec l'augmentation de l'espérance de vie, contribue à ce constat, il est probable que l'émigration des plus jeunes soit le principal facteur explicatif.

L'approche spatiale de la pyramide des âges illustre également des différences entre secteurs du territoire d'étude (cf. cartes ci-après).

La catégorie de moins de 30 ans est globalement plus importante dans la partie Ouest du territoire, où sa part dans les communes se situe entre 30 % et 40 %. Sa part est comprise entre 40 % et 45 % dans seulement quatre communes : Chauffour-lès-Bailly, Assencières, Bétignicourt et Crespy-le-Neuf.

La catégorie de 30 à 60 ans, représentative des actifs, est répartie de manière plus homogène et représente le plus souvent entre 30 et 40 % des populations communales. Le reste des communes voient cette part dépasser les 40 %, voire 45 % dans quelques communes.

La catégorie de plus de 60 ans est, quant à elle, davantage présente dans la moitié Est du territoire. Cette catégorie est présente entre 40 % et 45 % dans trois communes : Ville-sur-Terre, Maizières-lès-Brienne et Juvanzé. Trois autres communes ont une part de plus de 45 % : Fuligny, Éclance et Bailly-le-Franc (source : INSEE, RGP 2018).

AGE DE LA POLLUTION

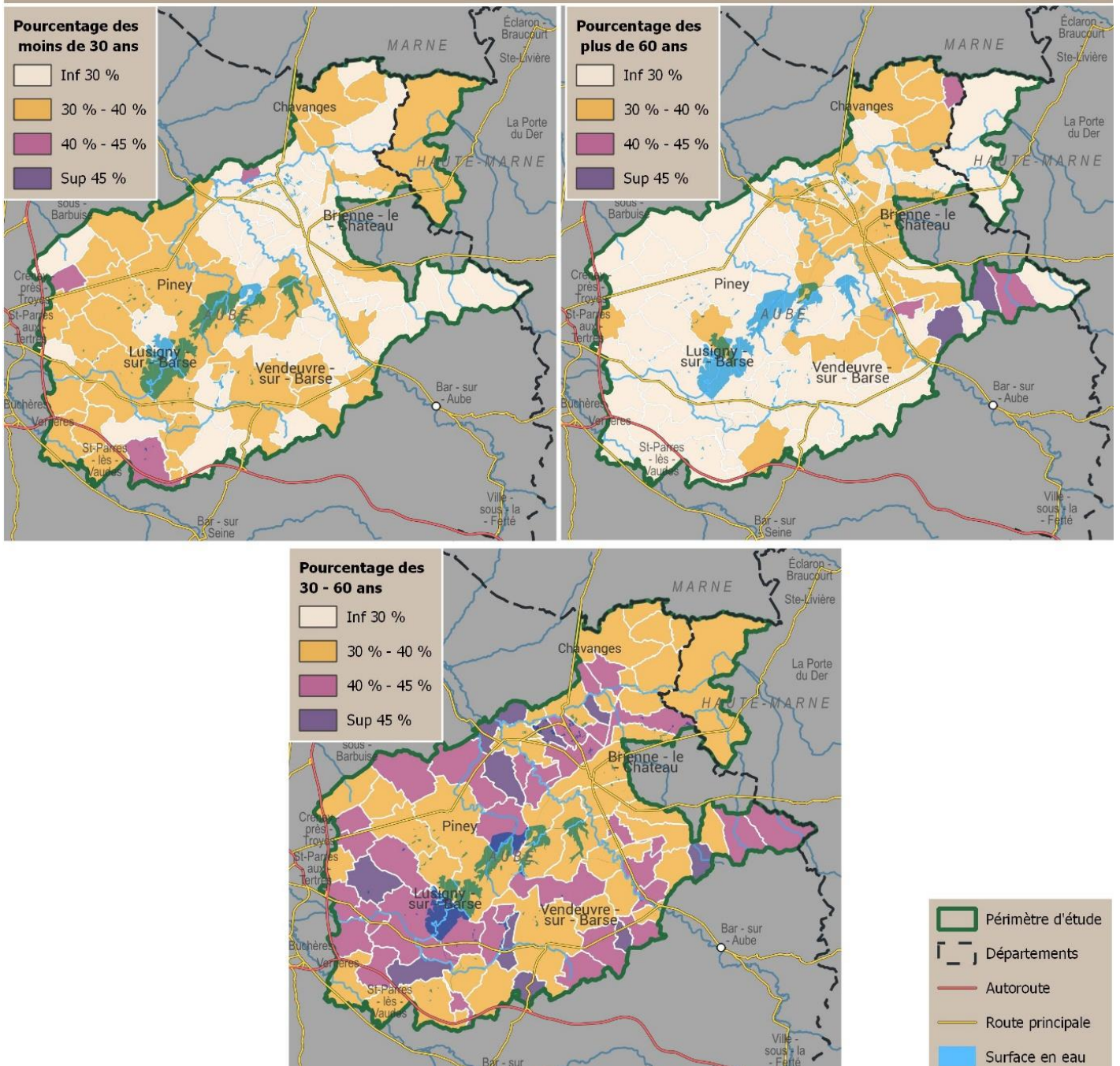


Figure 23 : Évolution de la pyramide des âges du territoire entre 2008, 2013 et 2018

PNK de la Forêt d'Orient - Octobre 2022
 Source : © OSM, © IGN (Bd topo, 2022), INSEE - RGP 2018

9.1.4 Une prépondérance d'actifs employés et une augmentation des cadres

Représentant 30 % des actifs occupés, les employés constituent la catégorie socio-professionnelle la plus présente sur le territoire. Néanmoins, elle ne dépasse le taux régional que de deux points, et aucune évolution n'a été observé sur les dix dernières années. Les ouvriers sont la deuxième catégorie socio-professionnelle la plus représentée. Elle a diminué sur le territoire entre 2008 et 2018, passant de 31% à 27%, et se rapproche désormais du taux régional. A l'inverse, les catégories socio-professionnelles supérieures et intermédiaire ont évolué à la hausse entre 2008 et 2018, affichant une progression de deux à trois points. Elles restent toutefois inférieures aux taux régionaux. Les efforts

investis dans la formation à l'université de Troyes peuvent être un facteur d'explication de cette nette progression. Territoire à dominante rurale, les agriculteurs exploitants sont deux fois plus représentés par rapport au taux régional (ils représentent 4 % des actifs occupés sur le territoire d'étude, contre 2 % au niveau de la région Grand-Est), mais affichent également une diminution d'un point sur la décennie (agrandissement des exploitations notamment céréalières, peu de reprise d'exploitation d'élevage hors cadre familial). La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises a, quant à elle, légèrement augmenté sur le période, et reste supérieur de trois points par rapport au taux régional.

Tableau 12 : Catégories socioprofessionnelles comparées entre 2008 et 2018, avec le département et la région d'appartenance

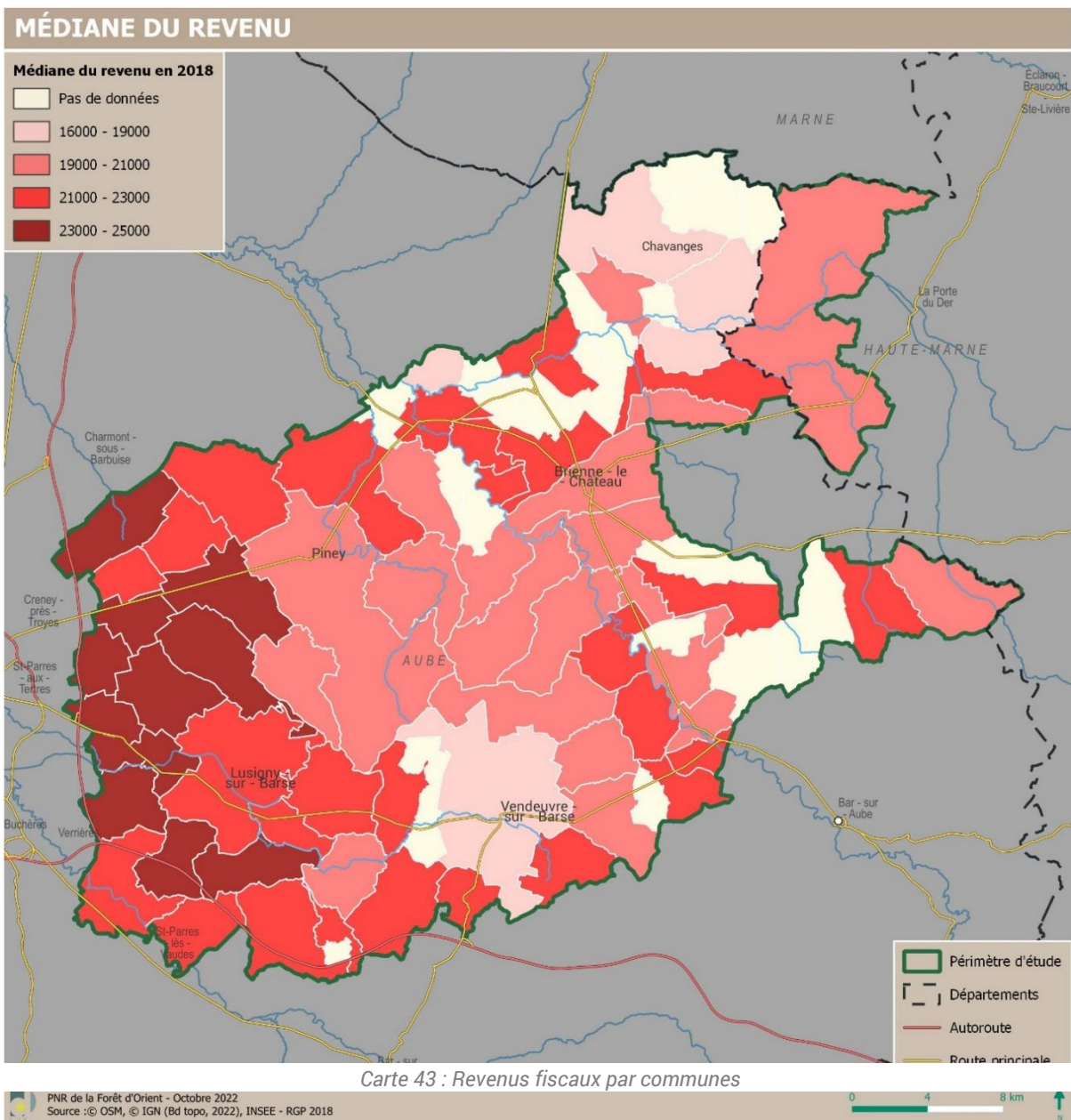
Catégories socioprofessionnelles	Périmètre 2008	Périmètre 2018	Aube 2018	Haute-Marne 2018	Grand-Est 2018
Agriculteurs exploitants	5 %	4 %	3%	3 %	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 %	8 %	6%	6 %	5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 %	10 %	12%	8 %	14%
Professions intermédiaires	20 %	22 %	24%	21 %	26%
Employés	30 %	30 %	29%	31 %	28%
Ouvriers	31 %	27 %	28%	31 %	25%

9.1.5 Des revenus polarisés à l'ouest

Porté par une structure socioprofessionnelle composée majoritairement d'employés et d'ouvriers, le revenu médian moyen au sein du périmètre d'étude s'établit avec un montant de 21 500 €⁸, sous la moyenne nationale qui est de 22 040 €. Ce revenu est légèrement supérieur au revenu médian moyen du département de l'Aube (20 400 €) et de la Haute-Marne (20 200€), mais inférieur à celui du Grand-Est (21 600 €). Ce revenu médian moyen traduit des disparités importantes entre les communes, variant de 16 270 € à 24 920 €. A noter que la donnée est manquante (confidentielle) pour 22 communes du périmètre, ce qui peut constituer un biais dans l'analyse de cette variable.

Même si la répartition ne suit pas de logique géographique distincte, la partie Ouest du territoire, polarisée par la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, réunit les communes les plus riches. Six communes (Fresnoy-le-Château, Thennelières, Ruvigny, Montreuil-sur-Barse, Luyères et Montaulin) voient leur revenu médian dépasser la barre des 24 000 €, tandis que six autres ont un revenu médian inférieur à 18 000 €.

⁸ Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2022

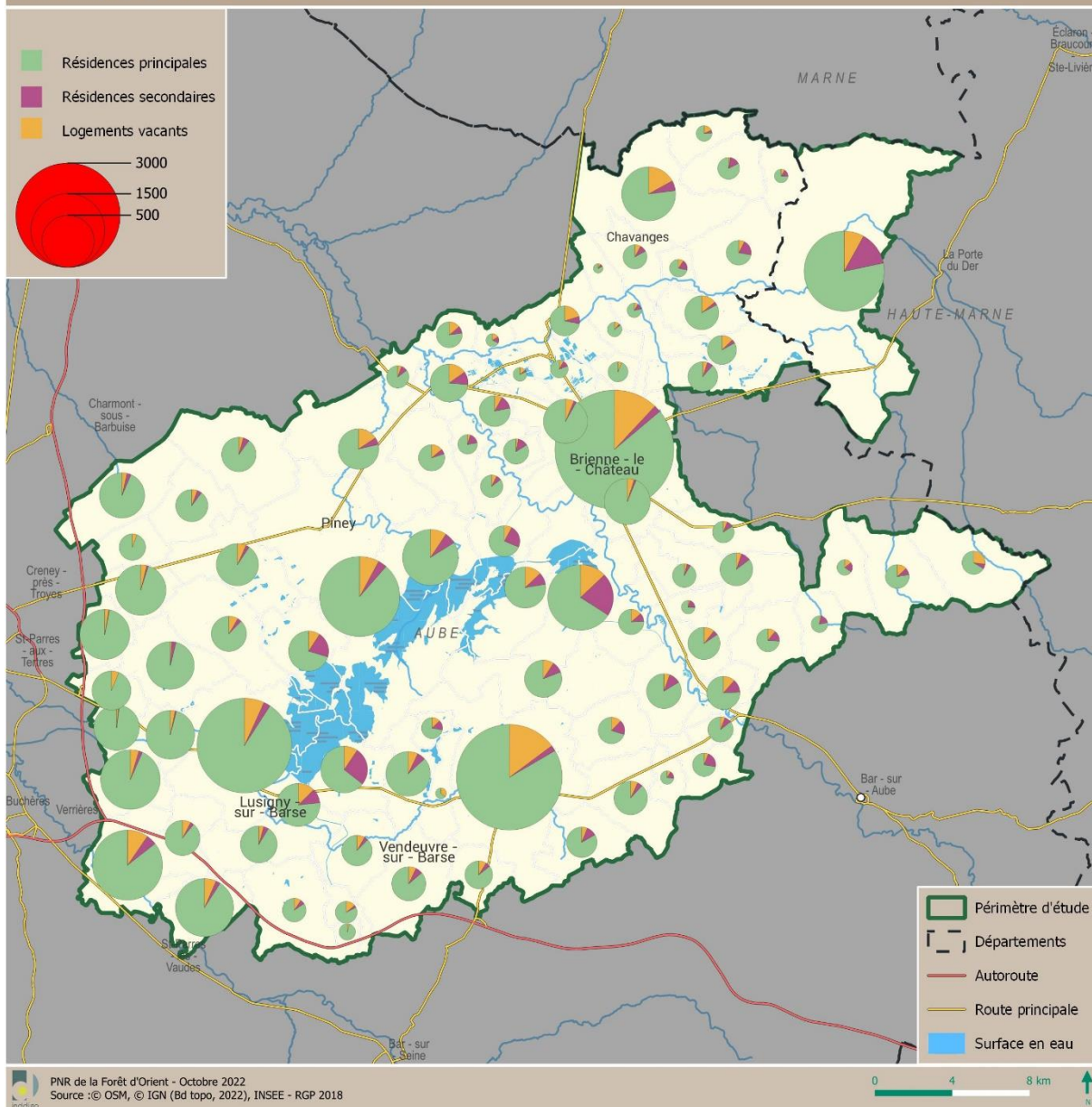


9.2 Une forte progression des logements vacants

Le périmètre d'étude compte 15 500 logements en 2018, dont 13 000 résidences principales, 1 100 résidences secondaires et 1 400 logements vacants. En 10 ans le parc de logements a cru de 8 %, le territoire d'étude comptant 14 300 logements en 2008, le nombre d'habitants a également légèrement augmenté sur la même période. A noter que la progression du parc de logement la plus significative a été réalisée entre 2008 et 2013, avec un gain de 6 % (Source : INSEE RGP 2018). En termes de logement, l'évolution la plus significative en 10 ans concerne la progression de 42 % du parc de logements vacants. En valeur absolue, cela représente une augmentation de plus de 400 logements, qui peut s'expliquer par une inadéquation entre le parc de logements anciens et les modes de vie actuels : absence d'emplacement de stationnement privé, faibles superficies, parfois mauvais état et mauvaise isolation thermique, accessibilité limitée pour les personnes âgées.

Le parc de résidences principales n'a augmenté que de 7 % entre 2008 et 2018, mais cela représente une augmentation de près de 800 logements, soit davantage que les logements vacants. Avec une évolution négative de 4 % (44 logements), le parc de résidences secondaires est le seul à rester stable.

NOMBRE ET TYPE DE LOGEMENTS



Carte 44 : Répartition et types de logement par commune

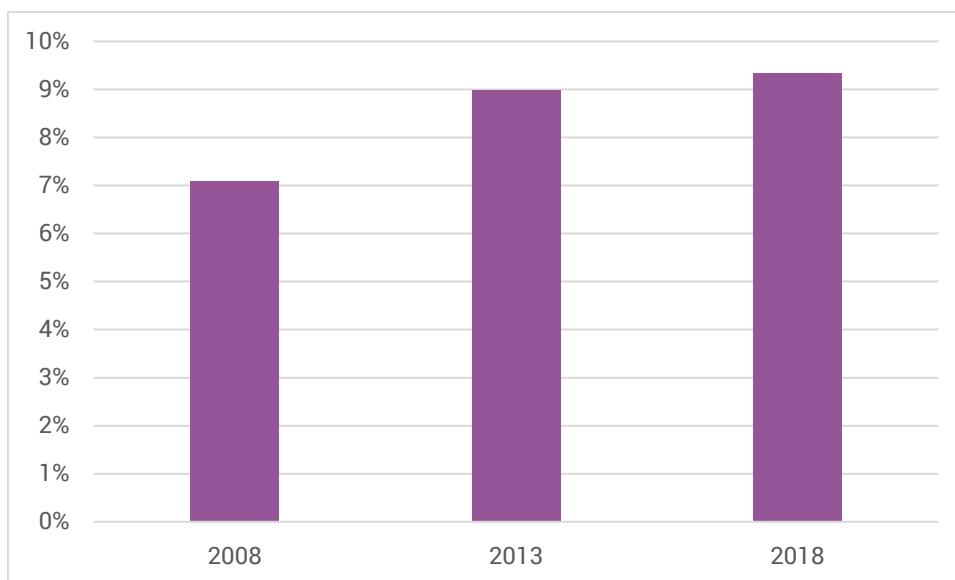


Figure 24 : Évolution du parc de logements en 2008, 2013 et 2018

La répartition du parc de logements suit celle des habitants, à l'exception de quelques communes où le parc des résidences secondaires est particulièrement important et vient augmenter le nombre de logements des communes concernées (cf. carte ci-avant). C'est le cas particulièrement à Dienville, Mesnil-Saint-Père et Géraudot, où les résidences secondaires représentent respectivement 21 %, 26 % et 21 % du parc de logements pour une valeur brute allant jusqu'à près de 130 pour Dienville (source : INSEE, RGP 2018). Ces communes situées en bordure des lacs offrent donc un attrait touristique, ce qui explique ce nombre important de résidences secondaires.

A noter que quatre autres communes ont un taux de résidences secondaires supérieur à 20 % (Mathaux, Argançon, Juvanzé et Fuligny) et près de vingt-cinq, un taux compris entre 10 et 20 %. La part des résidences secondaires est, au global, de 7 % avec plus de 1 000 logements, ce qui est relativement faible.

La part des logements vacants est quant à elle assez importante. Elle est en moyenne de 9 % à l'échelle du périmètre d'étude, ce qui est toutefois moins élevé que dans le département d'appartenance du territoire, soit 10 % pour l'Aube. Mais là encore, cette moyenne cache de fortes disparités. En effet, trois communes (Champ-sur-Barse, Thil, Rosnay-l'Hôpital) ont un taux de logements vacants supérieur ou égal à 20 % et 26 communes ont un taux compris entre 10 et 20 %. A l'inverse, seules quinze communes ont un taux de logements vacants inférieur à 5 %.

9.3 Des équipements et services bien répartis mais essentiellement de proximité

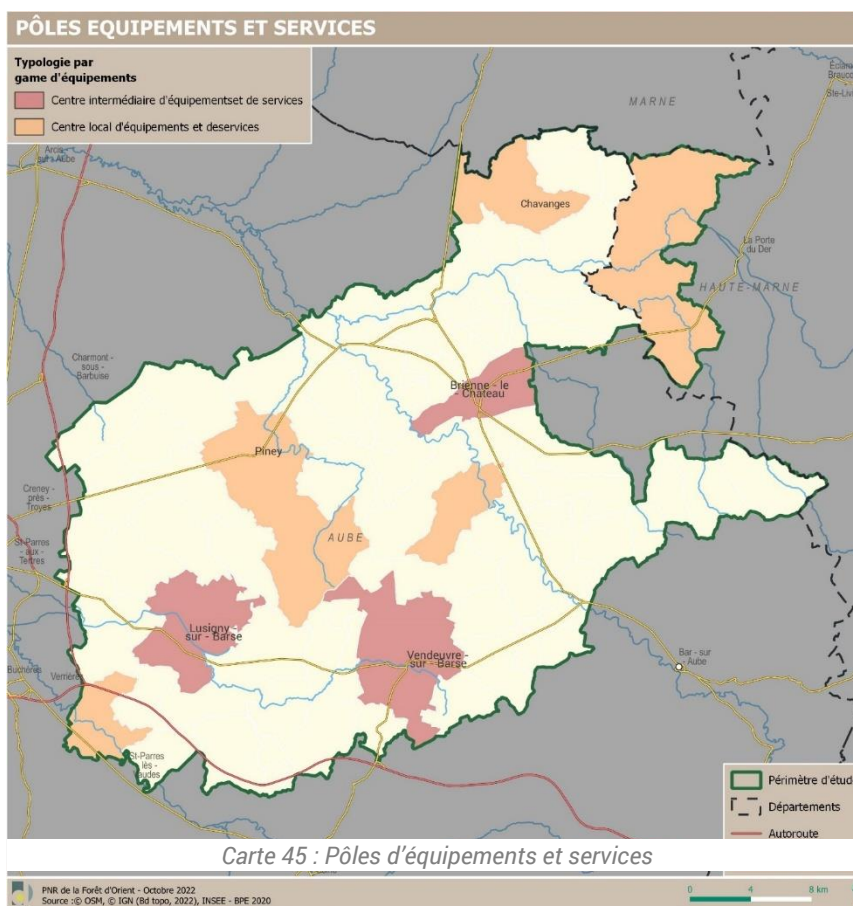
9.3.1 Un maillage lâche des équipements et services

L'INSEE a créé une typologie de classification d'équipements et de services en trois gammes :

- La gamme de proximité réunit les plus courants, telle que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste ;
- La gamme intermédiaire regroupe des équipements moins fréquents, comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales ;
- La gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve, par exemple, le lycée, l'hypermarché ou l'hôpital.

Ces trois gammes mettent en évidence une organisation hiérarchisée du territoire en termes de services à la population. Une commune est classée pôle de services dans une gamme à partir du moment où elle possède au moins la moitié des équipements de cette gamme. Les équipements les plus rares s'implantent dans les communes les plus peuplées qui disposent également des équipements les plus fréquents. De ce fait, on observe un emboîtement des pôles : tous les pôles intermédiaires sont aussi pôles de proximité et tous les pôles supérieurs sont également pôles intermédiaires. Sur le territoire d'étude, on constate un maillage des pôles d'équipement hétérogène. A noter que les trois pôles de la gamme intermédiaire sont relativement bien répartis sur le territoire et s'organisent en triangle. Une part importante des communes reste identifiée comme sans équipements (cf. carte).

Le territoire compte en tout :



- **3 centres intermédiaires** : Lusigny-sur-Barse, Brienne-le-Château et Vendevre-sur-Barse.

- **5 centres locaux** : Chavanges, Clérey, Piney, Dienville et Rives Dervoises.

Aucun pôle de la gamme supérieure n'est présent sur le territoire.

En priorité, les habitants se tournent vers les commerces du territoire notamment ceux de Brienne-le-Château. Lorsque les équipements ne sont pas disponibles dans les principaux pôles du périmètre, les habitants peuvent se tourner vers la Métropole de Troyes qui constitue un pôle supérieur de la gamme supérieure.

9.3.2 Des services de santé relativement peu nombreux

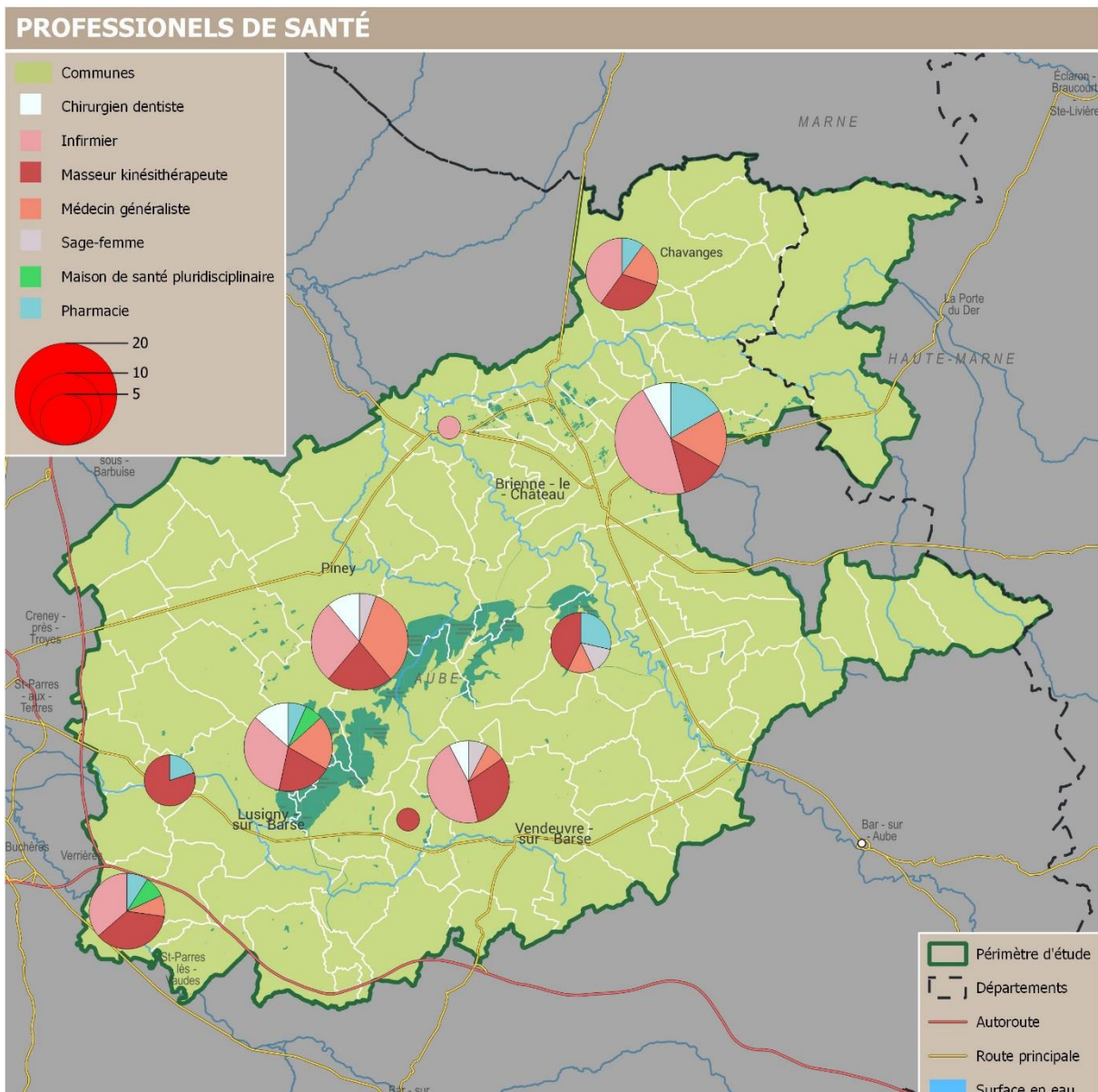
Le périmètre d'étude compte 36 infirmiers, 29 kinésithérapeutes, 18 médecins généralistes, 7



Photo 25 : Services, Lusigny-sur-Barse

dentistes, 3 sage-femmes, 6 psychologues ainsi que 2 maisons de santé pluridisciplinaires et 10 pharmacies, majoritairement installés dans les principales centralités (source : INSEE BPE 2018, cf. carte ci-après).

Brienne-le-Château et Chavanges sont les communes qui comptent le plus de médecins généralistes, avec 4 praticiens chacune. La deuxième commune la plus peuplée, Vendevre-sur-Barse, compte deux médecins généralistes dans sa nouvelle maison de santé. Piney compte également une maison de santé (6 médecins généralistes), et Lusigny-sur-Barse compte 3 médecin généraliste. Il existe également un projet de maison de santé à Brienne-le-Château, et une maison de santé existante à Dienville, accueillant des spécialistes (dentiste), des infirmiers et des professions paramédicales (kinésithérapeutes, ostéopathes, psychologue). Pour l'ensemble des communes comptant au moins un médecin généraliste, le nombre moyen de médecins est de 2,6, ce qui est relativement satisfaisant.



Carte 46 : Répartition des professions de santé




PNR de la Forêt d'Orient - Octobre 2022
Source : © OSM, © IGN (Bd topo, 2022), INSEE - BPE 2022



Le territoire d'étude comprend par ailleurs 8 établissements hospitaliers dont notamment : le Foyer d'accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM), la résidence des Lacs d'Orient et la Maison paramédicale et sociale Louis Genevois à Lusigny-sur-Barse, le FAM l'Adret à Vendevre-sur-Barse, le Centre Hospitalier psychiatrique de Brienne-le-Château, ainsi que quatre maisons de santé (situées à Dienville, Chavanges, Vendevre et Piney), ainsi que deux hôpitaux psychiatriques, à Brienne-le-Château et à Brienne-la-Vieille. Cette organisation locale est complétée par l'offre externe au territoire, à Troyes ou au sein des préfectures et sous-préfectures départementales.

Au regard de la part croissante des personnes âgées et de l'allongement de l'espérance de vie, l'ajustement de l'offre aux besoins reste un enjeu pour le territoire.

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation du nombre d'actifs davantage qualifiés, • Une population quasi stable, • Une stabilisation du nombre de résidences secondaires, • Un maillage relativement structuré d'équipements et de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Une faible densité de population • Une diminution des familles avec jeunes enfants • Des équipements et services lâches, • Des services de santé limités et inégalement répartis, aggravé par la faible offre médicale spécialisée au niveau départemental • Une forte augmentation des logements vacants
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • L'anticipation et la prise en compte des évolutions démographiques de manière transversale (urbanisation, services, équipements...), articulées à la structuration du territoire (polarités, pôles de développement...). • Le maillage des polarités d'équipements et services et l'attractivité des centres-bourgs (vacance des logements et commerces). • L'adéquation des équipements et de services du territoire aux évolutions de la population. 	

10 L'économie et l'emploi en recul

10.1 Une diminution importante des emplois

En 2018, le territoire comptait près de 7 400 emplois. Les emplois relèvent majoritairement de « l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale » et des « commerces, des transports et des services divers », qui représentent respectivement 37 % et 31 % des emplois totaux (Source : INSEE, RGP 2018).

Ces secteurs sont suivis par celui de « l'industrie » qui compte pour 14 % de l'emploi.

Viennent ensuite l'agriculture avec 10 % et la construction avec 8 %.

Concernant les dynamiques, deux secteurs d'activité sont en progression depuis 2008, et trois sont en recul entre 2008 et 2018 (cf. figure ci-après). De forts écarts sont enregistrés sur la période, ce qui amène le périmètre d'étude à perdre plus de 1700 emplois, marquant un recul de près de 20 % (source : INSEE, RGP 2008, 2018).

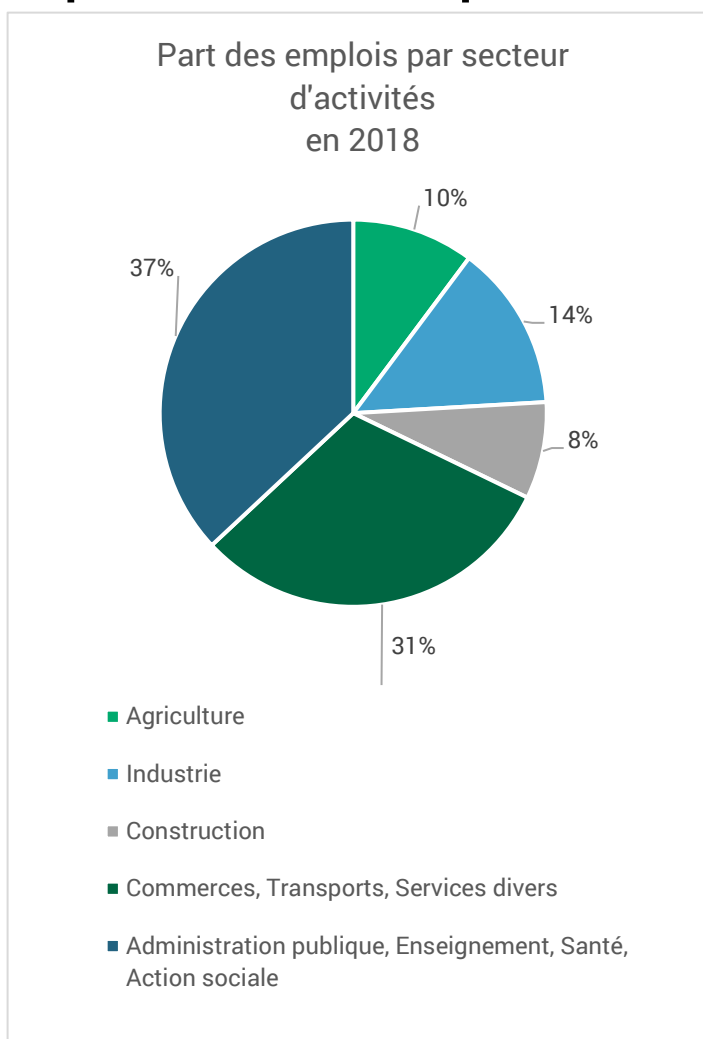


Figure 25 : Part des emplois par secteur d'activités en 2018

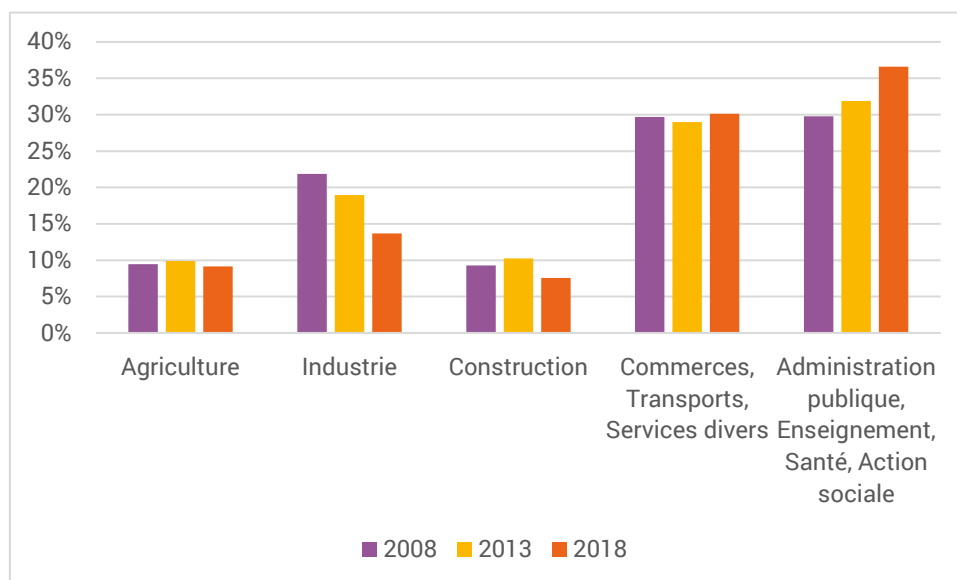


Figure 26 : Evolution des emplois par secteurs d'activités entre 2008, 2013 et 2018

En termes de nombre d'emplois, aucun secteur n'est en progression.

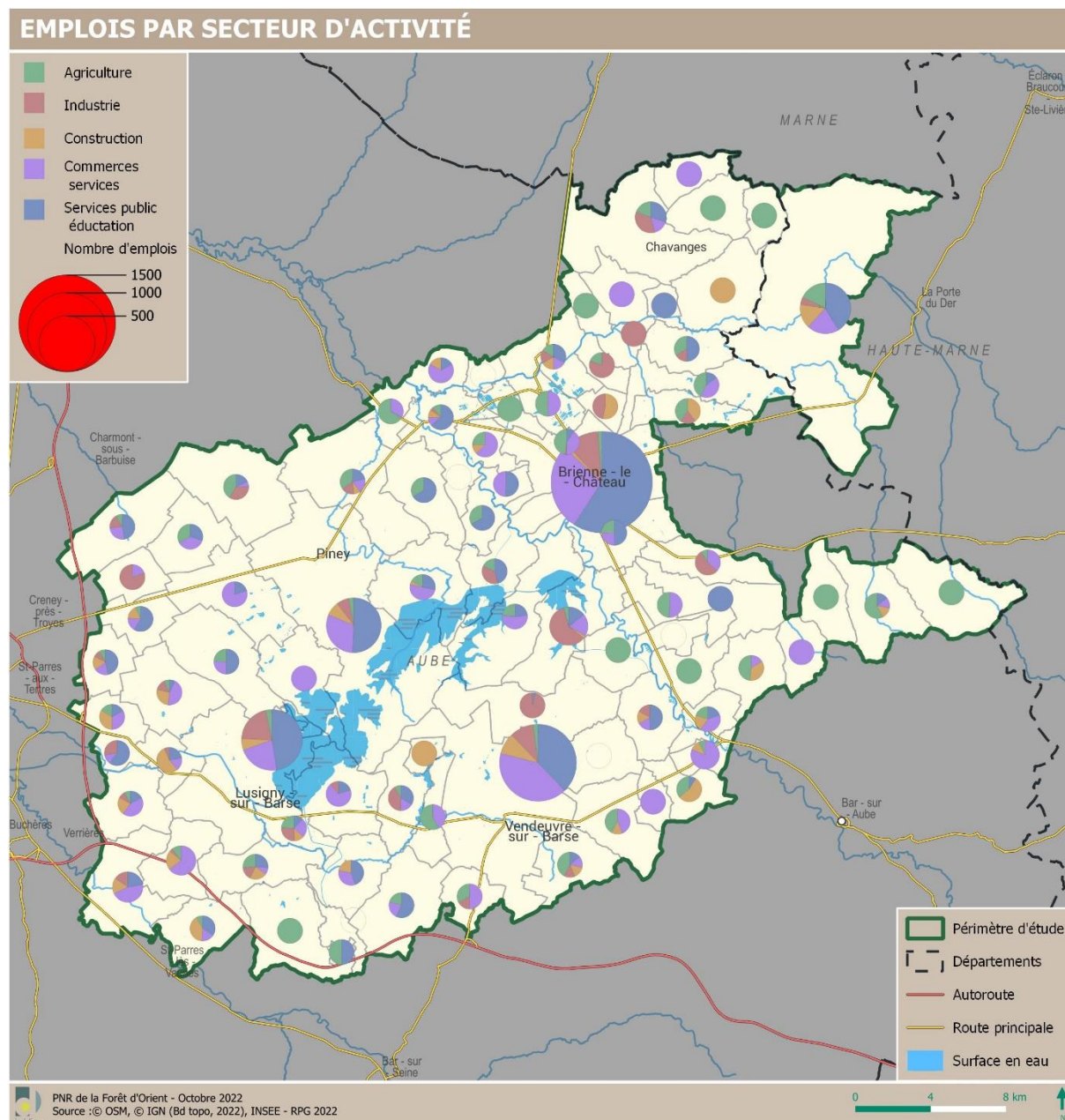
Le secteur de « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale » est le secteur perdant le moins d'emplois. La diminution n'est que de 1 % correspondant à 18 emplois en moins entre 2008 et 2018 pour atteindre 2 682 emplois à cette date. A noter que la plus forte évolution est advenue entre 2013 et 2018.

Si les secteurs des « commerces, transports et services divers » et de l'agriculture restent stables proportionnellement au nombre total d'emplois, ils en perdent respectivement 480 et 190 en valeur absolue. L'agriculture atteint finalement 670 emplois en 2018 et les commerces, transports et services divers, 2 200 emplois.

L'industrie connaît une forte évolution avec une diminution de 8 points sur la période, soit une perte de près de 1 000 emplois entre 2008 et 2018 et atteint tout juste les 1 000 emplois en 2018.

Avec 1 point en moins, la construction, quant à elle, perd tout de même 290 emplois sur la période pour atteindre 550 emplois en 2018.

10.2 Des bassins d'emploi marqués



Carte 47 : Répartition des emplois par secteurs d'activités

Les emplois salariés agricoles sont globalement répartis de manière homogène (cf. carte ci-avant). La commune de Rives-Dervoises se distingue avec plus de 70 emplois agricoles, viennent ensuite Chavanges et Onjon, qui comptent une trentaine d'emplois agricoles, 9 autres communes en comptent entre vingt et trente, le reste est réparti entre une cinquantaine de communes (Source : INSEE, RGP 2018).

Trois communes comptent plus de cent emplois dans le secteur industriel, il s'agit de Brie-le-Château, Dienville et Lusigny-sur-Barse. Le reste est réparti dans une trentaine de communes.

Les emplois dans la construction sont répartis dans près de quarante communes. Vendevre-sur-Barse dépasse largement les autres communes avec 85 emplois dans ce secteur, Rives-Derroises en compte 63, les autres en comptent toutes moins de 40.

Avec près de 460 emplois, Brienne-le-Château est la commune rassemblant le plus d'emplois dans le secteur des commerces, transports et services divers. Elle est suivie par Vendevre-sur-Barse, Piney, Lusigny-sur-Barse et Dolancourt (qui accueille le parc d'attraction Nigloland), qui comptent entre 100 et 400 emplois dans ce secteur. Six autres communes comptent plus de 50 emplois, le reste est réparti dans une cinquantaine de communes.

Brienne-le-Château dépasse encore une fois les autres communes et atteint 980 emplois dans le secteur de « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale », dont les principaux employeurs sont le collège Julien Régnier et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSAM) de l'Aube. Elle devance Vendevre-sur-Barse et ses 360 emplois, dont le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Collège Nicolas Bourbon sont les principaux employeurs. Viennent ensuite Lusigny-sur-Barse et Piney, qui comptent entre 100 et 200 emplois, le reste est réparti dans une cinquantaine de communes.

10.3 Des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de qualité hétérogène

Le territoire compte des Zones d'Activités Economiques (ZAE) dans son périmètre et au-delà, dont la ZAE de Chaumesnil, la ZAE d'Épothémont, la Zone Industrielle (ZI) de Bellevue, la ZAE de Lusigny-sur-Barse, la ZI de Piney, Vendevre-sur-Barse... Leur localisation préférentielle le long des axes de déplacements n'est pas sans impacts sur le fonctionnement du territoire et la qualité des paysages. Leur qualité d'intégration est hétérogène et certaines arborent une apparence vieillissante ou sont peu compatibles avec les attentes des entreprises. (Cf. photos ci-après)

Ainsi, l'enjeu pour ces zones porte plus sur leur requalification (traitement paysager, aménagements répondant aux besoins des entreprises en matière d'accessibilité, de services, d'attractivité) plus que sur la création de nouvelles zones.



Photo 26 : Zone d'Activités Economiques, Lusigny-sur-Barse

10.4 Une prépondérance d'établissements du secteur des commerces, transports et services divers

Le territoire compte un peu près de 1 700 entreprises et établissements (Source : Insee, 31 décembre 2020). Ils relèvent majoritairement des commerces, transports et services à 39 % et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale à 24 %. Vient ensuite la construction à 14 %. Les établissements industriels sont les moins nombreux sur le territoire et représentent seulement 10 %. Les établissements liés aux activités immobilières, financières et à l'information/communication sont négligeables. D'une manière générale, les entreprises et les établissements sont majoritairement de petite taille.

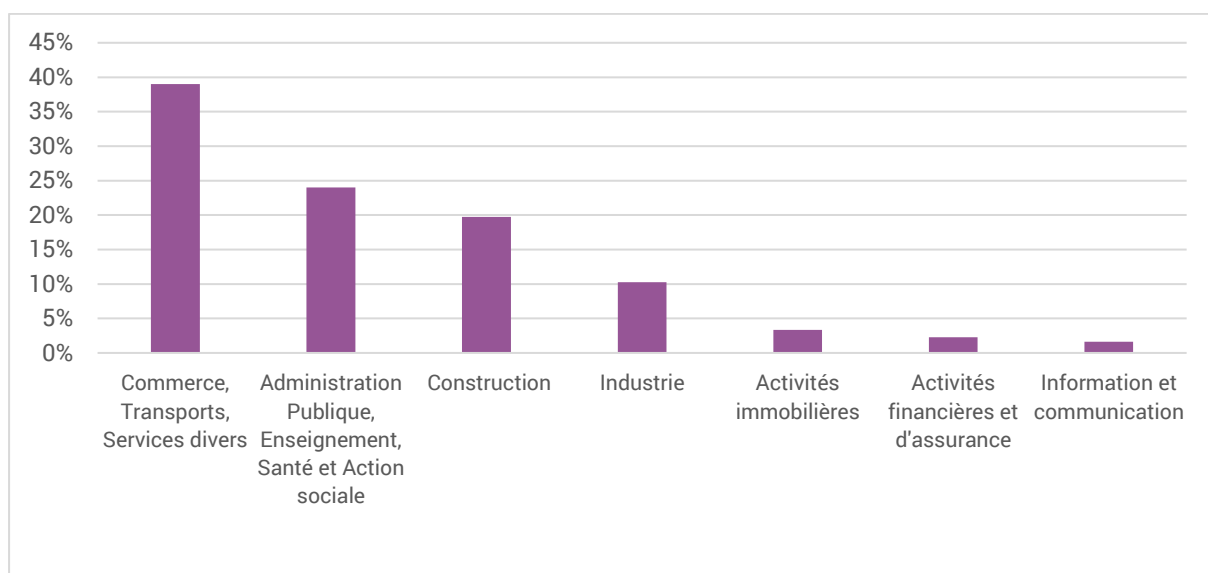
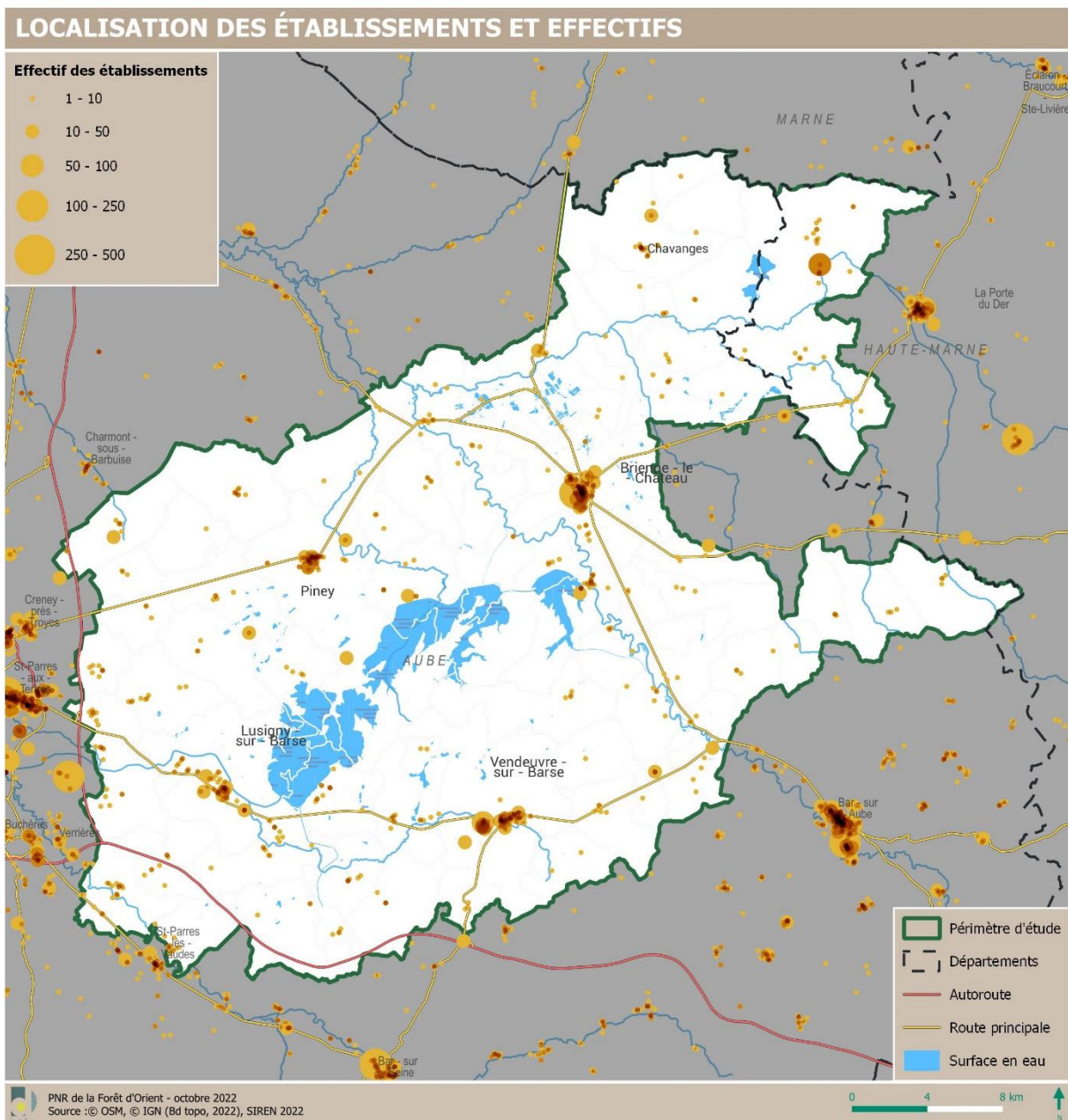


Figure 27 : Établissements par secteurs d'activités en 2018



Carte 48 : Localisation des établissements et effectif

Les établissements se concentrent dans les principaux pôles du territoire, notamment à Brienne-le-Château, Vendeuve-sur-Barse, Lusigny-sur-Barse et Piney. Ce sont dans ces pôles que se trouvent également les établissements avec les effectifs les plus élevés.

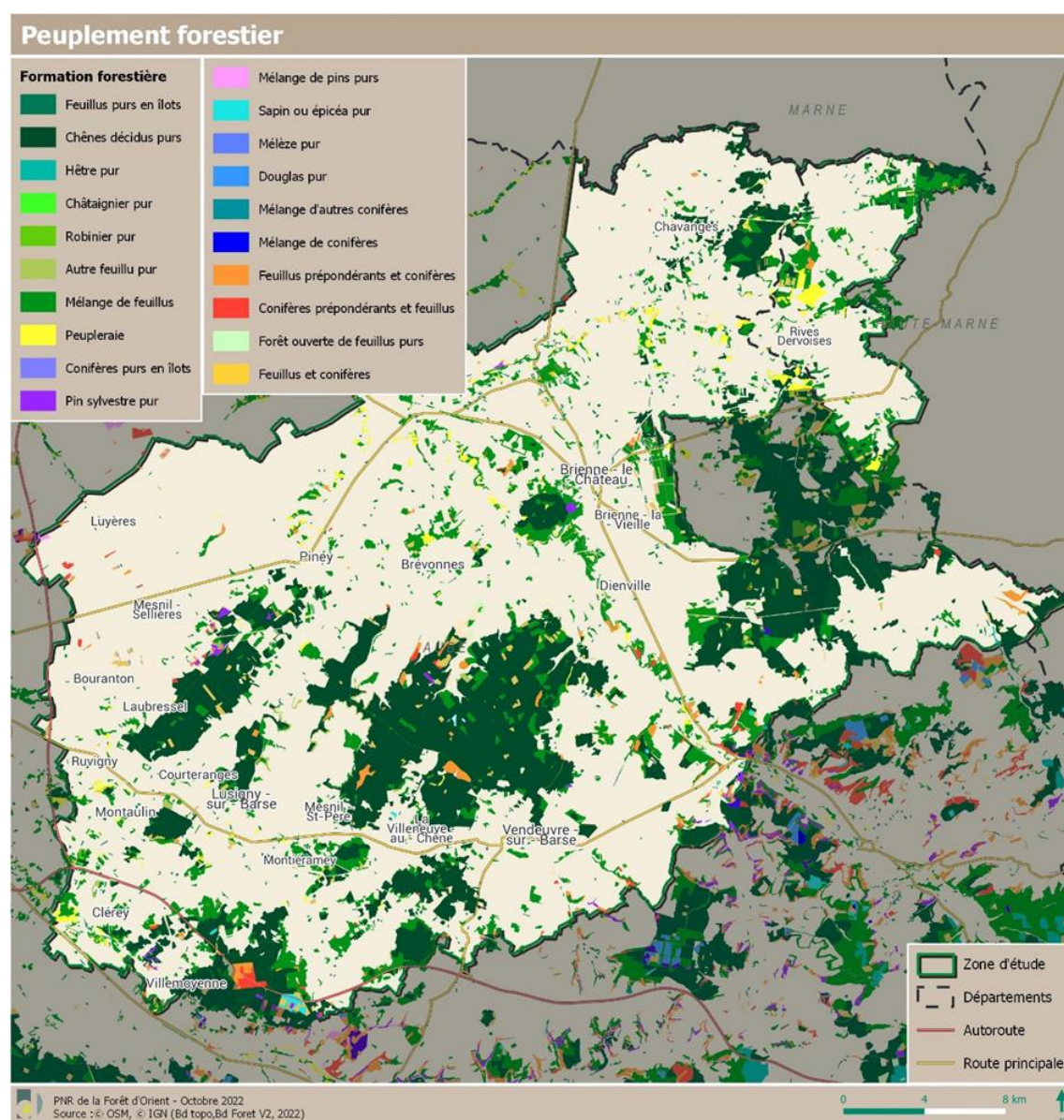
Notamment dans la partie Ouest du territoire, l'agglomération de Troyes capte un certain nombre d'actifs, comme en témoigne la concentration d'établissements ainsi que les flux domicile-travail à destination l'agglomération (cf. chapitre 11), ce qui peut permettre de compléter en partie les emplois pour les habitants du périmètre d'étude. Autre pôle attractif en dehors du périmètre situé plutôt au Sud-Est, Bar-sur-Aube concentre un certain nombre d'emplois.

10.5 Des filières en évolution

10.5.1 La ressource forestière abondante mais à préserver

10.5.1.1 Une ressource forestière omniprésente

À l'échelle de l'ensemble du territoire des communes intégrées au périmètre d'étude, la forêt et l'arbre occupe plus de 30 850 hectares, soit 26 % de ce territoire. A noter que cette superficie provient de la BD Forêt Version 2 de l'Inventaire Forestier National. Il est considéré comme « formation forestière » ce que d'autres bases de données considèrent comme des bosquets. La part de forêt au sens large se rapproche vraisemblablement de massifs de plus de 33 000 ha. L'essence majoritaire composant la forêt est le de chêne, élément essentiel caractéristique du paysage.



Carte 49 : Répartition de l'occupation des sols distinguant les types de peuplement forestier

Le peuplement forestier est composé à près de 60 % de forêts fermées de chênes décidus purs pour près de 18 300 ha. Viennent ensuite les forêts fermées à mélange de feuillus pour 27 % de la surface

forestière pour un peu plus de 8 200 ha. Il s'agit des deux types de peuplement forestiers principaux, les autres types de peuplement sont négligeable. Les peupleraies et les forêts fermées sans couvert arboré représentent respectivement 3 et 2 %, les forêts fermées sans couvert arboré et les forêts fermées de feuillus purs en îlots représentent respectivement 2 %, tandis que les landes, les forêts fermées à mélange de conifères prépondérants et feuillus, les forêts fermées d'un autre feuillu pur et les forêts fermées de pin sylvestre pur composent pour leur part 1 % chacune (Source : Inventaire Forestier National, BD Forêt Version 2). La proportion de chaque essence dans le massif est fluctuante et évolue en fonction de la demande, des maladies et des ravageurs ainsi qu'aux conditions environnementales.

Aujourd'hui, la gestion des forêts se réfléchit en tenant compte des évolutions climatiques. Les essences qui composent les forêts du périmètre d'étude ne sont pas toujours adaptées à ces changements. Le chêne sessile, composant une part importante des essences présentent dans le périmètre d'étude, est peu sensible aux changements climatiques. Mais sa survie dépend largement de sa position géographique, les chênes du périmètre se situant à la limite des zones où il serait en danger (Europe du Sud et de l'Est) et des zones où il pourrait prospérer, ses chances de résistance sont questionnées (Source : INRA, ONF 2017).

Le périmètre actuel du Pnr abrite 23% de forêts publiques (Source : SIG ONF 2012) soit 7 218 ha. Le Conservatoire du littoral a acquis près de 464 ha de la forêt du Grand Orient avec un périmètre de préemption de 1 229 ha. Le syndicat mixte est co-gestionnaire de ce massif. Il détient également 5 ha de la forêt de la Heure, où il pratique une gestion durable de la ressource.

Les forêts dans le périmètre d'étude sont majoritairement des propriétés privées, où le recours à la régénération artificielle qui consiste à réaliser une coupe à blanc sur une parcelle pour ensuite la repeupler avec des essences choisies, est courante sur le territoire d'étude sur les parties privées de la forêt. Ces coupes importantes sur un bassin versant peuvent avoir un impact négatif sur le régime hydrique et la qualité de l'eau (minéralisation de l'eau et érosion des sols). Le reste est géré par l'ONF, qui entend mettre en avant un modèle de gestion durable des forêts, avec des initiatives telles que le débardage à cheval ou la régénération naturelle (Source : PNRFO 2007).

10.5.1.2 La filière bois en régression

Le bois est une ressource économique considérable pour le territoire d'étude, représentant 900 emplois direct dans les métiers du bois, de l'industrie ou l'artisanat en 2010 (Source : SCoT, Rapport de présentation 2014). Pourtant, entre 2004 et 2016, le nombre d'entreprises agissant dans le secteur de la filière bois a régressé de manière importante. Des entreprises de « négoce et commerce bois » et un machiniste se sont implantés dans le périmètre d'étude, menant leur effectif respectivement à trois et un. Toutes les autres ont enregistré un recul de leurs activités. Les entreprises d'exploitation forestière ont diminué de près de moitié, passant de neuf à cinq, tandis qu'il ne reste plus que deux scieries sur le territoire (à Brienne-le-Château et à Vendevre). Cette tendance de délocalisation des activités de la filière bois en dehors du périmètre invite à repenser les logiques de fonctionnement de la filière en circuits courts.

Tableau 13 : Entreprises du secteur d'activité de la filière bois (Source : Annuaire Valeurbois 2016)

Activité	Effectif 2004	Effectif 2016	Évolution
Exploitation forestière	9	5	-4

Pépiniériste	1	0	-1
Scierie	3	1	-2
2ème transformation	20	15	-5
Négoce et commerce bois	0	3	3
Machinisme	0	1	1
Autres organismes	2	0	-2
Total	35	25	-10

Ce tableau est toutefois à relativiser au vu de la difficulté à recenser les établissements liés au bois sur le territoire ainsi qu'au regard de données plus récentes, produites par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Troyes et Aube. Elles traduisent une augmentation de ces entreprises, avec pour l'année 2021 un total de 51 entreprises, dont 15 entreprises de travaux forestiers (ETF), 4 entreprises de première transformation, 23 entreprises de deuxième transformation et 8 entreprises de commercialisation.

Pour rappel, la première transformation concerne le sciage, tranchage, déroulage... La deuxième transformation correspond à la transformation du bois qui lui apporte une valeur ajoutée, il peut s'agir de menuiserie, charpente, construction de maisons individuelles... Le spectre de la commercialisation couvre ce qui se rapporte au négoce, au courtage, à la vente de bois de chauffage...

10.5.1.3 Le rôle social des forêts

Si la forêt assure en premier lieu une fonction économique via la production de bois, elle joue aussi un rôle social. Cette fonction s'exprime dans le support d'activités récréatives qu'elle représente (promenade, découverte, cadre de vie, loisirs) et dans l'identité du territoire qu'elle véhicule comme entité du paysage. Au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, la forêt est l'emblème du Parc du fait de son omniprésence dans le paysage. De nombreux sentiers ont été balisés pour la balade et la randonnée comme le Sentier des salamandres qui permet de découvrir la forêt du Temple, le Circuit du Grand Orient au départ de la Maison du Parc ou encore le Circuit de Larivour.

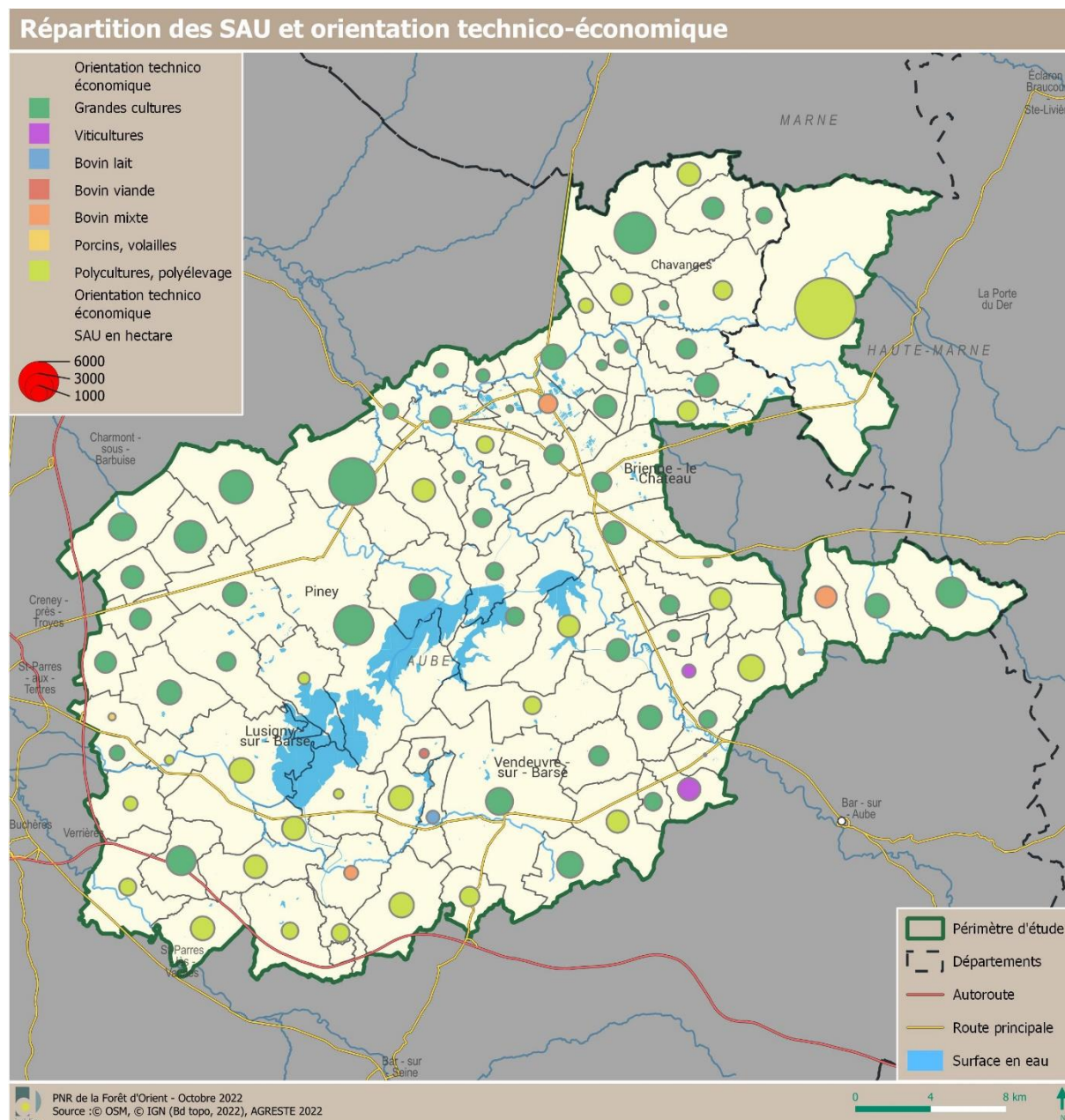
La politique d'accueil du public en forêt domaniale est établie en concertation avec les collectivités concernées.

Compte tenu de la richesse des milieux qu'elles abritent (cf. 2. Des milieux naturels riches et préservés), de leur fonction économique et de leur rôle social, les forêts du territoire d'étude présentent un caractère véritablement multifonctionnel. Essentiel pour le territoire, le parc s'est saisi de cet enjeu à partir de 2019 à travers la Charte Forestière de Territoire en prenant en compte l'accueil du public en forêt.

10.5.2 L'agriculture : un recul de l'élevage et un vieillissement des actifs

10.5.2.1 Des productions en évolution

Dans le périmètre d'étude, la SAU représente près de 60 % du territoire (Source : Agreste RA 2020). Ce taux est supérieur au niveau régional, qui affiche 52 % de SAU, se plaçant en sixième position des treize régions métropolitaines (Source : Agreste 2010). Au niveau départemental, la SAU de l'Aube représentait 374 639 ha en 2010, pour atteindre 372 520 ha en 2020, ce qui représente une diminution de 0,6 % en dix ans soit 2 118 ha en valeur brute. Ce recul se retrouve également dans la baisse du nombre d'exploitations agricoles, l'Aube ayant perdu 300 exploitations en dix ans, atteignant 4 900 exploitations en 2020. Concernant la Haute-Marne, sa SAU représentait 305 400 ha en 2010 contre 314 900 en 2020, soit une augmentation de 3 % pour 9 300 ha. (Source : Agreste RA 2020).



Carte 50 : Répartition des SAU et orientation technico-économique des exploitations agricoles en 2010

Les grandes cultures, notamment de céréales et oléoprotéagineux, constituent la principale orientation technico-économique agricole des exploitations installées sur les communes du territoire d'étude. Elle concerne 50 communes répartie de manière hétérogènes sur le territoire ce qui représente 60 % de la SAU (Cf. carte ci-dessus). Viennent ensuite la polyculture et le polyélevage pour 27 communes dispersées dans le périmètre soit 35 % de la SAU. Dans une moindre mesure, les orientations agricoles de certaines communes portent sur l'élevage bovin mixte (Briel-sur-Barse, Fuligny et Lassicourt) et la viticulture (Argançon, Dolancourt et Trannes) pour 2 % chacune, ainsi que sur l'élevage bovin lait (Champ-sur-Barse), l'élevage bovin viandes (La Loge-aux-Chèvres) et les porcins, volailles (Thennelières) pour moins de 1 % de la SAU (Source : Agreste 2020).



Photo 27 : Élevage

10.5.2.2 Quelques labels de qualité

Le territoire d'étude bénéficie de quelques produits du terroir de qualité reconnus par des labels nationaux ou internationaux. Bien qu'ils ne soient pas nombreux, l'un d'entre eux a une renommée internationale. Il s'agit du Champagne (en cours de classement UNESCO), qui bénéficie d'une AOP et dont l'aire géographique comprend en partie l'Est du territoire. Sept communes sont concernées : Argançon, Brienne-le-Château, Dolancourt, Épagne, Précý-Saint-Martin, Saint-Léger-sous-Brienne et Trannes. Un vin calme, le Coteaux Champenois, possède également une AOP dont l'aire géographique au sein du périmètre d'étude suit relativement celle du Champagne.

Concernant les fromages, l'air géographique de l'AOP du Brie de Meaux couvre une partie du périmètre d'étude au Nord (dont Rives Dervoises), tandis que l'air géographique de l'AOP du Chaource couvre quelques communes du périmètre au Sud (source : INAO, 2021).

Au niveau local, le Parc naturel régional de la Forêt d'orient a déployé la marque « Valeurs Parc » sur son territoire. Cette marque, permettant de promouvoir des produits locaux de qualité et donc les circuits courts, est attribué selon un cahier des charges nationaux. Le miel, le pain d'épices, les fruits, jus et confitures font partie des produits marqués « Valeurs Parc ». D'autres productions sont en cours de développement.

Le label des Pnr « Valeurs Parc » est en cours d'étude pour la viande bovine du périmètre d'étude. L'objectif fixé est que 50 % des éleveurs bovins allaitants (exploitations de plus de 20 UGB) du territoire adhèrent à la démarche et 50 % des éleveurs ovins allaitants (exploitations de plus de 10 brebis) (Pnr de la Forêt d'Orient, 2019).

10.5.2.3 Une présence limitée de l'agriculture biologique

Le périmètre d'étude regroupe une petite vingtaine d'exploitations agricoles ou en reconversion, soit environ 4 % des exploitations (Source : FRAB). Cela représente 2 919 ha, soit 4% de la SAU. La part de la surface bio et en conversion représente 7,8 % de la surface agricole en Grand-Est. En comparaison à l'échelle nationale, elle est classée sixième sur les treize régions métropolitaines. La part de surface bio dans la surface agricole des départements d'appartenance n'est que de 5 % pour l'Aube soit plus de 18 000 ha (répartie entre 325 fermes soit 6,5 % des fermes du département) et de 9,6 % dans la Haute Marne soit près de 29 000 ha (répartie entre 249 fermes soit 13,2 % des fermes du département), ce qui reste inférieur au niveau national où la surface bio représente 10,3 % en 2021. (Source : Agence Bio 2021)

10.5.3 Une offre touristique diversifiée qui valorise le patrimoine naturel

L'attrait touristique du territoire d'étude repose aujourd'hui essentiellement sur ses lacs, pendant la période estivale, même si son potentiel touristique pourrait s'appuyer sur l'ensemble de ses espaces naturels d'une grande richesse.

Trois villages sont classés « Station verte » : Ville-sur-Terre, Petit-Mesnil et La Rothière. Il s'agit d'un label écotouristique créé en 1964 qui met en valeur des territoires au cœur des terroirs, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. Quatre hébergements sont labélisés « Valeurs Parc », il s'agit des chambres d'hôtes du Château de Géraudot, du gîte l'Olifred, à Mathaux, du Clos de Maris à Lusigny-sur-Barse et du Domaine des Lacs à Lesmont (PnrFO 2021).

Les sites culturels affichent une bonne fréquentation. Le Musée Napoléon, a vu sa fréquentation augmenter après sa rénovation pour atteindre 10 500 en 2018, l'année de sa réouverture (Source : lettre d'information n°2 du Musée Napoléon, 2019). Le Moulin de Dosches, l'un des sites culturels le plus visité, a accueilli 14 500 touristes en 2016 (Source : Chiffres clés du tourisme 2016 dans le Grand-Est).

10.5.3.1 Une diversité d'activités de pleine nature mais uniquement estivales

Les trois lacs au cœur du périmètre d'étude ont différentes vocations touristiques. Le Lac d'Orient est un espace où la protection de l'environnement prime, certaines activités sont donc interdites (ski nautique, pêche, navigation à moteur...). Une offre diversifiée est proposée, allant de la simple baignade au paddle, kayak, pédalo, voile. Le Lac d'Auzon-Temple, lieu de préservation, est particulièrement axé sur le tourisme ornithologique. Plusieurs observatoires sont installés par le Parc sur les bords d'eau et permettent d'observer une diversité d'espèces dans leur habitat naturel. Le lac d'Amance autorise les loisirs nautiques à moteur, notamment le jet-ski, le bateau motorisé ou le ski-nautique. Le motonautisme étant interdit sur les autres lacs, le lac d'Amance permet une diversification de l'offre. À noter qu'un observatoire est tout de même installé à l'Ouest du lac. La pêche est aussi présente sur les lacs, ainsi que dans quelques carpodromes du territoire. Plusieurs espèces peuvent être capturées dans les cours d'eau : brochets, sandres, truites, ombres communs, carpes ou poissons blancs.

Le territoire compte également de nombreux sentiers de balades et randonnées. Ils peuvent faire l'objet de promenades pédestre ou équestres, cette pratique étant bien développée dans la région. Des fiches individuelles d'itinéraire permettent de s'informer sur 25 sentiers. Au sein du Parc actuel, plus

de 360 km de sentiers pédestres sont recensés (certains qui se chevauchent en partie, dont le sentier des Salamandres avec Fontaine aux oiseaux, le Lapin Blanc et les Granges Auboises ainsi que le sentier du Petit Orient et le sentier du Lac au Golf). Certains sentiers sont gérés par le syndicat mixte, tandis que le balisage est réalisé par l'association des randonneurs du Briennois, conventionnée avec la Fédération Française de Randonnées (FFR), l'association réalise aussi parfois l'aménagement des départs et arrivés des sentiers. Deux GR traversent également le territoire d'étude. Il s'agit du GR654, sentier de Saint Jacques de Compostelle qui relie Namur (Belgique) à Montréal-du-Gers dans le Sud-Ouest de la France sur près de 2 000 km. Le GR 145 « Via Francigena » est le deuxième passant dans le périmètre d'étude, il relie Cantorbéry (Angleterre) à Rome (Italie). S'ajoutent à ces itinéraires pédestres des itinéraires cyclables et équestres. Avec ses 42 km, la Voie Verte des Lacs traverse le périmètre d'étude d'Ouest en Est et permet de découvrir le territoire et ses différents paysages (forêt, canaux, lacs...) au départ de Troyes. Un projet d'extension de plus de 30km en direction du lac du Der, en passant par le Soulainois, et deux raccordements Dienville - Brienne-la-Vielle et Vendevre-sur-Barse – Dienville sont en cours d'étude.

Les forêts offrent également des terrains de jeux intéressants pour diverses activités de nature. La découverte de ces espaces peut se faire en empruntant les nombreux sentiers de balades, mais aussi grâce au site d'accrobranche de Lusigny-sur-Barse « Grimpobranches », ayant accueilli 9 000 visiteurs en 2016 (Source : Chiffres clés du tourisme 2016 dans le Grand-Est). L'espace Faune de la Forêt d'Orient, parc de vision animalier permet également de découvrir cet environnement et les animaux d'autrefois et d'aujourd'hui qui y vivent (cerfs, sangliers, chevreuils, tarpans, aurochs, bison d'Europe et élans).

Le territoire propose également quelques autres activités : chasse, montgolfière, ULM, golf, saut en parachute...

Ces activités sont fortement soumises à la saisonnalité, limitées à la saison estivale et notamment sur les lacs. Pour les trois autres saisons, le tourisme est quasi inexistant.

10.5.3.2 Un parc d'attractions vecteur d'attractivité

Le parc d'attractions Nigloland est situé au Sud du périmètre d'étude, dans la commune de Dolancourt. Il est l'un des rares parcs d'attractions de cette ampleur à être situé dans le périmètre d'un Parc naturel régional. À noter que sa fréquentation était en hausse jusqu'à 2018, dépassant les 600 000 visiteurs cette année-là, se positionnant comme le troisième site touristique payant de la Région. Cette structure touristique amène sur le territoire une clientèle pour l'essentielle différente de celle attirée par l'offre de tourisme de nature proposée par le Parc. Néanmoins, des opportunités de coopération pourraient être étudiées, notamment concernant la mise en place de navettes desservant à la fois le parc d'attraction et certains lieux clés du périmètre d'étude.

10.5.3.3 Une offre riche d'hébergements touristiques

Le périmètre actuel compte des logements meublés en location, des gîtes et chambres d'hôtes ainsi qu'une dizaine d'hôtels (dont un à Nigloland). Parmi ces hébergements, près de quatre-vingts sont labellisés « Gîtes de France », sept sont labellisés « CléVacances ». La totalité des hébergements du périmètre offrent plus de 1 700 lits.



Le périmètre actuel comporte des hébergements de plein air (campings et aires de camping-car) allant jusqu'à 4 étoiles, localisés essentiellement sur le pourtour des lacs. Ils offrent environ 850 emplacements (Source : BDD Hébergement 2020).

Les hébergements insolites sont rares mais relativement diversifiés sur le territoire d'étude. A Mesnil-Saint-Père il est possible de séjourner sur un voilier sur le Lac d'Orient, à Mathaux se trouve une

roulotte de quatre lits, enfin, une cabane en pleine nature placée sur un îlot est disponible à la location à Piney, pour deux personnes.

L'ensemble de ces hébergements est principalement orienté vers un tourisme estival.

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une tendance à l'augmentation du niveau d'étude et des emplois qualifiés. • Une progression des emplois dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de dynamisme économique. • Une majorité d'emplois peu qualifiés. • Un recul du nombre d'emplois malgré une stabilisation de la population.
SPECIFICITÉS LIÉES À LA FILIÈRE BOIS	
<ul style="list-style-type: none"> • Des opportunités économiques importantes pour la filière bois, qui doivent encore être concrétisées pour parvenir à relancer la filière. • La présence d'essences de qualité (chêne notamment). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une filière bois essentiellement exploitée en dehors du périmètre d'étude. • Une apparente diminution des entreprises d'exploitation de la filière dans le périmètre, qui reste difficile à évaluer.
SPECIFICITÉS LIÉES À L'AGRICULTURE	
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de quelques AOP dont le Champagne. • Une agriculture diversifiée. • Le projet de la marque Valeur Parc pour la viande bovine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une déprise agricole dans le domaine de l'élevage. • Un renouvellement des générations incertain.
SPÉCIFICITÉS LIÉES AU TOURISME	
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'hébergement importante. • Des richesses naturelles fondatrices de l'attractivité du territoire. • Une offre généreuse d'hébergements de plein air. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'hébergement touristique principalement saisonnière peu diversifiée et peu qualifiée. • Une carence d'offre d'activités en dehors de la période estivale, des lacs, et correspondant aux critères/tendances actuelles du tourisme durable.



- Le maintien des emplois et l'accompagnement de nouvelles activités sur le territoire afin de répondre aux besoins de la population.
- Les opportunités liées aux nouvelles formes de travail (télétravail, coworking...) en lien avec le développement numérique.
- La maîtrise des impacts des activités sur l'environnement.

SPECIFICITÉS LIÉES À LA FILIÈRE BOIS

- La relocalisation de la filière bois.
- Le développement d'une exploitation forestière moins intensive.
- La diversification de la sylviculture et la plantation de nouvelles essences afin de répondre aux enjeux du changement climatique.

SPECIFICITÉS LIÉES À L'AGRICULTURE

- Le maintien de l'agriculture extensive traditionnelle, intégrée à des activités de polyculture (autonomie fourragère, production de céréales comme complément financier) :
- L'installation de jeunes agriculteurs en reprise d'exploitation ou en montage de projets innovants.
- Le développement des circuits courts.
- L'anticipation des effets des changements climatiques sur les exploitations.
- La mise en place d'actions permettant de mieux valoriser économiquement ces productions.

SPÉCIFICITÉS LIÉES AU TOURISME

- La poursuite du développement des activités de pleine nature intégrant les enjeux de préservation de l'environnement.
- Le développement des liens et de la visibilité des acteurs du tourisme.
- Le développement et la diversification d'hébergements touristiques.
- L'accueil des randonneurs (pédestres, équestres, cyclo) en itinérance.

11 Des déplacements dépendants de la voiture

11.1 Flux de déplacement

Une analyse des flux migratoires domicile-travail (source : INSEE 2018) montrent que les actifs domiciliés sur le périmètre d'étude travaillent pour :

- 58 % à l'extérieur du territoire (soit environ 7 000 flux) ;
- 42 % à l'intérieur du territoire (soit environ 5 000 flux).

Par ailleurs, environ 2 400 flux migratoires domicile-travail rentrent sur le territoire.

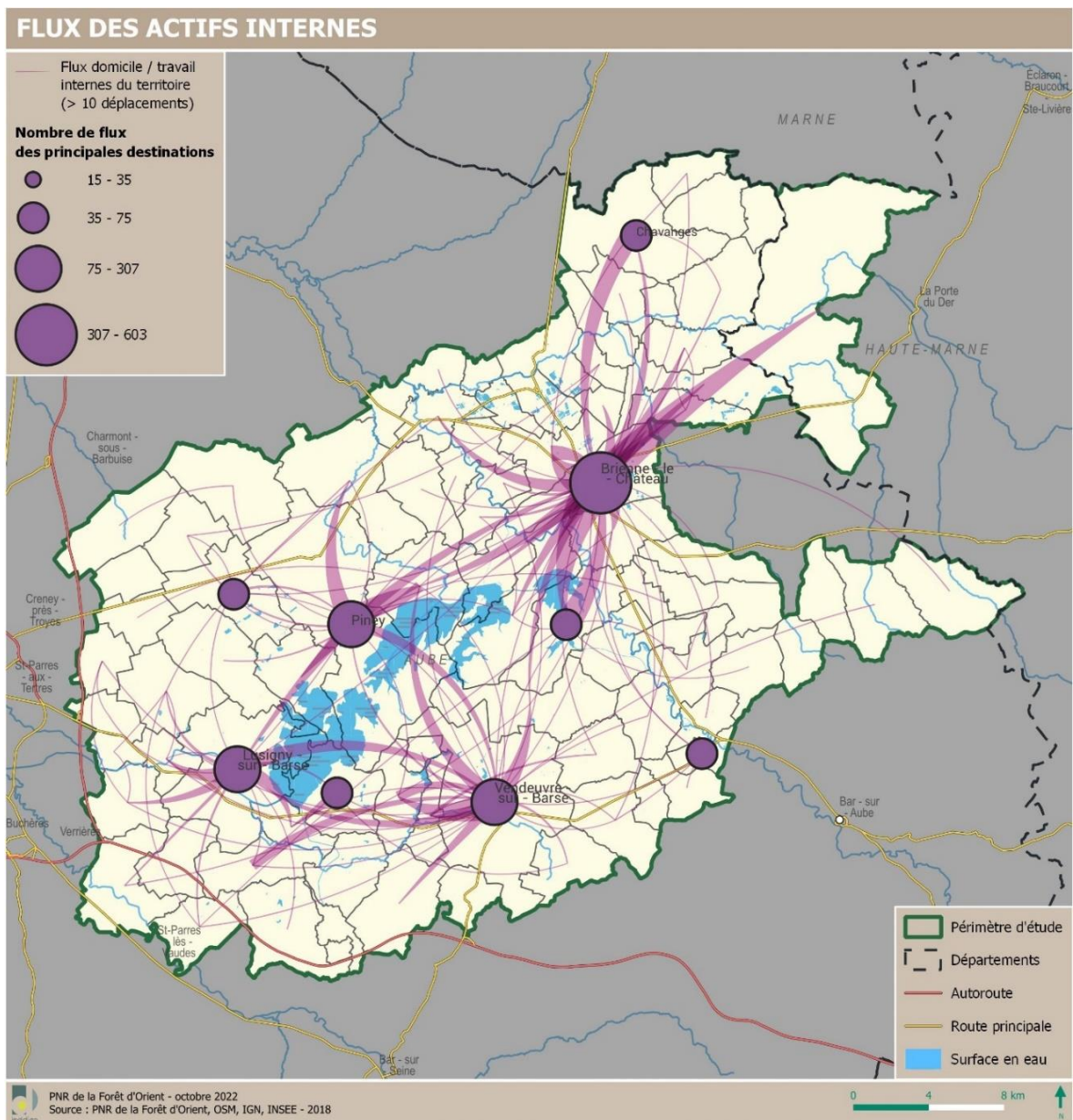
11.1.1 Des flux internes polarisés essentiellement autour de Brienne-le-Château

Concernant les déplacements domicile-travail internes au territoire, environ 57 % des flux concernent les déplacements ayant lieu à l'intérieur des communes : le potentiel de report modal vers les modes actifs est donc important (environ 2 900 déplacements).

Cinq communes du territoire se démarquent par leur attractivité en termes de flux d'actifs. Elles comptabilisent chacune plus de 350 flux : Brienne-le-Château, Vendevre-sur-Barse, Lusigny-sur-Barse, Piney et Rives Dervoises. Le restant des communes compte moins de 400 flux migratoires domicile-travail à destination de leur commune.

Tableau 14 : Les communes du territoire les plus attractives vis-à-vis des flux internes (source : INSEE 2018)

Commune interne de destination	Flux entrants de l'extérieur du territoire	Flux entrants de l'intérieur du territoire	Flux internes à la commune	Flux totaux à destination de la commune
Brienne-le-Château	471	695	492	1 658
Vendevre-sur-Barse	350	312	315	977
Lusigny-sur-Barse	248	156	215	619
Piney	90	196	170	456
Rives Dervoises	239	20	155	414



Carte 51 : Flux des actifs internes

Par ailleurs, quatre flux domicile-travail entre communes comptabilisent plus de 50 déplacements dans les deux sens confondus. Il s'agit principalement des interactions entre une polarité du territoire et une de ses communes périphériques. Les distances sont souvent très faibles et les trajets entre ces communes pourraient être réalisés à vélo (jusqu'à 5km environ) ou à vélo à assistance électrique (jusqu'à 8km environ) selon le relief.

Tableau 15 : Les flux inter-communaux les plus significatifs (source : INSEE 2018)

Communes de départ ou d'arrivée		Flux dans les deux sens de circulation	Distance en kilomètres
Brienne-le-Château	Saint-Léger-sous-Brienne	110	2,8 km
Brienne-le-Château	Dienville	75	5 km
Vendeuvre-sur-Barse	La Villeneuve-au-Chêne	61	6 km
Piney	Brévonnes	55	5,5 km
Rives Dervoises	Brienne-le-Château	50	25 km

11.1.2 Les flux ex ternes centrés sur l'agglomération troyenne

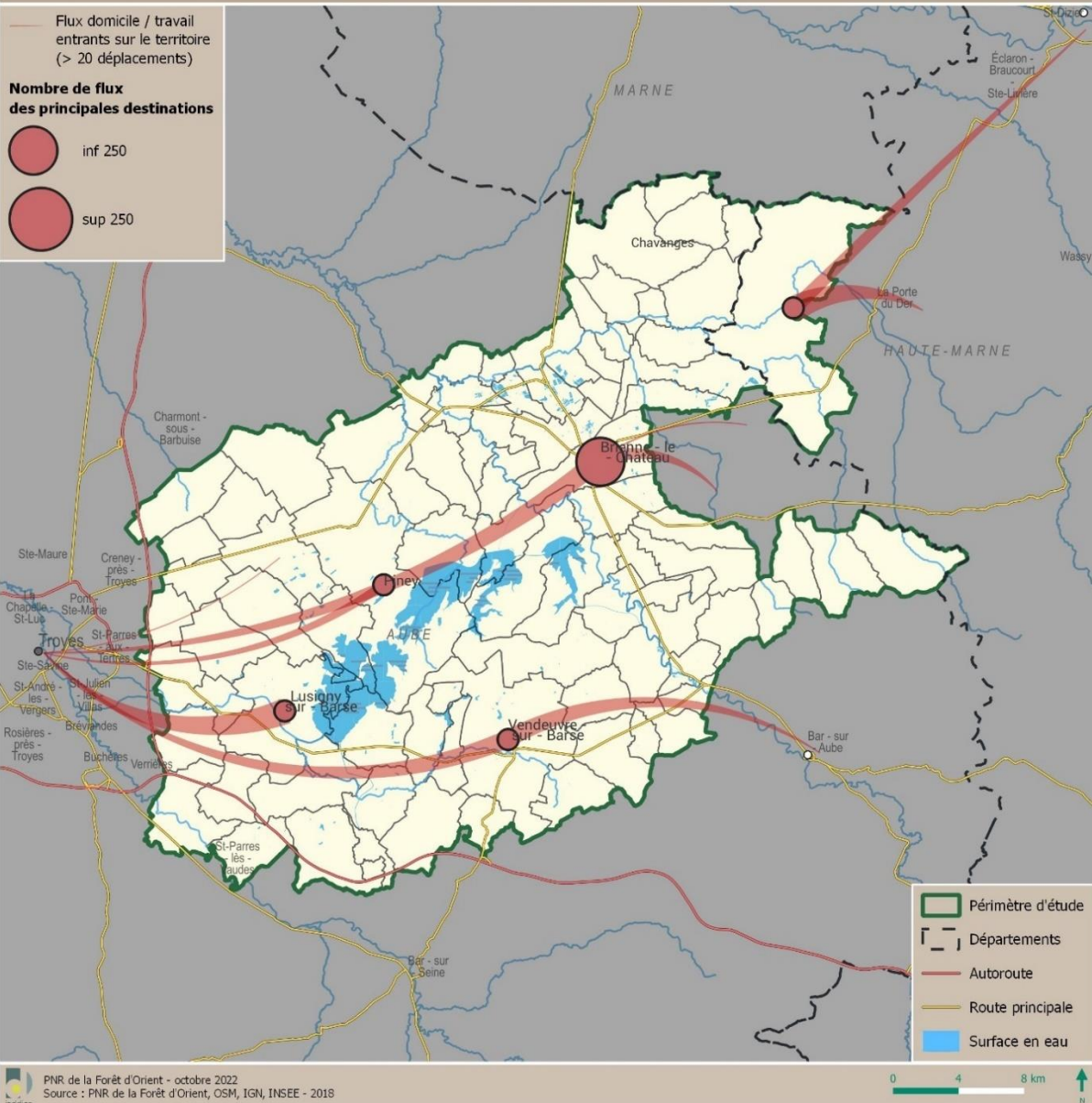
Concernant les déplacements domicile-travail externes au territoire, la proportion est d'environ 25% de flux entrant (environ 2 400) et 75% de flux sortants (environ 7 000).

Sur le territoire, quatre communes se démarquent en termes de flux d'actifs entrants de l'extérieur du territoire, avec plus de 200 flux chacune, qui sont : Brienne-le-Château, Vendeuvre-sur-Barse, Lusigny-sur-Barse et Rives Dervoises. Elles représentent à elles seules plus de la moitié de ces flux.

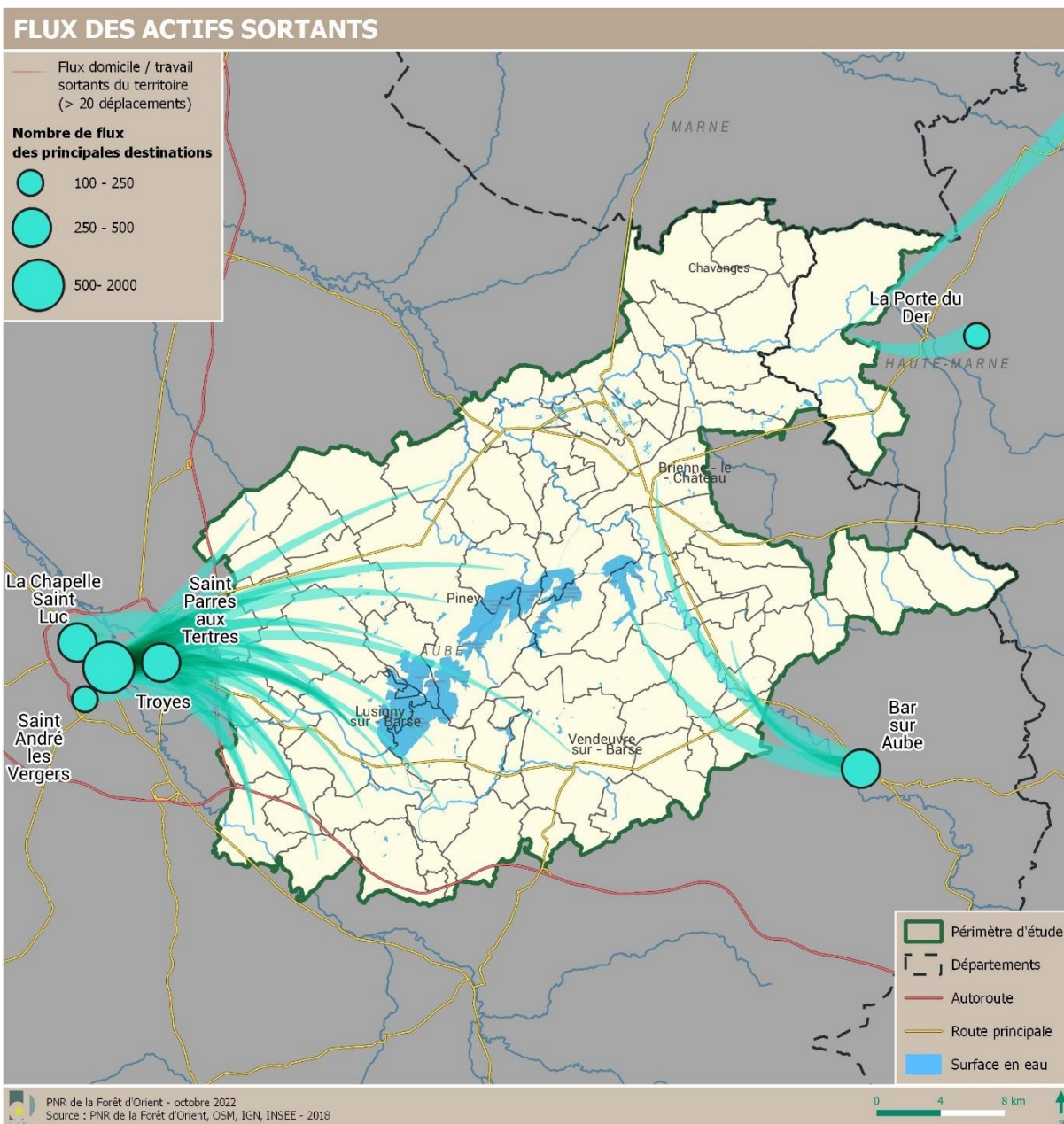
Tableau 16 : Les communes du territoire les plus attractives vis-à-vis des flux externes (source : INSEE 2018)

Commune interne de destination	Flux entrant de l'extérieur du territoire	% de flux entrants
Brienne-le-Château	550	23 %
Vendeuvre-sur-Barse	330	14 %
Lusigny-sur-Barse	250	11 %
Rives Dervoises	240	10 %

FLUX DES ACTIFS ENTRANTS



Carte 52 : Flux des actifs entrants



Carte 53 : Flux des actifs sortants

Les flux sortants sont beaucoup plus concentrés vers la ville de Troyes, qui comptabilise près de 30 % des déplacements, ainsi que vers sa périphérie (La Chapelle-Saint-Luc, Saint-Parres-aux-Tertres, Pont-Sainte-Marie...). Les autres communes, tels que Bar-sur-Aube au Sud-Est ou encore La Porte du Der et Saint-Dizier au Nord-Est, comptabilisent entre 1 % et 7 % des flux sortants.

Tableau 17 : Les communes externes au territoire les plus attractives (source : INSEE 2018)

Commune interne de destination	Flux entrant de l'extérieur du territoire	% de flux entrants
Troyes	2 000	29 %
Bar-sur-Aube	511	7 %
La Chapelle-Saint-Luc	412	6 %
Saint-Parres-aux-Tertres	250	4 %
Pont-Sainte-Marie	250	4 %

11.1.3 Des déplacements de moyenne distance

L'analyse des flux domicile-travail montre que les actifs domiciliés sur le périmètre d'étude ne travaillent pas à une distance proche de leur domicile. La commune de Troyes, qui exerce une forte attractivité notamment pour les communes de la partie Ouest du périmètre d'étude, est située à une distance de 8 km à 60 km des communes du périmètre.

Cependant, les flux domicile-travail internes sont réalisés à des distances moindres puisque le territoire bénéficie de plusieurs polarités permettant de répartir équitablement les flux.

11.2 Un réseau routier attractif, des transports en communs quasi inexistant

11.2.1 Un réseau routier relativement dense

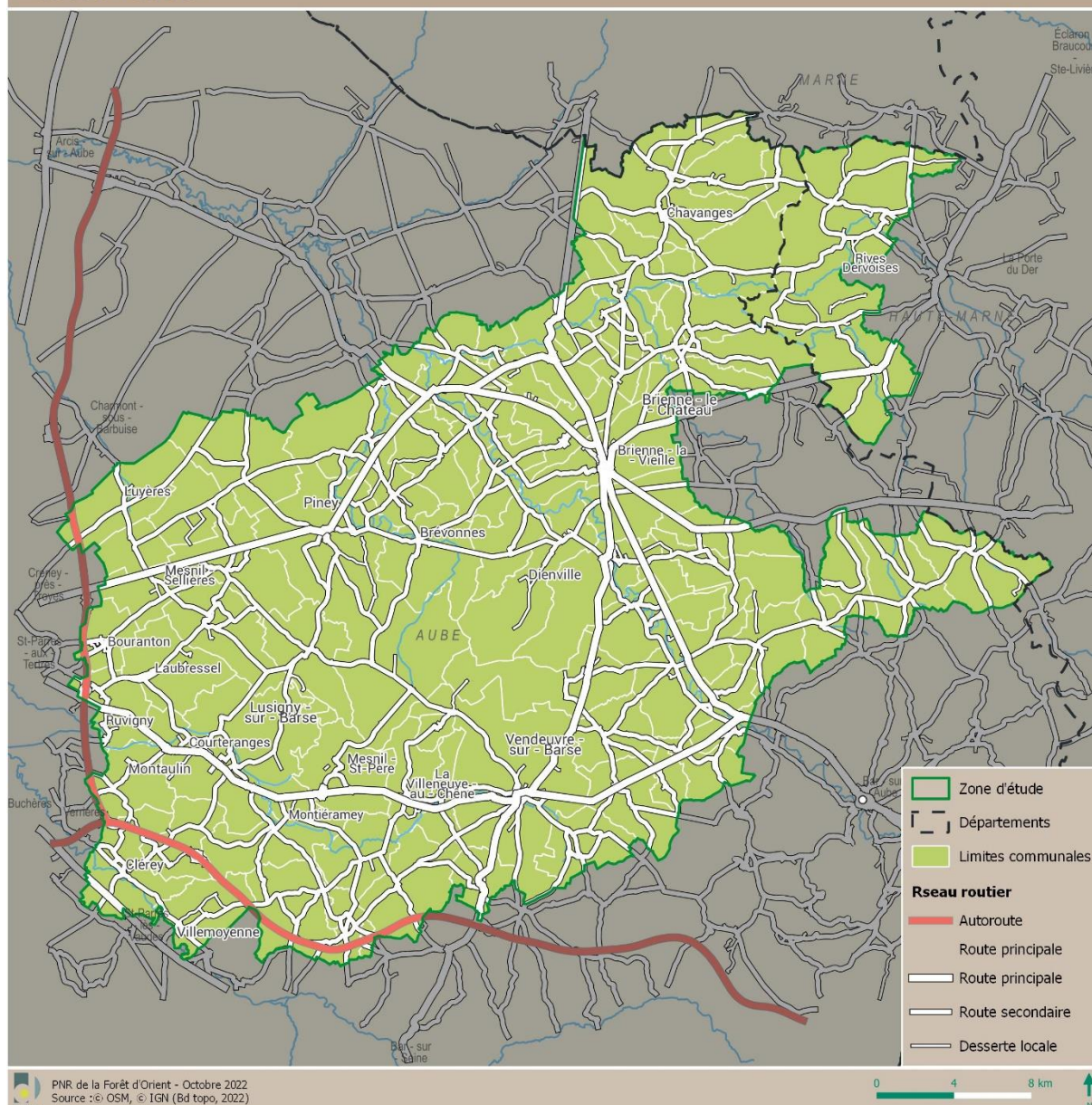
Le territoire est traversé à son extrémité Ouest par l'autoroute A26, reliant Troyes à Calais et à son extrémité Sud par l'autoroute A5, reliant la région parisienne au plateau de Langres. Ces deux réseaux se connectent sur la commune de Clérey, qui constitue donc un nœud autoroutier important du territoire.

Le territoire est également desservi par trois routes de transit :

- La RD 619, qui traverse la partie Sud du territoire d'Est ou Ouest, permettant de desservir les polarités que sont Vendeuvre-sur-Barse ou encore Lusigny-sur-Barse. Elle permet de faire la liaison entre Troyes et Bar-sur-Aube.
- La RD 960, qui traverse la partie Nord du territoire et dessert Piney et Brienne-le-Château. A une échelle plus globale, cet itinéraire permet une liaison entre Troyes et Joinville.
- La RD 443, qui traverse la partie Est du territoire du Nord au Sud, permettant de desservir les communes de Brienne-le-Château, Dienville ou encore Vendeuvre-sur-Barse.
- La RD 396, qui traverse la partie Est du territoire du Nord au Sud, permettant de relier Chavanges à Dolancourt. A une échelle plus globale, cet itinéraire permet une liaison entre Vitry-le-François et Dolancourt.

Le reste du territoire est desservi par des routes départementales d'importance moindre. Le réseau routier est assez dense, hormis au cœur du territoire d'étude, dans les espaces forestiers et lacustres.

Réseau routier



Carte 54 : Réseau routier

11.2.2 Transports collectifs

Malgré sa proximité avec la ville de Troyes, le territoire bénéficie d'une desserte en transports en communs très peu fournie.

Seule la commune de Vendeuve-sur-Barse est desservie par une ligne de TER du réseau Fluo Grand Est, permettant de relier la gare de Paris Est à la gare de Mulhouse (ligne 04). Il s'agit de l'une des quatre dernières gares encore en activité dans l'Aube et qui est connectée directement à Paris. Ce trajet dessert entre autres les communes de Troyes, Bar-sur-Aube, Dijon et Belfort. À partir de la gare de Vendeuve, il est possible de réaliser 9 trajets à destination de Paris-Est (3 en matinée, 3 l'après-midi et 3 en soirée) ainsi que 10 trajets à destination de Mulhouse (4 en matinée, 3 l'après-midi et 3 en soirée). Cette ligne permet à l'échelle locale de lier Vendeuve-sur-Barse à Troyes sur une durée théorique d'environ 16 minutes, cependant les problématiques de retard réguliers portent cette durée de 15 à 45 minutes supplémentaires. Il s'agit d'un trajet à fort potentiel mais que les retards réguliers rendent peu efficace, même si un trajet en voiture entre ces deux communes dure environ 40 minutes.

Il s'agit de la seule desserte ferroviaire, les autres gares étant simplement utilisées pour le fret.

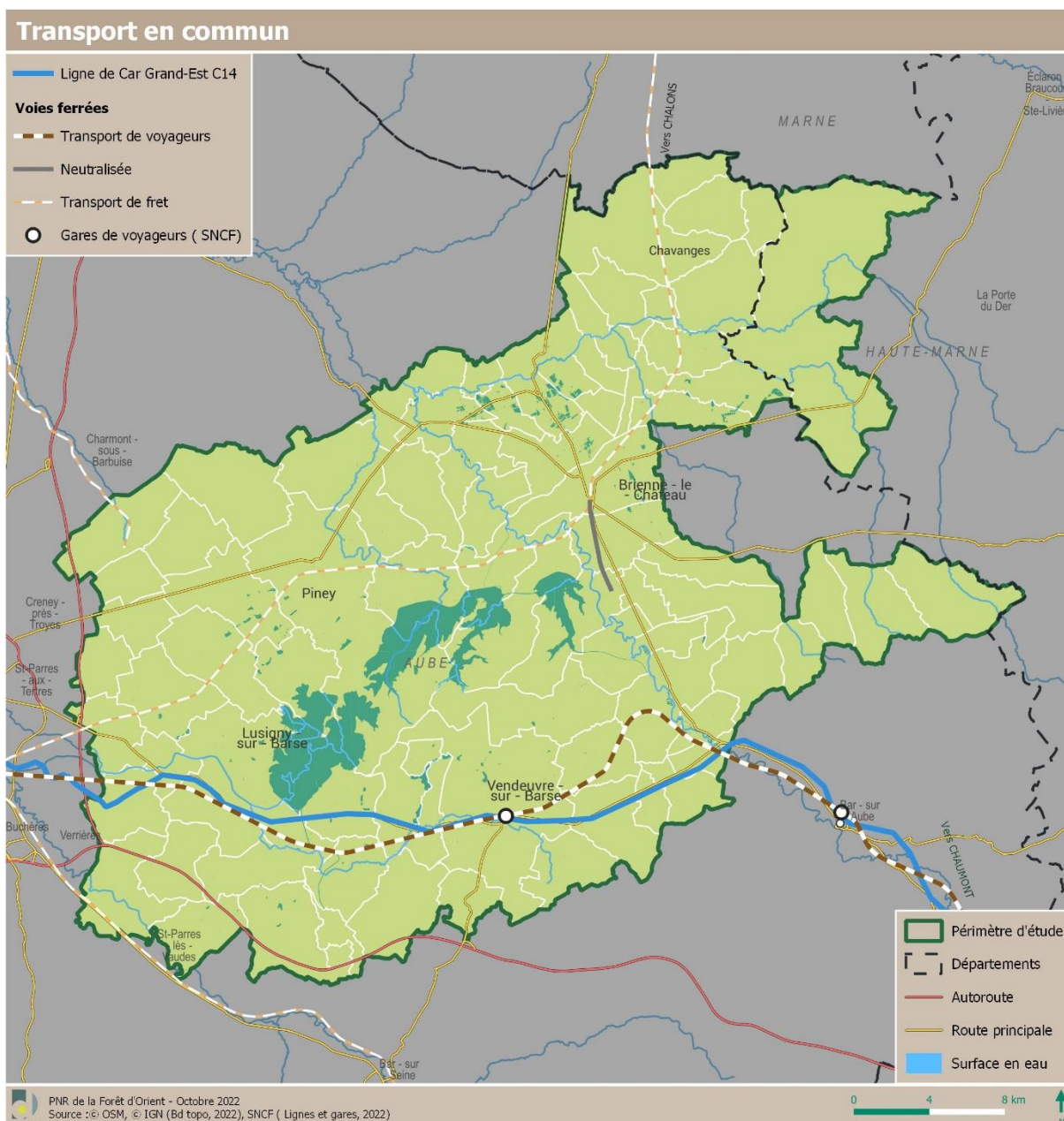
La région a également mis en place une ligne de car TER, la L14, reliant Troyes à Chaumont. Elle permet une desserte plus exhaustive des communes du territoire d'étude, à savoir Montaulin, Lusigny-sur-Barse, Montiéramey, Vendevre-sur-Barse, Vauchonvilliers, Magny-Fouchar, Amance, Jessains, Trannes et Bossancourt. La fréquence de cette ligne est néanmoins assez faible, à raison de cinq trajets en semaine dans le sens Troyes – Chaumont et six trajets dans le sens Chaumont-Troyes. Les pôles générateurs de déplacements de proximité, Troyes et Bar-sur-Aube, sont situés respectivement à 40 minutes et 20 minutes de la gare routière de Vendevre-sur-Barse.



Photo 28 : Arrêt de bus Géraudot

Le reste du territoire et notamment la partie Nord, ne bénéficie d'aucune desserte en transports en communs, hormis les lignes scolaires. Il existe en effet 11 lignes scolaires permettant de desservir une partie non-négligeable des communes du territoire d'étude. Cela représente 36 des 93 communes du territoire, soit une desserte d'environ 40% des communes. Bien qu'il s'agisse de lignes scolaires, il est possible de les utiliser pour des trajets dans la limite des places disponibles, les usagers scolaires restant prioritaires sur ces services. Un trajet coûte 1 €. La commune de Rives Dervoises, polarisée à l'Est, est desservie par les transports scolaires du réseau Ticéa rattaché à Saint-Dizier.

Une ligne ferroviaire est existante sur la partie Nord mais concerne uniquement le transport de fret.



Carte 55 : Offre en transports collectifs

11.2.3 Un usage du vélo essentiellement tourné vers les loisirs

La pratique du vélo sur le territoire est principalement à usage de loisirs, avec la présence de la véloroute reliant Nogent-sur-Seine à Saint-Dizier. À l'échelle du territoire d'étude, cet itinéraire permet de circuler à vélo entre Ruigny à Dienville via une voie verte, puis de Dienville à Soulaines-Dhuys via une voie partagée.

Différents prestataires proposent des services de location de vélo répartis sur plusieurs communes du territoire (Dienville, Mesnil-Saint-Père, Piney...).

Hormis un itinéraire local entre Dienville et Bar-sur-Aube, aucune action n'a été entreprise pour développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien, sur un territoire pourtant bien adaptée à cette pratique.



Photo 29 : Voie verte partagée

11.2.4 La place prépondérante de la voiture, notamment pour les trajets domicile-travail

Plus de 90% des ménages disposent d'au moins une voiture, et plus de 50% en possèdent deux ou plus. Ainsi la voiture reste le mode de déplacement le plus utilisé par les actifs, avec près de 90 % de part modale.

Environ 5 % des actifs se déplacent en modes alternatifs : 3 % à pied, 1% en vélo et 1 % en transports collectifs.

Par ailleurs, 6 % des actifs n'utilisent aucun moyen de transport car travaillant à domicile.

Près de 25 bornes de recharges pour véhicules électriques sont présentes sur le territoire (Source : Charge Map). Les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse et Dienville disposent de deux bornes. La plupart d'entre-elles sont mis à disposition par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), ayant pour but de favoriser l'électromobilité sur le territoire Auboisi.

11.2.5 Réglementation sur la circulation des véhicules motorisés

La circulation des véhicules à moteurs, notamment les quads et les mobylettes ou motos peut avoir des impacts importants sur les espaces naturels, les dégrader et provoquer des nuisances pour les autres usagers. Les Parcs naturels régionaux, ayant vocation de protection, sont tenus d'établir les règles de circulation sur leur territoire à travers leur Charte selon la Loi de 1991.

Dans le périmètre d'étude, peu de communes ont pris des arrêtés. Le manque de sensibilisation des communes a conduit à la persistance de conflits d'usages, la sensibilité des usagers aux milieux naturels reste limitée. Le Parc a néanmoins effectué des signalements multiples, soldés quelque fois par des opérations de police.

11.3 Un déploiement satisfaisant du numérique et de la téléphonie mobile

11.3.1 Des initiatives importantes pour une bonne couverture numérique

L'accès au réseau Internet et à la téléphonie mobile est devenu indispensable dans la vie quotidienne des habitants et pour le fonctionnement des entreprises et des services publics. La qualité de l'offre est variable en fonction du lieu d'implantation et des opérateurs, et pour les territoires, les enjeux en matière d'attractivité économique, de qualité de vie des habitants et de résilience face à une crise (notamment sanitaire) sont considérables.

Aujourd'hui, deux technologies cohabitent :

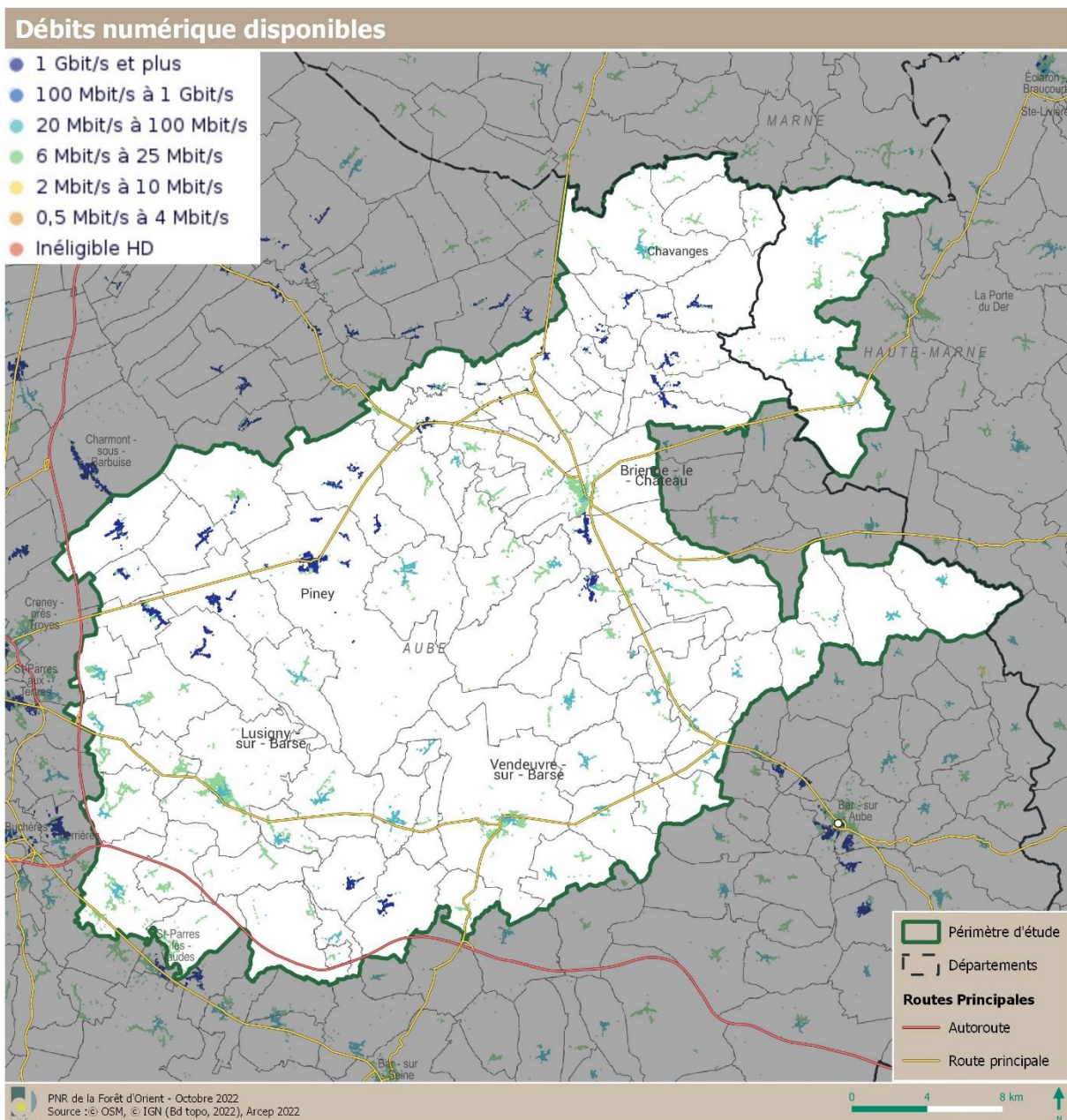
- L'ADSL ou « liaison numérique asymétrique » présentant l'inconvénient d'un débit de données montant plus faible que le débit descendant dans un rapport qui varie généralement entre 5 et 20 ;
- La fibre optique qui apporte un débit bien supérieur.

Depuis 2015, la fibre optique devance l'ADSL sur tous les critères : il n'y a pas d'affaiblissement du débit, le débit est symétrique en atteignant 1 Gbit/s, voire plus, en cas de FttH (Fiber to the Home = fibre optique jusqu'à la maison). L'installation de la fibre optique nécessite d'importants investissements. Dans le région Grand-Est, elle est déployée depuis 2017 à travers le projet Losange en tant que Réseau d'Initiative Publique (RIP). Le déploiement du Très Haut Débit (THD) dans la région représente un budget de 1,4 milliards d'euros. Toutes les communes du périmètre d'étude sont concernées par le projet, en 2019, des réunions publiques ont eu lieu afin d'informer sur les modalités de raccordement des logements ou entreprises à la fibre optique et présenter les offres des différents fournisseurs d'accès internet. La fin des travaux est envisagée pour 2023.

Le télétravail, à la maison ou dans des espaces de coworking, donne la possibilité aux salariés de réduire leur nombre de déplacements. Un réseau Internet performant peut contribuer également à l'attractivité des zones d'activité économique (ZAE). Les services publics pourraient évoluer vers de la télémédecine, le maintien à domicile de personnes âgées, la surveillance vidéo du trafic, etc.

Une évolution des réseaux numériques peut être particulièrement bénéfique dans ce territoire rural, puisque certains déplacements de longues distances pour accéder aux lieux de travail, de formation, de services locaux et de soin peuvent peser lourds sur le budget des ménages et les émissions de gaz à effet de serre. Dépendante de la voiture et des prix de carburant, la population est soumise à une certaine vulnérabilité énergétique que « le très haut débit » a le potentiel d'amoinrir.

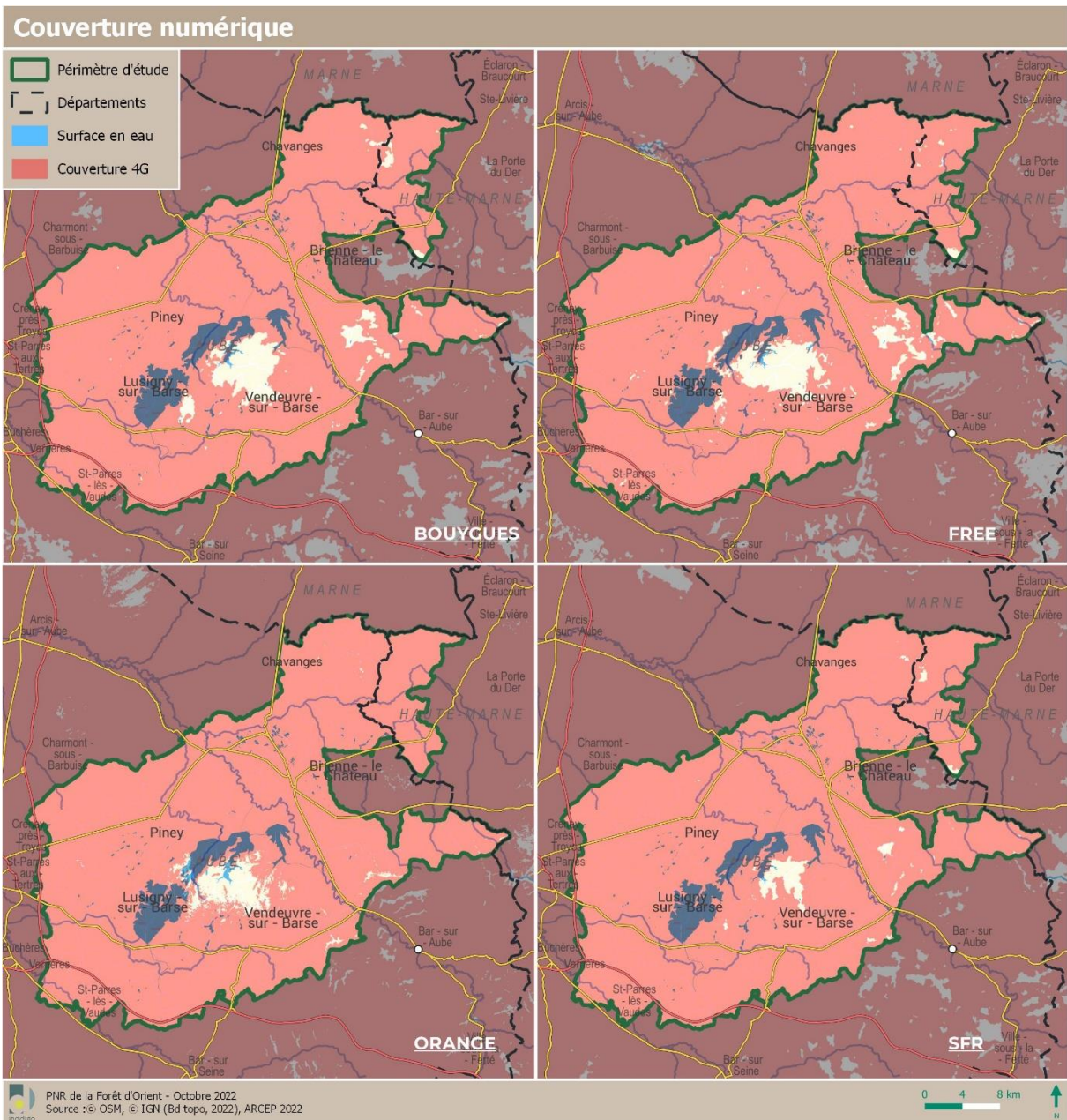
La plateforme de l'ARCEP (l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse) donne des informations communes par commune, sur le déploiement de la couverture numérique et de la fibre. La carte ci-après permet de visualiser un déploiement de la fibre plus conséquent au Nord du territoire d'étude ainsi qu'un déficit au Sud-Est. Près de 35 communes disposent d'un taux de raccordement de plus de 80%, et environ 40 communes disposent d'un taux à 50%.



Carte 56 : Débits numériques disponibles




11.3.2 La téléphonie mobile, une couverture globale hormis dans les zones forestières

La plateforme de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse) permet de visualiser les couvertures disponibles (3G et 4G) de la téléphonie par opérateur. La couverture surfacique de téléphonie mobile du territoire est globalement bonne, hormis en cœur de Parc au niveau de la forêt d'Orient (en cour de couverture par une antenne relais).



Carte 57 : Couvertures disponibles en téléphonie mobile

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de la moitié des déplacements internes au territoire d'études se font à l'échelle communale. • Des polarités bien répartis sur le territoire permettant de diminuer les trajets domicile-travail et de répartir équitablement les flux. • Une bonne desserte en transports en communs du Sud du territoire. • Une bonne couverture de téléphonie mobile. • Un déploiement de la fibre. • Une des dernières gares voyageuses en activité dans l'Aube et connectée directement à Paris Gare de l'Est 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de la moitié des déplacements se font à l'extérieur du territoire. • L'usage d'un véhicule motorisé est encore prépondérant. • Une offre en transports en communs quasi nulle sur l'ensemble du territoire. • Peu de services à la mobilité. • Un déploiement de la fibre limité au Sud-Est du territoire. • Des polarités externes au territoire (Troyes, Bar-sur-Aube), entraînant des déplacements importants.
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • L'amplification des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle, au regard des enjeux climatiques, énergétiques de qualité de l'air mais aussi de précarité et de résilience face aux crises (notamment sanitaire). • Le développement du report modal vers les modes actifs, sur un territoire à faible dénivelé. • Le développement de l'offre de transports sur l'ensemble du territoire, et notamment Brienne-le-Château, pôle structurant du territoire. • L'optimisation des potentialités offertes par le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile. 	

12 Une organisation territoriale marquée par l'échelle départementale

Situé dans le département de l'Aube et de la Haute-Marne, en région Grand Est, le territoire d'étude est caractérisé par une organisation territoriale marquée par une certaine complexité, avec la présence de six intercommunalités et de deux départements qui ne font que partiellement partie du périmètre d'étude. Cette partie a pour vocation de présenter l'organisation territoriale à travers les différentes mailles qui la composent.

12.1 Des intercommunalités partiellement intégrées au périmètre d'étude

Le périmètre d'étude est intégralement couvert par six Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), mais aucun ne fait partie intégralement du périmètre d'étude. Le fait intercommunal a connu des évolutions récentes d'ampleur du fait des dernières réformes territoriales et notamment de la mise en œuvre de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015) qui ont entraîné de nombreuses fusions et renforcé les compétences des EPCI. Ces évolutions sont de nature à faire évoluer le jeu institutionnel local en renforçant significativement le rôle des intercommunalités. En 2016, une volonté de créer un EPCI à l'échelle du Parc mais un manque d'accord politique a conduit à l'abandon de ce projet.

Si ces EPCI sont à dominante rurale, on note tout de même la présence de deux Communautés d'agglomération. Le territoire d'étude concerne ainsi :

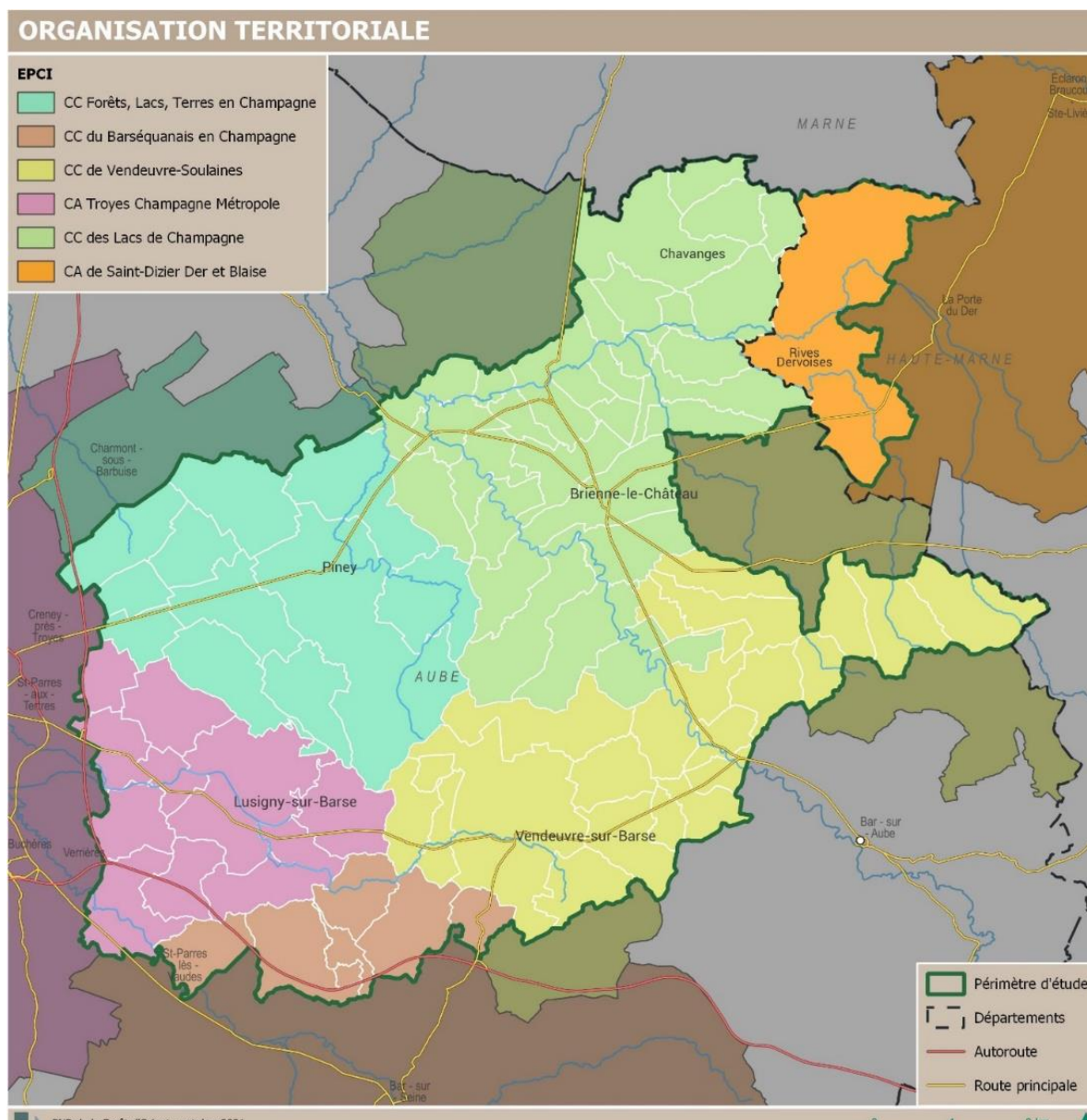
- Deux Communautés d'agglomération (CA) : la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise

Située à l'Ouest du périmètre d'étude, la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole regroupe 12 communes dans le département de l'Aube, représentant 172 300 habitants. Par ailleurs, Troyes possède le statut de Ville Porte du Pnr de la Forêt d'Orient, dénotant, malgré une intégration partielle et un contraste urbain/rural marqué, une certaine proximité et attractivité entre les deux territoires. Avec douze communes intégrées au périmètre d'étude, représentant 5 % de la population de la Communauté d'agglomération, le territoire d'étude ne représente donc qu'une petite partie de la Communauté d'agglomération Troyes Métropole. A noter qu'avant la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en 2017, les communes faisant actuellement partie de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole étaient comprises dans le périmètre de la Communauté de communes Saine Barse.

Complètement au Nord-Est en direction du Lac du Der, la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise regroupe soixante communes réparties entre le département de la Haute-Marne et de la Marne. Deuxième intercommunalité la plus peuplée du périmètre, elle regroupe 62 000 habitants, la commune de Saint-Dizier en est la ville-centre. Une seule de ses communes est intégrée au périmètre d'étude, il s'agit de Rives Dervoises, située en Haute-Marne et comprenant plus de 1 300 habitants.

- Une Communauté de communes (CC) ayant son siège à l'extérieur du territoire : la Communauté de communes du Barséquanais en Champagne

Intercommunalité rurale, elle comprend 18 800 habitants, dont seulement 1 670 habitants répartis dans sept communes du Sud du périmètre d'étude. Elle est donc largement polarisée vers l'extérieur du territoire.



Carte 58 : EPCI composant le périmètre d'étude

- Trois Communautés de communes (CC) ayant leur siège à l'intérieur du périmètre d'étude : la Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne, la Communauté de communes des Lacs de Champagne et la Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines.

Ce sont les intercommunalités les moins peuplées (entre 7 000 et 9 600 habitants), mais leurs parts dans le périmètre d'étude sont les plus importantes. Elles possèdent toutes une population inférieure au seuil des 15 000 habitants fixé par la loi NOTRe pour constituer une intercommunalité, et bénéficient donc d'une dérogation. La Communauté de communes des Lacs de Champagne compte trente-quatre communes intégrées au périmètre, ce qui en fait l'EPCI le plus présent sur le territoire d'étude, pourtant son périmètre ne comprend qu'une petite partie des lacs (le Lac d'Amance et une partie du Lac d'Auzon-Temple).

12.2 Le tourisme, vers un partage des compétences clarifiées ?

L'évolution de l'organisation de la coopération intercommunale se double d'une montée en compétences des EPCI à la suite des transferts de compétences issus de la loi NOTRe : développement économique, tourisme, énergie, eau potable, assainissement ainsi que Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI, transférée en 2018), Plan Local d'Urbanisme...

Dans le périmètre d'étude, la compétence promotion touristique répond à une organisation complexe. Le Parc portait un Office de tourisme intercommunal (OTI) depuis les débuts de sa Charte actuelle. Suite à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République NOTRe de 2015, les deux EPCI Lacs de Champagne et Soulaines souhaitait prendre pleinement la compétence tourisme et ont décidés de créer un Etablissement Public d'Intérêt Collectif (EPIC). Son budget comprend les recettes des subventions de ses Communautés de communes ainsi que la taxe de séjour. De plus, sa consultation est rendue obligatoire sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

La Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres et Champagne n'a pas souhaité rejoindre l'EPIC, elle a décidé de transférer sa compétence touristique au syndicat mixte. Il a, quant à lui, conservé l'accueil touristique à la Maison du Parc. Afin de compenser pour partie le coût que représente un agent d'accueil à la Maison du Parc, la Communauté de commune Forêts, Lacs, Terres et Champagne verse annuellement une participation financière.

Cette montée en compétence des EPCI a engendré une superposition entre les actions du Parc et les intercommunalités, comme l'explique l'exemple sur la compétence tourisme. Cependant, à la différence des EPCI, le Parc est une entité qui poursuit des missions mais ne possède pas de compétence pour les mettre en œuvre. Le risque est donc que les orientations qu'il porte sur le territoire ne soient pas poursuivies.

A noter que le territoire d'étude n'est couvert par aucun PETR ou Pays.

12.3 Des ressources solides concernant l'éducation au territoire et au développement durable

Afin de mener à bien sa mission de sensibilisation et d'éducation des publics au territoire et à l'environnement, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient peut s'appuyer sur deux partenaires principaux : la Ligue de l'Enseignement de l'Aube et l'Association « Les Amis du Parc » ayant pour but de servir de lien entre les habitants et le Parc.

« Les Amis du Parc » est l'une des associations les plus importantes du Département en termes d'adhésion, avec près de 430 membres en 2021. Elle mène de nombreuses animations adressées à différents publics du territoire (environ quarante animations sur l'année). Il s'agit de balades et circuits guidés, d'animations culturelles (soirées théâtrales, conférences, projections...), de sorties nature, de randonnées découverte du patrimoine...

Tous les deux ans, un projet pédagogique est mis en place avec les classes du territoire de niveau primaire et collège. En 2018, un club de loisirs s'est également inscrit. Un thème (« A tire d'ailes » « Verger, mon ami ! », « En roue libre », « Terre...à terre » ...) en rapport avec l'environnement est choisi afin de décliner le projet tout au long de l'année à travers des animations, des sorties, des projets




créatifs... Des malles pédagogiques par niveau sont mises à disposition des enseignants qui peuvent les emprunter pour développer des activités ludiques. A la fin de l'année, une exposition des productions des élèves est organisée à la Maison du Parc. Entre 15 et 40 classes bénéficient du projet sur inscription volontaire, jusqu'à 700 élèves sont concernés par ce dispositif. Le Parc apporte son soutien à l'association notamment par des subventions ainsi que par des interventions lors des animations.

La ligue de l'enseignement dispose d'un centre d'accueil permanent situé au Mesnil-Saint-Père, nommé Centre Yvonne Martinot. Il peut accueillir différents types de publics et particulièrement des enfants, soit en animations ponctuelles soit en courts séjours. De nombreuses animations en lien avec le territoire sont proposées, telles que des lectures de paysages et du patrimoine bâti, des ateliers naturalistes, des activités liées à l'histoire, au développement durable... Des partenariats supplémentaires avec la ferme pédagogique de la Marque à Champ-sur-Barse ou le Moulin de Dosches permettent d'enrichir les activités proposées. En 2019, 34 classes ont pu bénéficier de ces séjours, dont 4 du Pnr. Les animations ont quant à elles, concernées 188 groupes dont 68 du Pnr.

L'éducation au territoire et au développement durable se traduit également sur le territoire par la présence de l'Espace Faune de la Forêt d'Orient, fondé en 1994. Il s'agit du seul site touristique de pleine nature labellisé « tourisme et handicap ». Le syndicat mixte assure, depuis sa réouverture en 2010, la gestion et l'entretien du site et des animaux, l'accueil, l'animation et la sensibilisation de différents publics ainsi que la formation des agents et l'élaboration des dossiers des futurs capacitaires. En 2019, le site a accueilli près de 9 600 visiteurs, et l'année suivante près 11 400 visiteurs.

Enfin, une Charte de l'éducation au territoire des six Pnr de la Région Grand-Est a été initiée en 2017. La structuration de ce réseau permettra notamment la réalisation de projet d'échanges scolaires inter-Parcs dans la région et la découverte de nouveaux territoires.

Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

 ATOUTS	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La proximité avec la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole • Des fusions communales au service de la mutualisation des ressources • Des projets pédagogiques fédérateurs, organisés dans la durée et régulièrement renouvelés • Un site d'éducation à l'environnement et au développement durable (Espace faune de la Forêt d'Orient) dans le périmètre • Le dynamisme de l'Association des Amis du Parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part des intercommunalités tournée vers l'extérieur du territoire • Une complexité de gestion de certaines compétences
 ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé et fédérateur. • La clarification et le partage des rôles entre les structures institutionnelles du territoire, notamment concernant la compétence Tourisme. • Le développement du réseau et de la synergie des acteurs de l'éducation à l'environnement, au développement durable et au territoire 	

13 Conclusion générale

Le périmètre de révision de la charte du PNR de de la Forêt d'Orient recouvre un vaste territoire diversifié et aux dynamiques contrastées.

Si les patrimoines naturels, culturels et paysagers du périmètre d'étude, par leur diversité, leurs qualités, lui confèrent une grande richesse, le territoire est également marqué par des évolutions, plus ou moins localisées qui, pour certaines d'entre-elles, le fragilisent et le mettent en tension ou, au contraire, sont sources d'opportunités. Ainsi à la lecture croisée des différents chapitres du diagnostic, 4 grandes problématiques émergent et portent sur :

LA POURSUITE DE LA PRESERVATION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATURELS, LE MAINTIEN DE LA QUALITE DES PAYSAGES, DANS UN CONTEXTE EN EVOLUTION

Le périmètre d'étude est marqué par la grande qualité des milieux naturels et des paysages qui le composent. Si les lacs et les forêts constituent le point focal le plus évident de l'identité du territoire, la diversité des milieux et des paysages offre une multitude d'habitats propices à une flore et une faune variées, avec leurs lots d'espèces remarquables. Cette diversité se traduit par la présence de l'eau sous toutes ses formes : chevelu de cours d'eau, nombreuses mares, zones et prairies humides...

Les paysages composant le territoire d'étude marquent également par leur diversité, avec une articulation de cinq grandes entités paysagères cohérentes mais qui se distinguent par les modes de cultures et d'habiter qui s'y déclinent, posant des problématiques distinctes en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Cependant, l'évolution du climat, certaines pratiques agricoles et forestières ou encore l'urbanisation du territoire les perturbent ou les fragilisent. La biodiversité est en recul au niveau planétaire. Ces évolutions demandent de poursuivre l'acquisition des connaissances, afin de compléter les inventaires déjà réalisés, d'enrichir l'état des lieux mais aussi de mieux appréhender l'impact de ces évolutions ou pratiques sur les milieux, ressources et paysages. Mais elles demandent surtout de poursuivre les actions de préservation et de restauration des ressources et des milieux, en portant une vigilance particulière, fondée sur le dialogue entre les parties prenantes, aux grands équilibres entre les activités économiques, touristiques et de loisirs, et de préservation.

La maîtrise des pressions sur les espaces naturels, les paysages et les ressources reste ainsi un enjeu majeur pour le territoire, auquel devra répondre la charte renouvelée, dans un souci de maintien de l'équilibre entre protection et valorisation.

L'AMPLIFICATION ET L'ACCEPTABILITE DES GRANDES TRANSITIONS

Un territoire labellisé PNR se doit également de contribuer à l'enjeu planétaire du changement climatique. La complexité des réponses à apporter, l'effort à produire pour atteindre les objectifs et l'imbrication des enjeux en font une problématique transversale majeure.

Compte tenu de la diversité des postes de consommation énergétique, relever ce défi implique une réponse transversale et touche les différentes composantes du territoire. Il s'agit en effet de limiter les consommations aussi bien pour les déplacements, le chauffage, l'éclairage des bâtiments ou encore les activités économiques. La question des déplacements reste particulièrement complexe pour un territoire rural, largement dépendant de la voiture, et renvoie à la problématique de l'aménagement du territoire.

Relever ce défi implique également le développement du bouquet des énergies renouvelables, là aussi avec le souci du maintien de l'équilibre entre valorisation et préservation des ressources (bois, eau...) ainsi que de la qualité des paysages. Le périmètre d'études offre ici des potentiels certains, qui soulèvent toutefois des interrogations quant aux impacts sur le territoire (équilibre des activités agricoles, impact sur les paysages...)

La problématique climatique pose aussi la question de l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Ces changements risquent d'accroître les pressions sur certaines ressources naturelles ou d'augmenter des risques. L'eau est au premier rang de celles-ci, avec des déficits hydriques potentiels à certaines périodes et un accroissement des tensions sur une ressource fragile... La forêt est également sensible, avec des essences qui ne sont pas toujours adaptées à ces changements.

La problématique des transitions ne se limite pas aux défis énergétique et climatique. Elle concerne également les activités économiques. Pour faire face à leur renouvellement, dans un contexte de recul des filières industrielles historiques ou de l'agriculture. Mais également pour permettre leur évolution vers une économie moins impactante sur les ressources et milieux naturels, les paysages. Enfin, pour se saisir des opportunités liées au développement du numérique, aux nouvelles formes de travail (télétravail, coworking...) ou aux attentes de consommateurs en termes de produits locaux, de qualité...

Cette problématique porte également sur l'évolution des services et des équipements dans un contexte d'évolution des populations (vieillesse, arrivée de nouveaux habitants, ...)

La capacité du territoire à amplifier ces transitions ne peut pas uniquement reposer sur l'action publique, elle implique aussi de nouvelles façons de faire dans les services, les activités économiques ou encore l'aménagement. Dans un monde où les changements sont en accélération et les incertitudes croissantes, cette capacité du territoire à concevoir de nouvelles façons de faire contribuera également à renforcer sa capacité d'adaptation et de résilience.

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES COMME VECTEUR DU DYNAMISME ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Bien que le périmètre d'études soit marqué par la présence de secteurs économiques productifs forts, les productions restent très peu valorisées localement et sont largement exportées en dehors du territoire, à l'état de matière première. La filière bois, notamment, souffre d'un manque de dynamisme des filières de transformation locale, en régression, dans un contexte où le matériau est particulièrement demandé et pourrait être source de multiples développements économiques (construction, ameublement, filière bois-énergie).

Par ailleurs, la vie culturelle locale reste peu développée au regard du potentiel offert par le patrimoine culturel et le patrimoine architectural (disparition des granges à pans de bois). Enfin, les activités touristiques et de loisirs se concentrent sur une offre estivale, autour des lacs, ne permettant pas la mise en valeur de la diversité des potentiels du territoire en la matière.

LA FEDERATION DES ACTEURS AUTOUR DE LA NOUVELLE CHARTE DU PNR

L'objet d'un PNR est la mise en œuvre d'un projet territorial de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et paysager. Mais pour que le projet ainsi édicté puisse se mettre en œuvre, il doit largement fédérer les acteurs, qu'ils soient collectivités, associations, entreprises ou habitants.

Au niveau politique, la révision de la Charte arrive à point nommé pour partager un nouveau projet pour le territoire, après le renouvellement des élus locaux et la montée en compétence des intercommunalités.

La Charte renouvelée doit ainsi permettre de partager une ambition pour l'avenir du territoire, une redéfinition des objectifs au regard de cette ambition et des enjeux territoriaux à relever, mais également une répartition des contributions et des engagements de chacun.

Elle pourra être l'occasion de redéfinir la gouvernance territoriale suite aux recompositions institutionnelles, ainsi que les modalités d'implication des habitants.

La future Charte devra ainsi emporter l'adhésion la plus large possible afin de permettre la mobilisation effective de chacun dans sa mise en œuvre.